PROGRAMME DE GESTION DURABLE DES FORETS

Rapport Annuel Provisoire de Mise en oeuvre

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Titre du projet :	**Programme de Gestion Durable des Forêts**
Numéro de référence MPTF du projet :	00123066
Organisation de mise en œuvre :	Agence française de développement (AFD) Partenaire de Mise en œuvre : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)
Rapport soumis par : Nom : Titre : Organisation : Adresse électronique :	 **Grégoire LEJONC** Responsable équipe projet AFD lejoncg@afd.fr
Contact en cas de besoin de clarification : Nom : Titre : Organisation : Adresse électronique :	 **Hervé CONAN** Directeur Agence AFD RDC AFD conanh@afd.fr

Veuillez indiquer si ce rapport a été approuvé par le comité de pilotage du projet :

Oui ☐

Non **X**

Si oui, quand : Click or tap to enter a date.

Si non, date anticipée d'examen en comité de pilotage du projet : **20/02/2026**

Liste des abréviations

ACE	Agence Congolaise de l'Environnement
AFD	Agence Française de Développement
AMO	Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage
ANO	Avis de Non-Objection
AT	Assistance Technique
ATP	Assistant Technique Principal
CA	Chef d'Antenne
CAFI	Central Africa Forest Initiative / Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale
CCC	Contrats de concessions de conservation
CCF	Contrats de Concessions Forestières
CCNF	Conseil Consultatif National des Forêts
CCPF	Conseil Consultatif Provincial des Forêts
CCPFN	Cellule de Coordination de l'élaboration de la Politique Forestière Nationale
CCV	Cellule de Contrôle et de Vérification
CDN	Contribution Déterminée à l'échelle Nationale
CFCL	Concession Forestière des Communautés Locales
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CLPZ	Comité Local de Pilotage de Zonage Forestier
CNPZ	Comité National de Pilotage du Zonage Forestier
COPIL	Comité de Pilotage
CPE	Coordination provinciale de l'environnement et développement durable
CPEDD	Coordination Provinciale de l'Environnement et Développement Durable
DFC	Division de la Foresterie Communautaire (MEDD/DGF)
DGF	Direction de Gestion des Forêts (MEDD)
DGFor	Direction Générale des Forêts (MEDD)
DIAF	Direction des Inventaires et Aménagements Forestiers (MEDD)
DNP	Directrice Nationale du Programme
ECT	Expert Court Terme
EDD	Environnement et Développement Durable
ETD	Entité Territoriale Décentralisée
FAO	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FC	Forêt Communautaire
FONAREDD	Fonds National REDD+
GO	Guides Opérationnels
GTCRR	Groupe de Travail Climat REDD Rénové
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
MEDD	Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Économie du Climat
MINETAT	Ministre d'État
MND	Maï-Ndombe
OI	Observateur indépendant
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile

PA	Peuple Autochtone
PFN	Politique Forestière Nationale
PFNL	Produits Forestiers Non-Ligneux
PGDF	Programme de Gestion Durable des Forêts
PIREDD	Programme Intégré REDD+
PLCEI	Plan de Lutte Contre l'Exploitation Illégale
PROFEAAC	Promouvoir et Formaliser l'Exploitation Artisanale du bois d'œuvre en Afrique Centrale
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
RAF	Responsable Administratif et Financier
REDD+	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière
RDC	République Démocratique du Congo
SG-EDD	Secrétaire Général à l'Environnement et Développement Durable
SSA	Superficie Sous Aménagement
TdR	Termes de Référence
UFA	Unité Forestière Artisanale
UGP	Unité de Gestion du Programme
ZDR	Zone de Développement Rural

Table des matières

Liste des abréviations 2
1. Données clés du projet 8
2. Résumé des progrès réalisés par le Programme 8
3. Défis de mise en œuvre 24
3.1 Défis liés au contexte du pays 24
3.2 Défis inhérents au projet 25
Défi 1 – Mise en conformité du programme 25
Défi 2 – Mise en œuvre de la restructuration du PGDF 26
Défi 3 – Extension de la date de clôture du programme 27
Défi 4 – Dialogue institutionnel entre l'AFD, le MEDD-NEC et le FONAREDD 27
Défi 5 – La pertinence du programme PAAJ et la nécessité d'harmonisation avec le PGDF 28
Défi 6 – L'absence d'un PTBA approuvé pour 2025 28
Défi 7 – Faiblesses structurelles en ressources humaines et capacités de gestion 28
3.3 Commentaires/ Recommandations 28
4. Évaluation de la performance du projet 37
4.1 Évaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique 37
4.2 État d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage 63
5. Résultats du Projet 73
5.1 Contributions aux impacts du cadre de résultats de CAFI 73
5.1.1. Matrice des bénéficiaires 74
5.2. Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention 80
6. Communication et promotion 101
6.1 Illustration spécifique – Photos et vidéos HD 101
6.2 Stratégie et plan de communication 101
7. Exécution financière 104
7.1 Décaissements 104
7.2. Suivi des contrats 116
7.3. Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines 117
7.4. Mobilisation de ressources financières 119
7.5. Audits 119
7.6. Révisions budgétaires 121
8. Suivi évaluation et apprentissage du projet 122
8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet 125

8.2 Évaluations 126
8.3 Intégration des leçons apprises 127
8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant) 129
9. https://docs.google.com/document/d/1DBw0O2abHjdTm5d7Z0HI60kxXaVnYeyK/edit?usp=sharing&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true 129
10. Thèmes transversaux 129
9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables 129
9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux 130
11. Gestion des risques 137
10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée 137
10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité 140
12. Récapitulatif des livrables 142
Annexes 156
Annexe 1 : Tableaux indicateurs 156
Annexe 2 : Annexe financière 3 – Tableau 8.2 156
Annexe 3 : Synthèse globale des avancées du PGDF 156
Annexe 4 : Illustration photos des principales activités 156
Annexe 5 : Rapport audits financiers juillet 2025 156
Annexe 6 : Rapport Cartographique Final 156
Annexe 7 : Synthèse des observations de UGP sur le rapport EMP 156
Annexe 8 : Note des motifs de désaccord sur le rapport EMP 156
Annexe 9 : Lettre au MEDD du 20 juin 2025 sur le risque d'inéligibilité des dépenses de l'AMO. 157
Annexe 10 : Projet du nouveau cadre logique. 157
https://docs.google.com/document/d/1DBw0O2abHjdTm5d7Z0HI60kxXaVnYeyK/edit?usp=sharing&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true 157
Annexe 11 : Lettre au MEDD du 24 septembre 2025, sur le rappel du besoin d'orientations et la reprise du personnel des antennes. 157
Annexe 12 : Décision du 15 juillet 2025 du COPIL Technique du FONAREDD 157
Annexe 13 : Résolution du CPR 71 du 9-10-2025 157
Annexe 14 : Plan de démobilisation et de clôture de l'AMO 157
Annexe 15 : Lettre du MEDD du 31-10-2024 à AFD pour demande de facilitation des ANO 157
Annexe 16 : Lettre de réponse AFD au MEDD du 5-11-2024 157
Annexe 17 : Compte rendu du COPIL 3 du 25 mars 2025 157
Annexe 18 : Résumé des faits concernant les allégations de fraudes 158

Annexe 19 : Rapport de formation comptable et financière TOMPRO 158
Annexe 20 : PTBA 2025 et annexes (version de novembre 2025 de l'AFD) 158
Annexe 21 : Rapport évaluation à mi-parcours.....158
Annexe 22 : Réformes opérationnelles au PGDF en complément du manuel de procédures...158
Annexe 23 : Rapport final et remise - reprise des antennes 158
Annexe 24 : Bilan global des comptes du PGDF 158
Annexe 25 : Rapport audits financiers décembre 2024 158
Annexe 26 : Espace de stockage du Google Drive PGDF 159

Liste des tableaux

Tableau 1 : Données clés du projet 8
Tableau 2 : Avancées et réalisations les plus importantes du Projet.....9
Tableau 3 : Principales recommandations issues de la 3ème session du Comité de Pilotage du PGDF et les actions en cours.....33
Tableau 4 : Évaluation de la performance.....37
Tableau 5 : État des lieux des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités principales 63
Tableau 6 : Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI 73
Tableau 7 : Matrice de bénéficiaires 74
Tableau 8 : Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention.....82
Tableau 9 : Stratégie et plan de communication 101
Tableau 10 : Situation des versements du compte CCD 1087 104
Tableau 11 : Situation détaillée des paiements AMO par tranche du contrat.....106
Tableau 12 : Taux de décaissements du projet 107
Tableau 13 : Progrès et décaissements par effets et par produits 113
Tableau 14 : Suivi des Contrats 116
Tableau 15 : Synthèse des ressources humaines du MEDD.....119
Tableau 16 : Synthèse des ressources humaines de l'AMO..... **Error! Bookmark not defined.**
Tableau 17 : Synthèse financière 2022-23-24-25..... **Error! Bookmark not defined.**
Tableau 18 : État d'avancement du plan de suivi du projet.....125
Tableau 19 : Intégration des leçons apprises..... **Error! Bookmark not defined.**
Tableau 20 : Suivi des mesures/principes de sauvegardes de Cancún 132
Tableau 21 : Rappel de la matrice des risques identifiés (voir PRODOC).....137
Tableau 22 : Mesures de traitement des risques.....138
Tableau 23 : Synthèse des risques actuels du programme 139
Tableau 24 : Évaluation de la transparence et de l'intégrité 140

Tableau 25 : Principaux livrables techniques du PGDF 145

1. Données clés du projet

Tableau 1 : Données clés du projet

Titre du projet	**Programme de Gestion Durable des Forêts**
Numéro de référence MPTF du projet	00120366
Hyperlien du document de projet[1]	https://drive.google.com/file/d/1GeM3RQKFpFOJj2bqAKaq7I1TM4TuF6ZQ/view?usp=share_link
Zone(s) d'intervention(s) du projet	Provinces de Maï-Ndombe, Équateur, Mongala, Tshopo et Ituri
Institutions ou ministères de tutelle	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
Organisations partenaires participantes de niveau 1 [2]	Agence française de développement
Budget total actuel du projet (USD)	12.000.000 USD + 4.000.000 EUR + 1.000.000 EUR du FFEM (non disponible)
Durée totale actuelle du projet (mois)	48 Mois
Date d'approbation du projet par le Conseil d'administration de CAFI ou le Comité de pilotage du FONAREDD	05/12/2019
Date de réception des premiers fonds du MPTF par AFD	**27/07/2020**
Date d'approbation du 1er Plan de Travail Budgétisé Annuel par le comité de pilotage du projet	**27/09/2023**
Date de clôture initiale	**21/07/2024**
Date de clôture révisée (1) le cas échéant	**31/12/2025**
Date de clôture révisée sollicitée le cas échéant	**30/06/2026**
Dépenses du 01/01 au 31/12 de l'année de rapportage	USD 74,919.12 dépensé + 1300 021 à engager (Factures AMO) soit un total de 1 374 9,12 USD
Dépenses globales cumulatives (USD) au 31/12/2025	USD 5,001,061.39 dépensés USD 6 376 001,39
Taux de consommation sur l'ensemble des tranches reçues	**83.35%**
Date de l'évaluation à mi-parcours le cas échéant	**18/06/2025**

2. Résumé des progrès réalisés par le Programme

Le **Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF)**, lancé le 9 août 2022 en RDC, vise à créer les conditions d'une gestion durable des forêts. Doté d'un budget de 16,4 millions USD, dont 7,4 millions engagés (45 %), il a mis en œuvre des activités au titre de ses six composantes.

[1] L'ensemble des documents de projet se trouve sur le Drive de FONAREDD et de CAFI https://drive.google.com/drive/folders/1RhAT_Hc5jycgw40xr7YZM57jV4zQFadQ. Sélectionner Country documents / Le pays ou régional / programming / active portfolio / numéro et nom du projet

[2] Il s'agit des organisations qui ont reçu un financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du projet.

Toutefois, l'évaluation à mi-parcours (2022–2025) a jugé sa performance **insatisfaisante**. L'efficacité a été limitée par l'absence de résultats tangibles et la non-atteinte des jalons stratégiques CAFI. L'efficience a également été faible : l'essentiel des ressources a financé l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et le suivi-évaluation, tandis que seulement 4 % ont été consacrés aux activités de terrain.

En 2025, les activités ont été suspendues afin de finaliser les audits (fraude et comptes) et l'évaluation à mi-parcours, dans le cadre d'une feuille de route de restructuration. Aucun PTBA n'a été validé sur cette période.

En octobre 2025, le Ministère de l'Environnement a pris deux décisions majeures : (i) s'engager à mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation et (ii) résilier le contrat d'AMO du consortium SOFRECO. En novembre 2025, un PTBA limité au fonctionnement a été validé par ANO de l'AFD, permettant un décaissement de 600 000 euros. Le programme appuie désormais la révision du Code forestier, la finalisation de la Politique forestière nationale et la tenue des instances de gouvernance (COPIL et CCNF).

À la suite de l'évaluation, l'AFD et le MEDD-NEC ont défini un cadre restructuré (PGDF II) reposant sur :

- un nouveau cadre logique et narratif stratégique ;
- un cadrage budgétaire non fongible ;
- une Unité de Gestion du Programme placée sous l'autorité du Secrétariat général, appuyée par une assistance technique allégée et un appui fiduciaire renforcé.

Le Comité de Revue de Projet (février 2026) et le COPIL (avril 2026) devront valider le PRODOC restructuré, conditionnant l'extension pluriannuelle du programme et le second décaissement du FONAREDD via l'AFD.

https://drive.google.com/file/d/1ofdLLiwyrGlUcsmhNvX0j23jYERF3gBZ/view?usp=share_link

Tableau 2 : Avancées et réalisations les plus importantes du Projet

Progrès au cours de la période (année 2025)	*Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet*
Résultat 1 :	**Une politique forestière permettant une gestion durable des ressources forestières par les multiples acteurs du secteur est adoptée formellement par la RDC**
Composante 1 :	**Gouvernance**
Produit 1.1 :	**Assistance au MEDD dans l'opérationnalisation du CCNF et des CCPF**
Indicateur :	Les CCNF et CCPF chargés de s'assurer de la transparence et du côté participatif du processus sont opérationnels
▪ Organisation d'un CCNF en décembre 2025 statuant sur la validation de la feuille de route de la révision du Code forestier ▪	▪ 7 CCNF organisés à date https://drive.google.com/drive/folders/1TwqzrlMOu1XvXTDXvwsIPGpxkZgOGdms?usp=share_link ▪ Etat des lieux réalisés dans 5 provinces du PGDF sur les CCPF ▪ Identification des besoins techniques et opérationnels des CCPF ▪ **Un rapport d'étape sur l'opérationnalisation du CCNF et des CCPF a été élaboré** et transmis officiellement à la présidente pour capitalisation en avril 2025. ▪ Le **rapport sur le diagnostic institutionnel du MEDD, incluant les analyses des CCPF et les CCNF**, a été produit et transmis à l'administration du MEDD en décembre 2025.
Produit 1.2 :	**Observateur indépendant**
Indicateurs :	Le mandat de l'Observateur Indépendant est connu Au moins 2 rapports d'audit indépendant sont rendus publics
▪ Suivi de l'état d'avancement dans le traitement par l'administration des résultats de la MCT et livrables sur le nouveau mandat de l'OI. Production d'une version	▪ Suivi dudossier transmis en 2024 à l'administration centrale (Secrétariat Général et CCV) relatif à la révision du mandat de l'Observateur Indépendant (OI)..

Progrès au cours de la période (année 2025)	*Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet*
actualisée du mandat de l'OI intégrant les avis et contributions de la FIB, ACEFA et la société civile. Rapports d'audit indépendant rendus publics ▪ Réalisation des deux missions conjointes de contrôle menées par l'Observateur Indépendant et la CCVI dans les provinces de la Tshopo et de l'Équateur. ▪ Participation du PGDF à la réunion de validation des rapports, organisée par le Secrétariat Général du MEDD, contribuant ainsi au processus de transparence et de suivi du contrôle forestier.	▪ Organisation des réunions et rencontres de concertation avec les organisations de la société civile (OSC), la FIB et la CCV, afin de recueillir leurs contributions et d'intégrer les ajustements pertinents à la formulation initiale. ▪ Un dossier consolidé de nouveau mandat de l'OI a été finalisé à la fin du mois de juin 2025. Il sera partagé avec les principaux acteurs afin de préparer l'organisation d'un atelier national de validation, dès que les ressources financières du PGDF le permettront. ▪ Organisation d'une mission de contrôle forestier a été organisée dans la province de la Mongala, avec la participation de l'OI, et une collaboration étroite a été développée entre le PGDF et l'OI en faveur d'une gestion concertée et transparente des forêts. ▪ D'autres missions de contrôle forestier, réalisées sans financement du PGDF, ont été menées par l'OI et la CCV dans les provinces de la Tshopo et de l'Équateur sur des concessions forestières (CCF). Le PGDF a pris part aux réunions de revue et de validation des rapports issus de ces missions. https://drive.google.com/file/d/1CpyxoRNtOp4fqRdZjbZa9yKaFxbBCiTw/view?usp=share_link https://docs.google.com/document/d/1Kd1iLV2rlFvh0jySy99PkP6d9N2QissB/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Produit 1.3 : **Plan de Lutte contre l'Exploitation Illégale (PLCEI)**	
Indicateur : Plan de lutte contre l'exploitation illégale validé et mis en œuvre	
Dans le cadre de son élaboration, le canevas a d'abord été structuré sous forme de document de référence en vue d'un partage ultérieur avec l'administration compétente, avant d'être enrichi par des contributions relatives aux stratégies nationales de contrôle des différents segments du secteur forestier. À cet égard, l'élaboration de la Stratégie Nationale de Contrôle des exploitants artisanaux dans les provinces (voir composante 3) constitue l'un des éléments fondateurs du PLCEI. De manière complémentaire, les travaux relatifs à la Stratégie Nationale de Contrôle des Forêts des Communautés Locales (CFCL) ainsi qu'à la Stratégie Nationale de Contrôle des Concessions Forestières (CCF) ont été initiés et sont destinés à alimenter et consolider le contenu du PLCEI. Enfin, l'organisation d'un atelier national de concertation sur cette thématique est prévue, dès que les ressources financières du PGDF le permettront, afin de favoriser l'appropriation du document et d'en valider les orientations stratégiques.	Un projet de décision relatif à la mise en place d'un groupe de travail chargé de l'élaboration de la Stratégie du Plan de Lutte Contre l'Exploitation Illégale (PLCEI) a été élaboré de manière participative et transmis au MEDD, accompagné d'une feuille de route. Dans l'attente des décisions administratives formelles, un groupe de travail volontaire est en cours de structuration afin de préparer les travaux techniques. Par ailleurs, un canevas du PLCEI a été finalisé et formalisé en document de référence en vue de son partage ultérieur avec l'administration. Ce canevas a été enrichi par des contributions portant notamment sur les stratégies nationales de contrôle des différents segments de l'exploitation forestière, constituant ainsi une base structurante pour l'élaboration de la stratégie nationale du PLCEI. https://drive.google.com/file/d/1Cpn-bsv_LJ7tXMKUV2n8O-Aby6aFGSRO/view?usp=share_link https://docs.google.com/document/d/1lFWaZ8OXwDncASd_ZOChoqkeIdw-AY6r/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true

Progrès au cours de la période (année 2025)	*Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet*
	https://drive.google.com/file/d/1ReRo-qy5oacd4JiQ_jG4e1YhD_ZzkuKf/view?usp=share_link
Composante 2 : Politique et réglementation	
Produit 2.1: Politique forestière	
Indicateur : Toutes les réunions de concertation planifiées au niveau national et provinciale regroupant l'ensemble des acteurs clés du secteur forestier (GTCRR, artisanaux, FIB notamment, société civile, etc.) sont organisées en rapport à l'élaboration de la Politique Forestière Nationale	
▪ Finalisation des lignes directrices de la Politique Forestière Nationale (PFN. ▪ Validation de ce document portant les lignes directrices (18 pages) par la Cellule de Coordination de la PFN (CCPFN) et transmission au Secrétariat Général et au Cabinet ministériel pour analyse des options politiques proposées, en vue de renforcer la cohérence entre les orientations stratégiques de la PFN et les priorités nationales. ▪ Harmonisation entre le PGDF et le PAAJ sur l'approche et la synergie à tisser dans le budget et les activités à réaliser pour finaliser la PFN. ▪ EESS sur la PFN amorcée par le PGDF et finalisé par le PAAJ. Rédaction et validation par ANO de l'AFD du projet des termes de référence et budget relatifs à l'organisation de l'atelier de validation nationale de la PFN. ▪ La participation active du PGDF au séminaire du Groupe Technique Forestier (2–3 avril 2025), centré sur le processus d'élaboration de la PFN et le renforcement de la concertation multipartite.).Appui et participation à l'organisation d'une réunion stratégique tenue le 4 juin 2025, réunissant plusieurs partenaires institutionnels (AFD, CAFI, FONAREDD, PNUD, CTR, PAAJ, REPALEF, MINAGRI, etc.) pour faire un état des lieux et engager un processus de mobilisation des financements destinés à appuyer la finalisation de la PFN. ▪ La participation de la CCPFN et du PGDF à la réunion de révision de la feuille de route du programme PAAJ. . Le PGDF a également contribué de manière significative à la préparation méthodologique des consultations provinciales, à travers la production : • d'un canevas harmonisé et commenté de rapport provincial de consultation sur la PFN ; • d'un projet d'agenda des ateliers ; • des termes de référence des groupes de travail ; • ainsi que d'un guide méthodologique destiné aux modérateurs et rapporteurs des ateliers. Lors des consultations provinciales, le PGDF a été représenté dans deux des quatorze provinces couvertes par le PAAJ, à savoir le Nord-Ubangi et le Sud-Ubangi, au cours de la dernière semaine du mois de septembre 2025. La poursuite des consultations provinciales est prévue à distance, selon une méthodologie déjà mise en œuvre par le PNUD dans le cadre de son appui à l'élaboration de la Politique Nationale de l'Énergie en RDC.	La Politique Forestière Nationale (PFN) dispose d'une feuille de route validée par le CCNF, ainsi que d'un dispositif de coordination inclusif formellement établi, à travers la Cellule de Coordination de la PFN (CCPFN), chargée d'en piloter le processus d'élaboration. Afin d'étayer le diagnostic sectoriel, le PGDF a conduit plusieurs études thématiques complémentaires, portant notamment sur : les produits forestiers non ligneux (PFNL), l'analyse économique des filières du bois d'œuvre industriel et artisanal, les valeurs culturelles et traditionnelles, les enjeux liés au carbone, l'état des aménagements forestiers, la foresterie communautaire, l'exploitation artisanale du bois, ainsi que sur le diagnostic des ressources humaines et institutionnelles, finalisé en décembre 2025. En parallèle, quatre groupes de travail thématiques ont été mis en place autour des axes suivants : 1. l'exploitation forestière ; 2. la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées ; 3. le marché du carbone forestier et les tourbières ; 4. la recherche et la formation forestières, le financement et les partenariats. L'exploitation des données existantes, notamment issues des États Généraux des Forêts et de l'étude sur le capital forestier, a été enrichie par plusieurs ateliers de concertation multipartites et de nombreuses sessions de travail de la CCPFN. Ces démarches ont permis la production, en 2024, d'un rapport de diagnostic sectoriel consolidé. S'agissant du document de la PFN, les observations recueillies lors de la sixième session du CCNF, ainsi qu'auprès de l'ensemble des parties prenantes, y compris les OSC et le GIBEC, ont été intégrées par la CCPFN. Cette démarche a conduit à l'élaboration de la version V0.1 de la PFN, disponible depuis mars 2025 sur le site du MEDD et servant de base aux consultations provinciales. Les lignes directrices de la PFN, consignées dans un document de 18 pages, ont été finalisées, validées au niveau de la CCPFN, puis transmises au Secrétariat Général et au Cabinet ministériel pour analyse des options politiques. Le PGDF et la CCPFN ont poursuivi la préparation technique des consultations provinciales, aujourd'hui confrontées à une contrainte majeure de financement. Dans ce contexte, le MEDD a engagé des démarches auprès de ses partenaires afin de mobiliser des ressources complémentaires pour la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route de la PFN. La méthodologie des consultations a été validée le 6 juin 2025 par la Ministre d'État, sur proposition du PGDF. Au moment de la suspension de la mission de l'assistance technique, les quatre premières étapes de la feuille de route de la PFN avaient été intégralement réalisées, représentant environ

Progrès au cours de la période (année 2025)	*Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet*
Par ailleurs, le PGDF a conduit un diagnostic institutionnel et un diagnostic des ressources humaines du MEDD. Les deux études ont été finalisées, bien que le programme n'ait pas disposé des ressources financières nécessaires pour organiser leur restitution officielle. S'agissant du diagnostic des ressources humaines, la collecte des données a été réalisée auprès des directions centrales (DRH, DGFOR, DIAF, DGF, DPVB, DTEB, etc.) ainsi que des partenaires techniques et financiers. Au niveau provincial, les antennes du PGDF ont facilité la collecte grâce à leur ancrage territorial. Un rapport final a été soumis et demeure en attente de validation formelle, sous réserve de la disponibilité des financements. Concernant l'analyse institutionnelle, le rapport a également été transmis à l'administration. L'étude propose une réflexion approfondie sur le cadre organique de la DGFOR et de ses directions techniques, assortie d'une proposition de restructuration visant à réduire les chevauchements de compétences, clarifier les attributions et renforcer la lisibilité des responsabilités, afin de garantir une mise en œuvre efficace de la future PFN. Enfin, l'étude sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) a été finalisée sur la base d'une revue documentaire complétée par des enquêtes de terrain. Elle met en évidence la richesse et la diversité des PFNL en RDC, tout en soulignant les défis liés au faible encadrement juridique, à la gouvernance, à la déforestation et aux pratiques d'exploitation non durable. L'étude recommande notamment une gestion intégrée des PFNL, le renforcement des chaînes de valeur et le développement de formations locales afin de maximiser leur potentiel économique et écologique. Les antennes du PGDF ont joué un rôle essentiel dans la réalisation de ces travaux, en particulier pour les enquêtes relatives aux diagnostics institutionnel et RH ainsi que pour l'étude sur les PFNL. Elles ont organisé, dans chaque province, des séances d'échange avec les CPEDD, sur la base de questionnaires structurés, permettant l'élaboration d'états des lieux consolidés à l'échelle provinciale.	70 % de la charge de travail globale du processus. La phase des consultations provinciales est en cours grâce à l'appui financier du PAAJ. Toutefois, les limitations budgétaires de ce financement pourraient affecter la qualité finale de la PFN, document stratégique majeur pour la RDC, au regard des attentes exprimées par les parties prenantes et des ambitions portées par le PGDF. Par ailleurs, les termes de référence de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) et le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) relatifs aux études d'impact environnemental et social — couvrant la politique, le programme et les sites pilotes — ont été élaborés et validés en 2024 par les instances compétentes. L'AMI, lancé en mai 2025, a permis de recueillir les manifestations d'intérêt de 14 bureaux d'études, devant constituer la liste restreinte pour l'appel d'offres. Toutefois, cette procédure a été jugée trop consommatrice en temps, avec un risque de décalage du calendrier fixé par l'autorité de tutelle pour la finalisation de la PFN. En conséquence, et avec l'accord du FONAREDD et de l'administration, le PAAJ a financé le recrutement d'un consultant selon une procédure de gré à gré afin de réaliser l'étude requise.
Produit 2.2 : Code Forestier	
Indicateur : Code Forestier révisé	
Le PGDF a participé aux échanges au sein du comité stratégique du 05/10/2025 et avec le PAAJ/FONAREDD pour harmoniser sur les priorités et l calendrier. Un CCNF a été organisé avec l'appui du PGDFQ le 30/12/2025 pour valider la feuille de route de révision de cette Loi.	Réalisation d'un travail de collecte et de capitalisation des propositions d'ajustement du Code résultant des concertations antérieures, notamment, celles des OSC. Ce travail a abouti à un document de cadrage des réformes à mener afin de faciliter éventuellement le processus de concertation sous le leadership du MEDD pour valider et avancer dans la mise en place d'une feuille de route. Appui à l'organisation du CCNF validant la FdR de révision et contribution aux discussions. Le PGDF se prépare pour appuyer les actions prioritaires de la FdR pour amorcer le processus en accord avec l'administration.

Progrès au cours de la période (année 2025)	*Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet*
Produit 2.3 : Textes réglementaires	
Indicateur : Disponibilité d'un cadre réglementaire et normatif actualisé intégrant la nouvelle constitution, les modalités de gestion durable des forêts communautaires et/ou des ETD, les évolutions des enjeux internationaux sur le climat	
Dans le cadre de la finalisation du Tableau de Bord (TdB) de suivi de l'aménagement et de la gestion des concessions forestières, conçu comme un outil intégré de gestion du secteur forestier, un groupe de travail conjoint DIAF/DGF a été mis en place. Ce groupe est composé de six personnes (4 hommes et 2 femmes). Il a pour mission de se familiariser avec l'outil, de maîtriser les procédures de saisie et d'actualisation des données, et de produire, selon la périodicité requise, des rapports analytiques sur l'aménagement et la gestion des titres forestiers. Par ailleurs, un cadre de réformes légales et réglementaires du Code forestier et de ses textes d'application a été élaboré au cours du semestre. Ce cadre vise à structurer et consolider l'ensemble des contributions et observations formulées par les partenaires, notamment à l'issue des États généraux des forêts, du diagnostic sectoriel, ainsi que des travaux du Groupe Technique Forestier (GTF), du GTCRR, du REPALEF et d'autres instances, en vue d'identifier et de prioriser les améliorations nécessaires au secteur forestier. Enfin, au cours du second semestre 2025, un projet de texte réglementaire visant la réforme du secteur de l'exploitation forestière artisanale a été élaboré. Ce projet s'appuie sur les conclusions et recommandations issues des différents travaux et rapports produits dans le cadre de la composante 3 du programme. Il capitalise l'ensemble des outils développés à cet effet, notamment le modèle de répertoire, la convention, la déclaration trimestrielle, ainsi que les autres instruments techniques et administratifs. Le projet de texte est disponible dans le répertoire partagé (drive) du PGDF.	Le cadre réglementaire et normatif du secteur forestier évolue de manière cohérente avec les orientations de la Politique Forestière Nationale (PFN). Les réflexions relatives à la révision du Code forestier et de ses textes d'application ont été engagées de façon concomitante au processus d'élaboration de la PFN. À cet égard, les travaux issus du diagnostic sectoriel ainsi que ceux relatifs au plan de réforme juridique du secteur de l'exploitation artisanale ont permis d'identifier plusieurs orientations structurantes pour l'évolution du cadre normatif. Par ailleurs, la réalisation de quatre missions de distribution et de renforcement des capacités au bénéfice de 111 agents et cadres des CPEDD, organisées dans les provinces du Maï-Ndombe, de l'Équateur, de la Mongala et de la Tshopo, et conduites par la DIAF, avec l'appui de la DGF et du Cabinet de la MINETAT du 29 juin au 10 juillet 2024, a également contribué à alimenter la réflexion en cours sur les réformes à mener. Dans ce contexte, un cadre de réformes légales et réglementaires du Code forestier et de ses textes d'application a été élaboré. Il vise à structurer, consolider et harmoniser l'ensemble des contributions et observations formulées par les partenaires, en vue d'identifier les améliorations nécessaires au fonctionnement et à la gouvernance du secteur forestier. Enfin, un projet de texte réglementaire portant réforme du secteur de l'exploitation forestière artisanale a été élaboré, constituant une avancée significative vers la modernisation et la clarification du cadre juridique applicable à ce sous-secteur.
Produit 2.4 : Zonage forestier	
Indicateur : Élaboration d'un macro-zonage forestier national et contribution au zonage forestier dans les zones de projets intégrés	
En 2025, d'importants progrès ont été réalisés dans le développement du macro-zonage forestier et de la programmation géographique. Les cartes d'occupation et d'utilisation du sol de 29 territoires relevant de la zone d'intervention du PGDF ont été produites. Elles servent de cartes de référence pour les échanges sur les différentes affectations de terres avec les comités locaux de pilotage du zonage forestier et les conseils consultatifs provinciaux dans les provinces cibles du programme. Le PGDF a également contribué à la définition des forêts dégradées, laquelle a été transmise à la DIAF, en intégrant les paramètres de la définition officielle de la forêt pour la RDC. La carte du domaine forestier national a été actualisée, incluant les nouvelles informations relatives au corridor vert Kivu–Kinshasa, ainsi que les données des PIREDD sur les plantations et les Plans simples d'aménagement du territoire (PSAT). Dans le cadre de l'étude sur le capital forestier, plusieurs cartes ont été reconstituées afin de définir des scénarios d'affectation des terres en fonction des besoins en bois énergie, en surface agricole, en bois d'œuvre ou en zones de conservation. Les superficies des allocations existantes ont été calculées pour	Macro-zonage forestier et programmation géographique – Activités 2025 • Une feuille de route pour l'élaboration du macro-zonage forestier a été validée par le CCNF. • Une feuille de route pour le processus de programmation géographique, jusqu'à l'allocation des concessions forestières, a été élaborée. • Le PGDF a participé et apporté son appui au comité technique de l'étude sur le capital forestier réalisée par la FRMI. • Les cartes des macro-zones des massifs forestiers de la RDC ont été produites. Cartes d'indicateurs spatialisés d'aide à la décision Les cartes suivantes ont été élaborées ou actualisées : • Carte de biomasse aérienne et haut stock de carbone ; • Carte de l'indice d'intégrité du paysage forestier avec haut stock de carbone ; • Carte des zones clés de conservation et différentes affectations forestières ; • Carte des zones forestières intégrant les coûts logistiques ;

Progrès au cours de la période (année 2025)	*Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet*
identifier les massifs forestiers disponibles à la programmation géographique. Une carte des tourbières a été élaborée en mars, intégrant la cartographie des zones humides (Bwangoy et al.) et celle des tourbières du bassin du Congo (Dargie et al.). Ce travail constitue une contribution directe à l'Unité de Gestion des Tourbières (UGT) pour l'intégration de ces zones dans le schéma national d'affectation des terres. Malgré la suspension des activités du PGDF au cours du second semestre, les travaux d'appui aux task-forces ont poursuivi leur rythme, notamment sur la programmation géographique, la définition de la forêt dégradée et la révision des cartes d'occupation et d'utilisation du sol par les provinces.	• Carte des zones forestières avec coût logistique associé aux zones prioritaires pour la conservation ; • Carte des zones forestières avec coût logistique associé aux zones prioritaires dédiées à la programmation géographique. Programmation géographique et choix des sites • L'identification et la cartographie des zones prioritaires pour la programmation géographique ont été complétées avec l'administration d'ici la fin du second semestre 2025. • Les contributions des provinces sur les cartes d'occupation et d'utilisation du sol (Maï-Ndombe, Mongala, Équateur) ont été intégrées. • Un rapport cartographique final a été élaboré. L'ensemble des livrables et cartes est accessible au lien suivant : Drive PGDF – Cartographie
Produit 2.5 :	**Mesures de prise en compte des impacts sociaux et environnementaux**
Indicateur :	Prise en compte des impacts socio-environnementaux du Programme
L'ANO de l'AFD sur les TdR de l'EIES a été donné au mois de mai 2025. Cette validation a permis de lancer la procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt en mai 2025, laquelle a abouti à l'établissement d'une liste restreinte de bureaux invités à soumissionner pour la réalisation de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) / Évaluation Environnementale Stratégique (EES). Ce processus a été arrêté puisque jugé trop long en termes de temps par rapport à l'objectif temps assigné pour finaliser la PFN. Les autres TDRs sur les sites pilotes d'expérimentation des CFCL et sur l'élaboration du CGES seront relancés à l'issue de la validation du nouveau PRODOC.	Les TdR de i) l'évaluation environnementale stratégique de la PFN (EIES), ii) l'évaluation d'impact environnementale et social des sites pilotes du PGDF, et iii) l'évaluation d'impact environnementale et social du PGDF, ont été élaborés et soumis à la validation officielle de l'ACE en août 2024, avec l'ensemble des frais nécessaires réglés. ANO AFD sur les TDR et AMI de réalisation de l'EESS.
Résultat 2 :	**Un modèle de développement de la filière artisanale de production et de transformation de bois d'œuvre compatible avec les principes de durabilité économique, environnementale et sociale est mis au point.**
Composante 3 :	**Secteur artisanal**
Produit 3.1 :	**Amélioration de la filière bois artisanale et de son économie (en lien avec l'activité 2.1)**
Indicateurs :	Nombre d'exploitants informels / illégaux passés dans le système formel et respectant les éléments essentiels de légalité Nombre de structures (associations, syndicats, coopératives, etc.) d'exploitants créées et opérationnelles L'information sur les permis est accessible et sa qualité est évaluée régulièrement Nombre de permis accordés en accord avec les législations existantes
Durant la période, les termes de référence (TdR) de la sous-activité « diagnostic de performance des exploitants artisanaux » ont été élaborés et partagés avec les antennes du PGDF pour enrichissement, afin de construire une version finale participative. Les résultats attendus sont les suivants : • Évaluation de la filière artisanale : Les diagnostics permettront d'identifier les points forts et les faiblesses du secteur. • Identification des opérateurs conformes ou en voie de conformité : L'objectif est de repérer ceux qui manifestent la volonté de travailler de manière durable afin de leur apporter un appui ciblé. • Élaboration d'un plan de formation : Ce plan vise à renforcer les capacités des opérateurs désirant améliorer leurs pratiques et se conformer aux règles. • Renforcement des capacités des CPEDD : Les agents de coordination provinciaux disposeront de repères	Le processus d'amélioration de la filière bois artisanal a été lancé par la réalisation d'un état des lieux exhaustif de la filière en 2023, complété en 2024 par une revue juridique approfondie. Cette dernière a inclus une proposition de révision de la procédure de délivrance et de suivi des permis de coupe artisanale, transmise au MEDD pour validation. Le processus s'est poursuivi par le lancement de l'élaboration du répertoire des opérateurs dans quatre provinces, permettant de mieux identifier l'ensemble des exploitants légaux et illégaux et de définir des solutions d'accompagnement pour ceux manifestant la volonté de se conformer aux règles et d'améliorer leurs pratiques. Les activités de restructuration et d'amélioration de la filière sont conduites en collaboration étroite avec l'administration provinciale et les associations professionnelles, afin d'assurer un suivi concerté et participatif. Parallèlement, les termes de

Progrès au cours de la période (année 2025)	*Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet*
techniques plus clairs pour apprécier la performance d'un exploitant ou transformateur de bois d'œuvre. Au second trimestre 2025, une proposition de stratégie nationale de contrôle forestier de l'exploitation artisanale a été rédigée de manière participative. Ce document est le fruit des travaux menés au premier trimestre avec les antennes et les administrations provinciales, et s'appuie sur les échanges avec les acteurs de la filière. L'analyse des blocages et leviers du secteur artisanal a permis de définir cinq axes stratégiques principaux : 1. Sensibilisation et renforcement des capacités des opérateurs et des agents de contrôle ; 2. Dynamisation d'un cadre de concertation pour harmoniser les interventions ; 3. Planification des contrôles forestiers pour améliorer l'efficacité et la couverture des inspections ; 4. Gestion des données pour suivre la performance des opérateurs et des mesures correctives ; 5. Développement de mesures incitatives pour rendre l'exploitation artisanale conforme plus attrayante et bénéfique. Tous les acteurs de la filière ont été identifiés et leur rôle précisé pour la mise en œuvre de cette stratégie, qui sera testée dans les provinces pilotes du PGDF. Cette stratégie s'inscrit également dans le cadre plus large du Plan de Lutte Contre l'Exploitation Illégale (PLCEI), actuellement en cours d'élaboration. Parallèlement, des grilles de contrôle ont été développées avec la Cellule de Contrôle et Vérifications (CCV) du MEDD, conformément à l'arrêté 102/2009 relatif aux règles et formalités du contrôle forestier. Ces grilles comprennent : • Une fiche générale de contrôle ; • Des fiches spécifiques, adaptées aux différents lieux de contrôle, permettant d'améliorer l'efficacité des inspections. La prochaine étape consiste en un atelier de partage de ces grilles avec la société civile et les associations professionnelles, afin de parvenir à un consensus sur leur contenu avant la phase de test. Ces grilles ont déjà été intégrées comme outil de travail dans la stratégie nationale de contrôle forestier du secteur artisanal dans les provinces.	référence pour un audit des performances des exploitants artisanaux ont été élaborés. Dans le cadre de cette démarche, une stratégie nationale de contrôle de l'exploitation artisanale dans les provinces a été développée, accompagnée d'un modèle de budget et d'outils opérationnels, incluant notamment des fiches de contrôle. Cette stratégie repose sur cinq axes principaux : 1. Sensibilisation et renforcement des capacités des opérateurs et agents de contrôle ; 2. Dynamisation d'un cadre de concertation pour harmoniser les interventions ; 3. Planification des contrôles forestiers pour améliorer l'efficacité et la couverture des inspections ; 4. Gestion des données pour suivre la performance et identifier les actions correctives ; 5. Développement de mesures incitatives pour rendre l'exploitation artisanale conforme attractive et bénéfique. Cette approche intégrée vise à promouvoir une exploitation artisanale plus durable, légale et rentable, tout en renforçant la gouvernance et la transparence dans le secteur forestier. ▪
Produit 3.2 : **Amélioration de la planification et du suivi de l'exploitation artisanale**	
Indicateur : Un système de suivi des exploitants artisanaux agréés (répertoire), de l'attribution des permis de coupe et de leur localisation, ainsi que de l'exploitation menée, avec système à déployer sur chacune des Provinces au sein des CPEDD, est développé	
Certaines activités prévues n'ont pas pu être réalisées en raison de la disponibilité limitée des fonds. L'effort a donc été concentré sur l'appui aux CPEDD, en fonction de leurs besoins liés au suivi des différentes demandes de permis et à la tenue du répertoire des exploitants artisanaux. Dans ce cadre, des échanges avec les CPEDD ont permis de statuer sur le projet d'identification d'un agent dédié chargé de : • Collecter et gérer les données statistiques de l'exploitation forestière artisanale de bois d'œuvre ; • Actualiser les répertoires des exploitants ;	La planification et le suivi de l'exploitation artisanale se sont significativement améliorés grâce aux travaux menés depuis 2024, notamment : • La Revue Juridique et les propositions relatives à la procédure de délivrance et de suivi des permis de coupe artisanale, appropriées par l'administration ; • L'intégration des conclusions des études, des réformes opérationnelles et réglementaires, et l'utilisation des répertoires des exploitants par les provinces pour améliorer le suivi ;

Progrès au cours de la période (année 2025)	*Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet*
• Suivre les procédures de demande de permis des opérateurs artisanaux. Cette initiative vise également à fournir un interlocuteur unique pour la mise en œuvre de l'axe « gestion des données » de la stratégie nationale de contrôle du secteur artisanal. Des critères de sélection clairs et transparents ont été proposés pour identifier le candidat approprié. Des courriers ont été adressés aux CPEDD afin de leur permettre de proposer des agents pour cette mission. À ce jour, l'agent de la Tshopo a déjà été identifié, assurant ainsi un point de contact opérationnel pour la mise en œuvre de la composante 3 dans cette province.	• L'organisation de réunions provinciales sur le secteur artisanal et la distribution de 3 000 dépliants visant à promouvoir et vulgariser les bonnes pratiques réglementaires. En 2025, ce dispositif a été complété par : • L'identification d'un agent dédié au sein de chaque CPEDD, chargé de faciliter le suivi des statistiques et des procédures relatives aux exploitants artisanaux ; • La conception et la mise à disposition d'outils de suivi destinés à renforcer la gouvernance et l'efficacité du contrôle de la filière. Ces mesures ont permis de poser les bases d'un suivi plus rigoureux et participatif, tout en encourageant l'administration à poursuivre les efforts vers une exploitation artisanale durable et conforme à la réglementation.
Produit 3.3 :	**Appui à l'amélioration des performances des artisans légaux d'exploitation du bois d'œuvre et au développement de PME de la filière, capables d'opérer sur les forêts communautaires et/ou des ETD**
Indicateurs :	Nombre d'Exploitants dont les pratiques ont changé grâce entre autres aux formations EFIR Nombre d'exploitants artisanaux agréés (accès à la profession à mettre en place) suite à une formation réussie en abattage EFIR (accès conditionné aux Unités Forestières Artisanales Aménagées)
Au premier trimestre 2025, un projet d'accord type visant à appuyer les exploitants artisanaux désireux de se conformer à la règlementation, a été produit. En prévision de la mise en œuvre de cet accord, un plan de mise en conformité a été élaboré au second trimestre pour faciliter le suivi de cet accord. Ce plan prévoit des outils de suivi, en particulier une grille de mise en conformité adaptée au profil des exploitants bénéficiaires de l'accord, une grille de suivi réciproque des objectifs à atteindre trimestriellement, et la grille de contrôle générale des exploitants artisanaux afin d'avoir une base comparable des efforts réalisés par les exploitants trimestriellement.	Cette activité a vraiment commencé en 2024 par la production des outils de vulgarisation de la réglementation auprès des acteurs. Trois dépliants (français / Lingala) permettant de vulgariser la réglementation auprès des acteurs ont été imprimés en 3 000 exemplaires et promus lors des réunions provinciales organisées avec les acteurs de la filière artisanale. Une attention particulière a été mise sur la participation des femmes et des représentants autochtones. L'activité est désormais complétée par des outils de mise en œuvre avec un accord type et le canevas d'un plan de mise en conformité. Ces deux outils seront mis en œuvre dès que des exploitants artisanaux seront identifiés pour bénéficier de cet accord type. Le processus d'identification est en cours, mais il est ralenti par le manque de moyens du programme.
Produit 3.4 :	**Appui (auprès des opérateurs identifiés) à l'établissement et à la mise en œuvre d'accords définissant les relations entre exploitants artisanaux et populations locales**
Indicateurs :	Montants de la contribution des exploitants artisanaux au financement de réalisations sociales prévues dans les accords passés avec les communautés locales L'information sur les permis est accessible et sa qualité est évaluée régulièrement
Le premier semestre 2025 fût l'occasion de produire un modèle de convention entre opérateurs artisanaux et populations locales. L'élaboration de ce document fait suite à l'analyse des données collectées par les antennes en province auprès des acteurs de la filière, et des travaux préexistants à ce sujet fin 2024. Le document produit permet de répondre au plan de travail, et il est en soi important puisqu'il constitue une proposition de l'annexe 3 de l'arrêté 084/2016 portant conditions et règles d'exploitation de bois d'œuvre, mais dont l'annexe en question n'avait jamais été publiée. Cette activité a donc permis d'obtenir les livrables LC3.17 et LC3.18. Par ailleurs, des TdR ont été élaborés pour le livrable LC3.19 afin d'organiser la consultation de la société civile, afin qu'elle se penche sur le modèle de convention pour permettre de produire une version améliorée. Le consultant qui effectuera ce travail a déjà été identifié et son positionnement sur cette mission a été soumis à l'AFD (DANO). Il est prévu que cet expert mène des	Un accord a été développé de façon concertée avec les principaux acteurs des provinces. Plusieurs réunions au sein des antennes ont été organisées afin de collecter des informations et de documenter le modèle de convention entre exploitants / communautés. La production de ce modèle, qui demeure au stade de proposition, reste néanmoins une première en RDC, puisqu'officiellement le modèle prévu dans la règlementation (l'arrêté 084/2016) n'a jamais été publié. Celui produit constitue donc la seule version nationale existante. Si cette version est jugée imparfaite, alors il revient à l'administration de l'améliorer. Une proposition de TdR pour un ECT a été développée afin de se charger des consultations plus larges auprès des OCS et autres acteurs provinciaux et nationaux afin de consolider le projet de convention en prenant l'avis des parties prenantes.

Progrès au cours de la période (année 2025)	*Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet*
consultations auprès des organisations de la société civile afin de collecter les points de vue et enrichir le modèle de convention, pour produire le livrable LC3.19.	
Produit 3.5 : Appui à l'amélioration des performances des transformateurs de bois d'œuvre	
Indicateurs : Rendement matière des produits de l'exploitation artisanale : volumes débités selon le type d'équipement utilisé par les artisanaux pour le sciage des grumes (tronçonneuse ou scie mobile)	
Le plan de travail du PRODOC indique la possibilité de collaborer avec les institutions de formation, notamment l'INPP, dans le cadre de formations techniques (voir aussi sous-activité A3.5.3). C'est ainsi que, lors du Salon de l'emploi organisé à Kinshasa en février dernier, l'INPP a été rencontrée afin de prendre contact, visiter ses installations concernant l'expertise bois et améliorer la compréhension du fonctionnement de cette institution, tant au niveau national que provincial. La Direction Nationale de l'INPP n'a rien de technique, c'est un organe administratif qui gère les antennes et leur expertise. Ce sont les antennes Provinciales qui détiennent l'expertise. En conséquence, les antennes du PGDF ont pu rencontrer les antennes provinciales INPP afin d'évaluer les possibilités de collaboration locale. Un échange online s'est tenu entre le PGDF et l'INPP durant le second trimestre, afin de clarifier les activités du PGDF et les modalités de collaborations entre le PGDF et l'INPP. Étant donné l'indisponibilité des fonds durant cette période, il a été convenu de poursuivre les échanges dès que possible. Les audits techniques et organisationnels des artisans transformateurs de bois ont été planifiés et préparés sur base d'un canevas d'évaluation qui a été élaboré avec la participation de chaque province et des CPEDD.	Les travaux de ce produit ont débuté au cours du premier trimestre 2025 avec les réunions de collaboration organisées avec l'INPP pour l'appui et la formation des performances des transformateurs de bois d'œuvre au niveau central et des provinces du PGDF. Les audits techniques et organisationnels des artisans transformateurs de bois ont été planifiés et préparés sur base d'un canevas d'évaluation qui a été élaboré avec la participation de chaque province et des CPEDD.
Produit 3.6 : Appui à la commercialisation des productions et à la promotion des demandes privées et publiques en bois légaux	
Indicateur : Volumes produits par des exploitants opérant légalement	
Pendant le semestre, un processus d'identification et de sélection des agents provinciaux spécialisés dans le suivi du secteur artisanal a été lancé dans toutes les provinces. L'installation de l'agent CPEDD préposé au suivi du secteur artisanal à la Tshopo est déjà effectif. Également, une proposition de mise en place d'un marché de vente de bois légal, issue du secteur artisanal, est en cours de concertation dans la province du Maï-Ndombe avec l'appui de l'antenne du PGDF.	Le suivi de la cible en termes de volumes peut être espéré grâce à l'installation de l'agent CPEDD préposé au suivi du secteur artisanal et dont le processus d'identification a été faite à la Tshopo. Pour les autres provinces, la dynamique d'identification peut se poursuivre avec l'assistance de la hiérarchie du MEDD, jusqu'à opérationnalisation de l'agent. Cette activité ne demande pas de financement particulier puisqu'elle capitalise les effectifs existants en orientant un agent pour qu'il approfondisse son travail sur l'exploitation artisanale qui est devenue un enjeu majeur en RDC et pour le climat à l'échelle international. L'amélioration de la gestion du secteur artisanal pourrait, si tel est le cas, devenir un symbole d'une évolution positive et rigoureuse de la gouvernance forestière. Une proposition de mise en place d'un marché de vente de bois légal, issue du secteur artisanal, est en cours de concertation dans la province du Maï-Ndombe avec l'appui de l'antenne du PGDF. Cependant, à cause du manque de financement, cette activité n'est pas suffisamment mature pour être mise en œuvre.

Progrès au cours de la période (année 2025)	*Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet*
Produit 3.7 : **Mettre en place des activités de transfert de savoir-faire vers les exploitants artisanaux des sites pilotes et vers les institutions de formation forestière**	
Indicateur : Deux zones franches, à Kinshasa et à Kisangani	
Cette activité a pu évoluer lors du premier semestre 2025, notamment avec des prises de contact avec les instituts de formation. Au niveau des provinces, différents échanges ont eu lieu durant le second trimestre afin d'enrichir le réseautage du PGDF dans la perspective ultérieure du transfert de savoir-faire. A titre d'exemple, dans la Tshopo, des rencontres ont eu lieu avec l'IFA de Yangambi, la Faculté des sciences (département gestion des ressources naturelles) de l'UNIKIS, et l'ISEA Bengamisa. En Équateur, d'autres échanges se sont tenus avec l'Université de Mbandaka (UNIMBA - faculté des sciences) et l'Institut Supérieur de Développement Rural de Mbandaka (ISDR). Ces exemples s'ajoutent aux contacts établis par ailleurs avec l'INPP à l'échelle Nationale et Provinciale. D'autres réunions seront également organisées dans les mois qui viennent avec les structures de formations existantes dans les autres provinces pilotes du PGDF. En outre, des échanges ont également été menés avec l'INPP dans la cadre de l'amélioration des performances des artisanaux.	Cette activité, prévue pour 2026, a été initiée lors du premier semestre 2025, notamment avec des prises de contact avec les instituts de formation. Le contexte des zones franches a été abandonné car il n'est pas réalisable compte tenu des démarches multisectorielles et du temps administratif que cela peut prendre. Par ailleurs, Kisangani n'est pas une zone frontalière, donc dans ce cas cela est impossible. Enfin, l'État est en train d'implanter des Zones Économiques Spéciales plutôt adaptées aux secteurs industriels.
Résultat 3 : **Différentes approches participatives d'aménagement et de gestion durable des forêts des communautés et/ou des ETD permettant le financement du développement local sont testées et prêtes à être généralisées, dans l'optique (entre autres) d'une réduction des émissions de GES**	
Composante 4 : **Appui à la gestion des Forêts Communautaires (FC) et des Entités Territoriales Décentralisées (ETD)**	
Produite 4. 1 : **Identification des communautés et/ou ETD désireuses de conduire une gestion rigoureuse et durable de leurs ressources forestières dans 2 provinces pilotes**	
Indicateur : Disponibilité d'un cadre réglementaire et normatif actualisé intégrant la nouvelle constitution, les modalités de gestion durable des forêts communautaires et/ou des ETD, les évolutions des enjeux internationaux sur le climat Pourcentage des textes réglementaires identifiés rédigés	
Pendant la période, les activités liées à la Composante 4 se sont concentrées sur la finalisation des Guides Opérationnels (GO) concernant le processus de foresterie communautaire, à savoir : ▪ Procédures d'attribution d'une CFCL, ▪ Cartographie Participative, ▪ Normes d'élaboration d'un Plan Simple de Gestion, ▪ Gestion et Exploitation d'une CFCL ; Cependant, les sessions de travail organisées avec les experts de la Division de la Foresterie Communautaire (DFC) pour cette finalisation n'ont pas pu toute se tenir pour des raisons de manque de fonds. Ce processus de finalisation de ces GO s'en est trouvé perturbé. Néanmoins, malgré ces difficultés, une version finalisée du GO sur la Cartographie Participative devrait bientôt être disponible grâce aux collaborations volontaires (transmis en mai 2025). Comme chaque trimestre, une actualisation de l'évolution (nombre et superficie) des CLCL a été produite ainsi qu'une carte actualisée de l'état des lieux des CFCL de 4 provinces (Maï-Ndombe, Équateur, Tshopo, Mongala). Les difficultés évoquées lors du rapport précédent persistent et la rencontre planifiée à ce sujet pour harmoniser ces informations demeure attendue.	L'appui à la gestion des forêts communautaires (CFCL) et des Établissements de Territoire Décentralisés (ETD) est réalisé en étroite collaboration avec les Coordinations Provinciales du MEDD (CPEDD) et la DFC. Cet appui comprend notamment la réalisation des états des lieux par province et la définition des critères de sélection des sites pilotes. Un site internet permet de suivre la situation des CFCL en termes de nombre et de superficie, tandis que la base de données cartographique offre également un état des lieux, permettant de détecter les incohérences entre ces deux sources (https://rdc.geocfcl.org/applications/). Parallèlement, un processus d'évaluation interne de la foresterie communautaire a été lancé par le MEDD afin d'orienter de manière concertée les ajustements réglementaires nécessaires. La mise en place des activités de transfert de savoir-faire vers les communautés a été amorcée par la récupération de la documentation existante (guides, arrêtés, réglementations, etc.), servant à lancer le renforcement des capacités et à développer les guides additionnels requis. À ce jour, quatre Guides Opérationnels (GO) ont été produits et devraient être finalisés prochainement par la DGF, notamment pour intégrer les améliorations des GO préexistants ou synthétiser les contributions des différents partenaires.

Progrès au cours de la période (année 2025)	*Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet*
	L'actualisation exhaustive des états des lieux des CFCL dans chaque province n'a pas pu être réalisée. Pour pallier cette lacune, un état des lieux des CFCL dans les provinces de la zone du PGDF a été produit et confronté à celui de la DFC à Kinshasa, afin d'assurer une cohérence des données.
Produit 4.2 : Tester sur des sites pilotes la mise en œuvre d'une exploitation rationnelle des ressources forestières (CFCL et/ou ETD) visant l'amélioration des performances d'artisans légaux	
Indicateur : Nombre de sites pilotes (8 accords signés) participants à une exploitation forestière rationnelle	
Le processus de sélection et d'évaluation des sites pilotes est en cours sur base des critères de l'administration, bonifiés par des aspects tels que le genre et la participation des représentants des peuples autochtones. Afin de rencontrer cet objectif de sélection des sites pilotes du PGDF, une grille d'évaluation sur base de critères et indicateurs a été développée au premier trimestre 2025. Afin d'harmoniser la procédure, le PGDF s'est appuyé sur les mêmes critères de sélection de la DFC, additionnés avec des critères supplémentaires concernant le genre et les peuples autochtones, dans le but de sélectionner les 8 sites pilotes avec lesquels il testera une gestion rigoureuse et durable de leurs ressources forestières. L'utilisation des mêmes critères permet notamment une convergence vers la sélection de sites communs. Pour information, une liste de 48 CFCL pilotes a déjà été établie par la DFC. Le dossier préparé par les antennes du PGDF dans les 5 provinces en collaboration avec les CPEDD a été actualisé pour le choix de 8 sites d'intervention du PGDF sur les CFCL. Cependant, des amendements seront nécessaires pour améliorer cette sélection de sites, notamment avec le critère de « Diversification de contextes géographiques locaux » de la Stratégie Nationale de la Foresterie Communautaire.	Le processus de **sélection et d'évaluation des sites pilotes** a été réalisé sur base des critères de l'administration, bonifiés par des aspects tels que le genre et la participation des représentants des peuples autochtones. Une grille d'évaluation sur base de critères et indicateurs a été développée au premier trimestre 2025. Un dossier a été préparé par les antennes du PGDF dans les 5 provinces en collaboration avec les CPEDD et a été actualisé pour le choix de 8 sites d'intervention. Une **ébauche de convention de collaboration** avec les sites pilotes a aussi été développée avec les provinces dans l'optique d'appuis techniques et financiers.
Produit 4.3 : Suivre les concessions forestières communautaires et des ETD des 5 provinces du Programme	
Indicateur : Avancement dans l'aménagement des forêts ETD et/ou forêts communautaires engagées Modalités de mise en œuvre de gestion forestière établies	
Un état des lieux des CFCL sur les provinces du PGDF est en cours pour harmoniser la base de données des CFCL de la DFC avec les provinces. Les différents documents ont été répertoriés et partagés entre les services du MEDD. https://eur01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fdocs.google.com%2Fdocument%2Fd%2F1FnUtq2-lOQz0ZK-K8ST609Of1b0lVBZs%2Fedit%3Fusp%3Dsharing%26ouid%3D112728813798349076853%26rtpof%3Dtrue%26sd%3Dtrue&data=05%7C02%7Cosodus.ext%40afd.fr%7C7cb8aa9c35414c247f3208de75e7cc79%7Cdc484828b1d74879b9ec9d381b385eaa%7C0%7C0%7C639077838648738872%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJFbXB0eU1hcGkiOnRydWUsIlYiOiIwLjAuMDAwMCIsIlAiOiJXaW4zMiIsIkFOIjoiTWFpbCIsIldUIjoyfQ%3D%3D%7C40000%7C%7C%7C&sdata=qyl%2FHqxCkEv2HNx5naIXUIPcmr4xgt5nk19wjYjf9oo%3D&reserved=0	Un état des lieux de l'évolution des CFCL est fait trimestriellement. Les états des lieux des CFCL des 4 provinces ont été compilés et un rapport est en cours d'élaboration. Les informations de suivi des CFCL sont intégrées graduellement dans l'outil de gestion du secteur forestier qui sera utilisé de façon interactive entre le niveau central et les provinces.
Produit 4.4 : Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les communautés et les ETD des sites pilotes	
Indicateur : Le savoir-faire du PGDF pour présentation et partage avec les communautés et les ETD est centralisé et synthétisé	
Cette année, il a été question d'initier une campagne de vulgarisation des bonnes pratiques de gestion des CFCL au sein des provinces. Cela s'est concrétisé par le partage, promotion et	La mise en place des activités de savoir-faire vers les communautés a été initiée par la récupération de la documentation existante (guides, arrêtés, réglementation, etc.)

Progrès au cours de la période (année 2025)	*Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet*
vulgarisation des textes d'application, des guides et autres documentations disponibles au sein des provinces du PGDF et auprès des acteurs du secteur. La participation des CPEDD et les appuis des antennes PGDF constituent une activité de renforcement des capacités importantes pour les administrations provinciales. Cela a été particulièrement le cas au cours de ce semestre.	pour lancer le renforcement des capacités et développer les guides additionnels nécessaires. Le partage, promotion et vulgarisation des textes d'application, des guides et autres documentations disponibles au sein des provinces du PGDF et auprès des acteurs du secteur se poursuivent. Les activités de transfert de savoir-faire pourront être initiées une fois que les sites pilotes seront sélectionnés et acceptés officiellement par l'administration provinciale et nationale.
Résultat 4 :	**Les forêts des concessions forestières actuelles ainsi que les zones de développement rural (ZDR) sont gérées durablement en accord avec les dispositions légales, dans l'optique (entre autres) d'une réduction des émissions de GES**
Composante 5 :	**Garantir une gestion des concessions conforme à la législation forestière**
Produit 5.1 :	**Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement de la gouvernance économique du secteur forestier (Jalon 2018 C et 2018 G)**
Indicateur :	Étude coûts-bénéfices de l'exploitation forestière des grandes concessions avec l'appui d'une expertise spécialisée (ATCT – Économiste forestier) dans le cadre de l'étude économique de la filière et qui posera les bases pour le travail à suivre avec les entreprises et concessions industrielles
Les réflexions sur une stratégie de renforcement de la gouvernance économique du secteur forestier se sont poursuivies avec les réunions de concertations avec la FIB, OGF, OSC, ACEFA et autres. Également, des réflexions parallèles ont eu lieu dans le cadre des travaux de la cellule de coordination de la PFN, notamment au travers de la définition des lignes directrices de la politique. Ce résumé exécutif a été officiellement transmis aux autorités politiques compétentes pour orientations stratégiques. Malheureusement, la contractualisation de l'ECT pendant ce semestre n'était pas possible compte tenu des mesures suspensives en cours.	L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de la gouvernance économique du secteur forestier a été lancée par l'appui au processus de revisitation des concessions, notamment par le suivi des conclusions de la commission avec la participation du secteur privé. Le soutien à l'établissement et à la mise en œuvre des clauses sociales par l'appui de ce processus au sein de deux concessions forestières a été réalisé. L'appui à l'élaboration (clarification) des conditions légales en cohérence avec le tableau de bord du suivi de l'aménagement forestier des CCF et des Contrats de Concession de Conservation (CCC) se poursuit. L'appui au processus de gouvernance par la prise en compte du rapport de revisitation et proposition d'amendement est en attente d'une entrevue avec la MINETAT.
Produit 5.2 :	**Suivre l'application des obligations d'aménagement sur les concessions forestières**
Indicateur :	Nombre de Plans d'Aménagement validés et mis en œuvre conformément à la réglementation
Le suivi de l'application des obligations d'aménagement dans les concessions forestières a été renforcé grâce à l'élaboration d'un tableau de bord interactif reliant les provinces à l'administration centrale. L'activité principale a consisté en la refonte d'anciens outils, initialement développés par le projet AGEDUFOR, pour créer un outil unique de suivi des concessions industrielles (CCF et CCC). Ce tableau de bord intègre : • Le suivi du processus d'aménagement et de gestion des concessions ; • La production de bois d'œuvre des concessions en exploitation ; • La prise en compte de l'implication sociale des concessions dans le suivi des clauses sociales ; • Le contrôle de la légalité des concessions forestières.	Le suivi de l'application des obligations d'aménagement forestier est en cours, avec un appui aux services centralisés et déconcentrés tels que la DIAF, la DGF, la CCV, la DGFor, les CPEDD, ainsi qu'à travers certaines missions et la consolidation d'un tableau de bord interactif reliant les provinces à l'administration centrale. Pendant cette période, trois concessions forestières ont formulé des recours pour maintenir la validité de leur titre après revisitation. Le suivi inclut également l'appui à la mise en œuvre de la convention CITES concernant les espèces d'arbres protégées dans le cadre de l'aménagement. La mise en place de modalités de matérialisation des limites définies par l'aménagement a été initiée dans deux concessions forestières de la Tshopo, en vue de la finalisation d'un Guide Opérationnel (GO). Ce guide, portant sur les limites entre les Zones de Développement Rural (ZDR) et la Superficie Sous

Progrès au cours de la période (année 2025)	*Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet*
Plusieurs séances de travail avec les agents de la DIAF et de la DGF ont permis d'intégrer les données déjà disponibles, de valoriser le travail de ces directions, et de former le personnel à la saisie des informations et à l'utilisation optimale de l'outil. À terme, le tableau de bord intégrera également les données des CFCL et de l'exploitation artisanale, en cours d'inclusion. Parallèlement, le Guide Opérationnel (GO) sur les modalités de matérialisation des limites définies par l'aménagement — notamment entre les Zones de Développement Rurales (ZDR) et la Superficie Sous Aménagement (SSA) de chaque concession — a été finalisé et transmis à l'administration pour appréciation.	Aménagement (SSA) de chaque concession, a été finalisé et transmis à l'administration pour appréciation. Le GO avait été initialement élaboré par le projet AGEDUFOR, mais sa validation avait été suspendue en attente de tests de terrain. Les missions prévues pour cette validation n'avaient pas pu être réalisées à l'époque. Les améliorations du guide ont été intégrées à partir d'une mission sur le terrain réalisée en novembre 2017, permettant ainsi de compléter et renforcer les options proposées dans le document.
Produit 5.3 :	**Soutien à l'établissement et à la mise en œuvre conforme aux dispositions réglementaires des clauses sociales en vue notamment de renforcer une gestion concertée des différents espaces des concessions dans le cadre des plans d'aménagement**
Indicateur :	Proportion des ristournes générées par l'exploitation forestière mises à disposition des communautés dans le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales Taux d'exécution des accords de clauses sociales (par rapport aux recettes prévisionnelles et par rapport aux recettes réelles) et montants mobilisés sur les Fonds de Développement Locaux (FDL)
Les deux Guides Opérationnels sur les Clauses Sociales (i) Négociation et mise en œuvre des accords de clause sociale et ii) Suivi de la mise en œuvre des accords de clauses sociales) sont en cours de révision pour être conformes aux AM élaborés à ce sujet après 2018.	Deux concessions forestières (dans la Province de Mongala (Booming Green, Congo King) ont bénéficié d'appuis dans le suivi des clauses sociales en juillet 2024 (voir rapport de mission CCV avec appui PGDF). Les deux Guides Opérationnels sur les Clauses Sociales (i) Négociation et mise en œuvre des accords de clause sociale et ii) Suivi de la mise en œuvre des accords de clauses sociales) sont en cours de révision pour être conformes aux AM élaborés à ce sujet après 2018.
Produit 5.4 :	**Appui à la mise en place concertée des Zones de Développement Rural (ZDR) et à leur mise en valeur par des pratiques agricoles durables**
Indicateur :	Nombre de concessions dont la ZDR du premier Bloc d'Aménagement Quinquennal BAQ a été délimitée et a fait l'objet de mesures d'amélioration des pratiques agricoles en vue de limiter l'empiètement sur l'espace forestier
Au cours de ce premier semestre 2025, un Guide Opérationnel sur la délimitation des zones de développement durable a été développé et soumis à l'administration pour révision.	Ce produit attendu a évolué grâce à la production d'un rapport sur la capitalisation des bonnes pratiques de gestion durable des espaces agricoles, associé à la revue de l'existant sur les solutions d'agroforesterie et de maintien de la fertilité des sols dans les ZDR. Des fiches techniques de systèmes agroforestiers (SAF) préconisés ont été établies afin de répondre aux besoins de vulgarisation auprès des communautés locales. Une restitution de la mission s'était tenue à la FEC en distanciel pour les opérateurs du secteur forestier en date du 09/08/2024. Un guide opérationnel sur la délimitation des zones de développement durable a été développé et soumis à l'administration pour révision.
Produit 5.5 :	**Appui à la valorisation des concessions rendues au domaine privé de l'État**
Indicateur :	Nombre de nouvelles allocations abouties en accord avec la législation
Au cours du semestre, les travaux de programmation géographique ont pu être accélérés à la suite de la révision de la feuille de route. Les concessions rendues au domaine privé de l'État sont en cours d'évaluation afin d'être remises en adjudication éventuellement dans le cadre de la programmation relative.	Travaux initiés en 2025.

Progrès au cours de la période (année 2025)	*Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet*
Produit 5.6 : **Appui à l'élaboration de conditions légales en vue d'un développement du secteur forestier en cohérence avec la feuille de route forêt**	
Indicateur : Nombre de textes d'application élaborés et/ou révisés / actualisés	
Aucun texte d'application n'a été élaboré/révisé ou actualisé durant la période. Cependant, la production d'un cadre de réformes légales et règlementaires du secteur forestier a permis de synthétiser les observations déjà disponibles et de lancer les travaux de consultation des parties prenantes. La production d'un Guide Opérationnel sur les procédures d'identification des Forêts à Haute Valeur de Conservation et Haut Stock de Carbone a été réalisée. Une proposition de définition du concept de forêt dégradée a été développée et transmise à l'administration. Cette proposition a été incluse dans la PFN en cours de consultation.	Cette activité n'avait pas encore été documentée, bien que plusieurs actions aient été menés antérieurement afin d'appuyer l'élaboration de conditions légales du secteur. Par exemple, l'ensemble des travaux et études réalisés en 2023 et 2024 sur le contexte et sur les améliorations possibles du secteur en font partie. Cependant, la production d'un cadre de réformes légales et règlementaires du secteur forestier a permis de synthétiser les observations déjà disponibles, et de lancer les travaux de consultation des partie prenantes.
Produit 5.7 : **Tester sur des sites pilotes des solutions innovantes de diversification des prélèvements de bois**	
Indicateur : Nombre de sites pilotes impliqués	
Prévue en 2026.	Non démarré.
Produit 5.8. : **Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les sociétés forestières et vers les institutions de formation forestière**	
Indicateur : Nombre d'institutions avec convention de collaboration impliquées dans le transfert de savoir-faire	
Cette activité a pu évoluer lors du premier semestre 2025, notamment avec des prises de contact avec les instituts de formation, dont INPP (national et des provinces), IFA de Yangambi, la Faculté des sciences (département gestion des ressources naturelles) de l'UNIKIS, et l'ISEA Bengamisa. En Équateur, d'autres échanges se sont tenus avec l'Université de Mbandaka (UNIMBA - faculté des sciences) et l'Institut Supérieur de Développement Rural de Mbandaka (ISDR).	Collaboration avec le PROFEAC, le PAAJ, JICA avec le PIREDD Kwilu.
Produit 5.9 : **Appui aux thématiques CITES**	
Indicateur : Appui à la rédaction des avis de commerce non-préjudiciables (ACNP), à la contribution aux études complémentaires de formulation des ACNP, à l'opérationnalisation de la plateforme numérique de gestion des permis CITES et à supporter la délégation congolaise aux évènements internationaux.	
Le PGDF a été particulièrement actif dans ce secteur pendant la période du premier semestre 2025. En complément des trois ACNP ainsi que de l'ACNP sur l'Afrormosia, produit en 2024, des cartes montrant les aires de répartition de l'essence vs l'état d'avancement de l'aménagement des CCF ont été produites.	Depuis 2023, le PGDF est particulièrement actif dans cette matière avec la participation de l'AT3 au 77ème Comité Permanent de la CITES qui s'est tenu du 6 au 10 novembre 2023 à Genève, pour prendre part aux débats et conseiller la délégation sur les décisions et déclarations à faire concernant les enjeux du CITES RDC pour la partie filière bois. Les discussions majeures à ce sujet concernaient les espèces classées en annexes II (notamment *Pericopsis elata*) qui font l'objet d'exportations et qui jouent par ailleurs un rôle économique majeur. En juillet 2024, le PGDF a participé au 27ème Comité pour les Plantes de la CITES à Genève. Ces appuis à l'Organe de gestion de la CITES ont été très utiles pour l'élaboration de trois Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP) relatifs trois espèces de bois inscrits à l'annexe II, conformément aux recommandations de la 77è session du Comité Permanent de la CITES pour *Afzelia bipindensis*, *Pterocarpus soyauxii*, et *Khaya anthotheca* (première réunion d'organisation du travail : le 19/08 ; Atelier de validation des 3 ACNP : le 19/11/2024). Ces actions ont une importance économique substantielle puisqu'elles concernent des espèces

<table>
<tr><th colspan="2">Progrès au cours de la période
(année 2025)</th><th>Résultats obtenus de manière cumulative
depuis le début du projet</th></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td>de grandes valeurs commerciales pour la RDC. En complément des trois ACNP produits dernièrement, ainsi que celui de l'Afrormosia, des cartes montrant les aires de répartition de l'essence vs l'état d'avancement de l'aménagement des CCF ont été produites.</td></tr>
<tr><td>Résultat 5 :</td><td colspan="2">L'administration forestière locale a la capacité d'assurer le suivi et le contrôle des opérateurs forestiers industriels et artisanaux et d'accompagner les processus de création et de gestion des différents types de forêts de production</td></tr>
<tr><td>Composante 6 :</td><td colspan="2">Renforcement des capacités</td></tr>
<tr><td>Produit 6.1 :</td><td colspan="2">Renforcement des compétences de l'administration forestière locale et des communautés et/ou ETD</td></tr>
<tr><td>Indicateur :</td><td colspan="2">Proportion des territoires et secteurs des provinces concernées dans lesquels les agents de l'administration forestières ont été formés sur :
- le zonage et les principes d'affectation des terres
- la réalisation et le contrôle d'inventaires forestiers
- les pratiques EFIR
- les accords de clauses sociales notamment les modalités d'exercice des droits coutumiers
- la ZDR (délimitation, vocation, gestion)
- le cadre réglementaire et les outils de suivi de l'exploitation forestière (concessions, ETD/forêt communautaire, artisan)</td></tr>
<tr><td colspan="2">Pendant le premier semestre 2025, la collaboration avec les CPEDD s'est fortement renforcée. Elle s'est matérialisée par la réalisation de plusieurs actions conjointes de documentation dans les provinces et la vulgarisation des textes légaux portant sur l'exploitation forestière. Il peut être souligné la participation à l'élaboration des guides opérationnels, aux diagnostics institutionnels et des ressources humaines du MEDD, proposition de réformes du secteur de l'exploitation artisanale (analyse des défis, enjeux et opportunités). Cette stratégie de « faire ensemble » est particulièrement importante pour le renforcement des capacités.

Les travaux initiés pendant le premier semestre concernant la révision des cartes d'affectation et d'occupation des sols se sont poursuivis au deuxième semestre, permettant aussi à l'administration forestière décentralisée de développer leurs capacités relatives au zonage et à l'aménagement du territoire.
Il convient également de mentionner la formation du personnel de l'UGP et des antennes (en virtuelle) sur l'installation et l'utilisation du système comptable TOMPRO. Les outils administratifs et comptables relatifs aux travaux des antennes ont été partagés.</td><td>Le renforcement des compétences de l'administration forestière locale, provinciale et des communautés, est assuré par les quatre antennes provinciales qui travaillent en étroite collaboration avec les acteurs pour la vulgarisation des textes légaux et la promotion des bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles.

La DIAF, accompagnée par la DGFor et le Cabinet de la MINETAT, ont renforcé les capacités des agents et cadres des CPEDD des provinces de la Mongala, du Maï-Ndombe, de l'Équateur et de la Tshopo, sur les guides opérationnels.

La vulgarisation de 25 Guides Opérationnels sur l'aménagement forestier des Concessions Forestières de Production de Bois d'œuvre dans les cinq provinces a été réalisée.

Un dossier complet des documents règlementaires et de gestion des CFCL a été repartagé et des sessions d'échanges techniques organisés dans les antennes avec les acteurs. Un appui technique a été donné au CPEDD dans la mise en place des répertoires et le suivi des exploitants artisanaux, l'analyse des défis et de stratégies de contrôle, le développement des documents règlementaires et convention avec les communautés locales.

Aussi, il peut être mentionné la mise en place des « task-forces », la remise de matériel professionnel de communication à la Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC) du MEDD le 27 février 2024, ainsi que 48 ordinateurs pour la dotation aux membres de cette task-force.
Des renforcements administratifs et financiers multiples (dont l'introduction au système comptable TOMPRO) ont été reréalisés pour le personnel national, des antennes et des points focaux des CPEDD.

De façon générale, le renforcement des compétences de l'administration forestière provinciale s'est matérialisé par une collaboration étroite (faire ensemble) dans les provinces et la vulgarisation des textes légaux portant sur l'exploitation forestière. La participation à l'élaboration des guides</td></tr>
</table>

Progrès au cours de la période (année 2025)	*Résultats obtenus de manière cumulative depuis le début du projet*
	opérationnels (cartographie participative, HVC, ZDR, etc.), aux diagnostics institutionnels et des RH, au suivi de la déforestation et proposition de réformes du secteur sont des activités importantes de cette stratégie de « faire ensemble », essentielle pour le renforcement des capacités. Les travaux initiés pendant le premier semestre 2025 concernant la révision des cartes d'affectation et d'occupation des sols se sont poursuivis au deuxième semestre, permettant aussi à l'administration forestière décentralisée de développer ses compétences relatives.
Produit 6.2 : **Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du programme vers les institutions de formation (IF) forestières pour assurer le renforcement des capacités et la poursuite des acquis après la fin du Programme**	
Indicateur : Des institutions de formation ont été identifiées et collabores avec le projet	
Prise de contact pour le développement de relations institutionnelles pour le transfert progressif de savoir-faire vers les institutions de formation (UNIBA, UNIKIS, UNILU, IFA Yangambi, ISEA Bengamisa). Des propositions de convention de collaboration avec le PGDF sont en cours d'élaboration.	Le développement de relations institutionnelles pour le transfert progressif de savoir-faire vers les institutions de formation a été initié à la fin 2024. Une liste de contacts a été établie pour la facilitation des échanges institutionnels et pour identifier les institutions intéressées. Plusieurs réunions d'échanges ont été organisées pour définir le type de collaboration et pour spécifier le type transfert progressif de savoir-faire vers les institutions de formation (UNIBA, UNIKIS, IFA Yangambi, ISEA Bengamisa, INPP). Des propositions de convention de collaboration, ébauches d'accord cadre avec le PGDF, ont été initiées.

3. Défis de mise en œuvre

3.1 Défis liés au contexte du pays

Le programme s'est déroulé dans un contexte politique et sécuritaire particulièrement instable, marqué par une dégradation significative de la situation sécuritaire dans plusieurs régions du pays. À l'est de la République démocratique du Congo, la reprise et l'intensification des combats opposant les Forces armées de la RDC (FARDC) au mouvement rebelle M23, avec l'implication de groupes armés affiliés ou soutenus par les ADF, ont conduit à l'occupation de vastes portions des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Ces conflits se sont accompagnés de graves violations des droits humains, de déplacements massifs de populations et d'un climat d'insécurité généralisée. Cette dynamique a également fait peser une menace directe sur la ville d'Uvira et a affecté la stabilité sécuritaire dans d'autres provinces d'intervention du PGDF, notamment l'Ituri et la Tshopo (Kisangani).

À l'ouest du pays, la persistance de l'insécurité liée aux activités de la milice Mobondo a rendu plusieurs zones du Grand Bandundu instables, voire temporairement inaccessibles, compromettant la conduite normale des activités du programme. Par ailleurs, la province de la Tshopo a été confrontée à un conflit intercommunautaire d'une ampleur significative, touchant notamment certaines parties des territoires d'Opala et d'Isangi. Face à cette situation, des efforts de médiation et de pacification ont été engagés sous la coordination des autorités nationales et provinciales, ce qui a permis l'instauration progressive d'une accalmie relative dans les zones affectées.

En parallèle de ces conflits armés, plusieurs provinces ont été confrontées à une recrudescence de phénomènes criminels, notamment les vols à main armée, les braquages et les activités de gangs urbains et ruraux. Ces menaces ont conduit à la classification de certaines zones d'intervention comme à haut risque pour les activités du programme.

La dégradation de la situation sécuritaire a eu des répercussions directes sur la mise en œuvre de plusieurs activités du PGDF, notamment le processus de consultation pour l'élaboration de la Politique Forestière Nationale (PFN). L'organisation d'ateliers provinciaux inclusifs, sûrs et efficaces est devenue, dans certaines zones, techniquement complexe, financièrement coûteuse et parfois inacceptable du point de vue sécuritaire pour les participants et les équipes d'appui. En réponse, une révision de la méthodologie de consultation a été envisagée et partiellement mise en œuvre, privilégiant des formats alternatifs et adaptatifs, tels que des consultations hybrides ou délocalisées (organisation d'ateliers dans des provinces voisines plus sûres, participation à distance, consultations ciblées avec des leaders communautaires déplacés ou des représentants d'organisations locales). À cet effet, les consultations conduites par l'administration forestière avec l'appui du projet PAAJ ont, dans certaines provinces classées en zone rouge sur le plan sécuritaire, eu recours à des mécanismes de consultation en ligne.

Afin d'assurer un suivi continu de la situation sécuritaire et de maintenir un minimum de coordination opérationnelle, l'équipe du programme a mis en place un mécanisme de monitoring et de communication reposant sur des échanges réguliers avec les chefs d'antennes et les coordonnateurs provinciaux de l'environnement dans les provinces d'intervention. Ce dispositif a permis une remontée d'informations fréquente sur l'évolution du contexte local et une adaptation progressive des activités prévues.

Par ailleurs, les contraintes logistiques, en particulier en matière de transport aérien, ont constitué un défi majeur pour la mise en œuvre du programme. Les déplacements vers certaines provinces, notamment le Maï-Ndombe, l'Équateur et plus particulièrement la Mongala, se sont avérés difficiles en raison de l'offre limitée de vols domestiques. Pendant une période significative, une seule compagnie aérienne assurait la desserte de plusieurs destinations intérieures, réduisant fortement la flexibilité opérationnelle. Si la compagnie Congo Airways a depuis repris certaines liaisons, notamment vers Kisangani, plusieurs provinces d'intervention du PGDF demeurent insuffisamment desservies. Cette situation a eu un impact direct sur le respect de la programmation des activités, entraînant des reports, des réajustements de calendrier et des coûts logistiques additionnels liés aux missions. Ces contraintes se sont également manifestées lors de l'évaluation à mi-parcours, empêchant les évaluateurs d'accéder physiquement à deux des quatre provinces initialement ciblées.

Consciente de ces difficultés structurelles, l'Unité de Gestion du Programme (UGP) a, dès les premières phases de mise en œuvre, adopté des mesures d'anticipation, notamment la réservation précoce des billets d'avion et la mise en place d'un système de suivi des fréquences et des itinéraires aériens, afin de mieux sécuriser la planification des déplacements et de limiter les perturbations opérationnelles.

En conclusion, le contexte sécuritaire, politique et logistique particulier de la RDC appelle à une réflexion concertée et continue entre les parties prenantes, en particulier les partenaires techniques et financiers, en vue d'adapter et de flexibiliser davantage les modalités de mise en œuvre du PGDF. Compte tenu de la complexité des enjeux, l'adaptabilité des stratégies et des procédures, combinée à une communication fluide, inclusive et proactive entre les acteurs, tout en maintenant les principes fondamentaux et les objectifs stratégiques du programme, constitue une condition essentielle pour améliorer la performance du PGDF et maximiser son impact potentiel face à la diversité et à l'ampleur des défis du secteur forestier.

3.2 Défis inhérents au projet

Défi 1 – Mise en conformité du programme

La feuille de route de la restructuration, validée en février 2025, a posé les bases de la mise en œuvre d'un ensemble d'actions d'audit technique, financier et organisationnel, dont la majorité s'est achevée en septembre 2025. Ces actions avaient pour objectif principal de rétablir la conformité du programme, d'identifier de manière claire les dysfonctionnements structurels observés et de dégager des orientations solides en vue de la restructuration du PGDF, dans un contexte où plusieurs indicateurs de performance et de gouvernance étaient déjà jugés critiques.

Dans ce cadre, le dialogue institutionnel mené au sein du Comité de pilotage (COPIL), ainsi qu'entre les partenaires techniques et financiers, et plus particulièrement entre l'AFD et le MEDD-NEC, a conduit à une décision concertée de suspension du financement des activités du programme, jusqu'à la finalisation de l'ensemble des processus d'audit et d'évaluation. La reprise des activités devait être conditionnée à une autorisation officielle du MEDD-NEC, matérialisant son engagement formel à porter et mettre en œuvre les recommandations issues de ces processus, ainsi qu'à engager la réforme structurelle du programme.

À l'issue de cette phase, les comptes du programme couvrant la période 2020–2024 ont été intégralement audités, les conclusions de l'audit forensique ont établi les faits et ont été officiellement partagées avec le MEDD-NEC, et l'évaluation à mi-parcours (EMP) du FONAREDD a livré ses constats et recommandations. Sur la base de ces éléments consolidés, et en accord avec le MEDD-NEC, l'AFD a approuvé un Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) 2025 recentré essentiellement sur le fonctionnement du programme, tout en autorisant la mobilisation des ressources nécessaires au financement de processus politiques jugés prioritaires par le Gouvernement, notamment l'élaboration de la Politique Forestière Nationale (PFN) et la révision du Code forestier.

Grâce à l'implication conjointe de l'ensemble des parties prenantes et à la levée progressive des mesures suspensives, ce défi a pu être relevé, permettant ainsi la relance effective des activités du PGDF dans un cadre assaini et conforme aux exigences de gouvernance et de redevabilité.

Défi 2 – Mise en œuvre de la restructuration du PGDF

Le rapport de l'évaluation à mi-parcours (EMP) a constitué un élément déterminant du contexte opérationnel du PGDF, en induisant des changements majeurs et structurels dans l'orientation et la gouvernance du programme. Les conclusions et recommandations issues de cette évaluation ont représenté un apport stratégique essentiel pour le MEDD-NEC et pour l'AFD, en tant que bailleurs du programme, en vue de la restructuration du programme.

D'un commun accord, l'AFD et le MEDD-NEC ont décidé de suspendre la relance opérationnelle du PGDF jusqu'à la finalisation et à l'appropriation complète des résultats de l'EMP, afin de capitaliser pleinement ses enseignements et de repositionner le programme sur de nouvelles bases plus réalistes et mieux alignées avec les capacités institutionnelles et les priorités sectorielles. L'EMP a ainsi fourni des orientations claires aux niveaux programmatique, stratégique, opérationnel et institutionnel. Ces orientations ont été conjointement valorisées par les deux parties à travers l'élaboration d'un narratif structurant, destiné à servir de socle à la rédaction du nouveau document de projet (PRODOC), ainsi qu'à la définition d'un nouveau cadre logique et d'un cadre budgétaire révisé, permettant de traduire et d'opérationnaliser les recommandations formulées.

La mise en œuvre de cette restructuration a conduit, entre autres mesures structurantes, à la décision du Ministère de mettre fin au contrat de l'assistance technique à maîtrise d'ouvrage en place. Dans une logique de continuité opérationnelle et de sécurisation de la transition, il a été envisagé de confier temporairement à l'assistant technique logé à l'AFD – Chef des projets CAFI – un rôle d'appui transitoire, notamment pour assurer la double signature des dépenses, tout en continuant à accompagner techniquement l'Unité de Gestion du Programme (UGP) et l'administration, et faciliter la phase de transition en attendant le recrutement d'une nouvelle assistance technique et d'une assistance fiduciaire dédiées. Cette approche transitoire a permis de maintenir un dialogue institutionnel harmonieux, constructif et coopératif entre l'AFD et le MEDD-NEC.

Par ailleurs, si les défis stratégiques et institutionnels avaient été identifiés dès la phase de conception du PGDF, ce sont principalement des difficultés d'ordre opérationnel, administratif et fiduciaire qui ont progressivement fragilisé la mise en œuvre du programme. Celles-ci se sont traduites par des mesures suspensives récurrentes, liées notamment à des situations de non-conformité vis-à-vis des audits financiers annuels, à des incidents dans la gestion des comptes bancaires, à des retards dans les demandes d'extension du programme, ainsi qu'à des délais prolongés dans le traitement des avis de non-objection (ANO).

L'accumulation de ces contraintes a conduit l'évaluation à mi-parcours à recommander une restructuration globale du PGDF et a débouché, sur instruction de la Ministre du MEDD, de la décision formelle de mettre fin au contrat de l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) à compter du 20 décembre 2025, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle phase du programme fondée sur un cadre de gouvernance et de mise en œuvre rénové.

Défi 3 – Extension de la date de clôture du programme

L'extension du PGDF accordée par le Comité de pilotage, à travers la décision n°02/PGDF/COPIL/02/25 du 3 mars 2025, avait autorisé la prolongation du programme jusqu'au 30 juin 2025. Dans la continuité, l'AFD a introduit une seconde demande d'extension en juillet 2025, visant à porter la durée du programme jusqu'au 31 décembre 2025. Cette demande a été entérinée lors du Comité de revue des projets (CRP) n°71 tenus en octobre 2025.

Toutefois, la lettre avenante correspondante, signée par le Ministère des Finances, n'a été transmise qu'en janvier 2026, soit après l'échéance de la période concernée, rendant cette extension inopérante sur le plan effectif. À ce jour, le programme est dans l'attente d'une décision formelle du Comité de pilotage visant à entériner la résolution du CRP prolongeant le PGDF jusqu'au 30 juin 2026, afin de permettre la mise en œuvre effective de la phase de restructuration.

Durant cette période transitoire, le programme n'a pas été en mesure de mobiliser le solde restant de la première tranche du financement du FONAREDD, logé sur le compte AFD (CCD 1087 01 E). L'absence de décaissements effectifs sur ce compte, conjuguée aux contraintes propres au concours CAFI, a maintenu la trésorerie du programme à un niveau quasi nul.

Cette situation de tension de trésorerie a entraîné l'accumulation d'arriérés, notamment en matière de salaires et d'autres dépenses essentielles de fonctionnement, avec des répercussions sociales significatives sur le personnel du programme. Elle met également en évidence les limites structurelles du dispositif de financement, en particulier s'agissant du concours CAFI–FONAREDD, qui demeure un défi majeur pour la suite du programme.

À cet égard, la réussite de la mise en œuvre du PGDF restructuré dépendra fortement de la sécurisation et de la fluidification des mécanismes financiers, notamment dans le contexte de la nouvelle logique de fléchage strict et de non-fongibilité des deux concours, laquelle exigera une coordination renforcée et des procédures de décaissement plus efficaces.

Défi 4 – Dialogue institutionnel entre l'AFD, le MEDD-NEC et le FONAREDD

La convergence des points de vue, des attentes et des priorités des différentes parties prenantes autour de l'orientation du PGDF, de son calendrier et de l'approche de restructuration n'a pas constitué un exercice aisé. Les divergences initiales ont nécessité un important effort de concertation afin de parvenir à un consensus partagé sur les modalités et le rythme de la réforme du programme.

Dans ce contexte, l'implication personnelle du Directeur de l'Agence AFD de Kinshasa, ainsi que sa capacité à instaurer et à maintenir un dialogue institutionnel constructif, ont joué un rôle déterminant. Cette dynamique a permis de rassurer les partenaires, de restaurer progressivement la crédibilité du programme et de renforcer la confiance des membres des instances du FONAREDD à l'égard du PGDF et de ses acteurs.

Les avancées enregistrées sur plusieurs points de blocage majeurs ont contribué à l'amélioration du climat de confiance et ont encouragé l'ensemble des parties prenantes à s'engager de manière plus proactive dans le processus de restructuration. Pour y parvenir, de nombreuses réunions de travail, séances de concertation et échanges techniques et stratégiques ont été organisés entre l'AFD et ses partenaires, favorisant une compréhension commune des enjeux et une appropriation collective des décisions prises.

Défi 5 – La pertinence du programme PAAJ et la nécessité d'harmonisation avec le PGDF

Le Programme d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ), approuvé en novembre 2024, a été conçu pour servir de voie parallèle au PGDF afin de soutenir l'avancement de réformes clés, notamment la Politique Forestière Nationale (PFN) et les réformes réglementaires, comme le code forestier. L'un des principaux défis pour le PGDF a été d'harmoniser le calendrier, les contributions financières et l'approche de mise en œuvre des activités phares, particulièrement celles nécessitant une forte participation et consultation, telles que la PFN.

Grâce à une série de réunions de coordination entre l'AFD, le MEDD-NEC, le FONAREDD et le PAAJ, une vision claire de complémentarité entre les deux programmes a été définie. Cette coordination a permis d'établir une communication fluide autour de la planification des activités et de renforcer la sensibilisation mutuelle sur les enjeux critiques, contribuant ainsi à une mise en œuvre plus cohérente et efficace des initiatives prioritaires.

Défi 6 – L'absence d'un PTBA approuvé pour 2025

En 2025, le PGDF a fonctionné sans PTBA validé de janvier à novembre. Le COPIL de mars 2025 avait étudié un PTBA annuel, mais l'AFD n'était pas en mesure de donner un ANO, tant que les actions prévues dans la feuille de route de la restructuration n'étaient pas achevées. Cette suspension avait été acceptée par les parties prenantes, notamment le FONAREDD et le MEDD-NEC. L'AFD avait formellement indiqué, lors d'une séance publique à laquelle participait tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme, que seuls les frais de fonctionnement de l'UGP seraient éligibles et couverts, excluant les activités programmatiques.

Un PTBA a été élaboré et approuvé en novembre 2025, servant de base au deuxième versement de l'AFD sur son concours au programme, effectué le 16 novembre 2025.

Une question importante demeure concernant l'éligibilité des dépenses engagées par l'AMO et l'UGP en 2025, puisque qu'elles n'étaient pas couvertes par un PTBA validé.

Défi 7 – Faiblesses structurelles en ressources humaines et capacités de gestion

Sur l'ensemble de la période d'exécution, le PGDF a été confronté à une insuffisance chronique de ressources humaines qualifiées au sein du MEDD. À peine 43 % du personnel clé prévu a été effectivement mobilisé. La Directrice nationale du programme est restée intérimaire, cumulant les fonctions de direction et de responsable administratif et financier (RAF), du fait que le recrutement du RAF n'avait pas encore été finalisé. Fort heureusement, durant la période, il n'y a pas eu beaucoup d'opérations ni de fonctionnalité du programme.

À cette contrainte s'est ajoutée une capacité limitée de partage et de gestion des données entre les projets, programmes et directions techniques du MEDD. Cette lacune a particulièrement freiné les travaux liés au zonage forestier et à la planification territoriale, réduisant l'efficacité opérationnelle du programme et retardant la mise en œuvre des activités prioritaires.

3.3 Commentaires/ Recommandations

En 2025, le PGDF a été confronté à des contraintes financières, institutionnelles et opérationnelles significatives qui ont ralenti la mise en œuvre de ses activités. La combinaison de lacunes en gouvernance, de ressources humaines limitées, de retards administratifs et de difficultés de financement a nécessité une restructuration complète. Cependant, l'implication proactive des partenaires, la capitalisation des recommandations de l'EMP, et la coordination renforcée avec le PAAJ ont permis de restaurer progressivement la confiance et de poser les bases d'un programme restructuré, plus conforme et mieux aligné avec les priorités sectorielles et les capacités institutionnelles.

La mise en œuvre du PGDF a été fortement impactée par des dysfonctionnements structurels, financiers et organisationnels, identifiés par les audits et l'EMP. Les mesures suspensives et la suspension temporaire des financements ont permis de recentrer le programme sur la conformité et la gouvernance. La fin du contrat de l'AMO a marqué un tournant stratégique, mais la continuité opérationnelle sera assurée en collaboration entre le MEDD-NEC et l'AFD via l'AT- chef de projet CAFI de l'agence en attendant le recrutement rapide d'une assistance technique.

Le fonctionnement sans PTBA validé pendant la majeure partie de 2025 a limité la couverture des activités et posé des questions d'éligibilité des dépenses. L'insuffisance de ressources humaines qualifiées et le cumul de fonctions clés ont freiné la performance opérationnelle. La convergence des parties prenantes a été difficile mais essentielle pour restaurer la confiance et assurer la relance du programme. La complémentarité avec le PAAJ a été un facteur positif, permettant une meilleure harmonisation des activités prioritaires. Les retards dans l'extension et les limitations de décaissement ont entraîné des arriérés de salaires et des tensions sur les dépenses de fonctionnement et la nouvelle logique de fléchage strict et de non-fongibilité des fonds CAFI-FONAREDD exige une gestion financière plus rigoureuse.

En ce qui concerne les recommandations, le programme s'approprie toutes les recommandations faites par l'évaluation mi-parcours. Du reste, d'autres recommandations sont proposées.

1. Les autres recommandations issues de la mise en œuvre

Structures	Rubriques	Recommandations
MEED-NEC	Renforcer le rôle du MEDD-NEC dans le suivi du programme	Mettre en place un mécanisme interne de pilotage stratégique permettant un suivi régulier des engagements du MEDD, avec un point focal capable d'interagir efficacement avec l'agence d'exécution et les partenaires.
		Développer les outils et capacités de gestion des données pour améliorer le suivi, la planification et la performance opérationnelle.
		Encourager la centralisation et le partage des informations clés entre projets et directions techniques du MEDD.
		Mettre en place un suivi trimestriel des recommandations de l'EMP et des actions de restructuration.
		Élaborer un plan de mitigation des risques financiers, opérationnels et institutionnels pour sécuriser la mise en œuvre du programme restructuré.
	Arrangement institutionnels	Mettre en place un cadre d'amélioration continue pour professionnaliser davantage la maîtrise d'ouvrage publique dans le secteur environnemental.
		Documenter les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées afin d'alimenter une mémoire institutionnelle utile pour les futurs projets du secteur.
		Veiller à ce que les futurs programmes disposent, dès leur lancement, d'un cadre clair de collaboration entre le MEDD, les partenaires et les agences d'exécution
	Améliorer la coordination et l'appropriation des activités au niveau des directions techniques	Mettre en place un mécanisme permanent avec cycle de planification impliquant le PGDF et le MEDD-NEC / AFD
		Planifier les activités coordonnées et suivi -évaluées de la taskforce comme équipe avec un nombre précis d'homme-jour d'intervention.
		Développer des procédures standards de mise en œuvre pour les principaux thèmes transversaux.
		Formaliser la complémentarité PGDF–PAAJ avec un plan de travail commun, un calendrier harmonisé et des mécanismes de suivi conjoints.

		Maintenir un dialogue régulier entre partenaires pour anticiper les blocages et consolider la confiance institutionnelle.
	Renforcer les capacités administratives et procédurales du ministère	Mettre en place un système interne de gestion documentaire et de suivi des correspondances afin de réduire les retards et d'améliorer la réactivité du ministère.
		Instituer un mécanisme de revue mensuelle des dossiers soumis à l'agence d'exécution pour limiter les blocages administratifs.
		Mettre en place un système comptable standard (exemple TOMPRO), au niveau central e des provinces.
	Communication, gestion des connaissances et capitalisation	Renforcer la communication interne et externe sur l'état d'avancement du programme, afin de prévenir toute perception de marginalisation du ministère dans le pilotage
		Prévoir un dispositif interne de transfert de compétences pour capitaliser les acquis du PGDF et assurer leur durabilité indépendamment des projets.
		Élargir la participation du personnel du MEDD aux activités techniques pour favoriser leur pleine appropriation des résultats.

FONAREDD	Gouvernance	Améliorer la tenue du calendrier sur l'organisation des organes et surtout de la délivrance des résolutions du CRP et des décisions des COPIL technique et politique du fonds
		Élargir la durée de prolongation/extension du programme en évitant de prolongations fractionnées qui ne favorisent pas la durabilité et l'opérationnalisation du programme. Ce fait cause du retard surtout quand l'AFD doit encore obtenir selon ses procédures, la lettre avenante signée du ministère des finances. Cela cause une surcharge et lenteur administrative terrible à l'agence.
		Faciliter la mise en œuvre de la restructuration avec un accompagnement institutionnel rapproché et efficace en soutien aux efforts du MEDD-NEC et de l'AFD
A l'Agence et MEDD-NEC/UGP	Planification	S'assurer que le PTBA soit validé et approuvé avant le début de chaque exercice pour couvrir toutes les dépenses programmatiques.
		Renforcer les mécanismes de décaissement et de suivi des fonds CAFI-FONAREDD pour éviter les tensions de trésorerie et les arriérés.

https://drive.google.com/drive/folders/1mhDqUpv9tUJZZEreUmcc4LpuhZUZeQRF?usp=share_link

Pour rappel, les principales recommandations issues de la troisième session du Comité de Pilotage du PGDF et les actions en cours, tel que présentées par l'AFD au dernier rapport, sont résumées dans un tableau. Il a aussi été incorporé, sous forme de NB, des notes additionnelles.

Tableau 3 : Principales recommandations issues de la 3ème session du Comité de Pilotage du PGDF et les actions en cours

Recommandations	**État de mise en œuvre**
Recommandation N°1 relative au suivi de l'Avenant Nº2 à la Convention n°CCD 1087 01E (CAFI-FONAREDD) portant sur la date limite d'achèvement technique et la date limite de versement des fonds relatifs au PGDF. Le COPIL a pris connaissance de la décision du Copil technique invitant l'AFD à resoumettre une nouvelle demande d'extension du programme (jusqu'au 31 mars 2027) avant le 15 avril 2025. Cette demande sera examinée, conformément à la résolution 03/PGDF/2024 du CRP 64 du FONAREDD tenu le 18 décembre 2024, par le Comité de revue de programmes du fonds prenant en compte les conclusions du rapport final de l'évaluation à mi-parcours (EMP) du programme commandité par le FONAREDD	L'AFD a soumis la demande d'extension au FONAREDD le 11.04/2025. Un CRP s'est tenu le 6/05/2025 et a décidé de l'extension semestrielle jusqu'au 31/12/2025. NB : L'extension accordée se terminera au 31 décembre 2025. Cependant, aucune demande d'extension additionnelle n'avait encore été présentée par l'AFD au 14 novembre. Il y a donc une fois encore un risque d'incident opérationnel à la fin décembre pour non-disponibilité d'extension valide. Cependant, pour des raisons budgétaires, le programme a été techniquement suspendu au 30 juin 2025, empêchant ainsi l'extension d'avoir un réel effet sur les avancées du Programme.
Recommandation N°2 relative à l'évaluation à mi-parcours du PGDF pour l'appel de la seconde tranche de financement du programme. Le programme a atteint à ce jour un seuil de consommation de plus de 80% de la première tranche de financement du CAFI/FONAREDD. Une deuxième tranche devient donc indispensable et urgente au vu de la situation de la trésorerie du programme. Considérant que le programme a largement atteint le seuil exigé par le FONAREDD pour demander le versement de la deuxième tranche, le Copil recommande au FONAREDD de diligenter rapidement la mission d'évaluation à mi-parcours du PGDF dès ce mois d'avril 2025.	Demande de l'AFD sur la tranche 2 et l'EMP soumise le 11/04/2025. La mission a été lancée le 18/06/2025 et poursuit son cours normal. NB 1 : La demande d'avenant au contrat de financement du FONAREDD n'est pas encore réalisée en novembre et fait courir le risque d'inéligibilité des dépenses. NB 2 : La date limite d'avril pour la réalisation de l'EMP avait été fixée, mais n'a pas été tenue, engendrant des difficultés opérationnelles.

Aussi, la proposition d'intégrer les aspects de restructuration aux Termes de référence de l'évaluation à mi-parcours (EMP) a été adoptée. Il est donc recommandé que l'AFD et FONAREDD puissent se concerter afin d'harmoniser les Termes de référence de l'EMP avant mi-avril 2025.	NB 3 : La mobilisation de fonds de façon « indispensable et urgente » n'a pas été suivi, mettant en précarité l'ensemble du PGDF et de son personnel. Une réunion d'harmonisation du rapport EMP avait eu lieu, mais celle-ci n'a pas abouti à une harmonisation consensuelle.
Recommandation N°3 : Relative au processus de restructuration du programme PGDF concertée entre le MEDD et l'AFD. Le COPIL prend acte du processus concerté et décidé entre le MEDD et l'AFD sur la restructuration du programme PGDF et salue l'initiative. Les mesures de restructuration ne devront pas avoir un caractère suspensif pour la poursuite des activités du programme. Les membres du COPIL ont suggéré de mettre à la disposition du programme PGDF (UGP) les moyens pour l'exécution du PTBS ; cependant l'AFD n'a accepté de prendre en charge seulement les fonctionnements du programme (management) en attendant l'aboutissement du processus de structuration. Le COPIL recommande l'organisation d'un prochain Copil avant la fin octobre 2025 pour présenter à ses membres et valider le plan de restructuration du Programme, élaboré conjointement par l'AFD et le MEDD.	Le recrutement de l'auditeur est effectif et la mission se réalise normalement. En attente du rapport final approuvé pour la disponibilisation des fonds. NB 1 : Les mesures de restructuration ne devaient pas avoir un caractère suspensif pour le programme, alors qu'il a été totalement suspendu depuis juillet 2025. NB 2 : L'AFD avait accepté de prendre en charge le fonctionnement du programme. Ce qui n'a pas été le cas, induisant des difficultés de fonctionnement sur l'ensemble du Programme.
Recommandation N°4 relative à la conformité du PGDF. Le Copil comprend et affirme l'obligation de conformité du Programme afin de se conformer aux engagements contractuels signés entre l'AFD et la RDC. A cet effet, il est attendu : (i) la réalisation d'un audit des comptes du PGDF de 2020 à 2024 et (ii) l'audit FORENSIC, réalisé sous la responsabilité financière de AFD. Le Copil recommande une participation conjointe de l'AFD-MEDD lors des enquêtes conduites dans le cadre de l'audit FORENSIC.	L'audit des comptes est en cours NB 1 : L'audit des comptes a été terminé par l'UGP à la fin juillet 2025. Mais les rapports n'avaient pas encore été fournis au FONAREDD en novembre 2025. NB 2 : Le rapport forensique aurait été transmis à la Ministre du MEDD en octobre, mais aucune recommandation et conclusion partagée aux partenaires.

Recommandation N°5 relative au suivi de la recommandation portant sur les jetons de présence. Le COPIL recommande la poursuite des négociations entre l'UGP et l'AFD quant à une révision et l'harmonisation des barèmes proposés dans le manuel de procédures en fonction des deux catégories de membres (membres et observateurs).	Le PGDF se rapprochera de l'AFD pour discuter sur le sujet. NB : Ce thème des jetons de présence est en cours depuis le premier COPIL et n'a jamais été résolu. Voir les recommandations antérieures, concernant l'harmonisation des incitatifs.
Recommandation N°6 relative au suivi des processus de restructuration. Le Copil recommande la poursuite du dialogue institutionnel entre le MEDD et l'AFD sur les points contenus dans les recommandations 3 et 4 du présent Comité de pilotage, afin d'assurer un pilotage conjoint du programme.	Les auditeurs FORENSIC et des comptes sont en contact avec le MEDD. NB : Aucun plan ou de feuille de route de la restructuration disponible au 15 novembre 2025.
Recommandation n ° 7 relative à la concertation des institutions impliquées dans l'exécution du PGDF. Le Copil recommande la tenue d'une réunion stratégique entre les parties prenantes (AFD, CAFI, FONAREDD, MEDD, PGDF) d'ici fin avril 2025 afin de faire le point sur les différentes recommandations et améliorer la concertation entre les partenaires.	Une réunion stratégique élargie au FONAREDD, CAFI et l'ambassade de France s'est tenue le 20/05/2025. Elle a été suivie par d'autres avec participation de FONAREDD et CAFI au deuxième semestre.
Recommandation n°8 relative au suivi des recommandations du COPIL. Pour le suivi des recommandations du COPIL, il est proposé, pour les prochaines sessions du Comité de pilotage, de présenter sous la forme d'un tableau l'état d'avancement pour chacune d'entre elles, précisant leur taux de réalisation (en pourcentage).	Bien noté et intégré par l'agence et le PGDF
Recommandation n°9 relative aux audits comptables des comptes programme du PGDF. Le COPIL prend acte de l'exigence de l'AFD pour l'organisation de l'audit des comptes programme et de l'audit sur les allégations des fraudes et recommande à l'AFD et au programme d'accélérer ces études afin que les résultats soient disponibles au cours du mois de mai 2025	Les deux audits sont en cours d'exécution. NB : Alors demandé pour mai 2025, les rapports ont été produit en juillet et transmis à AFD. Ils n'étaient cependant pas encore partagés au FONAREDD en novembre 2025.
Recommandation n°10 relative à la disponibilité des fonds. Le Copil recommande à AFD de mettre à la disposition du PGDF des fonds d'urgence pour éviter de bloquer d'avantage les activités dès le mois de juin 2025.	En attente de la clôture des audits et du FORENSIC

	NB : Aucun fonds d'urgence a été rendu disponible au PGDF, même après la remise des rapports d'audit et forensic, conformément aux procédures de gestion des risques de l'AFD.
Recommandation n°11 relative au frais de fonctionnement. Le Copil prend acte de la déclaration de l'AFD de poursuivre la prise en charge des frais de fonctionnement du programme avec les reliquats de la trésorerie actuelle du programme.	NB : La recommandation n'a pas été suivie, puisqu'aucun fond n'a été versé.
Recommandation n°12 relative au respect des procédures. Le COPIL recommande au programme, la Maîtrise d'ouvrage et l'AFD de : Respecter scrupuleusement les dispositions des documents cadres et des procédures en vigueur ; Mettre en place des mesures afin de renforcer la gouvernance dans la gestion du programme.	Formation de la DNP du PGDF en passation des marchés (procédures AFD). NB 1 : Le PGDF a organisé une formation sur le système comptable TOMPRO mais le manque de fonds disponibles n'a pas permis la poursuite des actions de renforcement. NB 2 : Une note technique sur les reformes opérationnelles a été élaborée par le PGDF pour annoncer les mesures prises de manière plus explicite et transparente.

A titre complémentaire, les conclusions du CRP 71, peuvent être consultées au besoin à l'annexe 13.

De façon générale, le tableau précèdent présente le suivi des recommandations faites lors des comités antérieurs. Il en ressort, que la majorité des recommandations n'ont pas été suivies par l'agence d'exécution. D'où l'importance du renforcement des mécanismes de suivi par les instances de gouvernance (voir recommandations au point précédent).

4. Évaluation de la performance du projet

4.1 Évaluation de la performance du projet sur base des indicateurs du cadre logique

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
Produit 1.1 : Assistance au MEDD dans l'opérationnalisation du CCNF et des CCPF	Le CCNF et CCPF chargés de s'assurer de la transparence et du côté participatif du processus sont opérationnels	Le Conseil Consultatif existe par décret mais n'est pas opérationnel et peu inclusif ; Quatre réunions du CCNF ont été organisées de 2008 à 2022	Aucune session du CCNF organisée sur l'année. Cependant, des réunions au niveau des provinces se sont déroulées afin de préparer les sessions planifiées du CCPF non tenues par asséchement des financements du programme. Les CCPF ont produit leurs états de besoin en matière de renforcement des capacités. Plusieurs rapports élaborés en 2025 : Opérationnalisation du CCNF et CCPF ;	Cible 1 : La révision du Décret n°08/03 du 26 janvier 2008 portant création, organisation et fonctionnement du CCNF a été rendue effective par la signature du Décret n°23/11 du 3 mars 2023, qui le modifie et le complète. Cette révision des textes du Décret prend en compte les éléments suivants : ▪ Élargissement de l'accès au CCNF, ▪ Révision de la composition du CCNF, ▪ Revue des fonctions du CCNF et des procédures associées, ▪ Arrêté portant nomination des membres du Conseil, ▪ Établissement des procédures de travail, ▪ Établissement du règlement intérieur du règlement intérieur. A date, deux sessions du CCNF ont été organisées : ▪ La 5ème session du 2 au 3/10/2023, ▪ La 6ème session du CCNF du 06 au 07.11.24 Cible 2 : Le décret révisé susmentionné dote le CCNF, en son article 3 bis, d'un secrétariat composé de cinq membres. Le PGDF s'emploie à rendre ce secrétariat autonome dans son fonctionnement à travers les actions ci-après, en vue de garantir une organisation	Cible fin phase 1 : Conseil opérationnel, au moins 4 réunions de concertation, révision de l'arrêté élaboré pour sa création. Cible fin phase 2 : Conseil avec un secrétariat autonome du PGDF ; au moins 8 sessions du CCNF.	**LT2.1.a** **LT2.1.b** **LT2.1.c** **LT2.1.d** **LT2.1.e** **LT2.1.f**	La révision de l'arrêté est complétée à 100%. L'opérationnalisation de CCNF à date est à 60%. Le secrétariat n'est pas encore appuyé pour fonctionner et les réunions ne se sont pas réalisées selon la fréquence prévue de 4/an La cible 2 est atteinte autour de 25% à mi-parcours du PGDF. Le manque de financement du programme a limité l'organisation des sessions du comité planifiées. Un rapport spécifique sur le produit a été établi et est consultable via le lien https://drive.google.com/drive/folders/1TwqzrlMOu1XvXTDXvwsIPGpxkZgOGdms?usp=share_link Le rapport d'évaluation mi-parcours estime globalement ce produit atteint à 30%.

[3] *Non cumulative.*

[4] *En raison de l'espace disponible, les références des livrables correspondants sont présentées dans le tableau des livrables avec leurs hyperliens à le section 11 ainsi que le numéro de la décision d'approbation le cas échéant.*

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
			Diagnostic institutionnel ; Diagnostic des RH du MEDD.	efficace des sessions du CCNF ainsi qu'un suivi rigoureux des recommandations qui en découlent : ▪ Appui à la convocation des réunions et à l'élaboration des ordres du jour ; ▪ Mise à disposition des documents techniques nécessaires au bon déroulement des réunions ; ▪ Appui au rapportage des sessions du CCNF ; ▪ Appui logistique et financier à l'organisation des sessions du CCNF ; ▪ Élaboration d'un format type de compte rendu des réunions ; ▪ Appui au suivi de la mise en œuvre des recommandations. S'agissant de la diversification des ressources financières nécessaires au fonctionnement du CCNF (dont le coût d'une session est estimé à environ 28 000 USD) et conformément aux dispositions de l'article 12 du décret révisé susmentionné, une recommandation a été formulée lors de la 6e session du CCNF en ces termes : « *Les participants recommandent que les frais de fonctionnement du CCNF soient pris en charge par une ligne budgétaire dédiée, inscrite au budget de l'État, en complément des contributions des partenaires techniques et financiers. Ceci afin de garantir la tenue régulière des sessions du CCNF, conformément à la fréquence annuelle prescrite par l'arrêté portant création du Conseil* ». Le PGDF accompagne actuellement le secrétariat technique dans le suivi de la mise en œuvre effective de cette recommandation auprès du MEDD. S'agissant de l'opérationnalisation des CCPFN, l'état des lieux a été conduit dans les 4 provinces et les besoins en appuis établis. Toutefois pour des raisons de financement depuis le second semestre 2024, les CCPF sont en attente de déblocage effectif des fonds			

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
				pour l'organisation de leur assemblée ordinaire et financement de leur fonctionnement (6 000 USD annuel est planifiés dans le budget 2025 pour le fonctionnement de chaque CCPF). Il restera également à aligner leurs différents Arrêtés au Décret du CCNF avec des passerelles pour une collaboration franche entre le CCPF et les CCNF.			
Produit 1.2 : Observateur indépendant	Le mandat de l'Observateur Indépendant est connu Au moins 2 rapports d'audit indépendant sont rendus publics.	La mise en place de l'observateur indépendant amélioré est programmée pour 2018, avec un lien fonctionnel avec le mécanisme de gestion des risques du FONAREDD.	Révision et intégration de 4 rapports : ▪ Évaluation et développement de mise en œuvre du Mandat de l'OI, ▪ Cahier des charges de l'OI, ▪ Feuille de route de l'OI, ▪ Guide pour l'observateur indépendant des forêts en RDC. Un Rapport OI synthétise les 4 livrables de la MCT et inclut les commentaires des OSC, ACEFA et FIB ainsi que la proposition du PGDF. Un canevas pour ce PLCEI a été élaboré par le PGDF et envoyé aux	Révision de 4 rapports de l'ECT : ▪ Évaluation et développement de mise en œuvre du Mandat de l'OI, ▪ Cahier des charges de l'OI, ▪ Feuille de route de l'OI, ▪ Guide pour l'observateur indépendant des forêts en RDC. Les résultats des larges consultations, regroupant l'administration du MEDD au niveau national et provincial, les partenaires techniques et financiers, et les OSC, sur un nouveau mandat de l'OI, ont permis d'aboutir à une première proposition de recentrage du rôle de l'OI en 2024. A la suite de nouvelles concertations au cours du premier semestre 2025, organisées avec la FIB, l'ACEFA et les OSC, un rapport consolidé, synthétisant les propositions pour un nouveau mandat de l'OI, a été produit et partagé aux principaux acteurs en vue d'un atelier national. Un Rapport OI synthétise les 4 livrables de la MCT et inclut les commentaires des OSC, ACEFA et FIB ainsi que la proposition du PGDF. Un canevas pour ce PLCEI a été élaboré par le PGDF et envoyé aux différents partenaires impliqués. Un PLCEI consolidé a été produit, incluant les stratégies nationales de contrôles des différents	Cible fin phase 1 : procédures de l'OI établies Cible fin phase 2 : premiers rapports publiés	**LC1.1.a** **LC1.1.b** **LC1.1.c** **LC1.1.d** **LC.1.1.e**	Co-organisation (PGDF et US Forest) d'un atelier conjoint de pré-validation de deux études le 22 mai 2024, réunissant l'administration forestière, les entreprises forestières privées (industrielles et artisanaux), la société civile et les bailleurs de fonds, pour présenter les résultats des études sur les options de financement durable pour les OSC qui entreprennent l'observation indépendante des forêts, et la restructuration / révision du mandat de l'OI en RDC. Actuellement, l'administration est en possession des éléments et doit donner un retour sur les orientations à prendre en termes d'option à retenir pour le prochain mandat. S'agissant de la cible 1, elle peut être considérée atteint à 10 %. selon la mesure faite par l'évaluation mi-parcours. S'agissant de la cible 2, elle n'a pas été atteinte. Pour prendre en compte les observations du rapport d'évaluation mi-parcours, le PGDF va diffuser ces livrables aux acteurs y compris l'administration. Une concertation

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
			différents partenaires impliqués. Un PLCEI consolidé a été produit, incluant les stratégies nationales de contrôles des différents secteurs de productions de bois (industriel, CFCL, artisanaux).	secteurs de productions de bois (industriel, CFCL, artisanaux).			devrait être réorganisée impliquant l'OGF et l'OI lui-même avec d'autres acteurs sous le leadership de la DCCVI du MEDD-NEC/SG pour requalifier et valider les documents produits.
Produit 1. 3 : Plan de Lutte contre l'Exploitation Illégale (PLCEI)	PLCEI validé PLCEI mis en œuvre	Néant	Un projet de décision sur la constitution d'un groupe de travail spécifique au PLCEI a été déposé au secrétariat général.	▪ Feuille de route du PLCEI validée ; ▪ Projet de texte de portant mise en place du groupe de travail sur le PLCEI soumis à la signature du SG du MEDD. ▪ Élaboration d'un canevas de travail (ébauche du PLCEI) incluant la partie du contrôle de l'exploitation artisanale dans les provinces.	PLCEI élaboré, validé et accompagné dans sa mise en œuvre	LC1.4.a LC1.4.b LC1.6.1	Projet de Décision portant mise en place d'un Groupe de Travail PLCEI en attente de la signature du SG-EDD. S'agissant de la cible 1, elle peut être considérée atteint à 10 %. L'EMP a recommandé une forte participation dans le processus de mise en place de cet outil.
Produit 2.1 : Politique forestière (jalon 2018 A)	1. Au moins 2 réunions de concertation au niveau national et 1 au niveau provincial, et représentativité des acteurs du secteur forestier (GTCRR, artisanaux,	Pas de politique forestière. L'élaboration d'une ébauche de politique forestière nationale était prévue en 2016, son adoption visée pour fin 2018.	Le PGDF a poursuivi l'accompagnement du MEDD dans le processus de la PFN, avec des avancées majeures : ▪ Élaboration de la version préliminaire améliorée ; Finalisation des lignes directrices de la PFN validé par la CCPFN et	Cible 1 : Établissement de la feuille de route de la PFN validé en session du CCNF ; Mise en place de la CCPFN par la signature le 19/04/2024 de l'Arrêté Ministériel N°025/CAB/MINETAT/MIN-EDD/EBM/CBM/03/2024 portant création, organisation et fonctionnement de la CCPFN ; Exploitation des rapports des EGF et des rapports de plusieurs études ; Organisation des concertations au niveau de Kinshasa regroupant toutes les parties prenantes: quatre ateliers thématiques, un atelier de planification participative, un atelier du revalidation du diagnostic	Cible fin phase 1 : i) au moins 1 réunion de concertation ii) Présence Ministère, Artisanaux, Concessionnaires, PTF, ONG nationales Cible fin phase 2 : Disponibilité d'une PFN adoptée	2.1.1.a 2.1.1.b LC2.5 LC2.4 2.1.2.a 2.1.2.b 2.1.2.c 2.1.2.d LC2.3.1.a LC2.3.1.b LC2.3.2 LC2.6n.a LC2.6n.b LC2.3.1.c	L'assèchement des financements du PGDF a conduit le PAAJ à prendre le relais, en finançant la phase des consultations provinciales de la PFN ainsi que la production d'une version provisoire du document. Bien que ces consultations nationales aient été limitées en termes de couverture géographique et de participation (pour des raisons budgétaires), elles ont tout de même permis au MEDD de disposer d'une version provisoire de la PFN. Deux étapes importantes doivent être franchies avant sa validation politique à

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
	FIB notamment, société civile) à ces réunions préparatoires permettant l'élaboration d'une politique nationale et des autres documents réglementaires (réunion réalisée dans le cadre du Conseil). 2. Document de politique forestière nationale rendu disponible		transmis au SG et au Cabinet ; ▪ Préparation des consultation provinciales ; Élaboration d'un agenda détaillé et d'un guide méthodologique pour former les facilitateurs ; Organisation d'une réunion stratégique de la CCPFN pour planifier les activités préparatoires ; ▪ Proposition d'un "plan B", adapté au financement disponible via le PAAJ ; ▪ Finalisation du Diagnostic institutionnel et RH du MEDD et bouclage de l'étude sur les PFNL ; ▪ Mobilisation des partenaires à une réunion stratégique multisectorielle tenue le 4 juin	et de planification de la V0 de la PFN, deux sessions du CCNF de validation du diagnostic sectoriel et de la version V0 de la PFN, plusieurs groupes de travail élargies aux partenaires techniques et financiers et à la société civile du diagnostic sectoriel et la version V0 et V0-1 de la PFN ; Soumission du document dans deux ateliers organisés par la société civile regroupant chacun plus d'une centaine de participants ; Conclusion : la Cible 1 est atteinte à 100%. <u>Cible 2</u> : Disponibilité d'une PFN adoptée. Les cinq premières étapes (sur 7) de la feuille de route de la PFN ont été réalisées, représentant environ 70 % de la charge de travail du processus. Ces étapes comprennent : ▪ La phase préparatoire, ▪ La réalisation du diagnostic sectoriel participatif, ▪ La production de la version V0-1 de la PFN, ▪ L'organisation des consultations des parties prenantes à Kinshasa et dans les provinces. ▪ La production de la version provisoire de la PFN avec l'appui financier du PAAJ. l'élaboration de la PFN se situe à l'étape de la tenue de l'atelier national de validation technique du document (les TdR ayant été produits par le PGDF). Cet atelier sera suivi par l'examen du document par le CCNF avant sa soumission à sa validation politique.		LC2.3.1.d LC2.6n LC2.6n.c LC2.6n.d LC2.10 LC2.11.n	savoir l'organisation de l'atelier national de validation, puis de la session de validation par le CCNF. S'agissant de la cible 1, elle peut être considérée atteint à 75 % contre le 50% établi par l'EMP. En effet, la raison est que les consultations sont entreprises et l'EESS de la PFN est réalisée. Il reste juste l'atelier national et le CCNF avant l'endossement politique. S'agissant de la cible 2, elle n'a pas été atteinte.

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
			2025 ; Présentation au GIBEC en avril 2025 ; ▪ Organisation des consultations provinciales avec l'appui financier du PAAJ et la participation du PGDF.				
Produit 2.2 : Code forestier (Jalon 2020 A)	Code forestier révisé	Code forestier antérieur à la constitution. L'actualisation du code forestier intégrant les avancées et les défis liés à la gestion de l'exploitation industrielle, artisanale et communautaire des forêts figurant dans le document de politique forestière est prévue pour 2020.	Élaboration d'un cadre de réformes légales et réglementaires en cours de concertation. Synthèse des observations et propositions de modifications des textes d'application.	Les réflexions concernant la révision du Code Forestier ont été initiées en parallèle de la préparation de la PFN et de son diagnostic sectoriel ainsi que du plan de réforme du secteur artisanal. Ces réflexions ont été consignées dans un cadre de réformes légales et réglementaires en cours de concertation et planifiée pour se poursuivre pendant le troisième trimestre 2025 avec le recrutement d'un ECT (ce qui n'a pu être fait faute de financement). Synthèse des observations et propositions de modifications des textes d'application disponibles.	Code forestier révisé et conforme aux orientations de la constitution et aux objectifs de la nouvelle PFN.	LC2.10 LC2.11.n LC2.12	Activité pour le Trimestre 3-2025, après adoption du document de la PFN, mais non réalisée faute de financement). D'autres éléments ont cependant été élaborés par le programme pour alimenter la réflexion, tels que le diagnostic sectoriel de la PFN et des études thématiques réalisées pour alimenter ce diagnostic (foresterie artisanale, valeurs culturelles et traditionnelles, thématique carbone, revue juridique, étude du capital forestier, revisitation des titres du MEDD, etc.). Le PGDF a participé et appuyé les différents ateliers de la société civile portant sur la révision du Code forestier, prenant en compte l'ensemble des études, analyses, propositions des OSC, et autres éléments produits. La situation ayant évoluée depuis la réalisation de l'EMP qui fixait le score à 0%, on estime à 20% la réalisation puisque l'administration avec l'appui de PAAJ dispose d'un draft et le PGDF a contribué à organiser le CCNF qui a validé la feuille de route.

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
Produit 2.3 : Textes réglementaires	Pourcentage des textes réglementaires identifiés rédigé	Arrêtés Ministériels (AM) existants sur l'aménagement et l'exploitation forestière et au moins 15 Guides Opérationnels (GO)	Un cadre de réformes légales et réglementaires du secteur forestier a été développé pendant le semestre. Ce cadre permet de consolider les différentes contributions et observations reçues des partenaires concernant les améliorations nécessaires aux secteurs forestiers.	4 missions de distribution et de renforcement des capacités des agents et cadres des CPEDD sur les GO dans les Provinces de Maï-Ndombe, de l'Équateur, de la Mongala, et de la Tshopo. Un cadre de réformes légales et réglementaires du secteur forestier a été développé. Ce cadre permet de consolider les différentes contributions et observations reçues des partenaires concernant les améliorations nécessaires aux secteurs forestiers. Le PGDF a aussi participé et appuyé différents ateliers des OSC concernant les analyses et propositions de modification des textes règlementaires. Les différents GO et autres contributions du PGDF sont autant de base de réformes. A cela on peut ajouter qu'au second semestre 2025, une proposition de texte règlementaire spécifique au secteur artisanal a été élaborée et pourra servir de base pour la rédaction d'un texte cohérent avec les objectifs de la PFN et du nouveau code forestier. Ce texte a l'avantage de proposer des approches pour mieux contrôler le secteur artisanal, avec de nombreuses annexes qui capitalisent les livrables du PGDF sur cette thématique.	▪ Cible fin phase 1 : GO Gestion/mise en valeur ZDR; ▪ GO pratiques artisanales améliorées Cible fin phase 2 : ▪ GO gestion ETD/forêt communautaire ; ▪ Arrêté Ministériel sur le contrôle forestier ; ▪ AM Principes de gestion des ETD / forêts communautaires	LC2.13 LC5.17 LC3.1 LC5.31 LC4.8n.a LC4.8n.b LC2.16.d LC2-15.1	Le PGDF a participé et appuyé les différents ateliers de la société civile portant sur l'analyse et propositions de révision des textes réglementaires. Il a aussi proposé différents documents, sur le secteur artisanal, le secteur des forêts communautaires, tels que les guides opérationnels, permettant d'orienter les textes règlementaires. Les contributions du PGDF sur la définition des forêts dégradées constitue aussi une base pour la révision des textes réglementaires. le score fixait par l'EMP est de 0%
Produit 2.4 : Élaboration d'un macro-zonage forestier national et contribution au zonage forestier dans les zones de projets intégrés	Zonage des grands massifs forestiers réalisé Carte de la spatialisation des différentes allocations	Un macro-zonage forestier a été réalisé au niveau national. Une stratification forestière (FAO-JICA-DIAF, 2013) existe. Normes de zonages forestiers existent (MEDD, 2010).	5 cartes d'occupation du sol faites pour les 5 provinces PGDF (Équateur, Maï Ndombe, Tshopo, Mongala, Ituri). 29 cartes d'occupation du sol de 29 territoires des provinces PGDF.	6 CLPZ sont déjà installés (3 dans la province de Tshopo et 3 dans la province de la Mongala) Préparation des TdR pour l'installation de 2 autres CLPZ (1 en Équateur et 1 au Maï-Ndombe). La feuille de route du zonage forestier et du macro-zonage a été révisée et validée au CCNF en novembre 2024. 7 cartes des itinéraires de déploiement des enquêtes socio-économiques élaborées. Une carte des grands massifs forestiers de la RDC élaborée.	Cible fin phase 1 : Établissement des modalités de zonage forestier au niveau provincial Cible fin phase 2 : zonage forestier réalisé au niveau des programmes intégrés REDD+ et au niveau national	LC2.16.a LC2.16.b LC2.16.c LC2.17 LC2.18 LC2.19.a LC2.19.b LC2.19.c LC2.16.d	L'installation des CLPZ n'a pas pu être complétée pour tous les territoires faute de pouvoir réaliser des missions. La feuille de route est validée. Des scenarii d'affectation des terres ont été faits avec la DIAF, à valider au sein des structures consultatives. Validation des cartes de zonage forestier au sein CLPZ / CNPZ / CCNF en cours.

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
	existantes élaborée Cartes thématiques des zones PGDF Carte des occupations du sol de quelques provinces PGDF sur base de la stratification des images satellites sentinels 2 élaborées (Équateur, Maï Ndombe, Tshopo) Cartes des itinéraires du déploiement des enquêtes socio-économique dans le cadre du zonage forestier faite	Étude sur le Capital forestier non disponible. Le FONAREDD avait transférer ce rapport au programme.	29 cartes d'utilisation du sol de 29 territoires des provinces PGDF. 4 cartes reconstituées pour dégager les zones de conservations. 1 rapport sur la proposition de définition des forêts dégradées. 1 carte de tourbière comme contribution à l'Unité de Gestion Tourbière. 1 carte du Domaine Forestier de la RDC intégrant le nouveau corridor vert Kivu-Kinshasa. 6 cartes des indicateurs spatialisés d'aide à la décision sur la valeur écologique, climatique, culturelle et économique des forêts, intégrant les coûts de logistique. 1 carte des zones prioritaires pour la programmation géographique.	29 cartes d'occupation du sol de 29 territoires des provinces PGDF élaborée. 29 cartes d'utilisation du sol de 29 territoires des provinces PGDF élaborée. 4 cartes reconstituées pour dégager les zones de conservations. 1 rapport sur la proposition de définition des forêts dégradées disponible. 1 carte de tourbière disponible. 1 carte du Domaine Forestier de la RDC intégrant le nouveau corridor vert Kivu-Kinshasa. 6 cartes des indicateurs spatialisés d'aide à la décision sur la valeur écologique, climatique, culturelle et économique des forêts, intégrant les coûts de logistique. 1 carte des zones prioritaires pour la programmation géographique. 5 cartes du suivi du couvert forestier en fonction des 5 provinces PGDF produites.			Finalisation de cartes occupation du sol en zone PGDF et PIREDD à valider par CCPF et CLPZ, pour des consultations publiques. Production d'une carte de tourbière comme contribution au plan national d'affectation des terres. Production de carte de zonage forestier sur base de celle des grands massifs forestiers associée aux allocations existantes pour la cartographie des zones dédiées à la programmation géographique. Les enquêtes publiques pour validation des modalités de valorisation des zones identifiées restent à faire. S'agissant de la première cible, le progrès global a atteint un taux de réalisation avoisinant les 50% puisque sur le plan technique toutes les cartes sont faites; ne restent que les consultations avec les parties prenants réunies au sein des structures consultatives comme CCPF, CLPZ, CNPZ et CCNF. La cible 2 est atteinte autour de 30 % à mi-parcours du PGDF car il ne reste que des consultations avec les parties prenantes.

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
Produit 2.5 : Mesures de prise en compte des impacts sociaux et environnementaux	Prise en compte des impacts socio-environnementaux du Programme	RAS	Élaboration des trois TdR d'Étude Environnementale et Sociale, validés par l'ACE (lettre 0689/ACE/DG/L.O/DI-DE/2024 du 08/11/2024). Les AMI relatifs aux 3 études à mener ont été rédigés et envoyés à l'AFD le 04/12/2024 DANO sur validation AMI/DDP concernant les 3 EIES reçu le 7 mai 2025. AMI lancé le 8 mai et clôturé le 6 juin 2025, ouverture des plis le 12 juin. DANO transmis à AFD pour les listes restreintes des 3 EIES le 16 juin 2025.	Élaboration de trois TdR début 2024 : ▪ EESS de la PFN ; ▪ Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du PGDF ; ▪ EIES préalable des Sites Pilotes du PGDF. Le processus de lancement des AO est lancé depuis les ANO du 7 mai 2025. Demande d'ANO sur les listes restreintes envoyées à l'AFD le 17/06/2005.	Les études sont réalisées	LC2.20 LC2.21	Les TdR ont mis plus de temps que prévu à être validés par l'ACE (plus de 6 mois) puis par l'AFD (environ un an pour obtenir l'ANO). Par la suite le processus d'AMI et de sélection des bureaux d'études s'est poursuivi. Le PV de sélection a été transmis à l'AFD pour ANO à la fin juin 2025. Pour ne pas étirer en longueur le processus de validation de la PFN, le PGDF et le PAAJ se sont mis d'accord pour que le PAAJ appuie la réalisation de l'étude. A ce stade, un draft final de l'étude serait disponible. Le PGDFQ ne peut donc se prévaloir de ce résultat ni le valoriser. Le score pour le PGDF est donc à 5 % mais 75% grâce à l'intervention du PAAJ puisqu'une validation est attendue.
Produit 3.1 : Amélioration de la filière bois artisanale et de son économie (en lien avec l'activité 2.1)	1. Nombre d'exploitants informels / illégaux passés dans le système formel et respectant les éléments essentiels de légalité	Part des informels parmi les artisanaux extrêmement importante (et bien entendu non connue)	Une étude provinciale sur les blocages, leviers, besoins, a été menée dans 4 provinces de fin 2024 à début 2025, pour aboutir à une stratégie nationale au 2ème trimestre 2025. Cette	État de lieux du secteur artisanal finalisé en novembre 2023 (Livrable LC 3.1) Une étude provinciale sur les blocages, leviers, besoins, a été menée dans 4 provinces de fin 2024 à début 2025, pour aboutir à une stratégie de contrôle nationale au 2ème trimestre 2025.	<u>Cible fin phase 1</u> : 10% des opérateurs artisanaux des sites pilote du programme devenus formels <u>Cible fin phase 2</u> : 50% des opérateurs artisanaux des sites pilote du programme devenus formels	LC3.1 LC3.2n.b	La stratégie doit être partagée à l'administration centrale pour qu'elle y soit enrichie. Un atelier est également prévu afin de la finaliser avec l'ensemble des acteurs compétents pour fournir des commentaires pertinents. L'étude de performance pourra être mise en œuvre dès que les moyens seront disponibles., les TdR sont disponibles.

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
	Nombre de structures (associations, syndicats, coopératives, etc.) d'exploitants créées et opérationnelles 2. L'information sur les permis est accessible et sa qualité est évaluée régulièrement ; Nombre de permis accordés en accord avec les législations existantes		stratégie nationale de contrôle, vise surtout la « maitrise » du secteur artisanal. Pour compléter cette étude, il est aussi prévu qu'une étude sur la performance des artisanaux soit conduite pour vérifier le niveau de performance des exploitants sur un plan réglementaire, technique, et organisationnel. Des TdR ont été rédigés, et sont prêts à être déployés.				Toutefois la cible proposée qui suppose que la proportion d'artisanaux devenus formels peut être connue demeure difficile à interpréter, puisqu'effectivement le nombre d'artisanaux informels est lui-même inconnu et ne peut pas être réellement estimé. Il s'agit donc plutôt de voir dans quelle mesure des outils sont créés pour favoriser la mise en conformité, et pour cela la Stratégie de contrôle propose 5 axes d'activités : ▪ la sensibilisation et le renforcement des capacités, ▪ la dynamisation d'un cadre de concertation, ▪ la planification des contrôles forestiers, ▪ la gestion des données, ▪ le développement de mesures incitatives pour rendre attrayant et bénéfique une exploitation artisanale conforme à la règlementation. L'évaluation mi-parcours fixe le seuil de réalisation de ce produit à 10%
Produit 3.2 : Amélioration de la planification et du suivi de l'exploitation artisanale	Un système de suivi des exploitants artisanaux agréés (répertoire), de l'attribution des permis de coupe et de leur localisation,	RAS	Accompagnement des CPEDD dans les formalités de délivrance des permis et la tenue du répertoire. La Tshopo a déjà identifié un agent préposé au suivi de l'exploitation artisanale. Les	Le répertoire des artisanaux de quatre provinces est désormais connu, et mis à jour régulièrement depuis fin 2024. Livrables finalisés et transmis : ▪ Revue Juridique LC3-4 (05.06.2024) ▪ Système de délivrance des permis LC3-5 ▪ Système de suivi des permis délivrés LC3-6 ▪ Plan stratégique de délivrance LC3-7		LC3.3 LC3.4 LC3.5 LC3.6.a LC3.6.b LC3.7 LC3.8	La qualité des répertoires est encore insuffisante (manque d'informations), mais la dynamique est là. Le suivi des permis de coupe est plus délicat car le processus n'aboutit souvent pas, raison pour laquelle il est prévu d'avoir un préposé à ce suivi au sein des CPEDD. L'identification d'un agent préposé à l'exploitation artisanale est une priorité.

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
	ainsi que de l'exploitation menée, avec système à déployer sur chacune des Provinces au sein des CPEDD est développé		autres Provinces sont dans le processus d'identification. Durant le semestre, les CPEDD de MGL, EQT, et TPO ont fourni un répertoire actualisé.	Processus d'dentification d'agents préposés à l'exploitation artisanale en cours (Un agent identifié à date).			Elle est déjà opérationnelle à la Tshopo, l'administration peut continuer son effort d'identification sans contrainte budgétaire puisque l'identification est faite au sein des effectifs existants. Ce suivi permanent et spécifique du secteur artisanal est une priorité compte tenu des proportions dévastatrices que le secteur artisanal a prises. Ce secteur est actuellement devenu un symbole de la mauvaise gouvernance forestière étant donné les volumes importants qu'il représente, son rôle dans la déforestation, et son taux élevé de pratiques informelles. Selon l'évaluation du PGDF, à l'heure actuelle, les systèmes de délivrance et suivi des permis de coupe artisanal 23 reste un travail en cours au niveau des provinces pilotes du PGDF. Le progrès atteint pour ce produit est de 5%.
Produit 3.3 : Appui à l'amélioration des performances des artisans légaux d'exploitation du bois d'œuvre et au développement de PME de la filière, capables d'opérer sur	Nombre d'Exploitants dont les pratiques ont changé grâce entre autres aux formations EFIR Nombre d'exploitants artisanaux agréés (accès à la profession à mettre en	Aucun exploitant artisanal formé à la gestion durable des forêts et à de meilleures pratiques d'exploitation	Finalisation d'un modèle d'accord type. Projet de canevas de plan de mise en conformité (pour mise en œuvre des accords types). Processus de sélection d'artisanaux pouvant bénéficier d'un accord type.	Livrables validés : ▪ 3 Dépliants français / lingala permettant de vulgariser la réglementation auprès des acteurs LC3-10 ▪ 3 000 dépliants imprimés et distribués à plusieurs types d'acteurs pour faire la sensibilisation selon 3 axes : les modalités d'obtention de l'agrément, des permis, et les responsabilités de l'exploitant. ▪ Un modèle d'accord type terminé, en relecture au cabinet du MEDD. Il est destiné à appuyer des opérateurs artisanaux vers la conformité. ▪ Un canevas de plan de mise en conformité disponible. Chaque canevas sera adapté en fonction du profil des artisanaux identifiés pour l'accord type.	<u>Cible fin phase 1</u> : 10% des opérateurs artisanaux des sites pilotes du programme formés à de meilleures pratiques d'exploitation <u>Cible fin phase 2</u> : 50% des opérateurs artisanaux des sites pilotes du programme formés à de meilleures	**LC3.8** **LC3.10** **LC3.12** **LC3.13.n**	Lorsque les moyens seront à nouveau disponibles, cette activité (mise en œuvre d'accords types) pourra prendre davantage son essor. Tous les documents pour une mise en œuvre immédiate sont prêts. La formation et le suivi de la proportion d'opérateurs artisanaux bénéficiaires sera plus dynamique dès l'instant que les programmes de formation pourront être mis en œuvre. Seules les listes de présence pour la distribution de dépliants permettent aujourd'hui de faire ce suivi restreint. Score évalué à 5% de réalisation.

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
les forêts communautaires et/ou des ETD	place) à la suite d'une formation réussie en abattage EFIR (accès conditionné aux Unités Forestières Artisanales Aménagées)		La Stratégie Nationale de contrôle forestier des artisanaux dans les provinces propose toute une liste de formation visant la formation des opérateurs et autres parties prenantes pour l'amélioration des pratiques d'exploitation.	▪ Processus de sélection d'artisanaux pour l'accord type lancé. Processus de « pré-sélection » initié au niveau des chefs-lieux de province.	pratiques d'exploitation		
Produit 3.4 : Appui (auprès des opérateurs identifiés) à l'établissement et à la mise en œuvre d'accords définissant les relations entre exploitants artisanaux et populations locales	1. Montants de la contribution des exploitants artisanaux au financement de réalisations sociales prévues dans les accords passés avec les communautés locales 2. L'information sur les permis est accessible et sa qualité est évaluée	Contribution non formalisée et non connue	Préparation d'un modèle de convention. Mission ECT d'harmonisation du modèle de convention en collectant les commentaires des OSC. Planification d'un atelier de validation du modèle de convention.	Un modèle de convention exploitant / communautés locales a été élaboré et transmis à l'administration. Celle-ci a également renvoyé ses commentaires en confiant l'analyse à la DRCE. Une version améliorée a été produite au second trimestre 2025 à la suite des consultations des acteurs dans les antennes. Une mission ECT d'amélioration consensuelle du modèle de convention est prête à être déclenchée. Un atelier de validation du modèle de convention peut être planifié après la mission ECT. Le chiffrage de la cible pourra débuter dès que le modèle de convention sera approuvé et mis en œuvre. Le fait qu'un agent de l'administration soit identifié ou en cours d'identification dans chaque province laisse penser qu'il sera aisé de faire le suivi de cette cible.	Cible fin phase 1 : 5 000 $/an Cible fin phase 2 : 25 000 $/an	LC3.18 LC3.17	La mission ECT n'a pas eu lieu faute d'ANO sur les TdR et le CV de l'ECT. L'atelier n'a pas pu se tenir pour les mêmes raisons. Cependant, les missions des antennes et les travaux avec les CPEDD ont permis d'élaborer un modèle de convention. Ce document est une première puisqu'aucun autre n'existe à l'heure actuelle en RDC. Il constitue une amélioration de la règlementation puisque l'annexe qui devait être publiée à ce sujet dans l'arrêté 084/2016 ne l'a jamais été. L'évaluation mi-parcours estime que la représentativité des COLO rencontrées est très faible par rapport à l'enjeu de cette intervention. Normalement, ce modèle de convention entre les exploitants et la COLO doit être développé par la DGF. Rien n'est encore fait sur le terrain. Le progrès réalisé est de 5%.

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage[3]*	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien[4]*	*Commentaires*
	régulièrement						
Produit 3.5 : Appui à l'amélioration des performances des transformateurs de bois d'œuvre	Rendement matière des produits de l'exploitation artisanale : volumes débités selon le type d'équipement utilisé par les artisanaux pour le sciage des grumes (tronçonneuse ou scie mobile)	Rendement faible pour le sciage de long en forêt. Situation à établir en début de programme auprès des opérateurs appuyés	L'audit est programmé mais pas encore réalisé faute de moyen.	Audit technique et organisationnel des artisans transformateurs de bois prêt à être déclenché. Des TdR existent, ainsi que les outils de mesure. Il est prévu que les CPEDD, les associations professionnelles et l'INPP participent de manière conjointe à cette étude. Le but, à travers l'INPP, est de pouvoir ensuite proposer des formations adaptées répondant aux difficultés identifiées en matière de transformation.	Cible fin phase 1 : rendement matière connu Cible fin phase 2 : augmentation de 10% du rendement matière	**LC3.23**	Non démarré L'audit n'a pas encore démarré faute de moyen. Lorsque celui-ci sera réalisé, la valeur cible phase 1 sera connue (rendement matière actuel). Les TdR sont disponibles, ainsi que les outils de mise en œuvre.
Produit 3.6 : Appui à la commercialisation des productions et à la promotion des demandes privées et publiques en bois légaux	Volumes produits par des exploitants opérant légalement	Part des informels parmi les artisanaux extrêmement importante (et bien entendu non connue)	Pendant le semestre, un processus d'identification et de sélection des agents provinciaux spécialisés dans le suivi du secteur artisanal a été lancé dans toutes les provinces. L'Installation de l'agent CPEDD préposé au suivi du secteur artisanal à la Tshopo est déjà effectif. Une proposition de mise en place d'un	Le suivi de la cible en termes de volumes peut être espéré grâce à l'installation de l'agent CPEDD préposé au suivi du secteur artisanal et dont le processus d'identification est en cours ou achevé selon les provinces. Proposition de mise en place d'un marché de vente de bois légal, issue du secteur artisanal, en cours de concertation dans la province du Maï-Ndombe avec l'appui de l'antenne du PGDF. Dans la Tshopo, l'initiative d'un tel marché a déjà été mise en place avec d'autres programmes, il était donc prévu d'y contribuer pour stimuler l'intérêt d'un tel marché dans la province. Plusieurs livrables de ce produit peuvent facilement être élaborés puisqu'ils pourront capitaliser les différentes grilles déjà élaborées en termes de contrôle. Des fiches spécifiques de contrôle sur les	Cible fin phase 1 : 2 000 m3/an Cible fin phase 2 : 10 000 m3/an	LC3.31	Aucune action entreprise à ce jour même les deux premières prévues au premier semestre 2025. Le progrès réalisé est de 0%

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
			marché de vente de bois légal issu du secteur artisanal est en cours de concertation dans la province du Maï-Ndombe. L'antenne du PGDF appui cette démarche en cours pour une meilleure structuration du secteur.	axes et ports ont d'ailleurs été conçues et pourront être testées dans ce cadre pour être adaptées aux points de ventes.			
Produit 3.7 : Mettre en place des activités de transfert de savoir-faire du programme vers les exploitants forestiers artisanaux des sites pilotes et vers les institutions de formation forestières	Deux zones franches, à Kinshasa et à Kisangani	RAS	L'INPP a été officiellement rencontrée par le PGDF à Kinshasa et dans les provinces. Il reste la perspective d'activités à mettre en œuvre en commun. Cela dépendra des études de performances des artisanaux et transformateurs de bois qui doivent encore être réalisées. Dans 2 provinces, TPO et EQT, plusieurs institutions de formation ont été	Rencontre d'institutions de formation Ce produit a été initié en approchant différents instituts de formation, dont INPP, afin d'identifier les expertises actuelle et potentielle, dans le cadre du transfert de savoir-faire. Le concept de zone franche est décalé par rapport à la réalité du pays, puisque d'une part cela demande une structuration officielle ministérielle, et que d'autres part le pays a déjà mis en place des zones économiques spéciales. Enfin, les zones franches sont généralement situées sur des frontières.		RAS	Le retard des études de performance, faute de moyens disponibles, retarde aussi la perspective du transfert de savoir-faire. Ce produit rejoint la composante 6. L'évaluation mi-parcours conseille que si ce produit reste maintenu, il faudrait privilégier une approche d'implication en amont et non en aval vers la fin programme de ces institutions de foration approchées. Il sera donc question que le PDGF pense une stratégie d'implication et de transfert bien élaborée qui doit être mise en place. Le progrès à ce niveau est à 0% pour ce produit. La mise en place de zones franches n'est pas appropriée dans le contexte actuel, puisqu'un processus de création de zones économiques spéciales est déjà en cours par l'État. On peut toutefois proposer que la finalité soit d'arriver à organiser, dans 4 provinces, des zones de stockage et de commercialisation qui feront la différence

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
			contactées afin d'enrichir le réseau du PGDF dans la perspective du transfert de savoir-faire.				en les produits bois d'origine formelle / informelle. C'est d'ailleurs l'objet du produit 3.6. Par conséquent, il y a lieu de penser que les livrables de produit peuvent être reformulés en fonction des possibilités de transfert du savoir-faire en collaboration avec les instituts de formation.
Produit 4.1 : Identification des communautés et/ou ETD désireuses de conduire une gestion rigoureuse et durable de leurs ressources forestières dans 2 provinces pilotes	1. Nombre de communautés et ETD ayant adhéré à la démarche du programme (L'objectif est qualitatif c'est à dire développer un modèle opérationnel et pas quantitatif (couvrir de grandes superficies). Ce modèle comprendra des tests de sécurisation foncière qui est souvent centrale en termes d'évolution des	Actuellement aucune ETD, du fait de leur création récente et de leur manque d'expertise, n'est en mesure de mettre en gestion durable une part de ses surfaces forestières. L'exploitation communautaire testée actuellement dans quelques sites ne répond pas aux exigences d'une gestion durable des ressources notamment en raison d'un manque d'outils et d'expertise pour cadrer les	Un état des lieux des CFCL sur les 4 provinces du Projet a été lancé par le PGDF pour pallier le manque d'harmonisation constaté entre les sources d'information existantes (provinces et DFC au niveau central). Des réunions de collaboration ont été menées avec la DFC dans ce sens au cours du premier semestre 2025.	Les travaux ont été initiés avec un état des lieux des CFCL réalisé avec les provinces portant sur les éléments suivants : ▪ Un site internet permet d'avoir la situation sur le nombre et la superficie des CFCL (théorique) ; ▪ La base des données cartographiques permet de faire également cet état des lieux et d'en identifier les divergences. ▪ Les informations et la documentation disponibles au niveau centrale et provinciale. Les différences entre les sources permettent de définir l'état des lieux et de procéder aux ajustements pour harmonisation aux différents niveaux de gestion. Sur base des critères de sélection des sites pilotes des CFCL élaborés avec l'administration, un système de pointage a été développé et 8 sites proposés pour les travaux du PGDF. Les critères ont été bonifiés des aspects genres et peuples autochtones. Le guide simplifié de procédures de création de concessions a été révisé ainsi que ceux sur les procédures d'attribution, de cartographie, de gestion et d'exploitation des CFCL. La DFC avait, avec l'aide de partenaires, produit un premier GO sur les Normes d'élaboration des Plans Simples de Gestion, puis celui sur la Gestion et Exploitation d'une CFCL. Ces 2 GO ont été repris, puis,	<u>Cible fin phase 1</u> : 6 communautés / ETD <u>Cible fin phase 2</u> : 8 communautés / ETD	LC4.1 LC4.5 LC4.8n.a LC4.8n.b LC4.16.a LC4.16.b LC4.16.c	A ce stade, le diagnostic proposé n'a pas encore été mené par la DFC avec l'implication de toutes les parties prenantes. Pas de contact établis entre le programme et les différentes communautés ciblées ou sélectionnées pour mener un dialogue et le travail voulu. L'évaluation mi-parcours estime à 5% le niveau de réalisation de ce produit.

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage[3]*	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien[4]*	*Commentaires*
	comportements 2. Nombre de communautés ou d'ETD approchées par le programme et envisageant la mise en place d'un aménagement durable de leurs forêts	pratiques mises en œuvre. Le cadre légal et les référentiels techniques de la production de bois d'œuvre issus de l'exploitation communautaire et/ou des ETD sont insuffisants pour garantir une gestion durable de la ressource. Les modalités de gestion des ressources financières issues de l'exploitation ne font pas l'objet d'un cadrage réglementaire garantissant leur utilisation pour des projets collectifs		pour plus d'harmonie, mis sous un format proche des GO produits par le projet AGEDUFOR. 2 autres GO : 1/ sur les procédures d'attribution d'une CFCL, 2/ sur la cartographie participative pour l'élaboration du Plan Simple de Gestion, ont été produit par le PGDF et transmis à la DGFC pour validation. De **nouvelles activités** ont été validé au COPIL en juin 2024 pour les CFCL : ▪ Appuyer la revue légale des CFCL, ▪ Appuyer l'évaluation interne et externe de la stratégie nationale relative à la foresterie communautaire en RDC, ▪ Appuyer la DFC dans la gestion de la base de données, ▪ Appuyer l'élaboration du GO de cartographie participative et le GO de gestion et exploitation d'une CFCL.			
Produit 4.2 : Tester sur des sites pilotes la mise en œuvre d'une exploitation rationnelle des ressources	1. L'exploitation des UFAA ou concessions communautaires et de son contrôle sont mis en œuvre 2. Études d'opportunité	Non connu, dans l'attente de l'identification des sites ciblés (Dans les CCF estimé entre 13 et 32%)	Une convention de collaboration a été développée afin d'encadrer et organiser les appuis octroyés aux sites pilotes du PGDF.	Aucune action programmée n'a été réalisée. Le progrès atteint est de 0% par rapport à l'indicateur et cibles du prodoc	Cible fin phase 1 : 0 Cible fin phase 2 : au moins 60% des volumes des permis délivrés sur des permis octroyés dans les forêts des ETD et/ou des communautés	LC4.3n	0% de progrès

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage[3]*	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien[4]*	*Commentaires*
forestières communautaires (et/ou des ETD) visant l'amélioration des performances d'artisans légaux d'exploitation de la filière bois d'œuvre (voir résultat 3)	s et modalités de réalisation de plantations de bois d'œuvre ou de bois de feu dans les ETD périphériques à certaines villes (Kisangani, etc.) sont réalisées 3. Volume exploité dans les forêts des ETD et/ou des communautés engagées				engagées sont exploités		
Produit 4.3 : Suivre les concessions forestières communautaires et des ETD des 5 provinces du Programme et capitaliser les résultats	Avancement dans l'aménagement des forêts ETD et/ou forêts communautaires engagées ; Modalités de mise en œuvre de gestion forestière communautai	Zéro	Voir Produit 4.1 Un état des lieux des CFCL sur les 4 provinces du Projet est en cours pour harmoniser la BD des CFCL de la DFC	Un état des lieux de l'évolution des CFCL est fait trimestriellement jusqu'au 2ème trimestre 2025. Les états des lieux des CFCL des 4 provinces ont été compilés dans un rapport.	Cible fin phase 1 : Les forêts de 3 des communautés et/ou ETD pilote fait l'objet d'un document d'aménagement sur base de la capitalisation menée avec les PIREDD et partenaires ayant de l'expérience sur la gestion forestière communautaire ou de collectivité		Activités Relatives Non Démarrées. 0%

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage[3]*	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien[4]*	*Commentaires*
	re et de collectivité établies				Cible fin phase 2 : Les forêts de 6 des communautés et/ou ETD pilote fait l'objet d'un document d'aménagement et les forêts de 3 des communautés et/ou ETD pilote fait l'objet d'une gestion durable (plan d'aménagement mis en œuvre)		
Produit 4.4 : Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les communautés et les ETD des sites pilotes	Le savoir-faire du PGDF pour présentation et partage avec les communautés et les ETD est centralisé et synthétisé	Zéro	4 Guides Opérationnels ont été produits (ou repris/reformatés car déjà faits par d'autres partenaires de la DFC). Des séances de travail sont en cours pour synthétiser les différentes versions.	La DFC avait, avec l'aide de partenaires, produit un premier GO sur les Normes d'élaboration des Plans Simples de Gestion, puis celui sur la Gestion et Exploitation d'une CFCL. Ces 2 GO ont été repris, puis, pour plus d'harmonie, mis sous un format proche des GO produits par le projet AGEDUFOR. 2 autres GO : 1/ sur les procédures d'attribution d'une CFCL, 2/ sur la cartographie participative pour l'élaboration du Plan Simple de Gestion, ont été produit par le PGDF et transmis à la DFC pour validation.	Cible phase 2 : Les 4 GO sont disponibles et compris par les responsables des communautés et des ETD de 8 sites pilotes.	LC4.8n.a LC4.8n.b	Le développement de la convention d'appui du PGDF aux sites pilotes permet de clarifier les activités de transfert de savoir-faire. Les guides opérationnels servent de documents de base pour le renforcement des capacités. L'évaluation mi-parcours estime que ces guides élaborés ont été élaborés avec une faible implication de la DFC et qu'ils méritent une amélioration. Le 1er GO produit n'est pas pertinent car, les dispositions du Décret 014 sont claires à ce sujet et donc, pas besoin d'en faire un GO. Pour le 2ème GO, la DFC a déjà produit un draft 0 avec l'appui de la Rainforest Foundation UK (RFUK) et Géo First ; le 3ème GO existe et validé depuis 2018, sa révision ne peut intervenir qu'après l'évaluation du processus de foresterie communautaire ; et le 4ème GO est déjà élaboré par la DFC et validé avec le soutien du WCS. Cela repose la question sur la pertinence des guides produits. **Bien que l'évaluation estime à 0%** le niveau de réalisation de ce produit, nous avançons le score de 50%. Cette

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
							situation s'explique aussi par le retard pris par le PGDF sur son financement.
Produit 5.1 : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement de la gouvernance économique du secteur forestier (Jalon 2018 C et 2018 G)	Étude coûts-bénéfices de l'exploitation forestière des grandes concessions avec l'appui d'une expertise spécialisée (ATCT – Économiste forestier) dans le cadre de l'étude économique de la filière et qui posera les bases pour le travail à suivre avec les entreprises et concessions industrielles ;		La contractualisation de l'ECT pendant ce semestre n'était pas possible compte tenu des mesures suspensives en cours.	Les différentes études réalisées dans le cadre de la PFN ont pu permettre d'orienter les aspects de la stratégie de renforcement économique du secteur forestier. Les principales études sont les suivantes : ▪ Des études thématiques complémentaires ont été menées afin de renforcer les connaissances nécessaires à l'établissement d'un diagnostic sectoriel. Ces études portent notamment sur les PFNL, l'analyse économique des filières de production de bois d'œuvre industriel et artisanal, les valeurs culturelles et traditionnelles, les enjeux liés au carbone, l'état des lieux des aménagements forestiers, la foresterie communautaire, l'exploitation artisanale du bois, ainsi que sur le diagnostic des ressources humaines et institutionnel ; ▪ Quatre groupes de travail thématiques ont été constitués autour des axes suivants : L'exploitation forestière ; La conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées ; Le marché du carbone forestier et les tourbières ; La recherche et formation forestières, le financement et les partenariats ; ▪ L'analyse des données complémentaires disponibles, notamment à partir des rapports des États Généraux des Forêts et de l'étude sur le capital forestier, a été enrichie par l'organisation de plusieurs ateliers de concertation avec les parties prenantes et par de nombreuses séances de travail de la CCPFN. L'ensemble de ces démarches a permis la production d'un rapport de diagnostic sectoriel complet en 2024 (livrable 2.1.2.d) et une analyse économique des filières de production de bois d'œuvre (livrable LC2.5).	Cible phase 1 : Une étude diagnostique du secteur forestier est élaborée et ses recommandations intégrées dans la nouvelle politique forestière nationale.	**2.1.2.d** **LC2.5**	D'autres études et rapports ont été réalisés en rapport aux coûts-bénéfices de l'exploitation forestière, rendant ainsi obsolète l'étude « coûts-bénéfices » et « les audits des concessions" (LC5-3 et LC5-4) dans le cadre du PGDF. Ces études sont : Étude du capital forestier, Rapport IGF, Revue légale (rapports de l'UE sur les concessions), Rapport de la commission de revisitation. 10% de réalisation.

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
Produit 5.2 : Suivre l'application des obligations d'aménagement sur les concessions forestières.	Nombre de Plans d'Aménagement validés et mis en œuvre conformément à la réglementation. Superficie d'Assiettes Annuelles de Coupe exploitées en accord avec le plan d'aménagement validé et selon la réglementation en vigueur et sur lesquelles des pratiques EFIR sont mises en œuvre	Fin septembre 2017 : plans d'aménagement validés pour 9 concessions forestières, soit 18 % de la superficie concédée	Dans le cadre de la préparation de l'outil de gestion intégré du secteur forestier, la mise en place d'un rapport produit de façon semi-automatisée a été élaboré afin d'instaurer un suivi et une publication périodique de l'évolution du secteur. Une réunion de coordination avec le directeur de l'ITIE a été organisée ainsi que plusieurs échanges pendant le semestre. Une collaboration a été lancée afin de bénéficier des appuis de l'ITIE dans la finalisation et la publication éventuelle des informations du secteur afin d'en améliorer la transparence.	Une mission de contrôle sur terrain a été réalisée par le Cabinet de la MINETAT, la CCV et l'OI dans la Province de la Mongala sur 3 concessions forestières ayant fait des recours pour le maintien de la validité de leur titre forestier après revisitation. Dans le cadre de la préparation de l'outil de gestion intégré du secteur forestier, la mise en place d'un rapport produit de façon semi-automatisée a été élaboré afin d'instaurer un suivi et une publication périodique de l'évolution du secteur. Une réunion de coordination avec le directeur de l'ITIE a été organisée ainsi que plusieurs échanges pendant le semestre. Une collaboration a été lancée afin de bénéficier des appuis de l'ITIE dans la finalisation et la publication éventuelle des informations du secteur afin d'en améliorer la transparence.	Cible fin phase 1 : 100% des plans d'aménagement soumis pour les concessions valides dont les contrats ont été signés en 2011. Cible fin phase 2 : 100% des plans d'aménagement validés pour tous les contrats valides actuellement signés. Cible fin phase 1 : 45.000 ha d'AAC cumulées (cible AGEDUFOR) Cible fin phase 2 : 100.000 ha d'AAC	**LC5.9n.a** **LC5.9n.b**	Taux de réalisation estimé par l'EMP est de 30%. Quant au suivi, le PGDF a élaboré une carte sur le processus d'aménagement et d'allocation des concessions forestières dont les données trimestrielles sont issues de la DIAF. Une seule mission de contrôle avec la CCV sur 11 prévues (2024, 2025) a été réalisées en 2024 dans trois concessions forestières dans la Mongala en réponse aux recours du maintien de la validité des titres forestiers après revisitation. L'OI a participé comme invité et ne pouvait pas produire un rapport car l'objet initial était la vérification des recours et non le contrôle forestier. La DIAF/DGF n'ont bénéficié d'aucune mission de suivi du processus d'aménagement sur les 5 programmées en 2024 et au premier semestre 2025. Les échanges avec l'ITIE ont porté sur les possibilités d'utilisation des outils produits par PGDF pour soutenir la diffusion systématique des informations liées au secteur forestier au S1 de 2025. Les informations reçues ont aidé ITTIE à produire le premier rapport contextuel ITIE-RDC de l'exercice 2020-2021 en février 2025. En outre, PGDF a finalisé le GO sur la matérialisation des limites des ZDR transmis à la DIAF en avril 2025 (même GO revient au produit 5.4) et le GO sur les HVC (produit 5.6) envoyé à la DIAF le 11 juin 2025. Un effort doit être fait pour amender l'approche dans la réalisation de ce produit en impliquant et responsabilisant la DIAF.

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
Produit 5.3 : Soutien à l'établissement et à la mise en œuvre conforme aux dispositions réglementaires des clauses sociales en vue notamment de renforcer une gestion concertée des différents espaces des concessions dans le cadre des plans d'aménagement	1. Proportion des ristournes générées par l'exploitation forestière mises à disposition des communautés dans le cadre de la mise en œuvre des clauses sociales 2. Taux d'exécution des accords de clauses sociales (par rapport aux recettes prévisionnelles et par rapport aux recettes réelles) et montants mobilisés sur les Fonds de Développement Locaux (FDL)	71% en juin 2015 (mission de facilitation des clauses sociales) Situation de référence juin 2015 : a) 22 CCF en exploitation /57 CCF ; b) FDL constitué dans les CCF en exploitation : 2,8 millions $; c) taux de constitution FDL prévisionnel : 20%	Un tableau de bord de suivi des concessions a été élaboré. Ce Tableau de Bord, ou outil intégré de gestion du secteur, est en cours d'amélioration par un groupe de travail commun PGDF/DIAF/GDF pour la mise en place de nouvelles fonctionnalités et la formation des cadres de la DIAF et de la DGF à l'utilisation de cette Base de Données, son intégrité et la valorisation des données par la production d'un narratif trimestriel sur l'état d'avancement du processus d'aménagement, les écarts enregistrés, la gestion des CCF et le suivi des Clauses Sociales	La base de données de la production et d'exploitation du bois d'œuvre a été révisée et mise à jour. Cela a été intégré à un tableau de bord de suivi des concessions a été élaboré (mis à jour trimestriellement). Ce tableau de bord se veut un être un accompagnateur du travail des cadres de la DIAF et de DGF et de valorisation de leur travail ; il permet de visualiser les avancées du processus d'aménagement des concessions, de leur gestion, des productions de bois et le suivi des Clauses Sociales. Un module de cartographie associé permet de visualiser l'état d'aménagement des concessions et de leur production. Cet outil facilite également l'identification des écarts en rapports aux procédures administratives dans l'aménagement et la gestion des CCF. A périodicité demandée, des narratifs pourront être produits facilement pour le partage de ces données. Cela est consolidé dans le rapport de capitalisation des bonnes pratiques de gestion durable.	Cible fin phase 1 : 80% Cible fin phase 2 : 90% Cible fin phase 1 : a) 35 CCF/57 ; b) 5 millions $; c) : 35% Cible fin phase 2 : a) 57 CCF/57 CCF ; b) : 10 millions $; c : 75 %"	LC5.8.a LC5.8.b LC5.19	Taux de réalisation 0%. les programmations 2024 et 2025 n'ont rien planifiée comme activité sur ce produit.
Produit 5.4 : Appui à la mise en place	Nombre de concessions dont la ZDR	Zéro	Production d'un Guide Opérationnel sur les procédures	Une mission ECT a été conduite dans les provinces de Maï-Ndombe et Tshopo pour un appui à la mise en place concertée des ZDR et à leur mise en valeur par	Cible fin phase 1 : 3 concessions	LC5.17	Le PGDF a finalisé et produit le GO sur les modalités de matérialisation des ZDR et la superficie sous aménagement élaboré par le

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
concertée des Zones de Développement Rural (ZDR) et à leur mise en valeur par des pratiques agricoles durables	du premier Bloc d'Aménagement Quinquennal (BAQ) a été délimitée et a fait l'objet de mesures d'amélioration des pratiques agricoles en vue de limiter l'empiètement sur l'espace forestier		de matérialisation des limites entre Zone de Développement Rural et Superficie Sous Aménagement.	des pratiques agricoles durables (24 juin - 8 juillet 2024). Cela a permis la production du rapport de capitalisation des bonnes pratiques de gestion durable des espaces agricoles ainsi que la revue de l'existant sur les solutions d'agroforesterie et de maintien de la fertilité. Des supports pédagogiques et méthodologiques sur les itinéraires techniques agroforestiers sont disponibles. Au premier semestre 2025, un GO sur les procédures de matérialisation des limites entre Zone de Développement Rural et Superficie Sous Aménagement a été produit (livrable LC5.17).	Cible fin phase 2 : 10 concessions"		projet AGEDUFOR. Le progrès atteint est de 5% par rapport aux 8 principales activités, l'indicateur et cibles du prodoc. Ces GO transmis à la DIAF et en cours de validation par les services techniques
Produit 5.5 : Appui à la valorisation des concessions rendues au domaine privé de l'État	Nombre de nouvelles allocations abouties en accord avec la législation	Aucune proposition d'utilisation des concessions rendue au domaine privé de l'État disponible.	Les concessions rendues au domaines privé de l'État sont en cours d'évaluation afin de pouvoir être remise en adjudication éventuellement dans le cadre de la programmation relative.	Les travaux de programmation géographique, attendus en 2026, ont pu être accélérés à la suite de la révision de la feuille de route. Les concessions rendues au domaines privé de l'État sont en cours d'évaluation au sein de la task-force correspondante afin de pouvoir être remise en adjudication éventuellement dans le cadre de la programmation relative.	Cibles fin phase 1 et fin phase 2 : à définir ultérieurement en fonction des orientations de la PFN et des résultats de la revue indépendante	RAS	o% aucune activité réalisée
Produit 5.6 : Appui à l'élaboration de conditions légales en vue d'un développeme			Production d'un Guide Opérationnel sur les procédures d'identification des Forêts à Haute Valeur de Conservation et	Production d'un Guide Opérationnel sur les procédures d'identification des Forêts à Haute Valeur de Conservation et Haut Stock de Carbone, transmis à la DIAF et en cours de validation par les services techniques (livrable LC5.31). Élaboration d'une proposition de définition du concept de foret dégradée (livrable LC2.16.d).		LC5.31 LC2.16.d LC5.32	GO transmis à la DIAF. Mais l'administration n'endosse pas le produit puisqu'elle estime que l'approche de sa production devait être participative et impliquer les parties prenantes. L'Administration avec l'appui de PAAJ a initié ce travail avec une nouvelle

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
nt du secteur forestier en cohérence avec la feuille de route forêt			Haut Stock de Carbone. Élaboration d'une proposition de définition du concept de foret dégradée.	Aussi, le rapport et la carte des zones clés de biodiversité en RDC ont été transmis aux Directions du MEDD pour capitalisation dans les task-forces correspondantes (livrable LC5.32).			proposition de définition qui a été validé par le CCNF au troisième trimestre 2025. Bien que l'évaluation mi-parcours donne un score de 0%, nous nuançons tout de même le score à 50% puisqu'un livrable a été produit même si son approche n'a pas été la mieux indiquée.
Produit 5.7 : Tester sur des sites pilotes des solutions innovantes de diversificatio n des prélèvements de bois							Activités Relatives Non Démarrées. 0%
Produit 5.8 : Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les sociétés forestières et vers les institutions de formation forestière	Nombre d'accord avec les institutions de formations forestières.		Des réunions ont été tenues avec la FIB ainsi qu'avec les instituts de formation afin de planifier la mise en place d'activités de transfert de savoir-faire.	Les travaux de cette activité étaient principalement prévus pour 2026. Cependant, des réunions avec la FIB ont été tenues afin d'échanger sur cet aspect. Aussi, des contacts ont été initiés avec les instituts de formation, dont INPP (national et des provinces), IFA de Yangambi, la Faculté des sciences (département gestion des ressources naturelles) de l'UNIKIS, et l'ISEA Bengamisa. En Équateur, d'autres échanges se sont tenus avec l'Université de Mbandaka (UNIMBA - faculté des sciences) et l'Institut Supérieur de Développement Rural de Mbandaka (ISDR). Les comptes rendus des réunions de concertation sur la mise en place des conventions de collaboration sont disponibles dans le livrable L6.2.a.		L6.2.a	Taux de réalisation est de 0%. Les travaux de cette activité étaient principalement prévus pour 2026, mais les échanges avec les institutions de formation avaient été initiés depuis fin 2024.
Produit 5.9 : Appui aux	Appui à la rédaction des ACNP, à la	RAS	Fin 2ème trimestre 2025 : Cartes des aires de répartition	Appui technique à l'organe de gestion CITES de la RDC pour participer au 77ème Comité Permanent du CITES à Genève (6 au 10.11.2023).		5.9.1.a 5.9.1.b 5.9.1.c	Les ACNP, bien que finis, doivent encore entrer dans un processus d'approbation et

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
thématiques CITES	contribution aux études complémentaires de formulation des ACNP, à l'opérationnalisation de la plateforme numérique de gestion des permis CITES et à supporter la délégation congolaise aux évènements internationaux.		des 4 essences (Afrormosia, Khaya, Padouk, Doussié) concernées par les ACNP produites (sur base de données provenant d'organismes scientifiques (CIRAD, ATIBT, Universités…)) ; version produite avec ces aires de répartition en rapport avec l'aménagement des concessions en RDC.	Participation de l'AT3 au 27ème Comité pour le Comité des Plantes du 08 au 12/07/2024 (la délégation a exprimé sa satisfaction). Au 4ème trimestre 2024, la CITES a finalisé 3 nouveaux ACNP avec l'appui technique et financier du PGDF. Production d'une carte de l'aire de répartition des essences concernées par les ACNP vs la carte du processus d'aménagement des titres forestiers.		5.9.1.d	de publication par le secrétariat CITES à Genève. L'appui technique à la plateforme numérique a été reporté, la CITES n'ayant pas encore émis sa demande. Taux de réalisation : 40%
Produit 6.1 : Renforcement des compétences de l'administration forestière locale et des communautés et/ou ETD	Proportion des territoires et secteurs des provinces concernées dans lesquels les agents de l'administration forestières ont été formés sur : - le zonage et les principes d'affectation des terres	Plusieurs intervenants (plus particulièrement ADEGUFOR) ont engagé une démarche de renforcement des capacités des agents de l'administration forestière notamment au niveau central et dans une moindre mesure au niveau provincial. Une équipe d'une	La DIAF, accompagnée par la DGF et le Cabinet de la MINETAT, a renforcé les capacités des agents et cadres des CPEDD des provinces de la Mongala, Maï-Ndombe et Équateur sur les guides opérationnels. Cependant l'organisation des formations OPJ n'a	Remise de matériel professionnel de communication à la Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC) du MEDD (27 février 2024). Constitution d'une Task-Force de 48 agents et cadres (dont 33 au niveau de l'administration centrale et 15 au niveau des CPEDD) devant être associée à la conduite des activités, puis 48 ordinateurs ont été achetés et remis aux membres de cette task-force. Le renforcement des compétences de l'administration forestière locale, provinciale et des communautés, se poursuit au sein de quatre antennes provinciales qui travaillent en étroite collaboration avec les acteurs pour la vulgarisation des textes légaux, et la promotion des bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles. Pour ce faire, des points focaux des CPEDD collaborent directement, depuis 2023, au sein de	Cible fin phase 1 : 60% des agents des territoires pilote formés en 2018 sur 3 thèmes de formation, sur la base de l'expérience d'AGEDUFOR Cible fin phase 2 : 80% des agents des territoires pilote formés en 2018 sur 3 thèmes de formation, sur la base de l'expérience d'AGEDUFOR	6.1.5.a 6.1.5.b 6.1.5.c 6.1.5.d 6.1.5.e 6.1.5.f 6.1.5.g 6.1.5.h 6.1.5.i 6.1.5.j L6	La formation OPJ a été reportée. L'organisation nécessitera une reprise des échanges avec la CCV et l'USFS (qui souhaite aussi être appuyé) afin de déterminer les priorités provinciales dès que le budget du programme permettra d'évoluer sur cette activité. Taux de réalisation 10%. car l'évaluation pense que les interventions du PGDF ont été si ponctuelles et en cela ne peuvent pas assurer un transfert efficace des connaissances ni d'appropriation. La stratégie de renforcement des

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage[3]*	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien[4]*	*Commentaires*
	- la réalisation et le contrôle d'inventaires forestiers - les pratiques EFIR - les accords de clauses sociales notamment les modalités d'exercice des droits coutumiers - la ZDR (délimitation, vocation, gestion) - le cadre réglementaire et les outils de suivi de l'exploitation forestière (concessions, ETD/forêt communautaire, artisan)" Nombre de visites et/ou contrôles menés dans des concessions forestières,	dizaine d'agents de la DIAF maîtrise la plupart des outils de vérification d'un processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan d'aménagement forestier ainsi que 3 points focaux par Coordination Provinciale de l'Environnement (CPE). Des supports (guides opérationnels) sont disponibles et peuvent contribuer à mettre en œuvre un processus de renforcement des capacités (formation, appui/accompagnement de proximité, etc.) des agents de l'administration forestière des secteurs et des territoires	pas eu lieu pour raison de priorisation budgétaire. En foresterie artisanale, les provinces de MGL, EQT, et MND ont mené une séance de renforcement des capacités en matière de réglementation de cette filière. Ces interventions ont été complétées par des supports vulgarisant la réglementation (dépliants).	chaque antenne. Toutes les actions du PGDF dans les antennes sont mises en œuvre en collaboration avec les CPEDD du ressort. La vulgarisation de 25 GO sur l'aménagement forestier des Concessions Forestières de Production de Bois d'œuvre dans 5 provinces a été réalisée (livrables 6.1.5.f.g.h.i.j). Un dossier complet sur la réglementation et les GO disponibles concernant les CFCL ont été transmis à chaque CPEDD pour information et renforcement des capacités. Un appui technique en distanciel, a été initié au cours du premier semestre 2025 pour l'utilisation des cartes de déforestation, d'utilisation et d'occupation des sols afin de renforcer les antennes de chaque province. L'identification des besoins en renforcement des capacités auprès des acteurs locaux des provinces du PGDF a été faite (livrable 6.1.5.a.b.c.d.e). La DIAF accompagnée par la DGF et le Cabinet de la MINETAT ont renforcé les capacités des agents et cadres des CPEDD des provinces de la Mongala, Maï-Ndombe et Équateur sur les GO (6.1.5.f.g.h.i.j). Un dossier complet des GO et texte relatif à la gestion des CFCL a été transmis aux provinces pour servir de base aux renforcements des capacités relatives à ce secteur. Le personnel du MEDD du PGDF a été formé à l'utilisation du logiciel comptable TOMPRO (livrable L6).	Cible fin phase 1 : 10 visites/contrôles par agent par an Cible fin phase 2 : 20 visites/contrôles par agent par an"		capacités doit être méthodiquement pensée et mise en œuvre. Le PGDF restructuré aura toute une composante sur le renforcement des capacités qui permettra de palier aux faiblesses constatées.

Produits	*Indicateurs*	*Ligne de base*	*Valeur atteinte pour la période de rapportage*[3]	*Valeur actuelle (en cumulatif)*	*Cible finale dans le PRODOC*	*Hyperlien*[4]	*Commentaires*
	les forêts des ETD/forêt communautaire et auprès des opérateurs artisanaux						
Produit 6.2 : Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du programme vers les institutions de formation (IF) forestières pour assurer le renforcement des capacités et la poursuite des acquis après la fin du Programme	Convention de collaboration avec deux institutions d'enseignement	Néant	Des propositions de collaboration ont été initiées sur la base des rencontres entre le PGDF et les institutions d'enseignement.	Le développement de relations institutionnelles pour le transfert progressif de savoir-faire vers les institutions de formation forestière a été initié. L'identification des modalités de collaboration est en cours de préparation, particulièrement dans les provinces de la Tshopo et de l'Équateur. L'antenne de la Tshopo a organisé des réunions de partage d'information, d'identification des besoins en renforcement des capacités dans le cadre de la gestion durable des forêts, de recueil de propositions sur les modes de collaboration PGDF/Institutions des formations. Pour ce faire, trois institutions ont été consultées à savoir IFA Yangambi, ISEA BENGAMISA et UNIKIS/FGRNR.		6.2.a	Taux de réalisation :0%

Tableau 4 : Évaluation de la performance

4.2 État d'avancement de mise en œuvre des activités du projet pour la période de rapportage

Lien du PTBA 2025 :

https://drive.google.com/drive/folders/14tbFddAoFct4Aj15jSIz7cNvNFa9_qk9?usp=share_link

Tableau 5 : État des lieux des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités principales

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	*Produit*	*Cible prévue dans le PTBA*	*Chronologie prévue pour cette activité*	*Valeur atteinte*	*Statut à la fin de la période de rapportage*	*Progrès et/ou défis attendus au cours du semestre suivante*
a. Assistance au MEDD dans l'opérationnalisation du CCNF et des CCPF	1.1.	Organiser 2 CCNF Opérationnaliser 5 CCPF dans les 5 provinces du PGDF Appuyer la logistique de fonctionnent de secrétariat des CCPF et du CCNF	**Du 01/01/2024 au 31/12/2025**	▪ Le compte rendu de la 6e session du Conseil Consultatif National des Forêts (CCNF) a été signé. ▪ Un suivi a été assuré pour la mise en œuvre des recommandations issues de cette session. ▪ Un diagnostic précis a été réalisé afin d'identifier les besoins techniques, logistiques et institutionnels du CCNF et des CCPF ▪ Un rapport sur l'état d'opérationnalisation du CCNF et des CCPF a été produit, consolidant les avancées et les défis observés à la date du 31 décembre 2024. ▪ Les CCPF ont été redynamisés par le PGDF, avec un accompagnement spécifique pour la préparation des TdR relatifs à l'organisation de leurs assemblées ordinaires dans les cinq provinces d'intervention. Celles de l'Ituri et de l'Équateur étaient planifiées pour le premier semestre 2025, mais n'ont pas pu se tenir en raison des contraintes de trésorerie. ▪ Dans la province de la Tshopo, le CCPF a bénéficié d'un appui du PGDF pour l'analyse de l'arrêté provincial portant sa création. Des propositions d'amélioration ont été formulées afin de l'aligner avec le décret national instituant le CCNF. ▪ Leur opérationnalisation complète reste toutefois conditionnée au déblocage des appuis financiers prévus dans le cadre du PGDF, notamment pour l'organisation de leurs assemblées ordinaires et la couverture de leurs frais de fonctionnement.	1CCNF organisé. Aucun CCPF opérationnalisé. Aucun appui n' a été apporté au secrétariat du CCNF et des CCPF	La session du CCNF, initialement prévue en mai 2025, ainsi que celles des CCPF dans les provinces de l'Équateur et de l'Ituri, n'ont pas pu se tenir, faute de ressources financières disponibles. Si des progrès notables ont été enregistrés en ce qui concerne la qualité des réunions du CCNF (amélioration dans la préparation technique, la participation des parties prenantes et la pertinence des échanges), des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les capacités du secrétariat du CCNF, notamment en matière de prise de notes, de production ponctuelle des rapports et d'archivage systématique des documents. De même il est important d'acter la nomination des membres du secrétariat technique et de leur octroyer un espace de travail sécurisé. Concernant l'opérationnalisation de ces instances de concertation, le taux de mise en œuvre est estimé à environ 53 % pour le CCNF. En revanche, il reste limité à 25 % pour les CCPF, dont le déploiement effectif est fortement entravé par les contraintes budgétaires persistantes. Le principal défi demeure ainsi le déblocage des financements du PGDF, indispensable pour garantir la continuité des activités, la tenue régulière des

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	*Produit*	*Cible prévue dans le PTBA*	*Chronologie prévue pour cette activité*	*Valeur atteinte*	*Statut à la fin de la période de rapportage*	*Progrès et/ou défis attendus au cours du semestre suivante*
						sessions et l'ancrage institutionnel de ces organes à tous les niveaux.
b. Observateur indépendant	1.2	Validation des livrables produits à l'issue de MCT par l'administration Mise en œuvre des orientations sur la restructuration de l'OI 2 missions conjointe MEDD-NEC et OI réalisées avec l'appui du PGDF	**Du 04/03/2024 au 31/12/2025**	Diverses réunions avec les OSC, la FIB et la CCV ont été réalisées pour susciter leurs contributions et intégrer les ajustements possibles de la formulation initiale. Tel que convenu avec les principaux partenaires clés, un nouveau rapport consolidé présentant la nouvelle proposition du mandat de l'OI a été élaboré. Le PGDF a participé à une réunion organisée par le Secrétariat Général du MEDD pour la validation de 2 rapports de l'OI sur les missions conjointes OI/CCV de contrôle dans la Tshopo et de l'Équateur.	Validation de l'administration pas effective. 2. Appui à deux missions conjointes avec la CCVI. 3. Rapport publi	Organisation d'un atelier national de validation de la proposition du nouveau mandat de l'OI. Un rapprochement sera fait avec l'administration pour voir comment valoriser le travail fait par le PGDF et y partir dessus pour valider le nouveau mandant de l'observateur Indépendant.
c. Politique forestière (jalon 2018 A)	2.1	Réaliser les consultations dans les provinces de la RDC Organisation de l'atelier national de validation	**Du 01/01/2025au 30/06/2025**	**Préparation des consultations provinciales** ▪ Élaboration et adaptation des TdR pour des consultations provinciales « allégées », tenant compte des contraintes budgétaires actuelles. ▪ Planification des consultations dans les 26 provinces, avec appui budgétaire forfaitaire (env. 5 000 USD/province) via le PAAJ/FONAREDD. ▪ Production d'un agenda détaillé, d'un guide méthodologique, et des supports de formation pour les facilitateurs locaux. **Renforcement de la concertation avec les parties prenantes** ▪ Animation d'un séminaire technique national (avril 2025) organisé par le Groupe Technique Forestier pour présenter la V0 de la PFN, recueillir les avis et renforcer l'appropriation. ▪ Présentation du processus à des plateformes telles que le GIBEC et le COPIL du PGDF, avec mise à jour	1. Non réalisation des consultations provinciales. Le PAAJ a pris le relais. 2. TDRs de l'atelier de validation technique national validé par ANO mais non organisé	Les cinq premières étapes/sur 7 de la feuille de route de la PFN ont été réalisées, représentant environ 70 % de la charge de travail du processus. Ces étapes comprennent : ▪ La phase préparatoire, ▪ La réalisation du diagnostic sectoriel participatif, ▪ La production de la version V0-1 de la PFN, ▪ L'organisation des consultations des parties prenantes à Kinshasa et dans les provinces. ▪ La production de la version provisoire de la PFN avec l'appui financier du PAAJ. il reste l'organisation de l'atelier de validation nationale technique de la version de la PFN.

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	*Produit*	*Cible prévue dans le PTBA*	*Chronologie prévue pour cette activité*	*Valeur atteinte*	*Statut à la fin de la période de rapportage*	*Progrès et/ou défis attendus au cours du semestre suivante*
				sur les contraintes, les révisions et la feuille de route. **Avancées techniques et stratégiques** ▪ Adoption et transmission des lignes directrices de la PFN au Secrétariat Général et au Cabinet du MEDD pour avis politique. ▪ Finalisation de la version V0.1 du document de la PFN, intégrant les contributions du CCNF (nov. 2024), de la société civile, et des partenaires (notamment via l'atelier de Kinkolé). ▪ Publication en ligne du Draft V0.1 pour garantir la transparence et l'accessibilité aux parties prenantes. **Appui institutionnel et mobilisation des partenaires** ▪ Appui à l'organisation d'une réunion stratégique multisectorielle (4 juin 2025) impliquant le MEDD, FONAREDD, CAFI, AFD, PGDF, CCPFN, PAAJ, REPALEF, FGMC, etc., pour renforcer la coordination et mobiliser des financements. ▪ Confirmation par le FONAREDD d'un financement de 230 000 USD via le PAJ pour appuyer les prochaines étapes du processus. **Études techniques et diagnostics** ▪ Production des rapports des études de diagnostic institutionnel et des ressources humaines du MEDD (niveau central et dans 4 provinces du PGDF). ▪ Envoi et traitement de grilles d'enquête via les antennes, avec appui des CPEDD, et production de rapports d'état des lieux par province. ▪ Rapport sur la restructuration et la revue du cadre organique de la DGFOR). **Étude thématique sur les PFNL** ▪ Réalisation d'une étude nationale sur les filières des PFNL, combinant analyse documentaire et enquête de terrain.		

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	*Produit*	*Cible prévue dans le PTBA*	*Chronologie prévue pour cette activité*	*Valeur atteinte*	*Statut à la fin de la période de rapportage*	*Progrès et/ou défis attendus au cours du semestre suivante*
				▪ Mise en évidence de leur importance socio-économique et écologique, ainsi que des défis à relever (gouvernance, durabilité, traçabilité). ▪ Recommandations pour une gestion intégrée, une valorisation des chaînes de valeur, et le renforcement des capacités des acteurs locaux.		
d. Textes réglementaires	2.3	1. Identification et inventaire des textes à développer. 2. Le projets des textes sont rédigés.3. Appuyer financièrement l'organisation des réunions du comité de validation de ces textes	**Du 02/01/2024 au 31/12/2025**	Élaboration d'un document permettant d'organiser les reformes légales et réglementaires portant sur le Code Forestier et ses textes d'applications. Élaboration d'un projet de texte pour réformer l'exploitation artisanale	Un document de cadrage de cette production législative est disponible	Réalisation des consultation élargies du cadre de réformes afin de clarifier les ajustements nécessaires aux textes légaux et règlementaires, et proposition d'un texte sur l'exploitation artisanale pour encourager le démarrage de cette réforme
e. Élaboration d'un macro-zonage forestier national et contribution au zonage forestier dans les zones de projets intégrés	2.4	Validation de la carte de zonage Validation en CCNF de la carte de zonage	**Du 01/02/2024 au 31/12/2025**	La feuille de route du macro-zonage et programmation géographique, élaborée par la DIAF, a été actualisée et présentée au COPIL du 25 mars 2025. Une première version de la proposition de la programmation géographique a été élaborée avec les agents de la DIAF, définissant la zone et les blocs favorables à l'activité. Une revisitation de ces blocs a été faite avec la taskforce DGFOr-DGDF-DIAF dans le cadre de PAAJ au second semestre 2025. Les 29 cartes d'utilisation et d'occupation du sol des territoires des provinces du PGDF ont été révisées par les CPEDD et est disponible pour validation par les CCPF du ressort. Une carte du corridor vert Kivu-Kinshasa est élaborée et intégrée dans la carte du domaine forestier de la RDC puis partagée avec la DGFOr et la DIAF. Une carte de tourbière est élaborée comme contribution du PGDF à l'unité de Gestion Tourbière.	Révision 1. des crates des provinces sur l'occupation des sols ont été révisées. 2. Carte de tourbière élaborée . Pas de CCNF ni d'atelier national pour valider la carte	Validation par les CCPF des cartes d'occupation et d'utilisation du sol dans les 29 territoires des provinces du PGDF. Présentation de la proposition de la programmation géographique au CCNF.

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	*Produit*	*Cible prévue dans le PTBA*	*Chronologie prévue pour cette activité*	*Valeur atteinte*	*Statut à la fin de la période de rapportage*	*Progrès et/ou défis attendus au cours du semestre suivante*
				Les données de l'étude sur le Capital Forestier sont intégrées dans les analyses du processus de la programmation géographique. De ce fait une série des cartes des indicateurs spatialisés d'aide à la décision ont été reconstituées et produites.		
f. Mesures de prise en compte des impacts sociaux et environnementaux	2.5	Organiser une EESS sur la PFN Conduire un EIES sur les sites pilotes selectionnées 1. les études sont réalisées : aucune étude n'a été réalisée. 2. Cartographie des forêts au sein des PIREDD+.3. Contribution au plan national d'affectation des terres	**Du 01/01/2025 au 30/06/2025**	ANO reçu de l'AFD sur les 3 TdR. L'AMI visant à établir une liste restreinte de soumissionnaires pour la réalisation de ces évaluations, a été lancé en mai 2025. Ce processus a permis de recevoir des manifestations de 14 bureaux, qui seront invités à soumettre une offre dans le cadre de l'appel d'offres à venir.	ANO de l'AFD les TDRs des études et la Demande de proposition mais pas sur la liste restreinte produite. Crainte que le processus ne dure trop long et reporte l'objectif calendaire d'avoir la PFN et sa validation national technique et en CCN ensuite.	Sur les 3 études ciblées, une seule sur l'EESS de la PFN a été réalisée par PAAJ en appui à l'administration. L'administration ayant estimé avec l'accord de l'AFD que le pilotage de cette passation par le PGDF selon les procédures de l'agence en passation des marchés ne permettrait pas au ministère d'atteindre l'objectif assigné pour cette étude en temps voulu.
g. Amélioration de la filière bois artisanale et de son économie (en lien avec l'activité 2.1)	3.1	Diagnostic de l'état des lieux de la performance des exploitants artisanaux Compléments d » études sectorielles	**Du 01/01/2025 au 30/06/2025**	Chaque province a mené une étude relative à la cible prévue (blocages, leviers, besoins). La compilation de ces éléments a permis d'élaborer une Stratégie Nationale de contrôle de l'exploitation artisanale de bois d'œuvre en Province. Cette stratégie comporte une proposition de budget modulable selon les besoins de chaque province, ainsi que des outils du type « fiche de contrôle » qui correspondent à la mise en œuvre de l'arrêté 102/2009 relatif aux règles de contrôle forestier. Ce document constitue également un élément de base pour le PLCEI.	Non atteint. Seulement des1. 1. études provinciales de la filière artisanale bois ont été réalisées avec l'identification des besoins. 2. Aucun pourcentage des exploitants n'a été formalisés	La stratégie doit être partagée à l'administration centrale pour y être enrichie. Un atelier est également prévu afin de la finaliser avec l'ensemble des acteurs compétents.

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	*Produit*	*Cible prévue dans le PTBA*	*Chronologie prévue pour cette activité*	*Valeur atteinte*	*Statut à la fin de la période de rapportage*	*Progrès et/ou défis attendus au cours du semestre suivante*
h. Amélioration de la planification et du suivi de l'exploitation artisanale	3.2	Procédure d'attribution de permis établie Conception d'un système de suivi des artisanaux Conception d'un système de planification des permis d'exploitation artisanaux prévus dans les arrêtés.	**Du 01/01/2025 au 01/06/2025**	Les CPEDD continuent d'être accompagnées par les antennes. Durant le semestre, les CPEDD de MGL, EQT, et TPO ont fourni un répertoire actualisé. La TPO a déjà identifié un agent préposé au suivi de l'exploitation artisanale. Les autres Provinces sont dans le processus d'identification. Les impressions de documents et les réunions n'ont pas pu se tenir par manque de moyens durant ce semestre.	Accompagnement des CPEDD dans les formalités de délivrance des permis et la tenue du répertoire.Identification d'un agent préposé à l'exploitation artisanaleImpression et publication de dépliants (2ème vague) et de posters.Réunion de validation du poster sur la procédure de délivrance des permis	La qualité des répertoires est encore insuffisante car des informations restent manquantes. Une amélioration de la qualité des informations reste à faire. Le suivi des permis de coupe est plus délicat car le processus n'aboutit souvent pas. Raison pour laquelle il est prévu d'avoir un préposé à ce suivi au sein des CPEDD, ce qui est déjà acquis à la Tshopo, et en cours dans les autres provinces L'identification d'un agent préposé à l'exploitation artisanale est une priorité de manière à avancer plus rapidement et plus efficacement dans les démarches d'accompagnement et de suivi. Poursuite de l'actualisation trimestrielle des répertoires au sein des provinces. Malgré la clôture du PGDF, cette activité peut se poursuivre à l'initiative de l'administration elle-même.
i. Appui à l'amélioration des performances des artisans légaux d'exploitation du bois d'œuvre et au développement de PME de la filière, capables d'opérer sur les forêts communautaires et/ou des ETD	3.3	Formation fournie aux exploitants artisanaux Elaboration d'un set de formation Aucune cible quantitative fixée	**Du 01/01/2025 au 01/06/2025**	Le modèle d'accord type est terminé (en relecture au cabinet du MEDD). Un canevas de plan de mise en conformité est disponible. Chaque canevas sera adapté en fonction du profil des artisanaux identifiés pour l'accord type. Le processus de sélection d'artisanaux pour l'accord type est lancé. Cependant, comme les moyens ne sont pas disponibles pour aller sur le terrain, un processus de « pré-sélection » a été initié au niveau des chefs-lieux de province avec les CPEDD et les	Finalisation modèle accord type) Projet de canevas de plan de mise en conformité (pour mise en œuvre des accords types) Processus de sélection d'artisanaux	A examiner la pertinence dans le cadre du PRODOC révisé du nouveau PGDF et lors de la disponibilité des moyens.

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	*Produit*	*Cible prévue dans le PTBA*	*Chronologie prévue pour cette activité*	*Valeur atteinte*	*Statut à la fin de la période de rapportage*	*Progrès et/ou défis attendus au cours du semestre suivante*
		Projet/modèle d'accord type existant		associations professionnelles selon quelques critères d'identification. Aucune réunion n'a pu se tenir faute de moyens pour les organiser.	pouvant bénéficier d'un accord typeRéunion de sensibilisation à la réglementation	
j. Appui à l'établissement et à la mise en œuvre d'accords définissant les relations entre exploitants artisanaux et populations locales	3.4	Mise en place d'un modèle de convention	**Du 01/01/2025 au 01/06/2025**		Une MCT d'harmonisation du modèle de convention soumis aux commentaires de la société civile	Produit à étudier après validation du nouveau prodoc et disponibilité des moyens, cette activité pourra prendre davantage son essor, notamment avec la mission ECT pour laquelle les TdR existent et l'ECT est identifié. Cette convention est importante car elle constitue une annexe jamais publiée de l'arrêté 084/2016.
k. Appui à l'amélioration des performances des transformateurs de bois d'œuvre	3.5	Outils pédagogiques développés Rapport diagnostic sur l'état des lieux des transformateurs du bois Aucune cible sur le rendement n'a été fixée	**Du 01/01/2025 au 01/06/2025**	L'audit technique des transformateurs de bois n'a pas pu être mené faute de moyens pour déployer la mission. Cependant les TdR sont prêts et la grille d'évaluation également.	Audit technique et organisationnel des artisans transformateurs de bois	en attente de la validation du PRODOC du PGDF restructuré pour juger de la pertinence du produit.
l. Appui à la commercialisation des productions et à la promotion des demandes privées et publiques en bois légaux	3.6	Développement d'une stratégie publique d'achat Conception des outils de promotion de la production légale	**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**	Une proposition de marché du bois légaux a été proposé à Inongo et est en cours de concertation auprès des autorités de la province.	Les cibles quantitatives n'ont pas été planifiées ni réalisées (Cible fin phase 1 : 2 000 m3/an (Non réalisé) et Cible fin phase 2 : 10 000 m3/an (Non réalisé)	Poursuite de la promotion des stratégies provinciales de contrôle de l'exploitation artisanale et des facilités pour la vente de bois légaux dans les provinces.

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	*Produit*	*Cible prévue dans le PTBA*	*Chronologie prévue pour cette activité*	*Valeur atteinte*	*Statut à la fin de la période de rapportage*	*Progrès et/ou défis attendus au cours du semestre suivante*
m. Mettre en place des activités de transfert de savoir-faire du programme vers les exploitants forestiers artisanaux des sites pilotes et vers les institutions de formation forestières	3.7	Créer un cluster	**Du 01/01/2025 au 01/06/2025**	L'INPP a été officiellement rencontré par le PGDF à Kinshasa et dans les provinces. Il reste la perspective d'activités à mettre en œuvre en commun. Cela dépendra des études de performances des artisanaux et transformateurs de bois qui doivent encore être réalisées. Dans 2 provinces, TPO et EQT, plusieurs institutions de formation ont été contactées afin d'enrichir le réseau du PGDF dans la perspective du transfert de savoir-faire.	Rencontre d'institutions de formation non réalisé	Le retard des études de performance faute de moyens disponibles retarde aussi la perspective du transfert de savoir-faire.
n. Identification des communautés et/ou ETD désireuses de conduire une gestion rigoureuse et durable de leurs ressources forestières dans 2 provinces pilotes	4.1	Choix des 8 sites pilotes de CFCL. Validation de la grille de sélection	**Du 01/02/2024 au 30/06/2024**	Le processus de sélection et d'évaluation des sites pilotes est en cours sur base des critères de l'administration, bonifiés par des aspects tels que le genre et la participation des représentants des peuples autochtones. Afin de rencontrer cet objectif de sélection des sites pilotes du PGDF, une grille d'évaluation sur base de critères et indicateurs a été développée au premier trimestre 2025. Afin d'harmoniser la procédure, le PGDF s'est appuyé sur les mêmes critères de sélection de la DFC, additionnés avec des critères supplémentaires concernant le genre et les peuples autochtones (PA), afin de sélectionner les 8 sites pilotes avec lesquels il testera une gestion rigoureuse et durable de leurs ressources forestières. Pour information, une liste de 48 CFCL pilotes a déjà été établie par la DFC. L'utilisation des mêmes critères permet notamment une convergence vers la sélection de sites communs. Ceci a été harmonisé pendant le second trimestre 2025. Le dossier préparé par les antennes du PGDF dans les 5 provinces en collaboration avec les CPEDD a été actualisé pour le choix de 8 sites d'intervention du PGDF sur les CFCL a été finalisé.	2laboration des critères et sélection des sites dans les 5 provinces du PGDF	Élaboration des conventions avec les communautés des sites pilotes sélectionnés.
O. Elaboration d'un cadre réglementaire et légal encadrant la création, la gestion et l'exploitation des	4.2	Cible fin phase 1 : 0				

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	*Produit*	*Cible prévue dans le PTBA*	*Chronologie prévue pour cette activité*	*Valeur atteinte*	*Statut à la fin de la période de rapportage*	*Progrès et/ou défis attendus au cours du semestre suivante*
Unités Forestières Artisanales d'Aménagement (UFAA) ou des concessions communautaires, en s'appuyant sur les expériences déjà menées en RDC ou dans la sous-région et en tenant compte des difficultés qui ont pu y être rencontrées		Cible fin phase 2 : au moins 60% des volumes des permis délivrés sur des permis octroyés dans les forêts des ETD et/ou des communautés engagées sont exploités (Non réalisé)				
p. Suivre l'application des obligations d'aménagement sur les concessions orestières.	5.2	Développement de l'outil intégré de suivi de l'aménagement forestier	**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**	Le suivi de l'application des obligations d'aménagement dans les concessions forestières a été particulièrement actif ce semestre par l'élaboration en cours d'un tableau de bord interactif entre les provinces et l'administration centrale. L'activité principale a été la refonte de certains outils, précédemment élaborés par le projet AGEDUFOR, pour en faire un outil unique de suivi des concessions des CCF et CCC, intégrant le suivi du processus d'aménagement et de gestion de ces concessions, la production de bois d'œuvre des concessions en exploitation et l'implication de cette exploitation dans le suivi des clauses sociales. Cet outil d'accompagnement et de valorisation du travail de la DIAF et de la DGF a été optimisé pour inclure un suivi de la légalité des concessions forestières. Plusieurs séances de travail avec les agents de la DIAF et de la DGF ont été réalisées. Les apports de ces 2 directions en termes de données déjà produites et désormais intégrées à l'outil permettra la valorisation de ces 2 directions et de produire de façon automatisée et périodique des états de l'aménagement et de la gestion des concessions industrielles et de conservation.	0. Atteint	Finalisation de l'outil avec la participation de l'ITIE afin de promouvoir la transparence du secteur.

Activité prévue dans le PTBA de l'année en cours	*Produit*	*Cible prévue dans le PTBA*	*Chronologie prévue pour cette activité*	*Valeur atteinte*	*Statut à la fin de la période de rapportage*	*Progrès et/ou défis attendus au cours du semestre suivante*
q. Appui aux thématiques CITES	5.9	Élaboration des cartes de répartition des essences SITES	**Du 01/01/2025 au 30/06/2025**	Le PGDF a été particulièrement actif dans ce secteur pendant la période. En complément des 3 ACNP ainsi que l'ACNP sur l'Afrormosia, produit en 2024, des cartes montrant les aires de répartition de l'essence vs l'état d'avancement de l'aménagement des CCF ont été produites.	0. Atteint	Cette activité fait partie des activités adaptatives du PGDF. Une liste d'activités annuelles a par ailleurs été proposée par la CITES-RDC afin de solliciter des appuis quant à leur réalisation. La CITES est importante à l'égard de l'aménagement forestier.
r. Renforcement des compétences de l'administration forestière locale et des communautés et/ou ETD	6.1	Appui aux CPEDD à l'actualisation des répertoires artisanaux, à la révision des permis, à l'identification des besoins en formation des acteurs locaux...	**Du 01/06/2024 au 30/06/2025**	Les antennes ont réalisé plusieurs réunions d'appuis avec les CPEDD afin de mettre à jour les répertoires artisanaux, actualiser les types de permis, faire l'états des lieux des CCF, CFCL et CCC, consulter et définir les besoins en formation des acteurs locaux du secteur forestier. Les CCPF ont élaboré des TDR pour leurs besoins de formation.	0. Atteint	Développer les plans de formation relatifs à chaque acteur.
s. Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du programme vers les institutions de formation (IF) forestières pour assurer le renforcement des capacités et la poursuite des acquis après la fin du Programme	6.2	Poursuivre les consultations des IF pour développer des propositions de collaboration.	**Du 01/01/2025 au 30/06/2025**	Les besoins en renforcement des capacités tant technique que logistique ont été identifiés. Une réflexion sur le mode de collaboration avec le PGDF a été lancée et des propositions sont en cours.	0. Atteint	Développer les conventions de collaboration pour consultation et harmonisation au niveau nationale.

NB : Le processus de restructuration a permis au MEDD-NEC et à l'AFD de se doter d'un nouveau cadrage programmatique et de performance pour le nouveau PGDF. Un nouveau PRODOC est actuellement en cours de rédaction, conformément au format exigé par le FONAREDD. Dans ce cadre, une réflexion conjointe entre l'Agence et le Ministère sera menée afin d'identifier et de déterminer les produits les plus pertinents à maintenir au sein du PGDF. Cette orientation est d'ailleurs confortée par l'une des recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours.
Par ailleurs, le PGDF ne disposant plus des mêmes niveaux de ressources, leur allocation devra nécessairement être guidée par des choix prioritaires, notamment en ce qui concerne les produits à cibler.

5. Résultats du Projet

5.1 Contributions aux impacts du cadre de résultats de CAFI

Les projets approuvés après le 13 novembre 2023 sont tenus de rendre compte de ces indicateurs dans leurs rapports annuels et semestriels, conformément à la fréquence prévue de la collecte de données.

Les projets approuvés avant le 13 novembre 2023 sont encouragés à fournir des données en suivant ces indicateurs, et à expliquer s'ils ne sont pas en mesure de le faire pour certains indicateurs.

Le PGDF a été approuvé par le COPIL 9 du 5 décembre 2019.

Tableau 6 : Contributions du projet à l'atteinte des indicateurs du cadre de résultats de CAFI

Effets CAFI						
Les pratiques agricoles durables permettent la réduction de la conversion des terres et l'augmentation de la sécurité alimentaire[5]	Des alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de bois-énergie sont adoptées	Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées sont en capacité et disposent d'un cadre légal permettant de promouvoir, suivre et mettre en œuvre la gestion durable des forêts	Les infrastructures et futurs projets miniers et hydrocarbures minimisent leur empreinte globale	i)Les décisions d'aménagement du territoire assurent une représentation équitable des intérêts sectoriels et maintiennent le couvert forestier ii) la sécurisation foncière n'incite pas à la conversion par des individus ou des communautés	La croissance démographique et la migration vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties	Une coordination interministérielle et une gouvernance sont améliorées, et résultent en i) des régimes fiscaux et permis pour les activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques vers la conversion des forêts et les activités illégales, ii) un climat des affaires favorable aux investissements bénéfiques à la forêt
	☐	✓	☐	✓	☐	✓

❖ **Projet à composante territoriale / utilisation des terres**

❖ **Projets Habilitants (gouvernance, réforme, sectoriel)**

Non applicable pour le PGDF qui est un programme sectoriel forêt mais qui ne prend pas en compte les problématiques éligibles telles que décrite dans les lignes directrices sur ce sujet. Le programme travaille plus sur les aspects stratégiques de gouvernance en termes d'outils de politique et de régulation de l'utilisation des forêts.

[5] Cet effet est considéré à travers les activités de mise en valeur des ZDR dans les espaces de concessions forestières, le but étant d'améliorer leur fertilité.

5.1.1. Matrice des bénéficiaires

Le tableau de la matrice des bénéficiaires ci-dessous a été actualisé de façon cumulative en intégrant les dernières informations du premier et second semestre 2025. Les commentaires présentent l'évolution au cours des années de mise en œuvre.

Tableau 7 : Matrice de bénéficiaires

Effet	**Nouveaux bénéficiaires (bénéficiaires directs ayant reçu un appui pour la première fois au cours de l'année de rapportage) (indiquer % hommes et femmes)**	**Bénéficiaires actifs (bénéficiaires directs ayant reçu un appui au cours d'une année précédente et continuant de bénéficier ou de participer activement à la mise en œuvre des activités pendant l'année de rapportage) (indiquer % hommes et femmes)**	**Nombre total des Bénéficiaires de l'année (correspond à la somme des nouveaux bénéficiaires et des bénéficiaires actifs) (indiquer % hommes et femmes)**	**Nombre total de bénéficiaires directs (correspond à la somme des nouveaux bénéficiaires directs et des bénéficiaires directs cumulés de l'année précédente) (indiquer % hommes et femmes), en cumulatif depuis le début du projet**	**Description et intensité du soutien**	**Nombre de bénéficiaires indirects en cumulatif depuis le début du projet**	**Description et intensité du soutien**	**Commentaires**
Aménagement du territoire	195 (H80% ; F20%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation au sein des comités stratégiques.	Ciblé ; Faible	Nous avons ajouté 150 bénéficiaires par estimation de 25 participants par comité dans les 6 territoires organisés, dont 5 femmes et 20 hommes en moyenne par comité.	195 (H80% ; F20%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation au sein des comités stratégiques.
Energie	4 (H95 ; F5%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation au sein des comités stratégiques.	Ciblé ; Faible	C'est dans le cadre des CLPZ et réunions avec les structures provinciales que des représentants de l'énergie ont participé.	4 (H95 ; F5%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation au sein des comités stratégiques.

Effet	**Nouveaux bénéficiaires (bénéficiaires directs ayant reçu un appui pour la première fois au cours de l'année de rapportage) (indiquer % hommes et femmes)**	**Bénéficiaires actifs (bénéficiaires directs ayant reçu un appui au cours d'une année précédente et continuant de bénéficier ou de participer activement à la mise en œuvre des activités pendant l'année de rapportage) (indiquer % hommes et femmes)**	**Nombre total des Bénéficiaires de l'année (correspond à la somme des nouveaux bénéficiaires et des bénéficiaires actifs) (indiquer % hommes et femmes)**	**Nombre total de bénéficiaires directs (correspond à la somme des nouveaux bénéficiaires directs et des bénéficiaires directs cumulés de l'année précédente) (indiquer % hommes et femmes), en cumulatif depuis le début du projet**	**Description et intensité du soutien**	**Nombre de bénéficiaires indirects en cumulatif depuis le début du projet**	**Description et intensité du soutien**	**Commentaires**
Agriculture	297 (H80 ; F20%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation au sein des comités stratégiques.	Ciblé ; Moyen	Dans le rapport annuel 2024, nous avions 290 bénéficiaires. Sept se sont ajoutés pendant le premier semestre 2025 lors de la réunion des antennes avec des partenaires locaux. Le pourcentage est resté dans les mêmes proportions.	297 (H80 ; F20%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation au sein des comités stratégiques.
Forêts	3838 (H73% ; F27%)	Non Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation au sein des comités stratégiques.	Non Ciblé ; Faible	Seulement 159 bénéficiaires forêt se sont ajoutés pendant le premier semestre 2025. Les détails sont présentés dans les rapports trimestriels. Les principales activités sont les réunions au niveau des antennes avec les CPEDD et acteurs locaux, les ateliers	3838 (H73% ; F27%)	Non Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation au sein des comités stratégiques.

Effet	**Nouveaux bénéficiaires (bénéficiaires directs ayant reçu un appui pour la première fois au cours de l'année de rapportage) (indiquer % hommes et femmes)**	**Bénéficiaires actifs (bénéficiaires directs ayant reçu un appui au cours d'une année précédente et continuant de bénéficier ou de participer activement à la mise en œuvre des activités pendant l'année de rapportage) (indiquer % hommes et femmes)**	**Nombre total des Bénéficiaires de l'année (correspond à la somme des nouveaux bénéficiaires et des bénéficiaires actifs) (indiquer % hommes et femmes)**	**Nombre total de bénéficiaires directs (correspond à la somme des nouveaux bénéficiaires directs et des bénéficiaires directs cumulés de l'année précédente) (indiquer % hommes et femmes), en cumulatif depuis le début du projet**	**Description et intensité du soutien**	**Nombre de bénéficiaires indirects en cumulatif depuis le début du projet**	**Description et intensité du soutien**	**Commentaires**
					nationaux, les rencontres au niveau des villages, etc. La liste de toutes les réunions est disponible dans les rapports trimestriels avec leur nombre de participants (H-F et PA).			
Foncier								
Mines et infrastructures	15 (H90 ; F10%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation au sein des comités stratégiques.	Ciblé ; Faible	Bénéficiaires rencontrés principalement lors des ateliers nationaux et travaux sur l'aménagement du territoire.	15 (H90 ; F10%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation au sein des comités stratégiques.
Démographie	6 (H100 ; F0%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation au sein des comités stratégiques.	Ciblé ; Faible	Bénéficiaires rencontrés principalement lors des ateliers nationaux.	6 (H100 ; F0%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation au sein des comités stratégiques.
Gouvernance	128 (H85 ; F15%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation au sein des comités stratégiques.	Ciblé ; Faible	Bénéficiaires rencontrés principalement lors des ateliers nationaux et au sein des structures	128 (H85 ; F15%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation au sein des comités stratégiques.

Effet	Nouveaux bénéficiaires (bénéficiaires directs ayant reçu un appui pour la première fois au cours de l'année de rapportage) (indiquer % hommes et femmes)	Bénéficiaires actifs (bénéficiaires directs ayant reçu un appui au cours d'une année précédente et continuant de bénéficier ou de participer activement à la mise en œuvre des activités pendant l'année de rapportage) (indiquer % hommes et femmes)	Nombre total des Bénéficiaires de l'année (correspond à la somme des nouveaux bénéficiaires et des bénéficiaires actifs) (indiquer % hommes et femmes)	Nombre total de bénéficiaires directs (correspond à la somme des nouveaux bénéficiaires directs et des bénéficiaires directs cumulés de l'année précédente) (indiquer % hommes et femmes), en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Nombre de bénéficiaires indirects en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Commentaires
					provinciales des CCPF.			
Nombre total (peut ne pas être égal à la somme des rangées ci-dessus)	**3434** (H78% ; F22%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation au sein des comités stratégiques.	Ciblé ; Faible	Ce chiffre a été obtenu avec la sommation des bénéficiaires des semestres (détails dans les rapports trimestriels envoyés à AFD), plus la sommation estimée depuis le début du programme (2022-23). Seulement 734 bénéficiaires ont été rencontrés pendant le premier semestre 2025 (voir détails plus bas), dont la plupart (633 H et 122 F), soit 86% H et 14% F. Les proportions d'homme et de femme ont diminué en faveur des hommes. Cela est expliqué	**4 534** (H78% ; F22%)	Ciblé ; Moyen	En cours d'estimation au sein des comités stratégiques.

Effet	Nouveaux bénéficiaires (bénéficiaires directs ayant reçu un appui pour la première fois au cours de l'année de rapportage) (indiquer % hommes et femmes)	Bénéficiaires actifs (bénéficiaires directs ayant reçu un appui au cours d'une année précédente et continuant de bénéficier ou de participer activement à la mise en œuvre des activités pendant l'année de rapportage) (indiquer % hommes et femmes)	Nombre total des Bénéficiaires de l'année (correspond à la somme des nouveaux bénéficiaires et des bénéficiaires actifs) (indiquer % hommes et femmes)	Nombre total de bénéficiaires directs (correspond à la somme des nouveaux bénéficiaires directs et des bénéficiaires directs cumulés de l'année précédente) (indiquer % hommes et femmes), en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Nombre de bénéficiaires indirects en cumulatif depuis le début du projet	Description et intensité du soutien	Commentaires
					dans les commentaires. Le total est obtenu de la somme de 2022-23 de 1099 (81% H, 19% F); 2024 de 2700 (74% H, 26% F) et de 2025 avec un premier semestre de 734 bénéficiaire (voir plus bas). Le % a été recalculé pour l'ensemble des données, 78% H et 22% F. Aucun bénéficiaire ajouté au deuxième semestre 2025 en raison de la suspension de la plupart des activités.			

De manière générale, la recollection des données a été améliorée par l'UGP au cours de l'année 2024 et au premier semestre 2025. Les résultats sont issus principalement des fiches de présence mis en place à la fin 2024 et distinguent désormais les Hommes/Femmes ainsi que les peuples autochtones (également selon leur genre). Ces fiches ont été adaptées pour répondre au canevas proposé et ainsi avoir des données fiables et progressives, recollectées lors de chaque trimestre. Dans le cas du PGDF, un rapport trimestriel est produit et transmis trimestriellement à l'AFD environ deux semaines après la période. Ces rapports présentent l'ensemble des réunions et rencontre tenues pendant le trimestre, avec les dates, motifs et nombre de participants selon leur genre. Ainsi le PGDF obtient des informations fiables et précises de ses intervention et peut ainsi mieux orienter ses actions selon ses stratégies transversales, dont celles concernant les PA et le genre.

Dans le tableau précèdent, les informations du nombre de bénéficiaires directs du PGDF sont présentées par année de mise en œuvre. En somme, le chiffre total de bénéficiaires directs est de 4 534, dont environ 78% d'hommes et 22% de femmes. Ce chiffre a été obtenu avec la sommation des bénéficiaires des semestres (détails dans les rapports trimestriels envoyés à AFD), plus la sommation estimée depuis le début du programme (2022-23). Seulement 734 bénéficiaires ont été rencontrés pendant le premier semestre 2025 (voir détails plus bas), dont la plupart (633 H et 122 F), soit 86% H et 14% F. Les proportions d'homme et de femme ont diminué en faveur des hommes. Cela est expliqué par la vulnérabilité de certains groupes par rapport aux frais de participation. En résumé, le total est obtenu de la somme des bénéficiaires de 2022-23 de 1099 (81% H, 19% F); de 2024 avec 2700 bénéficiaires directs dont 74% H, 26% F et de 2025 avec un premier semestre de 734 bénéficiaires (86% H et 14% F).

Malheureusement, aucun bénéficiaire n'a été ajouté au deuxième semestre 2025 en raison de la suspension de la plupart des activités.

Dans le tableau ci-dessous, une synthèse des valeurs et des proportions a été faite en distinguant le premier semestre (S1) 2025. Les détails de ces données sont disponibles dans les rapports trimestriels auprès de l'agence d'excursion et de l'UGP.

Lieu	Semestre	Hommes	Femmes	Total
Kinshasa	S1	341	57	398
		85%	15%	100%
	S2			
Province Équateur	S1	69	13	82
		84%	16%	100%
	S2			
Province Mongala	S1	72	9	81
		89%	11%	100%
	S2			
Province Maï-Ndombe	S1	75	10	85
		88%	12%	100%
	S2			
Province Tshopo	S1	75	13	88
		85%	15%	100%
	S2			
Province Ituri	S1	Pas d'activité	Pas d'activité	0
		RAS	RAS	0
	S2			
TOTAL Provinces	S1	291	45	336
		86%	14%	100%
	S2			
TOTAL PGDF	S1	633	101	734
		86%	14%	100%
	S2			

5.2. Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Le document du programme (PRODOC) PGDF avait prévu la date de lancement en septembre 2020 et concernait l'atteinte des jalons de la première lettre d'intention (L0I 1). Cependant, en novembre 2021, en rapport au nouveau cadre programmatique du CAFI, le Gouvernement de la RDC a signé la seconde lettre d'intention avec d'autres jalons forêts concernant directement le PGDF. Ainsi, le PGDF se réfère aux jalons de deux lettres d'intention (LOI 1 et LOI 2), tel qu'il a été analysé et intégré au sein du rapport de démarrage.

Au cours de ce quatrième trimestre 2025 et présenté dans ce rapport, le PGDF a réalisé une autoévaluation, concertée, de la progression vers l'atteinte des jalons depuis le démarrage de sa mise en œuvre. Elle est caractérisée par une appréciation qui est soit « mauvaise, moyenne, bonne, ou excellente ». Cette appréciation interne facilite la compréhension du projet et pourra être vérifiée à la suite du processus formel de suivi et évaluation participative. Une estimation du pourcentage de réalisation a été intégrée ainsi que les nouvelles dates proposées pour l'atteinte des jalons à la suite de l'extension du PGDF.

Au regard de l'évaluation à mi-parcours effectuée au troisième trimestre passé, les estimations des avancées ont été ajustées afin de prendre en compte, autant que possible, les interprétations réalisées par les évaluateurs.

Les principaux résultats, moyens de vérification, livrables et autres informations du PGDF sont disponibles dans le Drive du PGDF, au le lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1yyFoqXTHptTjTpeE_y4uKg9oD3R7erR5?usp=share_link

NB : Le résumé global d'avancement du PGDF, par composante, est disponible à l'annexe 3 de ce rapport.

Tableau 8 : Contributions du projet à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

N° du jalon dans la LOI[6]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% Réalisation	Période Atteinte
Jalon 4g	Les conditions de lancement du PGDF sont atteintes	• Réalisation de l'évaluation à mi-parcours. • Réalisation de réunions stratégiques institutionnelles entre les principaux partenaires afin d'harmoniser l'exécution du PGDF. • L'audit administratif et financier du PGDF a été finalisé en juillet 2025. • L'audit forensique a été réalisé, mais les recommandations et conclusions non partagées. • Les AMI pour EIES relatifs au PGDF ont été lancés en mai 2025 et le compte rendu de la commission de sélection des listes restreintes des bureaux d'études transmises à l'AFD en juillet 2025. • Le personnel de l'AMO des antennes des provinces a été démobilisé, l'ensemble du matériel et des compte remis aux PGDF et CPEDD pour la suite des travaux. • Un nouveau PTBA 2025 a été validé par l'AFD le 27 novembre 2025 et des fonds pour le fonctionnement du PGDF mis à disposition. • Une nouvelle demande d'extension jusqu'au 30 juin 2026 a été formulée en novembre et le COPIL 4 du PGDF organisé en décembre 2025.	• Signature de l'arrêté Ministériel N°003/CAB/VPM-MIN/EDD/EBM/CBM/01/2022 du 18 février 2022 portant création, composition, organisation et fonctionnement du COPIL. • Demande d'imputation portant accord du Ministère des finances -Certificat de désignation des représentants habilités du « Bénéficiaire » pour le PGDF (YVES KITUMBA LUBADA, DIRCAB & CEDRIC NGINDU BIDUAYA, Conseiller Financier du MEDD) signée le 18 février 2022 la VPM et envoyée au Ministre des Finances ; • Attestation d'ouverture des comptes USD et EUR du PGDF le 13 avril 2022. • Signature du contrat de prestation de service n°001/VPM/PGDF/CGPMP-MEDD/2022 intitulé « Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO) du Programme de Gestion Durable des Forêts » du Consortium entre le MEDD et SOFRECO-SalvaTerra-Nature+-OCEAN Asbl le 09 Août 2022 • Atelier de lancement officiel du PGDF – 5 décembre 2022 ; • Manuel de procédures opérationnelles transmis à l'AFD le 26 juillet 2023 et ANO de l'AFD le 12 septembre 2023. • Mobilisation des Chef d'antennes et Ingénieurs forestiers – 21 septembre 2023. • ANO obtenu pour l'acquisition du logiciel TOMPRO le 16/07/2024. • Un contrat a été signé pour l'acquisition du logiciel comptable TOMPRO depuis le 23/08/2024 • Formation et installation du logiciel comptable TOMPRO au sein de l'UGP du PGDF en février 2025. • 3eCOPIL tenu le 25 mars 2025 favorisant un dialogue institutionnel constructif entre les partenaires. • Réalisation de réunions stratégiques institutionnelles entre les principaux partenaires afin d'harmoniser l'exécution du PGDF.	**Progression vers l'atteinte du jalon : Excellente** Le PGDF est responsable de la mise en œuvre de ce jalon. Les conditions de lancement du PGDF ainsi que les livrables attendus sont atteints. Cependant, les besoins en personnel demeurent non comblés. Ce qui induit des difficultés opérationnelles chroniques.	**100%**	**2024**

[6] Les Lettres d'intentions sont accessibles via le lien : https://drive.google.com/drive/folders/19GjqHJID8RP4imWoEiqNIoagyZPwZHDP?usp=drive_link

N° du jalon dans la LOI[6]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% Réalisation	Période Atteinte
			• Un appui pour le renforcement financier et administratif de l'UGP, dans le cadre du backstopping, a été réalisé en mai 2025. • L'audit administratif et financier du PGDF a été finalisé en juillet 2025. • Les listes restreintes des bureaux d'études sélectionnés pour EIES relatifs au PGDF ont été transmises à AFD en juillet 2025. • Processus de restructuration du PGDF en cours.			
Jalon 4h	La revue légale des concessions forestières industrielles est finalisée	Aucune activité mise en œuvre pendant le trimestre.	La Commission ministérielle de « Revisitation » des titres forestiers s'est réunie en février 2023 et a remis son rapport en mars 2024. Les concessions forestières jugées illégales au regard de la législation nationale ont été résilié et un arrêté ainsi que les notifications de résiliation ont été réalisées par le secrétariat général. Dans ce rapport préliminaire, la Commission a examiné 82 titres (forestiers CCF ou de conservation - CCC). Cela correspond en réalité à 69 concessions (15 doublons dans la liste de ce rapport et 2 concessions non prises en compte car entreprise non opérationnelle (ITB)) auxquelles se rajoutent 19 titres déjà résiliés (non examinés dans ce rapport) soit 88 concessions listées au total (et 89 titres forestiers). Cela correspond donc aux 80 concessions jugées convertibles en 2011 (81 titres forestiers car 2 titres sur la même entité (CFE 001/16 et SICOBOIS 014/11) auxquels s'est rajouté en 2014 le titre de la concession SOMICONGO (052/14) soit 81 concessions (et 82 titres forestiers) ; la commission a également ajouté le titre de la concession de conservation d'ERA CONGO (1 CCC issue des 2 titres de BIMPE AGRO dans le Maï-Ndombe) et 6 titres de concessions de TRADELINK issues de concessions jugées non convertibles en 2011 lors du processus de conversion des titres forestiers. Notons également la superposition du titre attribué à la société « RESO » sur un des titres attribués à TRADELINK. Le rapport final a été publié en mars 2024 ; ce rapport reprend les recours des concessionnaires émis après la publication du rapport provisoire en février 2023 et conclut sur la validité des contrats de concessions ; les concessionnaires impliqués se sont vues déjà notifiés des décisions de cette Commission.	**Progression vers l'atteinte du jalon : Mauvaise** Le PGDF n'est pas directement responsable de la mise en œuvre de ce jalon. Cependant, il apporte un appui au suivi des conclusions et recommandations de la commission. Le rapport final de la commission ministérielle de « Revisitation » des titres forestiers a été publié et les concessionnaires notifiés. Il prévoit un accompagnement du MEDD et des descentes sur terrain pour vérifier les clauses sociales et les réalisations faites par les concessionnaires ayant fait ces recours. Le PGDF a budgété des missions (pour couvrir 22 titres) dans son PTBA 2024-25. La première eu lieu en Juin 2024. Les autres missions sont en attente, faute de mobilisation des fonds.	**10%**	**2025**

N° du jalon dans la LOI[6]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% Réalisation	Période Atteinte
			Une analyse de ce rapport a été faite en mars 2024 par le PGDF et l'état des lieux du processus d'aménagement des concessions forestières industrielles a été actualisé en conséquence (dernière actualisation en mai-juin 2025 dans le rapport cartographique), incluant aussi des informations sur ce processus recueillies auprès de la DIAF. Ce rapport prévoit un accompagnement du MEDD et des descentes sur terrain pour vérifier les clauses sociales et les réalisations faites par les concessionnaires ayant fait ces recours. 11 missions sont prévues, la première a été réalisée en Juin 2024. Une mission d'accompagnement et de vérification sur terrain des clauses sociales et les réalisations faites par les concessionnaires ayant fait ces recours a été réalisée au mois de Juin 2024. Un point sur le processus d'aménagement des titres forestiers a été fait fin 2024 avec la DIAF. Une carte des concessions forestières avec leur degré d'évolution dans ce processus a été produite et intégré au rapport cartographique en janvier, puis révisé et actualisé en juin 2025. Une carte nationale du domaine forestier a été produite au PGDF en mai 2025 et remise à l'administration. L'outil intégré de suivi du secteur forestier (tableau de bord) a été amélioré et en cours de finalisation avec les équipes de la DIAF, DGF, DGFor. PGDF.			
Jalon 4 i	La revue légale des titres de concessions forestières de conservation est finalisée (fin 2024)	Aucune activité mise en œuvre pendant le trimestre.	Cette revue a été menée en quelque sorte en même temps que la commission de revisitation des titres forestiers puisque lors de cette mission ce sont tous les titres, y compris ceux des concessions de conservation, qui ont été analysés. En 2024, le PGDF a récupéré quatre dossiers cartographiques d'environ 1 M d'ha au total de concessions de conservation dont les contrats d'attribution sont en cours de récupération pour inclusion dans la base de données et analyser les conflits de superposition éventuelle. La recherche des Arrêtés d'attribution des concessions de conservation s'est poursuivie durant le 1er trimestre 2025 et, partiellement, elle a permis d'identifier 7 titres de concessions de conversation supplémentaires qui ont été cartographiés (cf. carte fin 2024). De plus, les courriers de	**Progression vers l'atteinte du jalon : Mauvaise** Le PGDF n'est pas directement responsable de la mise en œuvre de ce jalon. Cependant, il apporte un appui au suivi des conclusions et recommandations de la commission. Le rapport de revisitation des concessions est disponible. Le PGDF poursuit ses appuis à l'administration pour clarifier certains aspects juridiques relatifs à la	**N/A**	**2025**

N° du jalon dans la LOI[6]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% Réalisation	Période Atteinte
			conversion de titre de concession d'exploitation en titre de conservation ont été identifiés et ce changement de vocation a été également cartographié dans le rapport relatif en janvier 2025 et puis en juin 2025. Lors du 2ème trimestre 2025, le PGDF a poursuivi les recherches avec la participation des provinces. Différents textes ont été obtenus. Cela a porté à 95 titres forestiers le domaine de l'État (43 CCF, 25 CCC et 27 titres résiliés). Ces informations sont consignées notamment sur la carte du domaine forestier élaborée en mai 2025. Aussi, les antennes ont participé aux ateliers organisés par les sociétés en charge des concessions de conservation en Équateur et à la Mongala.	revisitation aux concessions de conservation (clause sociale, modalité d'aménagement, niveau de référence des concessions, etc.). La récupération des arrêtés recherchés et l'intégration des données dans un seul outil de gestion est capitale pour un bon suivi du secteur.		
Jalon 4 j	Le concept de forêt dégradée est défini et identifié pour les divers types de forêts dans le cadre d'un processus participatif multisectoriel (fin 2023)	Une proposition de la définition de forêt dégradée a été élaborée par le PGDF au cours du deuxième trimestre 2025, transmise à l'administration et est en cours de révision au sein de la plateforme technique (task-force). Les cartes d'occupation et d'utilisation du sol des 29 territoires des provinces du PGDF ont été finalisées pour révision et validation par les CCPF des provinces.	Un groupe de travail avait été constitué 2021 pour analyse de trois propositions de définitions. Le PGDF a repris l'ensemble des propositions en 2025 et en a fait une synthèse accompagnée d'une nouvelle proposition plus complète. La plateforme technique poursuit ses travaux pour l'adoption finale. Une mission ECT internationale a été réalisée dans la province de Maï-Ndombe pour un appui à la mise en place concertée des ZDR et à leur mise en valeur par des pratiques agricoles durables et s'est poursuivie au mois de Juillet 2024 dans la province de la Tshopo. Cette mission a donné lieu à : Rapport de capitalisation des bonnes pratiques de gestion durable des espaces agricoles ; Revue de l'existant sur les solutions d'agroforesterie et de maintien de la fertilité ; Supports pédagogiques et méthodologiques sur les itinéraires techniques agroforestiers. Aussi, en 2024, le processus de redynamisation des CLPZ (local) / CNPZ (National) a été lancé. Ce processus permet de redynamiser des plateformes de concertation participatives qui visent une amélioration de la gouvernance en matière de zonage et programmation géographique. Ces plateformes ont donc une incidence multisectorielle majeure lorsqu'elles sont actives. Jusqu'à présent, 6 CLPZ ont été installés en Tshopo (3) et Mongala (3). Deux autres sont programmés (1/Maï-Ndombe et 1/Équateur). Au total ce sont 29 CLPZ qui seront redynamisés, et 1 CNPZ. La redynamisation ou la mise en	**Progression vers l'atteinte du jalon : Excellent** Le PGDF apporte une contribution à l'atteinte de ce jalon. Il met notamment à disposition des données cartographiques via son drive (shapefiles et rasters). Cependant, la définition de l'étude sur le capital forestier n'intégrant pas tous les éléments de la définition de la forêt pour la RDC. Ces paramètres ont été insérés dans la nouvelle proposition de définition des forêts dégradées telle qu'élaborée et proposée par le PGDF pour permettre son opérationnalisation contrairement à celle antérieure moins complète. De plus, les CLPZ ont commencé à être redynamisés progressivement et la vulgarisation des fiches agroforestières a été initiée. Les forêts dégradées étant	**90%**	**Trimestre 4 2025**

N° du jalon dans la LOI[6]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% Réalisation	Période Atteinte
			place des CLPZ programmés et planifiés en 2025 n'a pas été effective faute de mobilisation de fond. 29 cartes d'occupation du sol des territoires PGDF ont été finalisées avec le MEDD et sont en cours de validation dans les provinces par les CCPF dans les provinces du PGDF. De même 29 cartes d'utilisation (affectation) du sol des territoires PGDF sont finalisées avec le MEDD, et sont en cours de validation par les CCPF dans les provinces PGDF. Une contribution du PGDF à la définition des forêts dégradées a été faite et est en cours de révision au sein de la plateforme technique.	fréquemment localisée dans les zones rurales, cette intégration est primordiale. L'appui du PAAJ a permis la validation par le CCNF de la définition nationale proposée.		
Jalon 4k	Le concept de forêt de grande valeur et de tourbière est défini au travers d'un processus participatif multisectoriel (fin 2023)	Les documents (carte et rapport) relatifs à l'identification et la caractérisation des zones clés de haute valeur de biodiversités en RDC (KBA par son sigle en anglais) ont été transmis officiellement aux directions du Ministère pour prise en compte dans les task-forces correspondantes.	Une collaboration avec l'Unité de Gestion des Tourbières (UGT) du MEDD s'est développée, notamment lors de la participation à l'atelier UGT en février 2023 sur la cartographie des tourbières et l'appui à la récupération des Shapefile de la cartographie des tourbières de la RDC (produit par l'Université de Leeds en Angleterre). En 2024, le PGDF a participé au CTS de l'étude sur le capital forestier afin de capitaliser les résultats. Ainsi, une carte des tourbières a été finalisée et transmise à l'administration en avril 2025 consolidant toutes les données disponibles. Une mission s'est déroulée en juillet et août 2024 et finalisée, portant sur l'état des lieux de la thématique Carbone en RDC, pour intégration des orientations pertinentes dans la Politique Forestière Nationale. Du 05 au 07 août 2024, le PGDF a participé à l'Université d'été sur les tourbières, organisée par le UGT / PNUE / USFS / ERA. Au cours du 4ème trimestre 2024, un projet d'arrêté ministériel du MEDD, incluant la définition des tourbières, a été produit. En tout, 5 missions de l'UGT ont été appuyées en Mongala, Kongo Central, Équateur, Tshuapa et au Sud-Ubangi pour l'identification d'éléments de consolidation des piliers de la stratégie nationale des tourbières. Au deuxième trimestre 2025, un Guide Opérationnel sur les forêts de grande valeur (Haute Valeur de Conservation / Haut Stock de Carbone) a été élaboré. Il est en cours de révision par la DIAF avant de faire l'objet d'une consultation plus large lorsque les fonds le permettront.	**Progression vers l'atteinte du jalon : Bonne** Le PGDF apporte une contribution à l'atteinte de ce jalon. Grâce à la dernière mission, la consolidation de la stratégie nationale des tourbières s'est poursuivie. Le Projet d'arrêté ministériel incluant la définition sur les forêts de grande valeur produit en 2024, demeure en attente de signature. Le guide opérationnel sur les forets à grandes valeur est en cours de finalisation de façon concertée. La carte des tourbières en RDC a été élaborée par le PGDF comme contribution à l'UGT. Cette carte de tourbière est élaborée en mettant à contribution la carte de zone humide de Bwangoy et al avec celle de Dargie et al.	**70%**	**T4-2025**

N° du jalon dans la LOI[6]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% Réalisation	Période Atteinte
			Transmission le 4 novembre 2025 des documents (carte et rapport) relatifs à l'identification et la caractérisation des zones clés de haute valeur de biodiversités en RDC (KBA par son sigle en anglais) aux directions du Ministère pour prise en compte dans les task-forces correspondantes.			
Jalon 4l	Intégration du secteur forêt dans l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (l'ITIE)	Aucune activité mise en œuvre pendant le trimestre.	En 2024, il y a eu des collaborations et récupération du rapport de l'ITIE concernant les implications du secteur foret. Ce rapport a été capitalisé dans le rapport de diagnostic (pris en compte) du secteur forestier afin d'alimenter les éléments pour la PFN. Aussi, plusieurs réunions avec le représentant de la FIB pour la production des cartes actualisées et partage d'information avec le secteur avaient été réalisées en 2024 et finalement en avril 2025. Par la suite, des échanges ainsi qu'une réunion avec ITIE a eu lieu en mai 2025 pour un partage d'information concernant le secteur forestier et renforcer la collaboration avec le PGDF. Dans ce cadre, la carte actualisée des avancées du processus d'aménagement a été remise ainsi qu'une présentation de l'outil intégré de gestion du secteur forestier. Une collaboration est en cours afin d'améliorer l'outil ainsi que de l'harmoniser avec les processus de l'ITIE afin d'évoluer vers une plus grande transparence du secteur.	**Progression vers l'atteinte du jalon : Bonne** Le PGDF apporte une contribution à l'atteinte de ce jalon. Le secteur forêt est déjà intégré au processus de l'ITIE en RDC. Le PGDF capitalise les rapports pour fin d'amélioration de la gestion du secteur et collabore avec la coordination nationale de l'ITIE. Les mises à jour des cartes et autres informations de la plateforme servent à l'actualisation du secteur. Une collaboration est en cours afin d'améliorer l'outil intégré de suivi du secteur.	**90%**	**2025**
Jalon 4m i	Évaluation de l'efficacité du contrôle forestier et développement des stratégies provinciales de contrôles	Aucune activité mise en œuvre pendant le trimestre.	En liaison avec le Jalon 4m ii et (2018 D) sur la Réflexion sur le rôle de l'Observation indépendante, des réflexions ont aussi eu lieu concernant l'efficacité du contrôle forestier au niveau national et provincial. Les principaux éléments d'avancement sont : • La mobilisation de l'ECT02 fin septembre 2023 pour la mission d'analyse diagnostique du mandat actuel d'Observateur Indépendant (OI), proposition d'un nouveau cahier des charges de l'OI, évaluation et développement de modalités d'audit de légalité du mandat de l'OI pour les secteurs industriel et artisanal. • Présentation de la feuille de route prévue au CCNF du 02 au 03 octobre 2023. • Organisation de la réunion de consultation des acteurs clés au niveau provincial à Kisangani le 19 aout 2023.	**Progression vers l'atteinte du jalon : Mauvaise** Concernant la stratégie nationale de contrôle des exploitants artisanaux, elle a été remise à l'administration pour révision et validation éventuelle. L'administration souhaite l'organisation d'un atelier pour recevoir les derniers inputs de quelques acteurs impliqués dans le contrôle, notamment la société civile, l'OI. et les associations professionnelles.	**10%**	**Décembre 2025**

N° du jalon dans la LOI[6]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% Réalisation	Période Atteinte
			• Organisation de la réunion de consultation des acteurs clés au niveau national à Kinshasa prévue le 23 novembre 2023. • Amendement et production des versions finales des livrables sur l'analyse diagnostique du mandat actuel de OI : ✓ Analyse synthétique des leçons apprises de l'OI ; ✓ Document de référence faisant état du nouveau mandat de l'OI ; ✓ Guide de conduite des OI et OIP sur le terrain ; ✓ Étude d'évaluation et de développement des modalités de mise en œuvre du nouveau mandat de l'OI pour les secteurs industriels et artisanal. • Réalisation de la mission de contrôle forestier par la CCV et l'OI, accompagnée par le cabinet de la MINETAT du 22 Juin au 18 Juillet 2024. • Juillet 2024 : Réalisation de 4 missions des distributions et renforcement des capacités des agents et cadres des CPE sur les Guides Opérationnels, relatifs à la gestion forestière durable, dans les Provinces de Maï-Ndombe, Équateur, Mongala, et Tshopo. Ces missions ont été menées par la DIAF accompagnée par la DGF et le Cabinet de la MINETAT. • Août 2024 : Le 05 et 07 août, un projet de Décision portant mise en place d'un Groupe de Travail pour l'élaboration d'une Stratégie et du PLCEI a été présenté et déposé au SG-MEDD. Ce dossier demeure en attente de signature du SG-EDD. • Septembre 2024 : Durant le mois de septembre, un rapport a été rendu concernant une proposition de révision du système de délivrance et de suivi des permis des artisanaux. Ce rapport doit donner lieu à réflexion au niveau de l'administration, puisque ce type de foresterie exerce à plus de 80% dans l'illégalité. L'objectif est d'améliorer le dispositif de suivi et de contrôle des exploitants artisanaux. • Les stratégies provinciales de contrôle de l'exploitation artisanale ont été élaborées pour 4 provinces et sont en cours d'harmonisation avec l'administration centrale. • Une grille de contrôle de l'exploitation artisanale a été actualisée début 2025. •			

N° du jalon dans la LOI[6]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% Réalisation	Période Atteinte
Jalon 2018 E et jalon 2020 B	Un plan ambitieux pour combattre l'exploitation illégale est élaboré, et progressivement mis en œuvre	Aucune activité mise en œuvre pendant le trimestre.	Production d'une feuille de route pour l'élaboration de la stratégie et du plan de lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières. Cette feuille de route, pour ce qui est de la stratégie prescrit une approche méthodologique en trois étapes clés à savoir : 1. Étape analytique ; 2. Étape de synthèse et de production de la mouture ; 3. Étape de la validation. Quant au plan de lutte contre l'exploitation illégale, trois étapes sont également retenues : 1. Étape de planification et programmation des activités ; 2. Étape de rédaction du Plan proprement dit ; 3. Étape de validation. Cette feuille de route a été validée au cours de la session du CCNF du 02 et 03 octobre 2023 avec l'appui du PGDF. Depuis lors, les actions suivantes ont été réalisées : Capitalisation des résultats de l'Étude du Capital Forestier de 2024, rapport revue légale (UE) de 2023, et rapport commission revisitation de 2024 ; Finalisation de la mise en place d'une base de données des productions et d'exploitation des bois d'œuvre en RDC ; Une série de TdR ont été préparés pour des missions de terrain pour la DIAF sur le suivi du processus d'aménagement ; Réalisation de 4 missions de renforcement des capacités des agents et cadres des CPE, concessionnaires et ONG, sur les Guides Opérationnels, relatifs à la gestion forestière durable, dans les Provinces de Maï-Ndombe, Équateur, Mongala, et Tshopo. Ces missions ont été menées par la DIAF accompagnée par la DGF et le Cabinet de la MINETAT durant tout le mois de Juillet 2024. Dans le cadre de l'élaboration du PLCEI, en août 2024, un projet de Décision portant mise en place d'un Groupe de Travail pour l'élaboration du PLCEI a été présenté et déposé au SG-MEDD. Malgré l'attente de cette signature, le PGDF a lancé les travaux avec la participation des principaux partenaires actifs sur cette thématique. Depuis janvier 2025, un canevas de PLCEI a été élaboré et partagé aux différents partenaires (OSC et Administration forestière, FIB). Depuis lors les concertations se poursuivent au sein de réunions restreintes avec les différents partenaires. Une première ébauche pour initier les consultations élargies a été partagée à la fin juin 2025.	**Progression vers l'atteinte du jalon : Mauvaise** Le PGDF est responsable de la mise en œuvre de ce jalon. Il est envisagé que la stratégie nationale de contrôle forestier de l'exploitation artisanale, ainsi que ses outils (permis, fiche de contrôle, etc.) soient validés prochainement par l'administration centrale et les CCPF des provinces pour être utilisé comme un document constitutif du PLCEI national. Le plan de lutte contre l'exploitation illégale (PLCEI) est en cours d'élaboration avec les contributions des acteurs. Le rythme demeure toutefois lent par manque de fonds permettant une mobilisation plus dynamique. La première ébauche du PLCEI pour les concertations plus élargies a été partagée à la fin juin 2025. Le PGDF a élaboré un draft de stratégie de contrôle forestier artisanal en province et un canevas annoté du PLCEI sans suivre la démarche et les étapes de feuille de route validée en 2023 par le CCNF (Produit 1.3 ; 3.1)	**10 %**	**Juin 2026**

N° du jalon dans la LOI[6]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% Réalisation	Période Atteinte
Jalon 4m ii et (Jalon 2018 D)	Réflexion sur le rôle de l'Observation indépendante	Aucune activité mise en œuvre pendant le trimestre.	Le PGDF est responsable de ce jalon. Depuis le début du programme en 2023, plusieurs actions ont été entrepris sur ce dossier. D'abord, avec l'identification et mobilisation d'un consultant chargé de réaliser l'étude portant sur l'analyse du mandat actuel de l'Observateur Indépendant et la proposition des orientations d'un nouveau cahier de charges de l'OI. Le démarrage de la mission de l'OI et présentation de la feuille de route au CCNF a été fait en octobre 2023. L'objectif de cette mission était de produire un document de référence qui précisera le nouveau mandat de l'OI pour chacun des niveaux d'observation (national et provincial) conformément au dispositif de l'observation indépendante et défini dans le Plan de Lutte Contre l'Exploitation illégale des forêts ainsi que d'évaluer et de développer les modalités d'audit de la légalité du mandat l'OI pour les secteurs industriel et artisanal. Dans ce cadre, il a et fait : • Organisation de la réunion de consultation des acteurs clés au niveau provincial à Kisangani le 19/10/2023. • Organisation de la réunion de consultation des acteurs clés au niveau national à Kinshasa le 23/11/2023. • Amendement et production des versions finales des livrables sur l'analyse diagnostique du mandat actuel de OI : 1. Analyse synthétique des leçons apprises de l'OI ; 2. Document de référence faisant état du nouveau mandat de l'OI ; 3. Guide de conduite des OI et OIP sur le terrain ; 4. Étude d'évaluation et de développement des modalités de mise en œuvre du nouveau mandat de l'OI pour le secteur industriel et artisanal. • Organisation d'un atelier conjoint (PGDF et l'USFS) de pré-validation des deux études le 22 mai 2024, réunissant l'administration forestière, les entreprises forestières privées (industrielles et artisanaux), la société civile, les bailleurs de fonds pour présenter les résultats des études sur les options de financement durable pour les OSC qui entreprennent l'observation indépendante des forêts, et la restructuration / révision du mandat de l'Observation Indépendante en République Démocratique du Congo (RDC) • Participation de l'OI à la mission de contrôle forestier réalisée par la CCV du 22 Juin au 18 Juillet 2024	**Progression vers l'atteinte du jalon : Mauvaise** Le PGDF est responsable de la mise en œuvre de ce jalon. Une proposition de recentrage du rôle de l'OI a été formulée et présentée à l'administration du MEDD en 2024. Un suivi de ce dossier a été mené. Cependant, des réunions de concertation ont été poursuivies en 2025 afin de dégager un consensus sur les modalités de poursuite du nouveau mandat de l'OI. Un rapport synthétique, intégrant les préoccupations des principaux acteurs a été préparé et partagé pour la poursuite des concertations en juin 2025. Outils produits sur la révision du mandat de l'OI sans faire un bilan de l'actuel mandat de l'OI, sans implication active de l'OGF, CCV, OSC et FIB, défaut de qualité et non validés (Produit 1.2) L'OI a participé à la mission de contrôle comme invité, l'objet de la mission a été modifié car c'était le suivi des recours (Produits 1.2 ; 5.2	**10%**	**Décembre 2025**

N° du jalon dans la LOI[6]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% Réalisation	Période Atteinte
			Afin de relancer les débats et parvenir à un consensus, le PGDF a organisé des réunions de concertation avec les OCS et OGF, ainsi que l'administration et la FIB en février, mars, avril 2025 et ainsi compléter les éléments disponibles et avancer avec une proposition commune. La nouvelle proposition pour concertation a été partagé en juin 2025.			
Jalon 4n (Jalon 2018 A)	Élaboration et adoption de la politique forestière	Un atelier de concertation avait eu lieu à Kisantu en juillet afin de définir la méthodologie de consultation des provinces sur la PFN sous la responsabilité du PAAJ et participation du PGDF. Les consultations de 14 provinces ont été réalisées sous l'initiative du PAAJ, au troisième trimestre 2025, dont deux avec la participation directe du PGDF. Une nouvelle version de la PFN, intégrant les observations des consultations provinciales a été élaborée au cours du quatrième trimestre 2025.	Les travaux d'appui à ce jalon ont débuté avec l'élaboration de la version finale de la feuille de route avec prise en compte des recommandations du CCNF et de l'UGP en octobre 2023. Cela s'est poursuivi par : • Établissement des données (techniques, analyse économique, juridique et institutionnel) par l'élaboration et la consolidation du rapport portant sur l'analyse économique des productions du bois d'œuvre. • Formalisation du cadre de collaboration entre le PGDF et le MEDD. • Rédaction d'un état des lieux complet sur la foresterie artisanale afin de démontrer ses enjeux dans la politique forestière nationale (PFN). • Finalisation du rapport d'analyse économique des filières de production de bois d'œuvre. • Lancement des réunions CCPFN en perspective du démarrage du fonctionnement. • Soumission à la signature du Ministre du projet d'Arrêté Ministériel portant création et organisation d'une Cellule de Coordination de l'élaboration de la Politique Forestière, signé en date du 19 avril 2024. • Analyse des documents issus des États Généraux des Forêts (EGF) en rapport avec les besoins thématiques du diagnostic sectoriel de la PFN. • Analyse des leçons apprises d'autres processus nationaux d'élaboration des politiques sectorielles en RDC (Foncier, Agriculture, Energie). • Réalisation des TdR des différentes études environnementales et sociales : Étude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la Politique Nationale Forestière ; Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF) ; Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) préalable des Sites Pilotes du PGDF	**Progression vers l'atteinte du jalon : Bonne** Le PGDF est responsable de la mise en œuvre de ce jalon. La méthodologie des consultations provinciales et de l'atelier national a été validée par la MINETAT le 6 juin 2025 clarifiant ainsi les orientations politiques requises pour la suite du processus. Les consultations provinciales dans 14 provinces ont été réalisées et une nouvelle version de la PFN est disponible.	**75%**	**Décembre 2025**

N° du jalon dans la LOI[6]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% Réalisation	Période Atteinte
			• Atelier de production du diagnostic sectoriel ; Retraite Kisantu pour l'établissement et la compilation de l'ensemble des données nécessaires pour alimenter l'élaboration de la PFN ; Consolidation de la PFN V0 et du diagnostic sectoriel ; Atelier de finalisation de la version V0 de la PFN en prélude aux consultations provinciale. • Organisation de 5 études visant à alimenter le diagnostic sectoriel de la PFN : 1/ L'état des lieux de la thématique carbone dans la perspective de la PFN ; 2/ Étude des valeurs de conservation, des valeurs culturelles et traditionnelles de la forêt ; 3/ Étude de l'appui à la mise en place concertée des ZDR et à leur mise en valeur par des pratiques agricoles durables ; 4/ Lancement du Diagnostic institutionnel et RH du MEDD ; 5/ Étude sur les Produits Forestiers Non-Ligneux (dans les Provinces du PGDF). • Les TdR des 3 Études concernant l'ACE ont été transmis par l'ACE au PGDF le 08 novembre. • Des Demandes de Propositions (DDP) ont été formulées en passant par un AMI pour recruter des bureaux d'études susceptibles de réaliser les études. Les DANO pour le lancement du ces recrutement sont toujours en instance (depuis décembre 2024) • Le PGDF a participé à l'atelier national des OSC sur la PFN du 26 au 30 novembre 2024. • Durant le 4ème trimestre, l'élan concernant l'élaboration de la PFN a été freiné pour raisons opérationnelles. • Élaboration de la version V0-1 de la PFN, intégrant les observations de la sixième session du CCNF de novembre 2024, ainsi que les contributions du GIBEC, des organisations de la société civile issues de l'atelier de Kinkolé (26-29 novembre 2024) • La version V0-1 est désormais disponible sur le site du MEDD via le lien https://medd.gouv.cd/wp-content/uploads/2024/02/2025_03-19_CCPFN-PFN_V0-1.pdf. Elle est prête pour les consultations provinciales. • Élaboration des lignes directrices de la PFN dans une version document de travail interne. Ce document a été soumis aux autorités pour garantir la cohérence de PFN avec les priorités nationales et les besoins de l'administration forestière.			

N° du jalon dans la LOI[6]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% Réalisation	Période Atteinte
			• Organisation de huit séances de travail de la CCPFN de janvier à mars 2025. • La PFN est rendue à l'étape de consultations provinciales, dont 14 provinces consultées. • Les EIES ont franchis l'appel à manifestation d'intérêt et les listes restreintes proposées pour la suite du processus d'appel d'offre.			
Jalon 4o (Jalon 2020 A)	Révision du code forestier	Aucune activité mise en œuvre pendant le trimestre. Les mesures suspensives n'ont pas permis la suite de ces travaux et les activités relatives n'ont pas été reprises dans le PTBA 2025 validé par l'AFD.	• A la suite de la DANO du 14/11/2023, une mission d'expertise court terme sur la revue juridique des procédures d'attributions des permis d'exploitation aux exploitants artisanaux a été réalisé au début 2024. • Cela a abouti en une proposition de révision du système de délivrance et de suivi des permis de coupe, associée à une stratégie de mise en œuvre. Les décisions qui seront prises, sur base de la réflexion menée, permettront d'envisager la mise en place d'un meilleur système de gestion de l'exploitation artisanale afin qu'elle soit plus durable. • Les rapports de la revue juridique ont été transmis au Secrétariat Général du MEDD, et sont désormais en cours d'analyse au niveau de la DRCE. Cette analyse donnera lieu à des orientations qui pourraient par la suite être traduites par des révisions règlementaires. • De même, la stratégie de contrôle provinciale de l'exploitation artisanale vient orienter d'avantage les ajustements nécessaires au sein du cadre légal et règlementaire existant. • Le document de cadre de réformes légales et règlementaires initié en mai 2025, permettra d'organiser les consultations des parties prenantes et ainsi lancer la procédure participative de révision des textes relatifs.	**Progression vers l'atteinte du jalon : Mauvaise** Le PGDF est responsable de la mise en œuvre de ce jalon. Un document portant sur le cadre de réformes légales et règlementaires a été développé afin de permettre de lancer la procédure participative du Code forestier et des textes relatifs. Tel qu'indiqué au rapport précédent, un groupe de travail restreint avait été mis en place pour entamer les travaux d'analyse sur la révision du Code.	**10%**	**Juin 2026**
Jalon 4p (Jalon 2018 G)	Allocation de nouvelles concessions forestières industrielles dans le respect des normes règlementaires	Les travaux de la programmation géographique se sont poursuivis avec les appuis financiers du PAAJ sous la task-force correspondante pendant le quatrième trimestre. Une proposition avec la participation du PGDF est en cours d'élaboration. Les procédures d'allocation sont aussi en cours de revision.	Le PGDF a initié ses travaux d'appui par la proposition et ses contributions à l'élaboration de la feuille de route du zonage forestier (macro-zonage) et programmation géographique. Cette feuille de route a été présentée et adoptée au CCNF le 5 novembre 2024. Compte tenu des restriction budgétaires, la poursuite de la feuille de route s'est déroulée sans les fonds prévus initialement. Notamment par l'intégration des données de l'étude sur le capital forestier ; Intégration du corridor vert	**Progression du Jalon : Mauvaise** Le PGDF apporte une contribution à l'atteinte de ce jalon par l'appui à la programmation géographique (actuellement feuille de route de la DIAF). Un document	**20%**	Septembre 2026

N° du jalon dans la LOI[6]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% Réalisation	Période Atteinte
			Kivu-Kinshasa dans la carte du domaine forestier de la RDC ; la réalisation de la cartographie des indicateurs spatialisés d'aide à la décision (carte de biomasse aérienne et haut stock de carbone ; carte d'Indice Intégrité du paysage forestier ; carte d'indice d'intégrité du paysage forestier avec le haut stock de carbone forestier ; carte des Zones prioritaires de conservation de Biodiversité (HC1et HC2) ; Carte de l'indice d'intégrité du paysage forestière, haut stock de carbone et zone clé de conservation et différentes affectations forestières ; carte des zones forestières intégrant les coûts logistiques ; Carte zone forestier avec coût logistique et zones prioritaires conservation ; Carte des zones forestières avec coût logistique et zones prioritaires dédiées à la programmation géographique. Par la suite, pendant le deuxième trimestre 2025, l'identification des zones prioritaires pour la programmation géographique a été réalisée puis cartographiées. Un document présentant les modalités est en cours de préparation ainsi que le choix du premier site des allocations potentielles est en cours. Une version plus avancée a été élaborée pendant le quatrième trimestre 2025.	méthodologique et une proposition géographique est en cours de préparation. Le choix des sites pour les premières allocations potentielles ont été définis. Les indicateurs spatialisés d'aide à la décision ont été cartographiés sur base des données du capital forestier afin d'orienter la prise de décision pour décider des zones prioritaires et suivant les indications de la politique forestière.		
Jalon 2018 C	Application des dispositions du Code Forestier pour toutes les concessions industrielles existantes.	Aucune activité mise en œuvre pendant le trimestre.	• Novembre 2023 : ANO de l'AFD le 17 novembre 2023, rétroactif au 4 novembre 2023, par rapport à la participation de l'AT3 au 77ème Comité Permanent de la CITES qui s'est tenu du 6 au 10 novembre 2023 à Genève, pour prendre part aux débats, et de conseiller la délégation sur les décisions et déclaration à faire concernant les enjeux du CITES RDC pour la partie filière bois. Les discussions majeures à ce sujet concernaient les espèces classées en annexes II (notamment Pericopsis elata) qui font l'objet d'exportations et qui jouent par ailleurs un rôle économique majeur. • État des lieux des titres forestiers réalisé suite au rapport de revisitation et état des lieux sur le processus d'aménagement de ces concessions industrielles fait avec la DIAF, le tableau de bord de ce processus d'aménagement complété, cartographie de ces titres (CCF et CCC) élaborée. • Décembre 2024 : actualisation de l'Etat des lieux des titres forestiers	**Progression vers l'atteinte du jalon : Moyenne** Le PGDF apporte une contribution à l'atteinte de ce jalon. Quatre missions ont été réalisées auprès des provinces pour la distribution et vulgarisation des guides opérationnels de l'aménagement forestier suite à l'arrêté 84. Cependant, le manque de ressources financières nécessaires aux missions de l'administration limite fortement la progression de ce jalon.	**30%**	**Décembre 2025**

N° du jalon dans la LOI[6]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% Réalisation	Période Atteinte
			• Juillet 2024 : Participation de l'AT3 au 27ème Comité pour les Plantes de la CITES du 08 au 12 Juillet 2024 à Genève. • Juillet 2024 : Réalisation de la mission de contrôle forestier par la CCV et l'OI, accompagnée par le cabinet de la MINETAT du 22 Juin au 18 Juillet 2024 ; ce qui a permis de faire le suivi de l'application de la règlementation dans quelques concessions. • Appui à l'Organe de gestion de la CITES pour élaboration de 3 Avis de Commerce Non Préjudiciable (ACNP) pour 3 espèces de bois inscrits à l'annexe II, conformément aux recommandations de la 78è session du Comité Permanent de la CITES Afzelia, Pterocarpus, et Khaya (première réunion d'organisation du travail : le 19/08 ; Atelier de validation des 3 ACNP : le 19/11/2024). • Mars 2025 : présentation de l'outil intégré de gestion du secteur forestier (Tableau de Bord) en cours lors d'un atelier organisé par la DIAF et le WRI. • Intégration des données de suivi du secteur dans l'outil de gestion et finalisation de la conception avec l'aide des agents de DIAF/DGF/PGDF.	Un tableau de bord de suivi intégré des principales dispositions du Code Forestier a été élaboré avec les agents de la DIAF/DGF, et maintenu à jour trimestriellement.		
Jalon 4q (Jalon 2018 F)	Programmation géographique des futures allocations sur base d'un processus consultatif	Les travaux de la programmation géographique se sont poursuivis avec les appuis financier du PAAJ sous la task-force correspondante pendant le quatrième trimestre. Une proposition avec la participation du PGDF est en cours d'élaboration.	L'appui du PGDF a débuté avec l'élaboration d'une feuille de route pour la programmation géographique des concessions forestières industrielles. Par la suite plusieurs actions ont été menées, dont : • Capitalisation des fichiers existants pour la production des couches d'information cartographique ; • Élaboration d'une version de base de la carte de macro-zonage des grands massifs forestiers ; • Assemblage des documents et partenaires (sur le CFCL, cartographie participative, aménagement forestier). • Présentation du premier draft de la carte du macro-zonage à une des sessions préparatoires des états généraux des forêts ; • Mission conjointe MEDD et PGDF sur la mise en place des CLPZ dans les territoires de Banalia. Isangi, Bafwasende pour la province de la Tshopo et les territoires de Bumba et Lisala pour le territoire de la Mongala. • Participation aux quatre réunions organisées dans le cadre du Comité Technique de Suivi de l'étude sur le Capital forestier.	**Progression vers l'atteinte du jalon : Moyenne** Le PGDF apporte une contribution à l'atteinte de ce jalon. La feuille de route validée par le CCNF en 2024, a été amendée et présentée au dernier COPIL afin d'accélérer son chronogramme et intégrer les données de l'étude sur la capital forestier. Les indicateurs spatialisés d'aide à la décision ont été cartographiés sur base des données du capital forestier afin d'identifier les zones prioritaires potentielles. Le choix du premier site a été fait avec le groupe d'experts de la DIAF. Un document	**30%**	**Juin 2026**

N° du jalon dans la LOI[6]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% Réalisation	Période Atteinte
			• 6 CLPZ sont installés (3 dans la province de Tshopo et 3 dans la province de la Mongala). • Actualisation de la feuille de route du zonage forestier ; • Installation du CLPZ de Bumba. • Calcul des superficies des allocations existantes en vue de dégager les superficies des espaces non concédés. • Élaboration de la carte des titres forestiers sur base du rapport de la commission de revisitation des titres. • Finalisation des cartes d'occupation juillet 2024 a avril 2025. • Intégration des concessions de conservation ERA Congo dans la carte des titres forestiers. • Le projet de feuille révisé a été présenté au CCNF en date du 06 Novembre, formulant la recommandation de réaliser la programmation au niveau national et non se limiter au niveau des provinces PGDF. • La feuille de route validée au CCNF qui prévoyait la programmation jusqu'en 2026 a été amendée pour répondre aux orientations du MEDD. • Élaboration et finalisation des cartes d'occupation du sol des provinces en mars 2025. • Cartographie des indicateurs spatialisés d'aide à la décision (carte de biomasse aérienne et haut stock de carbone ; carte d'Indice Intégrité du paysage forestier ; carte d'indice d'intégrité du paysage forestier avec le haut stock de carbone forestier ; carte des Zones prioritaires de conservation de Biodiversité (HC1et HC2) ; Carte de l'indice d'intégrité du paysage forestière, haut stock de carbone et zone clé de conservation et différentes affectations forestières ; carte des zones forestières intégrant les coûts logistiques ; Carte zone forestier avec coût logistique et zones prioritaires conservation ; Carte zone forestier avec coût logistique et zones prioritaires dédiées à la programmation géographique.) Finalement, l'Identification de 3 zones prioritaires pour la programmation géographique été réalisée en mai 2025 avec la cartographie des zones prioritaires planifiées en 6 blocs. Cette proposition est en cours de révisons et finalisation au sein de la task-force attitrée.	méthodologique est en cours d'élaboration avant les concertations multi-acteurs pour sa validation.		

N° du jalon dans la LOI[6]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% Réalisation	Période Atteinte
Jalon 4r	Élaboration d'un Plan de protection effective des aires protégées existantes	Les documents (carte et rapport) relatifs à l'identification et la caractérisation des zones clés de haute valeur de biodiversités en RDC (KBA par son sigle en anglais) ont été transmis officiellement aux directions du Ministère pour prise en compte dans les task-forces correspondantes.	• Collecte des données sur les textes juridiques, l'organisation institutionnelle et les aires protégées en RDC. • Juillet 2024 : une analyse des superficies a été réalisée par catégorie d'aires protégées (Parcs, réserves, etc…) • Une carte générale actualisée du domaine forestier permanent de la RDC a été élaborée et remise à l'administration. • Transmission des documents (carte et rapport) relatifs à l'identification et la caractérisation des zones clés de haute valeur de biodiversités en RDC (KBA par son sigle en anglais) aux directions du Ministère pour prise en compte dans les task-forces correspondantes.	**N/A - Non porté par le PGDF** Ce jalon demeure faiblement porté par le PGDF dans la mesure où le programme n'est pas impliqué avec l'ICCN, ni avec des activités spécifiques à ces aires, hormis à travers les données cartographiques. Le plan de protection ne relève pas du PGDF.	**NA**	**NA**
Jalon 4s et (Jalon 2018 B)	Guide de bonne pratique de Concessions Forestières des Forêts des Communautés locales (CFCL)	Aucune activité mise en œuvre pendant le trimestre.	• 2023 : Établissement de l'état des lieux des forêts communautaires et des ETD y compris (i) processus d'aménagement des CFCL ; (ii) liste des titres ; (iii) procédures d'attribution et de gestion. • 2023 : Étude des possibilités d'exploitation forestière dans les CFCL en lien avec la composante foresterie artisanale. • Collecte de données et établissement d'une base documentaire afin de réaliser l'état des lieux de la foresterie artisanale ; Dotation des Antennes du matériel de base, comme des GPS (8) et 8 des tablettes (8 également), ainsi que le formulaire Kobocollect, en raison deux par province avec, ce qui va permettre au second trimestre le déploiement de mission pendant lesquelles des données géoréférencées pourront être enregistrées concernant le secteur artisanal. • Février 2024 : Production de 3 dépliants en français et lingala suivants pour la sensibilisation des exploitants artisanaux selon l'esprit de l'Arrêté Ministériel. • Étude sur la foresterie artisanale dans la province de la Tshopo sur la revue juridique des procédures d'attribution des permis de coupe aux exploitants artisanaux des bois, en intégrant le lien avec la foresterie communautaire. • Réunion d'échanges et réunions de concertation avec les acteurs multisectoriels sur la revue juridique des procédures d'attribution de permis et d'acte d'agrément	**Progression vers l'atteinte du jalon : Mauvaise** Ce Jalon est porté par plusieurs activités de bailleurs à l'échelle nationale. Le PGDF contribue à ce jalon. Le PGDF a réalisé la diffusion et la vulgarisation des guides déjà disponibles dans chacune des 5 provinces en plus de finaliser et actualiser certains autres. Le guide sur la cartographie participative et autres sont en cours de validation. L'ensemble des textes d'application ont été transmis aux antennes et aux CPEDD pour servir au renforcement des capacités. 8 sites pilotes ont et évalués et identifiés dans les provinces du PGDF. Un modèle de convention entre le PGDF et les sites pilotes a été élaboré ainsi qu'une convention entre exploitants et communautés	**5 %**	**Juin 2026**

N° du jalon dans la LOI[6]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% Réalisation	Période Atteinte
			aux exploitants artisanaux en mars 2024 dans les provinces de la Tshopo, Mongala, et Équateur. • Étude sur la foresterie artisanale dans la Tshopo, et activités préparatoires au niveau de l'antenne pour accompagnement. • Un protocole d'accord a été signé avec le PROFEAC jusqu'à fin 2024, afin que le PGDF bénéficie principalement d'un transfert de compétence concernant le protocole de l'étude. Plusieurs réunions d'échange et d'harmonisation du protocole de collecte de données ont été conduites au courant du mois de mars 2024, et tous les acteurs de l'étude ont été identifiés. • Sensibilisation des acteurs l'ACEFA et l'ASSEFAEQ à l'Équateur sur l'amélioration de la filière bois artisanale. • Un état des lieux des CFCL a été fait et une cartographie de ces CFCL a été produite pour donner l'état d'avancement. • Juillet 2024 : Renforcement de capacités des agents et cadres de la CPEDD de la Province de Maï-Ndombe sur la foresterie artisanale et les CFCL. • Production de TdR pour l'organisation de visite de CFCL pilote avec la DFC et production de TdR pour des visites de CFCL pour lancer le processus d'évaluation interne du processus de foresterie communautaire dans les Provinces. • 1er trimestre 2025 : 4 Guides Opérationnels sur le processus de foresterie communautaire (2 nouveaux et 2 déjà élaborés par d'autres partenaires) ont été élaborés et formatés par le PGDF ; GO sur : • Révision de la grille de sélection des sites pilotes CFCL et propositions par province. • Une proposition de convention entre exploitant artisanaux et communautés locales élaborée avec participation des CPEDD et autres acteurs. • Une proposition de convention de collaboration entre le PGDF et les sites pilotes a été élaborée.	afin de favoriser des relations transparentes et équitables.		
Jalon 4t	Mise à jour des données de déforestation et	Aucune activité mise en œuvre pendant le trimestre.	• Analyse des données de déforestation dans les provinces pilotes. • Vulgarisation des données de la déforestation dans les provinces pilotes auprès des coordinations provinciales.	**Progression vers l'atteinte du jalon : Bonne** Plusieurs actions et programmes nationaux	**NA**	**NA**

N° du jalon dans la LOI[6]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% Réalisation	Période Atteinte
	de dégradation des forêts		• En janvier 2025, réunions de concertation et de sensibilisation sur les enjeux de la déforestation dans les provinces du PGDF. • 29 cartes d'occupation du sol sur les 29 territoires des provinces du PGDF élaborées et distribuées dans les provinces pour validation prochaine par le CCPF dans le cadre du zonage forestier national.	concernent ce jalon. Le PGDF ne fait que contribuer à ce jalon. Les données de changement du couvert forestier sont produites de façon annuelle par une équipe de spécialiste de la DIAF. Les missions planifiées en 2025 pourront servir dans une certaine mesure à documenter les éléments relatifs au processus de déforestation en RDC.		
Jalon 4u	Production des rapports biennaux actualisés du processus national REDD+	N/A	N/A	N/A - Non porté par le PGDF	NA	NA
Jalon 4v	Opérationnalisation du Comité consultatif national des forêts (CCNF) et des Comités consultatifs provinciaux (CCPF)	Finalisation du rapport de diagnostic des ressources humaines du MEDD au niveau central et des provinces du PGDF. Poursuite des travaux de diagnostic institutionnel du MEDD, incluant ses organes de gouvernance tels que le CCNF et CCPF. Le rapport final a été transmis aux autorités correspondantes en décembre 2025.	• Analyse du projet de Décret soumis au MEDD et appui à la préparation d'un projet de décret portant modification du Décret N° 08/03 du 26 janvier 2008 portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil Consultatif National des Forêts ; • Présentation par le MEDD du projet de modification du décret 2008 au Conseil des Ministres ; • Signature du Décret N°23/11 du 03 mars 2023 modifiant et complétant le Décret N° 08/03 du 26 janvier 2008 portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil Consultatif National des Forêts. • Organisation de la 5ème session du CCNF (la première organisée et financée par le PGDF sur des sujets et matière du PGDF) les 02 et 03 octobre 2023 sous format du nouveau décret de mars 2023 ; • Élaboration d'une feuille de route pour l'organisation d'une réunion avec les membres du CCPF Mongala afin de collecter les informations sur le fonctionnement Bureau du Conseil Consultatif Provincial des forêts dans la province de la Mongala ;	**Progression vers l'atteinte du jalon : Moyenne** Le PGDF est responsable de la mise en œuvre de ce jalon. Un rapport général d'avancement sur l'opérationnalisation de CCNF et des CCPF a été élaboré et remis aux autorités compétentes. Tous les documents opérationnels des CCPF ont été actualisés avec leurs bureaux respectifs. Les CCPF ont défini leurs besoins en formations et n'attendent que le financement pour fonctionner normalement.	**65%**	**Décembre 2026**

N° du jalon dans la LOI[6]	Descriptif du Jalon	Progrès accomplis lors du dernier trimestre	Progrès accomplis de manière cumulative depuis le début du projet	Commentaires	% Réalisation	Période Atteinte
			• Tenue de deux réunions techniques préparatoire à la session ordinaire du CCPF de l'Équateur prévue dans la première quinzaine du mois de mai ; • 4 réunions tenues dans les Antennes des Provinces du PGDF pour la préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire des CCPF ; • La 6ème session du CCNF a été tenu le 06 novembre 2024. Durant cette session, des points ont été présentés sur des activités du PGDF, en particulier sur l'état d'avancement et les prochaines étapes de la PFN (approbation de la version VO de la PFN et du diagnostic, les consultations provinciales), et sur le zonage et programmation géographique. Le CCNF a profité de cette session pour présenter aussi d'autres dossiers, comme celui du bois énergie, ce qui montre une bonne appropriation de l'utilisation du Conseil ; • Les CCPF ont été programmés, mais la suspension des activités par l'AFD (DNO toujours en attente d'approbation) n'a pas permis à ce que les sessions soient tenues • Finalisation du rapport de la sixième session du CCNF et CCPF, tenue à Kinshasa en novembre 2024, et soumission à la signature de la présidente du Conseil en début 2025. • Production d'un rapport d'avancement sur l'opérationnalisation du CCNF et CCPF, mettant en évidence les progrès réalisés malgré les contraintes, tout en soulignant le défi de l'autonomie financière des instances du CCNF. • Définition des besoins de formations des CCPF. • Finalisation et transmission du rapport de diagnostic des ressources humaines du MEDD et de son diagnostic institutionnel, incluant ses organes de gouvernance tels que le CCNF et les CCPF.			
Jalon 4w	Révision du CDN	N/A	N/A	N/A - Non porté par le PGDF	NA	NA
Jalon 4x (Jalons2018 H et 2020 C)	Mise à jour du Niveau d'émissions de référence dues à la déforestation (NERF)	N/A	N/A	N/A - Non porté par le PGDF	NA	NA

6. Communication et promotion

6.1 Illustration spécifique – Photos et vidéos HD

L'évaluation à mi-parcours du PGDF a dressé le constat suivant en matière de communication : « *À mi-parcours, aucun plan de communication n'était en place. Les efforts se sont limités à la publication ponctuelle d'informations sur le site du MEDD, sans diffusion régulière ni mécanisme d'échange structuré avec les antennes, les OSC ou les communautés locales. Le PGDF avait prévu de développer une stratégie de communication et de capitalisation pour assurer la visibilité des résultats et l'information des parties prenantes. Toutefois, le dispositif est resté centré sur la visibilité institutionnelle plutôt que sur le partage d'informations et d'enseignements, générant un déficit de communication et de transparence perçu par l'ensemble des parties prenantes. La communication et la gestion des connaissances sont jugées insatisfaisantes.* »

La même évaluation souligne que cette faiblesse résulte principalement de l'absence d'un plan de communication formalisé pour le PGDF, ainsi que de l'inexistence d'un personnel dédié à cette fonction. Or, la mise en œuvre efficace du PGDF nécessite des outils appropriés et des ressources humaines et financières suffisantes afin d'assurer la communication sur les actions menées, les résultats obtenus et l'implication de l'ensemble des parties prenantes.

Par ailleurs, la collaboration avec la DANTIC offre une opportunité de renforcer la visibilité du Programme, notamment à travers la couverture médiatique des activités du PGDF et la mise à disposition d'une vitrine dédiée sur le site web du MEDD.

Dans cette perspective, après la validation du nouveau PRODOC du PGDF par les instances du FONAREDD et la décision d'extension du Programme, le PGDF prévoit de recruter un expert de long terme chargé d'appuyer la mise en place et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action de communication, conformément aux recommandations formulées lors de l'évaluation à mi-parcours.

À cet effet, le PGDF a déjà initié la création d'une photothèque accessible via un lien sur le site du MEDD (PGDF Archives – Ministère de l'Environnement et Développement Durable – MEDD, gouv.cd). Cette plateforme, gérée par la DANTIC, vise à assurer la mise en place et la gestion de la bibliothèque documentaire, de la photothèque, de la filmothèque ainsi que de la banque de données du Programme.

Les documents de communication du Programme peuvent ainsi être consultés sur la page dédiée au PGDF sur le site du MEDD-NEC.

https://medd.gouv.cd/documents-du-programme-de-gestion-durable-des-forets-de-la-rdc-pgdf

6.2 Stratégie et plan de communication

Les principaux éléments de communication du PGDF sont répertoriés et peuvent être visualisés au tableau suivant.

Tableau 9 : Stratégie et plan de communication

Nom du projet de communication	Communication sur les activités du PGDF		
Date de début du projet de communication	01/01/2024	**Date de fin du projet de communication**	31/12/2026
Objectifs du projet de communication	Assurer la visibilité des actions du programme et des résultats auprès des parties prenantes		

Audience	**Résultat en termes de communication** (y compris en termes de communication pour le changement social et comportemental)	**Lien aux outils de communication** (publications, ateliers, spots radio, pages web)
Grand public (01/2024)	États généraux des forêts de la RDC	https://youtu.be/sFoMto-vOcY https://medd.gouv.cd/etats-generaux-des-forets-de-la-rdc/
Grand public (01/2024)	Discours de clôture de l'excellence Ève BAZAIBA à l'atelier des États Généraux des Forêts	https://youtu.be/eHp4qygyZiw
Grand public (02/2024)	Galerie des photos de PGDF	https://medd.gouv.cd/galerie-photo-pgdf/
Grand public (02/2024)	Réunion de travail entre l'équipe des Antennes Provinciales du Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF) et celle du Siège à Kinshasa	https://medd.gouv.cd/environnement-pgdf-en-reunions-de-travail/
Grand public (03/2024)	Lancement officiel du PGDF à la Province de la Tshopo	https://medd.gouv.cd/rdc-tshopo-le-ministre-national-de-lenvironnement-et-developpement-durable-sejourne-a-kisangani-depuis-le-dimanche-03-mars-2024/
Grand public (03/2024)	L'implantation officielle de l'antenne du PGDF dans la Tshopo.	https://medd.gouv.cd/rencontre-strategique-a-kisangani-le-programme-de-gestion-durable-des-forets-etablit-son-empreinte-dans-la-tshopo/
Population de la Province de la Tshopo (03/2024)	Participation de la Ministre à l'atelier de lancement du PGDF dans la Tshopo	https://www.boyomainfo.com/environnement-quand-lafd-sinvestit-dans-la-protection-des-forets-de-la-rdc/
Population de la Province de la Tshopo (03/2024)	« Programme de Gestion Durable des Forêts en RDC : le territoire de Banalia sert de « pilote	https://www.kis24.info/programme-de-gestion-durable-des-forets-en-rdc-le-territoire-de-banalia-sert-de-pilote/
Grand public (04/2024)	Programme de Gestion Durable des Forêts en RDC : le territoire de Banalia sert de site « pilote »	https://medd.gouv.cd/programme-de-gestion-durable-des-forets-en-rdc-le-territoire-de-banalia-sert-de-pilote/
Grand public (04/2024)	Environnement : Lancement des travaux de construction du Centre de Surveillance Forestière Nationale avec la participation du PGDF	https://medd.gouv.cd/environnement-lancement-des-travaux-de-construction-du-centre-de-surveillance-forestiere-nationale/
Grand public (04/2024)	Programme de Gestion Durable des Forêts en RDC : le territoire de Banalia sert de « pilote »	https://medd.gouv.cd/programme-de-gestion-durable-des-forets-en-rdc-le-territoire-de-banalia-sert-de-pilote/
Grand public (05/2024)	Mongala : Réunion de sensibilisation des Exploitants Artisanaux à Lisala pour la mise en œuvre du Programme de Gestion Durable des Forêts	https://medd.gouv.cd/mongala-reunion-de-sensibilisation-des-exploitants-artisanaux-a-lisala-pour-la-mise-en-oeuvre-du-programme-de-gestion-durable-des-forets/
Grand public (06/2024)	MEDD : Vers la programmation géographique des ressources forestières en RDC	https://medd.gouv.cd/medd-vers-la-programmation-geographique-des-ressources-forestieres-en-rdc/
Grand public (°6/2024)	Deuxième réunion du Comité de Pilotage du Programme de Gestion Durable des Forêts : Évaluation et Planification Stratégiques	https://medd.gouv.cd/deuxieme-reunion-du-comite-de-pilotage-du-programme-de-gestion-durable-des-forets-evaluation-et-planification-strategiques/
Grand public (07/2024)	Vers une Nouvelle Politique Forestière Ambitieuse : Atelier de Diagnostic Sectoriel pour la Gestion Durable des Forêts en RDC	https://medd.gouv.cd/vers-une-nouvelle-politique-forestiere-ambitieuse-atelier-de-diagnostic-sectoriel-pour-la-gestion-durable-des-forets-en-rdc/

Grand public (08/2024)	La RDC initie l'élaboration de sa Politique Forestière Nationale : Un atelier clé pour assurer un avenir durable des Forêts	https://www.google.com/search?client=safari&rls=en&q=La+RDC+initie+l%E2%80%99%C3%A9laboration+de+sa+Politique+Foresti%C3%A8re++Nationale+%3A+Un+atelier+cl%C3%A9+pour++assurer+un+avenir+durable+des++For%C3%AAts&ie=UTF-8&oe=UTF-8
Grand public (09/2024)	Consolidation de la Politique Forestière Nationale : Avancées de la Deuxième Journée de la Retraite à Kisantu	https://medd.gouv.cd/consolidation-de-la-politique-forestiere-nationale-avancees-de-la-deuxieme-journee-de-la-retraite-a-kisantu/
Grand public (09/2024)	Troisième Journée : Révision Finale et Validation des Actions Stratégiques pour la Politique Forestière Nationale	https://medd.gouv.cd/troisieme-journee-revision-finale-et-validation-des-actions-strategiques-pour-la-politique-forestiere-nationale/
Grand Public (12/2024)	Discours sur l'État de la Nation (11.12.2024) – mentionnant l'importance de la Politique Forestière Nationale (2h29min55sec)	https://www.youtube.com/live/tqD9c6QOsPM
Grand Public (11/2024)	Sixième session ordinaire du Conseil Consultatif National des Forêts : Vers une gestion durable des forêts en RDC	https://medd.gouv.cd/sixieme-session-ordinaire-du-conseil-consultatif-national-des-forets-vers-une-gestion-durable-des-forets-en-rdc/
Grand Public (03/2025)	Programme de Gestion Durable de Forêts (PGDF) : Troisième réunion du Comité de Pilotage	https://medd.gouv.cd/programme-de-gestion-durable-de-forets-pgdf-troisieme-reunion-du-comite-de-pilotage/
Grand Public (03/2025)	Version V0.1 de la PFN	https://medd.gouv.cd/wp-content/uploads/2024/02/2025_03-19_CCPFN-PFN_V0-1.pdf
Grand Public (03/2025)	Traffic illicite de bois. Mesures fermes présentées par la MINETA.	https://medd.gouv.cd/trafic-illicite-de-bois-en-rdc-des-mesures-fermes-en-preparation-pour-eradiquer-ce-fleau/
Grand Public (05/2025)	Celebration de la journée internationale de la biodiversité.	https://medd.gouv.cd/celebration-de-la-journee-internationale-de-la-biodiversite-2025/
Grand Public (05/2025)	PGDF : Appel à manifestation d'intérêts.	https://medd.gouv.cd/pgdf-appel-a-manifestation-dinteret/

Aucune activité n'a été réalisée le second semestre 2025 à cause du contexte d'arrêt d'activités.

7. Exécution financière

7.1 Décaissements

Le tableau ci-dessous renseigne les versements effectués à par l'AFD sur le concours CCD 1087.

Cette section sera mise à jour à la suite de la clôture de l'exercice comptable 2025.

Tableau 10 : Situation des versements du compte CCD 1087

Compte CCD 1087 : Fonds délégués CAFI/FONAREDD					
Date	Mouvement du compte (USD)		Date	Mouvement du compte (USD)	
	Entrées	Sorties		Entrées	Sorties
PNUD (FONAREDD)			**TERREA**		
20/08/2020	6 000 000		19/12/2022		22 383,34
Compte Programme			07/07/2023		39 650,01
15/11/2022		899 980,00	01/12/2023		33 359,01
AMO (SOFRECO)			04/10/2024		34 790,01
22/11/2022		1 537 461,00	09/10/2024		37 120,01
21/08/2023		91 757,12	11/06/2025		34 260,01
			9/09/2025		36 680,01
22/12/2023		63 057,89	Total TERREA		238 242,4
03/06/2024		406 882,38	**Autres (consultance et décompte AFD)**		
04/10/2024		366 833,66	26/08/2020		392 523,36
04/10/2024		245 228,66	24/11/2020		1 500,00
11/06/2025		429836,31	09/03/2021		4 350,00
11/06/2025		267513,75			
Total AMO		3 408 570,77	Total Autre		398 373,36

Total Crédit	**Total Débit**	**Solde CCD1087**
6 000 000	4 945166,53	1 091 515

NB : Le montant total du débit actuel de 4 945166,53 a été calculé des montants versés au compte programme, à l'AMO, à TERREA et à l'AFD.

a) Situation des versements de l'AMO

Le MEDD-NEC a signé un contrat de consultance d'un montant total de 7 687 305 USD avec une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), constituée du consortium Ginger SOFRECO, SALVATERRA, Nature+, Océan. À la signature du contrat, une avance de 1 537 461 USD a été versée à l'AMO. Cette avance a été intégralement remboursée.

À ce jour, les paiements effectués au titre du contrat AMO s'élèvent à 3 408 570,77 USD, laissant un solde contractuel théorique de 4 245 734,83 USD pour l'ensemble du contrat. En sus des montants déjà réglés, trois factures relatives à l'année 2025 ont été soumises à l'AFD pour paiement direct, à savoir :

- Facture T1 2025 : 363 795,30 USD
- Facture T2 2025 : 141 707,31 USD
- Facture T3 2025 : 149 709,10 USD
- Facture T4 2025 : 220 905,90 USD

Soit un total de 1 149 117,61 USD. À ces montants s'ajoute des factures d'ajustement relative aux périodes T3 et T4 2024 ainsi que T1, 2025, évaluée à 76.558,92 USD, 36.619,93 USD, 13.219,77 USD, 24.504,82 USD conformément à l'article 42.3 des conditions particulières du contrat. **Le montant total facturé par l'AMO pour 2025 s'élève ainsi à environ 1 300 021.05 USD.**

C'est le MEDD-NEC, en tant que signataire du contrat avec l'AMO, qui valide les factures de l'AMO et qui les transmet à l'AFD pour paiement direct à SOFRECO. L'AFD est en discussion avec le MEDD-NEC sur ces demandes de paiement du MEDD-NEC, pour vérifier la complétude des factures envoyée ainsi que leur éligibilité.

L'AFD a suspendu le traitement et le paiement des factures de l'année 2025, dans l'attente des audits des comptes pour la période 2020-2024, de l'évaluation à mi-parcours et de l'audit de conformité (FORENSIC). L'audit de conformité faisait suite à la mise en cause de consultants de SOFRECO (AMO) pour des allégations de fraude formulées en juillet 2024 par l'un de ses anciens chefs d'antenne.

L'évaluation à mi-parcours du PGDF a formulé, parmi ses recommandations majeures, celle de mettre fin au contrat AMO en cours. Cette recommandation a été mise en œuvre par le MEDD-NEC qui, par courrier N°1091/CAB/MIN-EDD-NEC/MNN/LMM/03/2025, a notifié la résiliation dudit contrat. Conformément au plan de démobilisation convenu entre le MEDD-NEC et l'AMO, cette dernière a clôturé ses prestations le 20

décembre 2025. Cette situation a conduit le MEDD-NEC et l'UGP à planifier la clôture administrative et financière du contrat, incluant l'analyse du solde restant dû.

Le tableau ci-dessous détaille les montants facturés, remboursés et versés par tranche de paiement selon le contrat signé entre le MEDD et l'AMO.

Tableau 11 : Situation détaillée des paiements AMO par tranche du contrat

Tranches de financement			FACTURES AMO										
Description/Rubriques	**Modalité justification**	**Montant USD - Contrat**	**Facture 1**	**Facture 2**	**Facture 3**	**Facture 4**	**Facture 5**	**Facture 6**	**Facture 7**	**Facture 8**	**Facture 9**	**Total**	**Reste à verser**
1-Rémunération -Temps passé	Forfait	5071880	149807	196649,5	281958	315117.00	328271,3	105005	153620	324081	292724,7	**2147233,6**	**2924646,4**
2.Dépenses mobilisation AT _LT (Forfait)	Forfait	325625	64346,25	6415,5	66738,25	6666.00	5499.00	1910	2785	3666	63072,25	**251098,25**	**74526,75**
3. Dépenses de fonctionnement AT_LT	Forfait	295100	24886,5	13782	17250	17250.00	17250.00	21150	17325	17250	17250	**163393,5**	**131706,5**
4. Dépense de fonctionnement AT-LT	Au réel	1110000	38300	29100	53580,62	61521.00	50757.00	21050	28560	44780,74	47829,75	**375479,11**	**734520,89**
5. Dépenses d'investissement	Au réel	418000	6600	770	158330,1	161462.00	35633,39	10915,5	6588,33	8220,6	319,61	**388839,71**	**29160,29**
6.Honoraires et frais d'expertise Court terme	Forfait	466700	0.00	23980	21208	0.00	0.00	0.00	0.00	61698	8640	**115 526.0**	**351174**
TOTAL		**7687305**	**283 939,8**	**270 697.0**	**599 065.0**	**599 016.2**	**437 411,2**	**160 030.4**	**208 878,3**	**459 696,3**	**429 836,3**	**3 408 570.**	**4 245 734,83**
Avance signature contrat		1 537 461	192 182,6	207 639,1	192 182,6	192 183.0	192 182,6	160 030.4	208 878,3	192182,5	0	**1537461**	

A) Taux de décaissements du projet

Tableau 12 : Taux de décaissements du projet A) **Résultats**	**B) Budget Total (USD) tel que document de projet**	**C) Budget prévu période rapportage 2025**	**D) Dépenses 2025**	**E) Solde semestre au 31/12/2025**	**F) Taux de décaissement sur la période 2025**	**G) Taux de décaissement cumulatif du projet**	**H) Montants engagés mais non dépensés**
Effet 1: Les institutions et les parties prenantes du **secteur forestier et des aires protégées** ont la capacité et le cadre juridique nécessaires pour promouvoir, surveiller et faire respecter la gestion durable des forêts.							
Produit 1.1 - Opérationnalisation du Conseil Consultatif National des Forêts (CCNF) et des Conseils Consultatifs Provinciaux des Forêts (CCPF)	1,017,012	318,092	**8,990**	309,101	3%	55%	**44,807**
Produit 1.2 - Observateur indépendant	880,144	420,919	**5,994**	414,925	1%	42%	**44,807**
Produit 1.3 - Plan de Lutte contre l'Exploitation Illégale (PLCEI)	590,724	302,957	**3,746**	299,211	1%	49%	**44,807**
Produit 2.1 - Politique forestière (jalon 2018 A)	671,370	990,711	**13,486**	977,225	1%	116%	**44,807**
Produit 2.2. - Code forestier (Jalon 2020 A)	281,652	363,659	**0**	363,659	0%	9%	**17,475**
Produit 12.3. - Textes réglementaires	437,786	0	**0**	0	0%	6%	**0**
Produit 2.4. - Elaboration d'un macro-zonage forestier national et contribution au zonage forestier dans les zones de projets intégrés	326,808	560,970	**2,997**	557,973	1%	70%	**57,801**
Produit 2.5- Mesures de prise en compte des impacts sociaux et environnementaux	106,134	135,000	**1,498**	133,502	1%	65%	**4,481**

Tableau 12 : Taux de décaissements du projet **Résultats**	**B) Budget Total (USD) tel que document de projet**	**C) Budget prévu période rapportage 2025**	**D) Dépenses 2025**	**E) Solde semestre au 31/12/2025**	**F) Taux de décaissement sur la période 2025**	**G) Taux de décaissement cumulatif du projet**	**H) Montants engagés mais non dépensés**
Effet 7: Une meilleure **coordination et gouvernance** interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion forestière et aux activités illégales et un **climat des affaires** favorable aux investissements respectueux des forêts.							**0**
Produit 3.1 - Amélioration de la filière bois artisanale et de son économie	366,726	235,173	**4,495**	230,678	2%	63%	**70,795**
Produit 3.2 - Amélioration de la planification et du suivi de l'exploitation artisanale	302,756	137,995	**2,997**	134,998	2%	59%	**58,249**
Produit 3.3; Appui à l'amélioration des performances des artisans légaux d'exploitation du bois d'œuvre et au développement de PME de la filière, capables d'opérer sur les forêts communautaires et/ou des ETD	1,049,756	182,945	**2,248**	180,698	1%	15%	**0**
Produit 3.4; Appui (auprès des opérateurs identifiés) à l'établissement et à la mise en œuvre d'accords définissant les relations entre exploitants artisanaux et populations locales	408,116	136,795	**749**	136,046	1%	25%	**57,801**
Produit 3.5 - Appui à l'amélioration des performances des transformateurs de bois d'œuvre	523,536	181,295	**749**	180,546	0%	10%	**0**

Tableau 12 : Taux de décaissements du projet A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que document de projet	C) Budget prévu période rapportage 2025	D) Dépenses 2025	E) Solde semestre au 31/12/2025	F) Taux de décaissement sur la période 2025	G) Taux de décaissement cumulatif du projet	H) Montants engagés mais non dépensés
Produit 3.6 - Appui à la commercialisation des productions et à la promotion des demandes privées et publiques en bois légaux	464,466	0	**0**	0	0%	5%	**44,807**
Produit 3.7 - Mettre en place des activités de transfert de savoir-faire du programme vers les exploitants forestiers artisanaux des sites pilotes et vers les institutions de formation forestières	96,804	0	**0**	0	0%	26%	**44,807**
Effet 3: Différentes approches participatives d'aménagement et de gestion durable des forêts des communautés et/ou des ETD permettant le financement du développement local sont testées et prêtes à être généralisées, dans l'optique (entre autres) d'une réduction des émissions de GES							
Produit 4.1: Identification des communautés et/ou ETD désireuses de conduire une gestion rigoureuse et durable de leurs ressources forestières dans 2 provinces pilotes	548,430	309,159	**3,746**	305,413	1%	40%	**44,807**
Produit 4.2 - Tester sur des sites pilotes la mise en œuvre d'une exploitation rationnelle des ressources forestières communautaires (et/ou des ETD) visant l'amélioration des performances d'artisans légaux d'exploitation de la filière bois d'œuvre (voir résultat 3)	3,921,616	534,659	**2,248**	532,411	0%	4%	**31,813**

Tableau 12 : Taux de décaissements du projet A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que document de projet	C) Budget prévu période rapportage 2025	D) Dépenses 2025	E) Solde semestre au 31/12/2025	F) Taux de décaissement sur la période 2025	G) Taux de décaissement cumulatif du projet	H) Montants engagés mais non dépensés
Produit 4.3; Suivre les concessions forestières communautaires et des ETD des 5 provinces du Programme et capitaliser les résultats	498,990	204,319	**749**	203,569	0%	20%	**70,795**
Produit 3.4 - Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les communautés et les ETD des sites pilotes	242,010	0	**749**	-749	0%	42%	**44,807**
Effet 5 : Les décisions en matière d'**aménagement du territoire** assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et maintiennent les forêts debout, et une meilleure **sécurité foncière** n'encourage pas la conversion par les individus ou les communautés.							
Produit 5..1 - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement de la gouvernance économique du secteur forestier (Jalon 2018 C et 2018 G)	235,098	114,079	**2,997**	111,083	3%	83%	**122,772**
Produit 5.2: Suivre l'application des obligations d'aménagement sur les concessions forestières.	129,072	157,829	**749**	157,080	0%	79%	**109,778**

Tableau 12 : Taux de décaissements du projet A) Résultats	B) Budget Total (USD) tel que document de projet	C) Budget prévu période rapportage 2025	D) Dépenses 2025	E) Solde semestre au 31/12/2025	F) Taux de décaissement sur la période 2025	G) Taux de décaissement cumulatif du projet	H) Montants engagés mais non dépensés
Produit 5.3: Soutien à l'établissement et à la mise en œuvre conforme aux dispositions réglementaires des clauses sociales en vue notamment de renforcer une gestion concertée des différents espaces des concessions dans le cadre des plans d'aménagement	288,768	118,329	**2,997**	115,333	3%	62%	**44,807**
Produit 5.4; Appui à la mise en place concertée des Zones de Développement Rural (ZDR) et à leur mise en valeur par des pratiques agricoles durables	366,086	114,829	**2,248**	112,582	2%	42%	**96,784**
Produit 5.5 - Appui à la valorisation des concessions rendues au domaine privé de l'Etat	471,788	110,829	**0**	110,829	0%	5%	**44,807**
Produit 5.6 - Appui à l'élaboration de conditions légales en vue d'un développement du secteur forestier en cohérence avec la feuille de route forêt	207,252	0	**0**	0	0%	12%	**70,795**
Produit 5.7 - Tester sur des sites pilotes des solutions innovantes de diversification des prélèvements de bois	309,888	0	**0**	0	0%	8%	**44,807**
Produit 5.8 - Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les sociétés forestières et vers les institutions de formation forestière	129,072	0	**0**	0	0%	19%	**31,813**
Produit 5.9 - Appui aux thématiques CITES	0	109,829	**2,248**	107,582	2%	0%	**43,508**

Tableau 12 : Taux de décaissements du projet A) **Résultats**	**B) Budget Total (USD) tel que document de projet**	**C) Budget prévu période rapportage 2025**	**D) Dépenses 2025**	**E) Solde semestre au 31/12/2025**	**F) Taux de décaissement sur la période 2025**	**G) Taux de décaissement cumulatif du projet**	**H) Montants engagés mais non dépensés**
Effet 3: Les institutions et les parties prenantes du **secteur forestier et des aires protégées** ont la capacité et le cadre juridique nécessaires pour promouvoir, surveiller et faire respecter la gestion durable des forêts**.**							
Produit 6.1. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement de la gouvernance économique du secteur forestier (Jalon 2018 C et 2018 G)	1,182,096	655,976	**8,241**	647,735	1%	38%	**57,801**
Produit 6.2 - Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du programme vers les institutions de formation (IF) forestières pour assurer le renforcement des capacités et la poursuite des acquis après la fin du Programme	346,044	0	**0**	0	0%	7%	**33,723.33**
Total Coûts Résultats	16,400,000	6,396,348	**74,919.12**	6,321,428.88	1%	30%	**1,300,021.05**
Total Coûts M&E	350,000						
Total Coûts Gestion de Projet (PMC)							
Coût Total Indirect (7%)	785,047						

NB. Les produits où le coût de réalisation est nul signifie qu'aucune activité y relative n'a été réalisée.

b) Annexe 3 - Tableau 8.2

Voici le lien pour l'annexe 8.2 :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1Pr9rnidipG8Wk0ZmyIDwhRWdmZ8h_F_5/edit?usp=sharing&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true

c) Coût efficacité : Tableau des progrès et décaissements par effets et par produits

Voir tableau 10.

Tableau 13 : Progrès et décaissements par effets et par produits

Résultats	Progrès actuel de l'indicateur[1]	Dépenses cumulatives en US $ [2]	Commentaires / Date d'atteinte prévisionnelle du produit
Effet 1: Une politique forestière permettant une gestion durable des ressources forestières par les multiples acteurs du secteur est adoptée formellement par la RDC			
Produit 1.1 - Opérationnalisation du Conseil Consultatif National des Forêts (CCNF) et des Conseils Consultatifs Provinciaux des Forêts (CCPF)	**55%**	**555,053**	Jun-26
Produit 1.2 - Observateur indépendant	**42%**	**367,110**	Dec-25
Produit 1.3 - Plan de Lutte contre l'Exploitation Illégale (PLCEI)	**49%**	**289,448**	Jun-26
Produit 1.4 - Politique forestière (jalon 2018 A)	**116%**	**777,891**	Oct-25
Produit 1.5 - Code forestier (Jalon 2020 A)	**9%**	**24,981**	Mar-26
Produit 1.6 - Textes réglementaires	**6%**	**24,981**	Dec-26
Produit 1.7 - Elaboration d'un macro-zonage forestier national et contribution au zonage forestier dans les zones de projets intégrés	**70%**	**229,803**	Jul-25

Produit 1.8 - Mesures de prise en compte des impacts sociaux et environnementaux	**65%**	**68,497**	Trois TDR préparés et validés par l'ACE et l''ANO de l'AFD. AMI lancé, liste restreinte établie et soumise à l'ANO de l'AFD
Effet 2: Un modèle de développement de la filière artisanale de production et de transformation de bois d'œuvre compatible avec les principes de durabilité économique, environnementale et sociale est mis au point.			
Produit 2.1 - Amélioration de la filière bois artisanale et de son économie	**63%**	**230,941**	Jun-25
Produit 2.2 - Amélioration de la planification et du suivi de l'exploitation artisanale	**59%**	**179,167**	Dec-25
Produit 2.3; Appui à l'amélioration des performances des artisans légaux d'exploitation du bois d'œuvre et au développement de PME de la filière, capables d'opérer sur les forêts communautaires et/ou des ETD	**15%**	**153,279**	Mar-26
Produit 2.4; Appui (auprès des opérateurs identifiés) à l'établissement et à la mise en œuvre d'accords définissant les relations entre exploitants artisanaux et populations locales	**25%**	**101,505**	Jun-25
Produit 2.5 - Appui à l'amélioration des performances des transformateurs de bois d'œuvre	**10%**	**50,869**	Dec-25
Produit 2.6 - Appui à la commercialisation des productions et à la promotion des demandes privées et publiques en bois légaux	**5%**	**24,981**	Jun-26
Produit 2.7 - Mettre en place des activités de transfert de savoir-faire du programme vers les exploitants forestiers artisanaux des sites pilotes et vers les institutions de formation forestières	**26%**	**24,981**	Dec-26
Effet 3: Différentes approches participatives d'aménagement et de gestion durable des forêts des communautés et/ou des ETD permettant le financement du développement local sont testées et prêtes à être généralisées, dans l'optique (entre autres) d'une réduction des émissions de GES			

Produit 3.1 - Identification des communautés et/ou ETD désireuses de conduire une gestion rigoureuse et durable de leurs ressources forestières dans 2 provinces pilotes	40%	221,933	Jun-25
Produit 3.2 - Tester sur des sites pilotes la mise en œuvre d'une exploitation rationnelle des ressources forestières communautaires (et/ou des ETD) visant l'amélioration des performances d'artisans légaux d'exploitation de la filière bois d'œuvre (voir résultat 3)	4%	153,279	Mar-26
Produit 3.3 - Suivre les concessions forestières communautaires et des ETD des 5 provinces du Programme et capitaliser les résultats	20%	101,505	Jun-26
Produit 3.4 - Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les communautés et les ETD des sites pilotes	42%	101,505	Dec-26
Effet 4: Les forêts des concessions forestières actuelles ainsi que les zones de développement rural (ZDR) sont gérées durablement en accord avec les dispositions légales, dans l'optique (entre autres) d'une réduction des émissions de GES			
Produit 4.1 - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement de la gouvernance économique du secteur forestier (Jalon 2018 C et 2018 G)	83%	196,046	Mar-26
Produit 4.2 - Suivre l'application des obligations d'aménagement sur les concessions forestières.	79%	101,505	Mar-26
Produit 4.3 - Soutien à l'établissement et à la mise en œuvre conforme aux dispositions réglementaires des clauses sociales en vue notamment de renforcer une gestion concertée des différents espaces des concessions dans le cadre des plans d'aménagement	62%	179,167	Dec-26
Produit 4.4 - Appui à la mise en place concertée des Zones de Développement Rural (ZDR) et à leur mise en valeur par des pratiques agricoles durables	42%	153,279	Sep-26
Produit 4.5 - Appui à la valorisation des concessions rendues au domaine privé de l'Etat	5%	24,981	Oct-25
Produit 4.6 - Appui à l'élaboration de conditions légales en vue d'un développement du secteur forestier en cohérence avec la feuille de route forêt	12%	24,981	Jun-26

Produit 4.7 - Tester sur des sites pilotes des solutions innovantes de diversification des prélèvements de bois	8%	24,981	Oct-26
Produit 4.8 - Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du Programme vers les sociétés forestières et vers les institutions de formation forestière	19%	24,981	Dec-26
Produit 4.9 - Appui aux thématiques CITES	0%	111,419	Chaque année jusqu'à 10/2026
Effet 5: L'administration forestière locale est en capacité d'assurer le suivi et le contrôle des opérateurs forestiers industriels et artisanaux et d'accompagner les processus de création et de gestion des différents types de forêts de production			
Produit 5.1 - Renforcement des compétences de l'administration forestière locale et des communautés et/ou ETD	38%	453,031	Chaque année jusqu'à 10/2026
Produit 5.2 - Mettre en place les activités de transfert de savoir-faire du programme vers les institutions de formation (IF) forestières pour assurer le renforcement des capacités et la poursuite des acquis après la fin du Programme	7%	24,981	Chaque année jusqu'à 10/2026
Total	**30%**	**5,001,061.39**	

D) Taux de décaissement par pilier de la Stratégie Nationale REDD+

PILIER	BUDGET DANS LE PRODOC	DECAISSEMENTS ESTIMES POUR LA PERIODE DE RAPPORTAGE	DECAISSEMENTS CUMULES DEPUIS LE DEBUT DU PROJET
Aménagement du Territoire			
Foncier			
Agriculture			
Forêt	16,400,000	1.17%	30.49%
Energie			
Mines et Hydrocarbures			
Démographie			
Gouvernance			

7.2. Suivi des contrats

Tableau 14 : Suivi des Contrats

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Type (ONG internationale, ONG nationale, entité publique, secteur privé, autre)	Sous type (voir liste ci-dessous)	Montant du contrat	Date signature contrat	Date début des activités	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires sur les réalisations (ou livrables)
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Durant la période, le PGDF n'a pas eu de contrat autour de 100000 USD.

Sous-type

ONG Nationale	Entité publique	Secteur privé
Organisation non gouvernementale (ONG) nationale	Administration publique nationale	Entreprise nationale
Comité Local de Développement (CLD)	Administration publique provinciale	Bureau d'étude
Comité Local de Gestion (CLG) pour les Concession Forestière des Communautés Locales (CFCL)	Université	Coopérative
Autre	Centre de recherche	Entreprise internationale
	Conseil Agricole Rural de Gestion (CARG)	Autre
	Autre	

7.3. Gestion financière, approvisionnement et ressources humaines

La gestion financière du programme et approvisionnement

La trésorerie du Programme s'est progressivement asséchée à partir de mars 2025. Entre avril et octobre 2025, le Programme a enregistré plusieurs arriérés de fonctionnement, affectant notamment le paiement des salaires, l'acquisition des fournitures ainsi que d'autres postes de dépenses courantes.

Au cours du premier trimestre 2025, quelques activités ont néanmoins été mises en œuvre. Il s'est agi principalement de l'appui à des missions de l'Unité de gestion relatives aux tourbières, ainsi que d'actions de contrôle dans deux sites d'intervention du Programme.

Toutefois, en l'absence d'un PTBA 2025 validé et compte tenu de la décision prise de ne financer que les dépenses de fonctionnement, à l'exclusion des activités opérationnelles, ces dépenses sont considérées comme inéligibles au financement. Cette situation concerne également le paiement des primes des agents de la taskforce, lesquels ont poursuivi leurs activités durant la période d'arrêt du Programme, à l'initiative de l'UGP, en dépit des restrictions financières et programmatiques en vigueur.

À la suite de la décision consensuelle de reprise des activités du Programme, l'AFD a validé un PTBA 2025 de l'UGP, essentiellement axé sur le fonctionnement courant ainsi que sur l'apurement des arriérés accumulés. Cette validation s'inscrit également dans la mise en œuvre d'une recommandation du COPIL, formulée à l'issue du CRP71, qui enjoignait l'AFD à assurer le financement du fonctionnement du PGDF.

Dans ce contexte, un deuxième versement a été effectué sur le compte AFD du Programme (CCD 1098) le 16 novembre 2025, pour un montant de 729 467 USD. Ce financement a permis au PGDF de couvrir les coûts liés à l'organisation des sessions du COPIL et du CCNF, lesquelles ont notamment validé la feuille de route pour la révision du Code forestier. Une provision de 150 000 USD a par ailleurs été prévue afin d'amorcer la mise en œuvre des activités inscrites dans le PTBA 2026.

L'AFD a également marqué sa disposition à faire preuve de flexibilité, en envisageant des versements ponctuels, après validation par avis de non-objection (ANO), pour le financement d'autres activités clés liées aux jalons prioritaires du Programme.

Toutefois, le solde d'environ 1,5 million USD figurant dans les livres comptables de l'AFD ne peut être mobilisé à ce stade, en l'absence d'une décision du COPIL prorogeant formellement la date de clôture du Programme. La première lettre avenante attendue du Ministère, destinée à formaliser l'extension du Programme jusqu'au 31 décembre 2025, n'a été transmise qu'au début du mois de janvier 2026, rendant de ce fait impossible tout versement de l'AFD au Programme au titre de ce concours.

Une seconde extension, actuellement en cours d'instruction, visant à prolonger le Programme jusqu'au 30 juin 2026, demeure attendue et devra être entérinée par une décision du COPIL du FONAREDD.

S'agissant des engagements financiers, le PGDF devra clôturer financière le contrat AMO. Les factures au titre de l'année 2025 transmissent par l'AMO au MEDD-NEC s'élèvent à environ 1,3 million USD.

Au 31/12/2025, le programme affiche une situation suivante :

CATEGORIES DE BUDGET UNDG (FONAREDD/CAFI)	ORGANISME DE MISE EN OEUVRE	2025 TOTAL USD	TOTAL USD	BUDGET TOTAL	POURCENTAGE	TRANCHE 1	POURCENTAGE
1. Personnels	MEDD	$0.00	$0.00	$1,102,244.81	0.0%	$551,122.41	0.0%
2. Fournitures, produits de base, matériaux	MEDD	$0.00	$0.00	$344,253.41	0.0%	$172,126.70	0.0%
3. Equipements, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement)	MEDD	$1,479.10	$1,479.10	$1,165,572.34	0.1%	$582,786.17	0.3%
4. Services contractuels	MEDD+AMO	$2,500.00	$2,500.00	$7,842,390.15	0.0%	$3,921,195.07	0.1%
5.Voyages	MEDD	$0.00	$0.00	$146,519.86	0.0%	$73,259.93	0.0%
6. Transferts et subventions aux contreparties		$0.00	$0.00	$0.00		$0.00	0.0%
7. Coûts généraux de fonctionnement et autres coûts	MEDD+AFD	$70,940.02	$70,940.02	$613,972.44	11.6%	$306,986.22	23.1%
Total des Coûts Directs		$74,919.12	$74,919.12	$11,214,953.00	0.7%	$5,607,476.50	1.3%
8. Coûts de soutien indirects (Max. 7 %)	AFD	$0.00	$0.00	$785,047.00	0.0%	$392,523.50	0.0%
TOTAL des Coûts		$74,919.12	$74,919.12	$12,000,000.00	0.6%	$6,000,000.00	1.2%

Pendant l'année l'équipe de gestion financière a été constituée toujours de la Directrice nationale ai qui a cumulé aussi les fonctions du RAF et le comptable. L'équipe d'AMO a été démobilisée complétement dans les antennes et à Kinshasa. Les AAF disponibles restent encore maintenus jusque fin de cette année puisqu'ils devaient participer aux missions de remise et reprise mais aussi poursuivre dans le cadre de la restructuration. Il faut relever que la DV de novembre avait aussi pris en compte la présence de ces derniers.

Le paramétrage de la gestion financière sous logiciel TOMPRO a continué et une formation sera organisée dès le recrutement de tout le staff dédié pour la gestion financière au sein du programme.

Ressources humaines

S'agissant du personnel du MEDD-NEC, plusieurs postes clés au sein de l'Unité de Gestion du Programme (UGP) sont demeurés vacants sur de longues périodes, affectant le fonctionnement optimal du PGDF.

Ainsi, l'UGP a fonctionné sans Responsable Administratif et Financier (RAF) titulaire pendant une période prolongée, la RAF initiale ayant assuré la fonction à titre intérimaire avant d'obtenir son accréditation formelle seulement à la fin de l'année 2025. Sans entrer dans les détails, le poste de Directeur National du Programme (DNP) est également resté occupé à titre intérimaire, principalement en raison de l'absence de signature de son contrat dont l'avis de non-objection en attente.

Par ailleurs, le poste de Secrétaire de Direction n'a jamais été pourvu, tandis que celui de juriste n'a été occupé que partiellement, durant quelques mois au début du Programme.

De manière plus globale, le PGDF a opéré en l'absence de plusieurs ressources humaines clés, notamment la RAF, l'Assistant Technique en charge du suivi-évaluation, la Secrétaire de Direction, ainsi que certains AAF et gardiens au niveau des antennes. Ces insuffisances ont contribué à fragiliser la capacité opérationnelle et administrative du Programme.

Enfin, dans le cadre de la résiliation du contrat AMO, l'équipe d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été entièrement démobilisée le 20 décembre 2025, avec la réalisation des opérations de remise et reprise au profit des Coordinateurs Provinciaux de l'Environnement au niveau des antennes.

La feuille de route de la restructuration prévoit d'ici fin mars 2026, de compléter en fonction du PGDF restructuré, le recrutement de personnel manquant pour l'UGP jugé stratégique et d'une assistance technique plus simplifiée.

Une synthèse des ressources humaines du MEDD est présentée dans les tableaux suivants.

Tableau 15 : Synthèse des ressources humaines du MEDD

Poste	Localisation	Effectif	Observation
Personnel du MEDD			
DNP*	UGP (Kinshasa)	1/1	32/40 mois prestés.
RAF*	UGP (Kinshasa)	0/1	18/40 mois prestés.
Comptable*	UGP (Kinshasa)	1/1	38/40 mois prestés.
Secrétaire direction*	UGP (Kinshasa)	0/1	0/40 mois prestés.
Juriste*	UGP (Kinshasa)	0/1	8/40 mois prestés.
Chauffeurs	UGP (Kinshasa)	2/2	Complet.
Agent d'entretien	UGP (Kinshasa)	1/1	Complet.
Gardiens	Antennes	6/8	Un gardien est décédé en 2025.
Assistants administratifs et financiers*	Antennes	3/4	Poste vacant en Équateur. 42/120 mois prestés.
TOTAL personnel MEDD		**14/20**	138/320 mois prestés pour les 9 postes clés du programme. Soit 43%

NB : 9 Postes Clés *. Les AAF ont été mobilisés à partir Novembre 2024.

7.4. Mobilisation de ressources financières

En dehors de 4M EUROS mobilisés en cofinancement par l'AFD à la contribution CAFI, le PGDF n'a mobilisé aucune ressource additionnelle significative pour faire effet de levier au projet.

7.5. Audits

Deux audits ont été menés cette année sur le PGDF tels que demandé par la feuille de route de la restructuration convenu entre le MEDD-NEC et l'AFD en février 2025. Le premier audit est celui de fraude dit encore FORENSIC qui a vérifié les allégations de fraude portées à l'encontre de SOFRECO dont le rapport final sur les conclusions ont été partagées en septembre 2025, en toute confidentialité au Ministre du MEDD-NEC pour information et prise des mesures idoines.

Le deuxième audit attendu était celui régulier portant sur les comptes du PGDF pour les exercices 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024. L'enjeu de cet audit a été plus été la remise en conformité du PGDF. Clôturé en aout 2025, les rapports finaux ont été reçu en septembre par l'AFD. Ceux -ci ont été partagés au mois de novembre 2025 au ministre également et ai FONAREDD en perspectives de mise en œuvre des recommandations du Copil du CRP 71 et en préparatif du CRP 73. Ce rapport a formulé plusieurs recommandations clés destinées à améliorer la gouvernance financière et fiduciaire du programme PGDF. Il a aussi dégagé un montant de 14 724 USD des dépenses inéligibles à rembourser par le MEDD-NEC le moment venu.

Les rapports des premiers audits réalisés (années 2020 à 2024) de septembre à décembre 2024 sont disponibles à l'annexe 25. Les rapports des deuxièmes audits (années 2020 à 2025) réalisés de juin à juillet 2025 sont disponibles à l'annexe 5.

De manière globale les grandes observations des audits peuvent se résumer en ces points ci-desous:

Année	**Constats**
2020	• Absence d'un Plan de passation des marchés et PTBA pour l'année 2020 conformément à l'annexe III de la convention de financement ; • Absence de mise en place du Comité de Pilotage et du conseil consultatif national conformément à l'article 6.13 et l'annexe 2 de la convention de financement.
2021	• Absence d'un Plan de passation des marchés et PTBA pour l'année 2021 conformément à l'annexe II de la convention de financement ; • Absence de mise en place du Comité de Pilotage et du conseil consultatif national conformément à l'article 6.13 et l'annexe 2 de la convention de financement. Nos diligences ont révélé l'insuffisance ci-après que nous avons jugé « important » et que nous portons à la connaissance de la Gouvernance du Projet : • Absence d'un manuel des procédures ; • Nécessité de mettre en place les organes de la gouvernance ;
2022	• Absence d'un Plan de passation des marchés et Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) pour l'année 2022 conformément à l'annexe III de la convention de financement ; • Absence de mise en place du conseil consultatif national conformément à l'article 6.13 et l'annexe 2 de la convention de financement. Nos diligences ont révélé quelques insuffisances que nous portons à la connaissance de la Gouvernance du Projet : • Absence d'un manuel des procédures ; • Absence de la tenue des réunions semestrielles du COPIL et non opérationnalisation du Conseil consultatif national ; • Faible niveau d'exécution des activités du Programme.
2023	• Constat du blocage du programme et déclaration d'incidents opérationnels ; • Retard dans la mise en œuvre du PPM
2024	• Retard dans la transmission du rapport d'activité du premier semestre 2024, du PTBA et du PPM ; • Transmission à l'AFD des évaluations de performance annuelle irrégulière de l'ancienne Directrice Nationale du Programme contrairement aux dispositions pertinentes du contrat de travail de l'ancienne Directrice Nationale du Programme qui confère cette responsabilité uniquement à la ministre ayant en sa charge l'environnement et le développement durable ; • Attribution d'un marché de gré à gré au cabinet d'audit pour les exercices 2020 à 2023 sans obtention de l'avis de non-objection de l'agence. En conclusion sur les audits financiers

	Il peut être retenu les principaux aspects suivants. • Les dépenses avaient été initiées sans PTBA, PPM et les structures de gestion mise en place. • Des difficultés de gestion des comptes sont apparues dès la première année d'exécution. • Le Programme accusait un retard significatif dans l'exécution dès 2023 et cette situation allait avoir à terme une incidence sur la planification des activités et le délai d'exécution du programme.

7.6. Révisions budgétaires

Aucune révision budgétaire n'est intervenue durant cette année 2025 ou durant les années antérieures.

Le PTBA 2025, PPM et description narrative élaborés par l'UGP et validés par l'AFD sont disponibles à l'annexe 20.

8. Suivi évaluation et apprentissage du projet

D'une manière générale, le dispositif de suivi-évaluation du PGDF repose sur plusieurs niveaux d'implication et d'acteurs aux rôles clairement définis. L'UGP, , est chargée de l'exécution des activités et de l'alimentation du système de suivi. Le MEDD-NEC veille à l'effectivité ainsi qu'à la qualité de la gestion technique et financière de la mise en œuvre. L'AFD assure le suivi opérationnel du Programme, en particulier l'avancement, l'exécution des résultats, la gestion des moyens et la mise en œuvre des activités. Le COPIL, quant à lui, assure une revue générale semestrielle du Programme et définit les orientations stratégiques.

Ce partage des attributions et des responsabilités constitue un cadre pertinent pour une gestion efficace du PGDF. Toutefois, dans les faits, ce dispositif ne s'est pas concrétisé de manière effective, limitant la performance globale du Programme.

Le PGDF dispose en principe d'un système de suivi-évaluation techniquement élaboré, mais qui nécessitait d'être révisé, consolidé et formellement validé. À cet effet, l'AFD avait envisagé l'organisation d'une séance de travail dédiée, afin de s'assurer de l'efficacité du dispositif et de son alignement avec le cadre de résultats et le cadrage programmatique du FONAREDD, ainsi qu'avec le PRODOC du PGDF. Cette initiative ne s'est toutefois pas matérialisée.

Par ailleurs, un Assistant Technique en charge du suivi-évaluation devait assurer la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, le renseignement régulier des indicateurs, ainsi que la production des rapports de suivi. L'absence prolongée de ce profil clé a contribué à affaiblir le fonctionnement effectif du système de suivi-évaluation du Programme.

du système de suivi-évaluation mis en place par le programme (https://drive.google.com/file/d/14CnF-_rlBSEhhVy3eWKREsBRO6lN2Ud9/view?usp=sharing). Une demande d'ANO sur le recrutement d'un AT en charge de suivi-évaluation avait été transmis pour validation de l'AFD depuis octobre 2024, mais n'a jamais été répondu en raison des mesures suspensives.

Le système de suivi-évaluation du PGDF a été conçu afin de renseigner, outre les indicateurs propres au Programme, les indicateurs harmonisés CAFI et FONAREDD. Ce système, bien que techniquement élaboré, est demeuré en cours de révision et de validation tout au long de la période de mise en œuvre. S'il avait été pleinement opérationnalisé, il aurait permis de collecter et d'analyser de manière structurée des informations relatives aux indicateurs, aux activités, aux moyens mobilisés et aux réalisations, en vue de la production des rapports périodiques.

Nonobstant cette situation, il convient de rappeler que le PGDF a disposé, durant toute la période de mise en œuvre, d'un ensemble étoffé d'outils de suivi et de rapportage, principalement assurés par l'UGP, parmi lesquels figurent notamment :

- **Des notes techniques de suivi thématiques**, produites sur des dossiers stratégiques, notamment les avancées relatives à la PFN, les orientations issues des consultations provinciales, l'observation indépendante, les études d'impact environnemental et social, le diagnostic des ressources humaines du MEDD, les conséquences du blocage des activités, ainsi que d'autres sujets structurants du Programme ;
- **Des notes succinctes de suivi hebdomadaire**, transmises initialement à l'AFD, puis élargies à partir de la fin de l'année 2024 aux principaux partenaires du PGDF, notamment les directions techniques du MEDD, le Secrétaire général, le FONAREDD, l'AFD et autres parties prenantes. Ces notes rendaient compte des activités planifiées et réalisées chaque semaine, des difficultés rencontrées, ainsi que des recommandations adressées aux autorités de gestion du Programme ;

- **Des rapports trimestriels narratifs et financiers**, élaborés à des fins de suivi-évaluation pour l'AFD et permettant le traitement des paiements directs à l'AMO. Ces rapports, produits conjointement par l'UGP, présentaient de manière synthétique les activités réalisées au niveau central et dans les antennes, les bénéficiaires rencontrés, les difficultés et recommandations, les fonds utilisés, ainsi que les DANO soumises ou en attente d'autorisation ;
- **Des rapports trimestriels UNDG**, transmis à l'AFD pour partage via le système UNEX au CAFI ;
- **Des rapports trimestriels de suivi des jalons CAFI**, exigés par l'AFD pour alimenter le dialogue de suivi avec l'UGP ;
- **Des rapports semestriels et annuels narratifs et financiers**, élaborés conformément aux canevas du FONAREDD ;
- **Les comptes rendus des réunions du COPIL**, incluant l'ensemble des annexes transmises avant et après les sessions, l'UGP assurant le secrétariat de ces instances.

En complément de ces outils formels, l'équipe du Programme a tenu des réunions régulières de coordination, pilotées par la Directrice nationale du Programme, et les antennes provinciales. Ces réunions permettaient de faire le point sur les réalisations, les sujets stratégiques et les actions à entreprendre. L'ensemble des procès-verbaux est archivé et disponible dans le Drive du PGDF.

Au regard de ce large éventail d'outils de suivi effectivement produits et transmis, il apparaît surprenant que l'évaluation à mi-parcours ait conclu à un manque de suivi de la part de l'UGP. Les documents élaborés auraient dû permettre aux différentes instances de gouvernance et de supervision d'exercer pleinement leurs responsabilités, notamment en matière de gestion adaptative, de mesures correctives et de mitigation.

Toutefois, il est reconnu que le cadre de résultats et de performance du Programme aurait dû être ajusté aux évolutions du contexte sectoriel. À cet effet, il avait été prévu, avec l'appui d'un expert en suivi-évaluation (qui n'a finalement pas été confirmé), de préciser les modalités de collecte des données pour chaque indicateur (méthodes, fréquence, calcul des valeurs, moyens de vérification et hypothèses), à travers l'élaboration de fiches de collecte de données au niveau des antennes, intégrant un lien KoboCollect.

Les antennes provinciales disposaient déjà de smartphones équipés de KoboCollect, permettant notamment le suivi des concessions de forêts communautaires et des ETD dans les cinq provinces d'intervention. À titre illustratif, un questionnaire sur l'état des lieux des forêts communautaires avait été développé et configuré sur la plateforme KoboToolbox. Dans l'attente de la mobilisation d'un expert dédié, les données ont été capitalisées sur la base des rapports mensuels des antennes, des rapports des ECT et des rapports de mission des experts de l'UGP.

Suivi opérationnel assuré par l'AFD

L'AFD assure un suivi stratégique et opérationnel de la mise en œuvre du PGDF. À ce titre, elle organise des réunions hebdomadaires avec l'équipe du Programme afin d'échanger sur les réalisations, les difficultés rencontrées et la programmation des activités. Le dialogue institutionnel entre l'AFD, le CAFI et le FONAREDD a permis d'aborder les enjeux liés à la restructuration du PGDF, à l'évaluation à mi-parcours, aux audits et à la question de l'extension du Programme.

Le **chef de suivi opérationnel des projets CAFI** au sein de l'Agence d'exécution assure un appui quotidien au Programme, notamment à travers la tenue des réunions hebdomadaires, l'analyse des notes de suivi transmises par l'UGP, le conseil sur les procédures fiduciaires de l'AFD et les exigences CAFI/FONAREDD, ainsi que l'appui à la qualité du rapportage et à la préparation des réunions des instances de gouvernance. Des missions de supervision sur le terrain sont également réalisées selon les besoins.

Il est appuyé par le chargé de mission environnement, forêts, agriculture et biodiversité, ainsi que par le chef de pôle Infrastructure et biodiversité, qui organise des points hebdomadaires au cours desquels les sujets relatifs au Programme sont examinés et des recommandations formulées. Le REP assure, pour sa part, la gestion de la qualité globale du Programme, formule des orientations et réalise des missions de supervision.

Néanmoins, compte tenu des défaillances constatées en matière de gestion adaptative et de mesures compensatoires, il convient de relever que cette responsabilité de suivi opérationnel n'a pas été pleinement assumée.

Maîtrise d'ouvrage, administration et gouvernance

La Directrice nationale du Programme (DNP) rencontre de manière hebdomadaire ou bihebdomadaire Madame la Ministre du MEDD afin de l'informer de l'état d'avancement du Programme et de recueillir ses orientations. Elle rend également compte régulièrement au Secrétaire général du MEDD, directement ou via la DGFOR.

Le COPIL assure une revue rigoureuse de l'évolution technique et financière du Programme et formule des orientations stratégiques. Les comptes rendus des réunions sont disponibles dans le Drive du PGDF. Un troisième COPIL s'est tenu en mars 2025 et un quatrième COPIL était planifié pour décembre 2025. Les recommandations issues des CRP 67 et CRP 71, entérinées par le COPIL politique du Fonds, devaient alimenter l'agenda du COPIL suivant.

Toutefois, il convient de souligner que plusieurs recommandations et orientations du COPIL n'ont pas été mises en œuvre, en particulier par l'Agence d'exécution, ce qui a contribué à générer des difficultés opérationnelles et institutionnelles. Le CRP 71 illustre de manière significative ces dysfonctionnements.

le jugement de l'évaluation mi-parcours du FONAREDD a jugé insatisfaisant à ce stade le travail réalisé sur le suivi -évaluation. Les deux constats suivants traduisent son rendu sur le sujet :

"Le PGDF prévoyait un système de suivi-évaluation intégré, piloté par un Assistant Technique S&E au sein de l'AMO, destiné à assurer la collecte, l'analyse et le reporting des données conformément aux standards CAFI/FONAREDD et aux besoins de gestion du programme. Bien que la conception décrive une architecture multi-niveaux impliquant l'UGP, l'AFD et les organes de gouvernance, plusieurs lacunes majeures ont limité son potentiel : cadre de résultats peu structurant et non conforme aux standards SMART, absence d'actualisation des cibles et baselines, orientation centrée sur des données quantitatives sans analyse de performance, manque d'indicateurs genre, absence de stratégie de capitalisation et d'apprentissage, et budget S&E non identifié. L'absence de finalisation du dispositif, combinée à l'absence prolongée d'ATSE et à l'absence de mécanismes de collecte et capitalisation au niveau provincial, a empêché sa mise en œuvre effective dès le démarrage. La conception du S&E est jugée : Insatisfaisant"

"L'absence prolongée d'AT S&E depuis mai 2024, le non-déploiement des 22 feuillets du plan S&E, l'absence de baseline, d'outils standardisés, de formation du personnel et d'indicateurs genre, ainsi que la confusion persistante entre reporting administratif et suivi-évaluation, empêchent toute mesure effective des résultats et des effets. Les progrès constatés (rapports produits, missions de supervision, mobilisation temporaire d'un AT S&E) assurent un minimum de redevabilité, mais ne permettent pas au dispositif de jouer son rôle stratégique d'orientation, de capitalisation et de pilotage basé sur les données probantes. La mise en œuvre du S&E est jugée"

Un grand effort sera déployé par l'équipe du projet en 2026 pour recruter le staff dédié et professionnaliser ce suivi systématisé du programme.

8.1 Etat d'avancement du plan de suivi du projet

Tableau 16 : État d'avancement du plan de suivi du projet

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Date(s)	Compte-rendu avec hyperlien (doit notamment figurer le suivi des décisions prises dans les instances de décision du projet)
COPIL de projet	2	4	27/09/2023 06/06/2024 25/03/2025 16/12/2025	Voir Google drive
Comité Technique de Gestion	-	2	10/08/2023 5/10/2025	
Missions de suivi terrain (Ouverture du PGDF en Province avec MINETAT, suivi des enquêtes rurales sur l'exploitation artisanale, suivi mission fertilité ZDR, CLPZ)	-	-	06/03/2024 10/03/2024 30/04/2024 14/05/2024 28/06/2024	
Production des notes succinctes du programme	80	80	Hebdomadaires	
Rapport technique et financier trimestriel	13	13	Chaque trimestre	
Rapport technique et financier semestriel et/ou annuel	6	6	Chaque semestre	
Notes techniques de suivi d'activités	-	5	NA	
Réunion technique de coordinations UGP/	-	-	Échanges chaque semaine et environ toutes les deux semaines avec PV.	Comptes rendus disponibles dans le Drive PGDF.
Réunions techniques de suivi -AFD		8		Comptes rendus disponibles

Google Drive PGDF : https://drive.google.com/drive/folders/1yyFoqXTHptTjTpeE_y4uKg9oD3R7erR5?usp=drive_link

*Depuis décembre 2024 jusqu'en juin 2025 (sept mois) des comptes rendus de réunions entre l'UGP et l'AFD ont pu être réalisés et disponibles au besoin.

Une des actions pour un meilleur suivi et évaluation du Programme a consisté dans la mise en place d'un répertoire Google Drive du PGDF. Celui-ci est accessible par la boite courriel du PGDF (pgdf.rdc@gmail.com)

À cet effet, un espace de stockage numérique sécurisé est disponible et contient l'ensemble des informations relatives au Programme, voire au-delà. Le mot de passe d'accès à cet espace a été officiellement transmis à la Directrice nationale du Programme (DNP) par courrier électronique en date du 31 octobre 2025.

Par ailleurs, il est fortement recommandé que le MEDD-NEC, ainsi que ses différentes directions, se dotent de répertoires numériques similaires, en vue de constituer une bibliothèque de référence institutionnelle pour chacune des directions techniques, le Secrétariat général et le Cabinet du Ministère. À ce jour, et selon les informations disponibles, un tel répertoire électronique administratif partagé, accessible aux cadres du MEDD, ne semble pas encore mis en place.

En outre, des liens fonctionnels avec la plateforme intégrée de gestion des informations du secteur forestier (tableau de bord) étaient prévus dans le cadre de la composante 5 du PGDF. Cette action constituait une priorité stratégique du Programme, visant à renforcer une gestion plus efficace, efficiente et transparente du secteur forestier, en collaboration avec l'ITIE.

8.2 Évaluations

Une première évaluation indépendante mi-parcours du FONAREDDQ a été diligentée en juin 2025 et s'est clôturée en septembre 2025.Les recommandations issues de cet exercice ont rencontré le consentement et l'adhésion de toutes les parties prenantes y compris l'AFD.

Cette évaluation a jeté les bases d'une restructuration du prodoc et de l'approche d'intervention du PGDF restructuré.

Nature de l'évaluation	Date	Conclusions majeures de l'évaluation	Réponse du management	Suivi mise en œuvre des actions à prendre
EMP	18/06/25	Restructuration complète du Programme	Des commentaires et observations ont été présentées. Une feuille de route est en cours d'élaboration.	Cela sera éventuellement réalisé suivant une feuille de route.

Sur la pertinence, l'évaluation a pu constater que le PGDF, bien qu'aligné sur les priorités nationales et les besoins identifiés en matière de gouvernance forestière, ne répond pas pleinement aux attentes à mi-parcours, en raison d'une dispersion des efforts, d'une approche de mise en œuvre privilégiant le faire à la place de plutôt que le faire faire, et d'une appropriation limitée à tous les niveaux.

A propos de la cohérence, deux constats majeurs ont été relevés à savoir :

1. Le cadre programmatique du PGDF, bien qu'adossé à une théorie du changement initialement alignée sur les priorités nationales et internationales, présente des faiblesses conceptuelles et structurelles qui, dans son état actuel, limitent sa capacité à atteindre les objectifs initiaux.

2. Le cadre de résultats du PGDF, marqué par des faiblesses structurelles et méthodologiques importantes, ne constitue pas un outil efficace pour orienter la mise en œuvre vers l'atteinte des objectifs initiaux.

L'efficacité du PGDF est jugée Insatisfaisante (I), en raison de l'absence quasi totale de résultats tangibles à mi-parcours, de l'absence d'avancées sur les effets et de la non-atteinte des jalons stratégiques de la CAFI, limitant fortement les perspectives d'impact. De ce fait, La probabilité d'atteindre les impacts du PGDF d'ici la fin du cycle initial est jugée très faible, au regard des résultats limités obtenus, de l'absence de progrès sur les effets attendus, et des écarts importants entre la théorie du changement initiale et les réalités de mise en œuvre.

Sur l'efficience, l'évaluation a relevé une grande inefficience économique du programme avec 4% de financement investi dans les activités /produits. Quant à l'efficacité opérationnelle, elle reste entravée par des faiblesses institutionnelles, organisationnelles et contractuelles persistantes, aggravées par un respect inégal des délais et des procédures. Le programme souffre d'un turnover élevé de son personnel clé et de postes vacants non remplacés pendant de longues périodes, réduisant la continuité et la capacité d'exécution. Les antennes provinciales, dépourvues de budgets autonomes et de comptes bancaires

Les recommandations suivantes ont été formulées

Structures	Recommandations
MEDD-NEC	Recommandation 1 – Reprioriser les interventions du PGDF autour des composantes initiales, en redonnant aux services techniques la conduite stratégique et en définissant les besoins d'assistance technique de manière claire et ciblée
	Recommandation 2 – Mettre en place un cadre de résultats actualisé et un système de suiviévaluation, apprentissage et redevabilité aligné sur les standards GAR.
	Recommandation 3 – Réviser le format actuel d'assistance technique et adopter un dispositif rénové basé sur la performance et les besoins

	Recommandation 4 – Restructurer le montage institutionnel pour clarifier les responsabilités et renforcer la redevabilit
	Recommandation 5 : Le MEDD doit solliciter formellement auprès du FONAREDD une extension du programme jusqu'à fin 2027
	Recommandation 6 – Renforcer la gestion financière, le contrôle interne et l'audit pour garantir la transparence et la conformité
	Recommandation 7 - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de durabilité et de sortie du PGDF Justification et défis à surmonter
	Recommandation 8- Développer une stratégie de communication et d'engagement inclusif à tous les niveaux
	Recommandation 9 - Rendre opérationnels les sauvegardes environnementales, sociales et d'inclusion (ESSI) dans le PGDF
Pour l'AFD	Recommandation 10 – Adapter les modalités de gestion et de financement de l'AFD pour soutenir efficacement la restructuration et l'exécution du PGDF
Pour le FONAREDD	Recommandation 11 – Approbation de la restructuration et de la prolongation du PGDF jusqu'en décembre 2027

8.3 Intégration des leçons apprises

L'évaluation mi-parcours en encourager le programme à améliorer le dispositif d'apprentissage. Ce chantier fera l'objet d'un abordage en 2026 avec possibilité de recourir à une expertise court terme dédiée pour mettre en place un dispositif fonctionnel devant être mis en œuvre par le chargé de suivi-évaluation qui sera recruté.

Les leçons majeures tirées de l'évaluation se résument en des points suivants :

1. Les contrats d'assistance technique doivent être fondés sur la performance. L'expérience du PGDF a montré que des contrats d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) classiques, sans critères de performance ni redevabilité claire, conduisent à une faible efficacité et à des coûts disproportionnés. Les futures interventions devraient recourir à des contrats modulés sur les résultats attendus, avec des indicateurs mesurables, des clauses de correction et la possibilité de réorienter le mandat en fonction des besoins réels.

2. Les montages institutionnels complexes nuisent à l'efficacité lorsqu'ils ne sont pas adossés à un leadership fort. La multiplication des niveaux de décision et la confusion des rôles ralentissent l'action et diluent les responsabilités. Le PGDF illustre comment l'absence de pilotage fort du ministère de tutelle laisse la place à une gestion fragmentée et inefficace. Une simplification institutionnelle et une réaffirmation du rôle directeur de l'administration centrale sont essentielles pour l'efficacité.

3. Les cadres logiques doivent être considérés comme des outils vivants et adaptatifs. Le PGDF a appliqué un logframe/cadre logique figé, hérité d'un contexte de formulation ancien, qui n'a pas intégré les évolutions rapides du secteur forestier et climatique. Les cadres de résultats doivent être revus régulièrement pour tenir compte du contexte et orienter les ressources vers les priorités émergentes. Un logframe vivant est un outil de pilotage, et non une cage rigide qui empêche l'adaptation.

4. L'appropriation et le leadership local doivent être au cœur des efforts de renforcement de capacités. Lorsque l'assistance technique agit à la place des institutions nationales et provinciales, l'appropriation reste faible et les capacités locales ne se renforcent pas. Le PGDF a souffert de cette substitution. L'assistance doit être conçue comme un appui ciblé, facilitant et stimulant le leadership des acteurs locaux, plutôt que comme un exécutant principal.

5. Une gouvernance faible d'un projet/programme est une recette certaine pour l'échec. Le manque de supervision efficace, de coordination institutionnelle et de mécanismes de redevabilité transparents a

fortement pénalisé le PGDF. Cette leçon confirme qu'un projet, même doté de ressources importantes, ne peut réussir sans une gouvernance claire, avec des organes de pilotage opérationnels, une coordination interinstitutionnelle et un suivi indépendant.

6. Le renforcement des capacités doit partir des besoins réels et être assorti de mécanismes de suiviévaluation de la performance. Au PGDF, des formations et recrutements ont été planifiés sans toujours s'appuyer sur une analyse précise des besoins, et sans mécanismes pour suivre les progrès accomplis. Pour être durable, le renforcement des 75 capacités doit répondre à des lacunes identifiées par les acteurs eux-mêmes, et inclure des outils permettant d'évaluer régulièrement les acquis et leurs effets sur la performance institutionnelle.

7. Une gestion financière transparente et des contrôles internes solides sont indispensables à la crédibilité. Les retards, lenteurs administratives et manquements constatés dans le PGDF montrent que la mauvaise gestion financière mine la confiance des partenaires et freine l'exécution. L'internalisation de procédures claires, l'utilisation d'outils de gestion modernes et des audits réguliers doivent être garantis dès le lancement.

8. La communication et l'engagement inclusif des parties prenantes sont essentiels pour la légitimité et la visibilité. L'absence d'une stratégie de communication et d'inclusion au PGDF a contribué à l'invisibilité du programme et à la frustration des bénéficiaires. Les projets doivent allouer des ressources dédiées et impliquer activement les réseaux locaux, la société civile et le secteur privé à la fois dans le suivi et dans la communication externe.

9. Les sauvegardes sociales et environnementales doivent être opérationnalisées dès le démarrage. Le PGDF n'a pas réalisé ses études environnementales et sociales prévues, empêchant une gestion proactive des risques. Ces outils doivent être disponibles avant toute mise en œuvre et intégrés dans les plans de suivi, afin de protéger les communautés, renforcer l'acceptabilité sociale et assurer la durabilité environnementale.

10. La durabilité exige une stratégie de sortie claire dès le lancement. L'expérience montre que l'absence d'anticipation de la sortie ou du relais institutionnel conduit à des effets non pérennes. Les projets doivent définir dès leur conception une stratégie de transfert progressif des responsabilités, de financement et des acquis aux institutions nationales et locales.

11. Les programmes/projets de gestion a maitrise d'ouvrage financés sous délégation des fonds porté et exécuté sur le pilotage des banques publiques de développement sont mal assimilés et compris par les parties prenantes surtout sur les rôles et responsabilités de l'agence de mise en œuvre (banque publique de développement). Il est donc impératif qu'au démarrage de tels projets/programmes, un dialogue et une immersion des parties prenantes liées à l'exécution (agence de financement, maitrise d'ouvrage, agence et unité de mise en oeuvre) garantirait une meilleure compréhension et fonctionnement dans la suite du projet.

12. Les projets d'appui à la maitrise d'ouvrage quel que soit leur niveau opérationnel et politique fonctionnent bien et bénéficient d'une appropriation, d'un endossement et d'acceptation par l'administration que si leur portage est assuré par cette dernière. Cela évite de conflits et le rejet du programme et garanti ainsi sa durabilité. La mise œuvre de tout projet à gestion à maitrise publique doit aussi intégrer et se nourrir du cadre contractuel qui fixe des orientations et la répartition des rôles et des responsabilités. Faute de leur connaissance, la perception des acteurs diffèrera sur les rôles des uns et des autres et sera potentiel de conflit

8.4 Révisions programmatiques (le cas échéant)

Le Programme a subi deux séries d'ajustements programmatiques au cours de sa mise en œuvre. La première intervention a eu lieu lors du démarrage du Programme en 2022, tel que présenté dans le rapport de démarrage, dans lequel une série de recommandations et d'ajustements initiaux avaient été formulés.

Par la suite, certaines révisions programmatiques ont été proposées et validées lors du COPIL 2 tenu en juin 2024. Toutefois, d'autres besoins plus structurels et profonds auraient été nécessaires pour permettre une révision complète du cadre de résultats, jugé trop ambitieux et dispersé, et ainsi mieux aligné sur les objectifs réalistes et atteignables du PGDF.

Dans ce contexte, **l'**AFD a travaillé en étroite collaboration avec le MEDD sur un projet de cadre logique restructuré, destiné à servir de cadrage pour la prochaine phase d'exécution du PGDF. Ce cadre logique restructuré a été partagé, discuté et validé lors du CRP 73**.**

9. https://docs.google.com/document/d/1DBw0O2abHjdTm5d7Z0HI60kxXaVnYeyK/edit?usp=sharing&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true

10. Thèmes transversaux

9.1 Genre, peuples autochtones et autres groupes vulnérables

Depuis 2024, le PGDF a mis en place un nouveau format de feuille de présence, permettant de distinguer les participants selon le sexe et l'appartenance aux peuples autochtones. Depuis 2025, les rapports trimestriels du Programme rendent compte des informations sur les bénéficiaires selon ces distinctions.

Une réflexion stratégique a également été conduite pour renforcer la prise en compte du genre et des groupes vulnérables dans l'ensemble des activités du Programme. Plusieurs actions concretes ont été menées à ce titre :

- **Sensibilisation des partenaires** sur l'importance de l'intégration du genre et des peuples autochtones ;
- **Encouragement à la participation des femmes et des peuples autochtones** lors des invitations, activités sur le terrain et focus groups ;
- **Sélection prioritaire de femmes pour les expertises court terme**, lorsque les compétences sont équivalentes ;
- **Renforcement de l'intégration des femmes et des peuples autochtones** dans les sites pilotes, les exploitations artisanales collaboratives, les activités de transformation du bois, ainsi que lors des formations.

Une discrimination positive a été appliquée pour favoriser la participation des femmes, notamment via des focus groupes exclusivement féminins, permettant de faciliter leur prise de parole et leur intégration. Cette attention a été portée également lors du processus d'élaboration de la politique forestière, notamment au niveau des consultations provinciales, et devra être prise en compte lors de **l'**atelier national de validation ainsi que dans le document final de la politique forestière.

Le PGDF prévoit de poursuivre ces efforts à travers l'élaboration du CGES du Programme et la réalisation des EIES sur les sites pilotes de forêts communautaires, en intégrant une analyse genre afin de déterminer les outils les plus adaptés pour assurer une intégration réussie de cette thématique.

Concernant les Peuples Autochtones (PA) et autres groupes vulnérables, les ateliers d'ouverture du Programme dans les provinces ont permis de rencontrer leurs représentants et d'assurer leur intégration pertinente selon les activités de terrain. La collaboration avec le REPALEF, notamment sur les aspects liés à la PLCEI, PFN, OI et les conventions entre communautés et exploitants, favorise également la participation des PA dans le cadre des activités du Programme.

Un exemple concret de cette approche est l'intégration des aspects genre et PA dans les critères de sélection et le choix des sites pilotes, présentés à la DFC. Ces nouveaux critères devraient permettre d'améliorer significativement la participation des groupes vulnérables dans les sites pilotes des CFCL et renforcer l'inclusivité des interventions du PGDF.

Suivi des aspects Genre

Critère	Activités ciblant les groupes sus mentionnés	Résultats	Défis affrontés
Mise en œuvre / Activités	Réunions de consultation dans les antennes.		Les femmes et les groupes vulnérables sont très affectés lorsque les frais de transport et autres ne sont pas pris en compte.
Suivi-évaluation	N/A		

L'intégration des aspects "genre" et "diversité" demeure une priorité pour le PGDF. Une réflexion sur l'approche du programme dans l'intervention genre a été menée et utilisée comme ligne directrice par l'UGP et les antennes dans la réalisation des activités (par exemple, les études environnementales et sociales qui sont programmées). Malheureusement, une stratégie spécifique n'a pas été complétée avec les éléments tirés lors des réflexions.

9.2 Respect des standards environnementaux et sociaux

a) Étude d'impact environnemental et social

Une étude d'impact environnemental et social a-t-elle été réalisée au cours de ou avant la période sous-examen ? Oui ☐, indiquer la date : Non ***X***

Trois TdR sur les études à mener avaient été élaborés au cours du premier trimestre 2024 et concernent notamment :

- Étude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la Politique Nationale Forestière ;
- Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF) ;
- Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) préalable des Sites Pilotes du PGDF.

Les Termes de Référence (TdR**)** pour la réalisation des études prévues par le PGDF ont été transmis à l'Agence d'Exécution (ACE) et à l'AFD pour révision et validation au début de l'année 2024, avant le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet de consultants.

À la suite de l'autorisation de l'AFD pour poursuivre la procédure, le PGDF a transmis les DANO relatives au projet d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour les études suivantes :

1. Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des Sites Pilotes du PGDF ;
2. Étude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la Politique Forestière Nationale ;
3. Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du PGDF.

Ces DANO, soumises à l'AFD, ont obtenu un avis de non-objection (ANO**)** en mai 2025 et ont été aussitôt publiées. À ce jour, le processus de sélection des bureaux d'études est toujours en cours, après la réception de la manifestation d'intérêt et la constitution de listes restreintes pour chacune des études.

La liste des bureaux d'études retenus pour le processus d'appel d'offres a été transmise à l'AFD fin juin 2025. Toutefois, le processus a été suspendu pour deux raisons principales :

- Finalisation de la restructuration du Programme, afin de clarifier l'ordre de marche pour la reprise du PGDF ;
- Pour l'EESS, la volonté de l'administration et du FONAREDD de privilégier un processus plus rapide, permettant la délivrance de la Politique Forestière Nationale (PFN**)** dans le délai imparti par le gouvernement. Le processus de passation de marchés de l'AFD, plus formel et exigeant, n'a pas encore permis de retour sur ce dossier à ce jour.

b) Plan de gestion environnementale et sociale

1) Le projet at/il développé un plan de gestion environnemental et sociale (PGES) : Oui ☐ *Non* **X**

2) Ce dernier devrait partir du CGES du FONAREDD qui doit être validé par l'ACE, selon les proposés d'un cadre de celle –ci. Le choix serait levé entre le développement par le PGDF de son propre PGES ou de s'inspirer du CGES du FONAREDD.

c) Le plan en question sera développé lors de la réalisation des études mentionnées au point précédent. Pour *Gestion des plaintes et recours*

Le PGDF a formulé un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) en 2024, dont le document de référence est disponible dans le répertoire de documents du Programme sur le Drive. La conception de ce MGP est alignée sur les principes recommandés par le FONAREDD, et prévoyait une amélioration progressive une fois le nouveau chargé de suivi-évaluation mobilisé. Cependant, ce recrutement n'a jamais été effectif, malgré la demande déposée auprès de l'AFD à la fin de l'année 2024.

Néanmoins, le MGP a déjà été partagé avec les antennes du PGDF, et une réunion restreinte de vulgarisation a été organisée sur le terrain par l'UGP, associant quelques partenaires de la société civile et de l'administration.

Par ailleurs, des formations virtuelles sur le MGP ont été organisées dans chaque antenne, particulièrement pour le personnel administratif chargé localement de sa mise en œuvre. La première formation en ligne a eu lieu en décembre 2024, dans le cadre du renforcement des capacités des antennes, et d'autres sessions ont été organisées de manière trimestrielle en 2025**.**

Durant l'année 2024, une seule plainte majeure a été enregistrée, initiée par le chef d'antenne de la Tshopo, concernant des suspicions de fraude au niveau des équipes de terrain et d'un Assistant Technique (AT) dans le cadre des missions de terrain. Une enquête forensique a été diligentée par l'AFD pour vérifier ces allégations. Les résultats de cette enquête n'ont pas encore été rendus publics et auraient été communiqués exclusivement à la Ministre du MEDD**.**

N°	Lieu	Description de la plainte	Date d'émission	Résolution prise
01	Tshopo	Dénonciation d'une fraude supposée et d'opération retour de près de 2000 USD par le CA de la Tshopo à l'encontre de personnels AMO lors d'une mission à Bafwasende	Juin 2024	Enquête AFD en cours pour vérification des allégations

d) Garanties de Cancún

Tableau 17 : Suivi des mesures/principes de sauvegardes de Cancún

Principes	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun a ; IFC norme 6)	ans les provinces d'intervention du PGDF, le processus de micro-zonage vise à organiser les forêts selon leur importance et leur usage, afin de mieux planifier leur gestion et leur valorisation. En amont, cette activité a débuté par la mise en place de comités de pilotage du zonage forestier dans les territoires concernés, chargés d'accompagner et de superviser le processus. En aval, les cartes préliminaires d'occupation du sol des provinces PGDF sont actuellement en cours d'élaboration. Ces cartes, réalisées à partir d'images satellites, serviront de base de discussion et de référence pour décider des différentes affectations des espaces forestiers. Par ailleurs, l'élaboration de la Politique Forestière Nationale (PFN) permettra de définir des options de gestion et de valorisation des forêts, tout en minimisant l'impact sur la perte du couvert forestier et en favorisant une exploitation durable des ressources forestières.	Les termes techniques sont difficilement compréhensibles par les communautés locales
Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)	Le premier objectif du PGDF est de contribuer à une meilleure gouvernance du secteur forestier. Dans ce cadre, le Programme a initié des actions autour de deux résultats clés : 1. L'opérationnalisation du CCNF et du CCPF, visant à renforcer les instances de gouvernance et de coordination du secteur ; 2. La révision du mandat de l'Observateur Indépendant (OI), essentielle pour accompagner la mise en œuvre de mesures de bonne gouvernance et assurer la transparence dans le contrôle forestier. Le processus d'élaboration de la Politique Forestière Nationale (PFN) constitue une activité majeure réalisée durant le premier semestre. L'approche adoptée est participative, impliquant les acteurs de l'administration, les autorités locales et les parties prenantes du secteur. La PFN servira de point de départ pour reformuler la vision sectorielle de gestion forestière et constituera la base d'une révision réglementaire fondamentale, destinée à améliorer la gouvernance et la durabilité de la gestion forestière. Parallèlement, le processus de zonage forestier – macro et micro-zonage – développé par le PGDF est conçu pour être participatif et transparent, intégrant les points de vue des autorités politico-administratives et de l'ensemble des classes sociales. Enfin, la redynamisation de l'Observateur Indépendant du contrôle forestier et la clarification de son mandat permettront de garantir la transparence et la redevabilité dans la gestion et le contrôle du secteur forestier.	L'amélioration de la gouvernance du secteur forestier repose principalement sur la volonté politique d'assurer une mise en œuvre transparente de la politique forestière. Toutefois, la transparence dans la gestion du PGDF n'a pas toujours été possible en raison de certaines orientations spécifiques de l'Agence, qui ont été appliquées en contradiction avec le Manuel Opérationnel des Procédures du Programme. En conséquence, plusieurs recommandations et orientations émises par les organes de gouvernance n'ont pas été respectées, ce qui a limité l'efficacité des mécanismes de contrôle et réduit la redevabilité dans la mise en œuvre du Programme.
Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages	Le PGDF prévoit la réalisation de trois études majeures : 1. Étude Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) de la Politique Forestière Nationale (PFN) ; 2. Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du PGDF ;	La réalité des défis du Programme apparaîtra surtout lors de l'application des mesures préconisées par les différentes études et recommandations du PGDF. La réussite de ces mesures

Principes	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)	3. Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) préalables des Sites Pilotes du PGDF. Les Termes de Référence (TdR) de ces études ont été élaborés au premier semestre 2024. Leur objectif principal est d'identifier les risques et impacts potentiels des activités du Programme et de proposer des mesures compensatoires ou d'atténuation adaptées. Parallèlement, un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) a été développé et commencé à être mis en place pour permettre la remontée, le traitement et le suivi des plaintes liées aux activités du Programme. L'Observateur Indépendant, en cours de redynamisation, jouera également un rôle important dans le suivi de ces aspects et contribuera à renforcer la transparence et la redevabilité du PGDF.	dépendra de la collaboration active de multiples acteurs, notamment : • les communautés locales ; • L'administration territoriale et les autorités locales ; • les opérateurs privés impliqués dans la gestion forestière. En outre, la volonté politique et institutionnelle de mettre en œuvre ces mesures sera un facteur déterminant pour garantir leur effectivité et leur impact durable.
Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées (Cancún f ; IFC norme 1)	À chaque étape où le PGDF est impliqué dans la mise en place de nouvelles dispositions relatives à la gestion forestière et au partage des bénéfices économiques et sociaux – par exemple : • le plan de partage de bénéfices ; • les modèles de clauses sociales pour les concessions de conservation ; • les accords communautaires pour la foresterie artisanale ; • la gestion des bénéfices des Forêts Communautaires à Gestion Locale (CFCL) ; – le Programme doit systématiquement tenir compte du Principe 4, afin de garantir que ces mesures soient équilibrées, inclusives et socialement responsables pour toutes les parties prenantes concernées.	Lorsqu'il s'agit de mettre en place des dispositifs de partage des bénéfices, il est souvent complexe de répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs. Le principal défi réside dans la construction d'un consensus, dans lequel le PGDF pourrait être directement impliqué. Cependant, il est regrettable que certaines activités du Programme n'aient pas été financées conformément aux décisions validées par les COPIL, privant ainsi les parties prenantes des bénéfices attendus. Même les membres des task-forces, engagés dans la mise en œuvre du Programme, ont dû œuvrer sans percevoir les primes prévues, une situation signalée depuis 2023. Cette lacune souligne la nécessité d'assurer un financement effectif et conforme aux décisions du COPIL, afin de garantir la motivation des acteurs et l'atteinte des résultats du Programme.
Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones	La Politique Forestière Nationale (PFN), que le PGDF accompagne, est conçue pour exprimer la vision de la RDC en identifiant et caractérisant les nouvelles opportunités économiques qui contribueront au développement durable du pays. Par ailleurs, les composantes 3, 4 et 5 du PGDF visent également à soutenir ces activités économiques, en intégrant systématiquement la participation des communautés locales et des peuples autochtones. Par exemple, cela se traduit par la formulation d'accords et de dispositifs inclusifs pour garantir que les bénéfices générés par la gestion forestière soient partagés de manière équitable et socialement responsable.	Actuellement, certains secteurs économiques, comme la foresterie artisanale, continuent d'opérer dans l'illégalité. L'émergence de nouvelles opportunités économiques durables doit s'accompagner d'une mise en conformité des activités existantes. Ce processus peut réduire les bénéfices issus des activités illégales, ce qui pourrait entraîner une réticence de la part des opérateurs concernés à s'engager dans des activités légales et durables. Ainsi, pour garantir le succès des initiatives économiques et la transition vers une gestion forestière durable, le PGDF devra prévoir des mesures incitatives et d'accompagnement pour

Principes	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
		les acteurs concernés, tout en assurant le respect de la réglementation forestière.
Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)	Voir section 9.2 peuples autochtones De manière globale, le PGDF est attentif à ce que ses activités soient les plus participatives possibles, comme en témoignent les listes d'invités et de bénéficiaires pour les différentes activités. Les antennes du PGDF jouent un rôle central dans l'identification et le maintien du contact avec les parties prenantes, en veillant à inclure les peuples autochtones (PA) et autres groupes vulnérables dans le processus de mise en œuvre du Programme. Le Programme s'inspire des lignes directrices du plan de participation des parties prenantes du FONAREDD, conformément à la stratégie REDD, pour guider ses activités de concertation et de participation. Cependant, malgré cette approche participative déjà mise en œuvre, le PGDF prévoit de développer un plan de communication et une stratégie renforcée de participation des parties prenantes, afin de garantir une meilleure appropriation et implication des acteurs à tous les niveaux du Programme.	La participation des parties prenantes au PGDF rencontre certaines limites pratiques : • Pour certains acteurs, comme les ONG, le nombre de représentants est parfois élevé, rendant difficile l'invitation de tous les membres lors des activités et consultations. • Pour d'autres acteurs, notamment les communautés locales et les peuples autochtones (PA), la représentation est parfois assurée par des individus n'ayant pas une connaissance complète de l'ensemble de leur communauté, ce qui peut limiter l'exactitude des informations et la pertinence des retours. Par ailleurs, la suspension des fonds et des activités, sans mise en place de mesures de mitigation, a eu un impact négatif sur la participation effective des bénéficiaires au Programme. Même les membres des task-forces, mobilisés pour la mise en œuvre, n'ont pas reçu les primes prévues, ce qui a également affecté leur motivation et leur implication dans les activités du PGDF.
Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c	Le fonctionnement du PGDF est régi par des règles sociales et des standards éthiques, incluant le Code de conduite et d'éthique, qui interdit strictement la fraude, la corruption et tout comportement non conforme aux normes professionnelles. Le Programme s'engage à respecter ces standards dans toutes ses activités. Concernant les activités du zonage forestier, elles permettront d'identifier les droits fonciers et d'accès aux ressources naturelles des communautés locales. Le PGDF intégrera systématiquement ces informations afin de garantir la prise en compte des droits des communautés et des peuples autochtones dans la mise en œuvre de ses activités. Ainsi, la protection des droits fonciers et communautaires constitue un fil conducteur dans la planification et l'exécution de l'ensemble des interventions du Programme.	La suspension des fonds et des activités du PGDF, en l'absence de mesures de mitigation, a eu un impact significatif sur la participation des bénéficiaires et du personnel impliqué dans le Programme. Même les membres des task-forces, qui ont été mobilisés pour assurer la mise en œuvre des activités, n'ont pas reçu les primes prévues, malgré leur engagement et leur contribution effective. Cette situation a affecté la motivation et l'implication des acteurs, soulignant la nécessité de garantir un financement stable et conforme aux engagements pris, afin d'assurer la continuité et l'efficacité du Programme.

Principes	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	L'objectif global du PGDF est de créer les conditions d'une gestion plus durable des forêts en République Démocratique du Congo (RDC), en contribuant à la définition et à la mise en œuvre d'une politique forestière nationale alignée sur les engagements internationaux de la RDC, notamment en matière climatique. Le PGDF est un programme structurant, ancré au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). Il est complémentaire aux autres programmes techniques, tels que le PIREDD, et vise à soutenir leur réussite par une approche harmonisée et intégrée. Le Programme entretient également des relations avec différentes institutions nationales et internationales, afin d'assurer que ses activités soient cohérentes et coordonnées avec celles des partenaires et acteurs du secteur. Enfin, le PGDF s'inscrit dans la philosophie de l'Accord de Paris, via les Contributions Déterminées Nationales (CDN) dans le volet atténuation. Il se conforme également aux dispositions de la LOI du CAFI, ainsi qu'aux conventions internationales telles que la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), entre autres engagements internationaux pertinents pour la gestion durable des forêts.	Le respect des accords et conventions internationaux peut, dans certains cas, constituer une contrainte opérationnelle pour la mise en œuvre du Programme. Ce défi est similaire à celui évoqué dans le Principe 2, où la réussite des mesures et initiatives dépend de la capacité à concilier les exigences normatives et les réalités locales. Ainsi, le PGDF devra continuer à adapter ses activités pour assurer la conformité aux engagements internationaux tout en maintenant la pertinence et l'efficacité de ses interventions sur le terrain.
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	La RDC, dans le cadre de l'Accord de Paris, s'est engagée à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Cela implique notamment de protéger le couvert forestier national et de mettre en œuvre une série de mesures visant à respecter cet engagement. Au niveau du PGDF, les activités prévues s'inscrivent directement ou indirectement dans cet objectif : • Les activités indirectes concernent la structuration politique et réglementaire, par exemple la formulation de la Politique Forestière Nationale (PFN). • Les activités directes sont techniques, comme la valorisation des Zones de Développement Rural (ZDR) ou la maîtrise de l'exploitation forestière artisanale. Par ailleurs, le PGDF est en mesure d'identifier, capitaliser et intégrer les bonnes pratiques issues d'autres programmes de développement, tels que le PIREDD, afin de renforcer l'efficacité et la durabilité de ses interventions.	Le partage des données provenant d'autres programmes est un élément fondamental pour le bon fonctionnement du PGDF. Il permet au Programme de travailler efficacement avec l'administration, d'optimiser la planification et la mise en œuvre des activités, et d'atteindre ses objectifs en s'appuyant sur les expériences et les informations déjà disponibles. Cette approche favorise également la cohérence entre les différents programmes techniques, la capitalisation des bonnes pratiques, et le renforcement de la complémentarité avec les initiatives existantes, telles que le PIREDD ou d'autres projets sectoriels.
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	Chaque agent du PGDF est informé des règles de travail et obligations stipulées dans son contrat. En complément, un Manuel Opérationnel des Procédures a été élaboré et est appliqué pour fluidifier la mise en œuvre des activités du Programme. Le PGDF s'engage à respecter les droits des travailleurs et à se conformer à la législation de la RDC en matière de droit du travail. Concernant les acteurs et bénéficiaires, certaines anomalies ou incompréhensions peuvent survenir. Pour y remédier, le PGDF prévoit de développer un mécanisme de recours et de gestion des plaintes, adapté pour collecter les écarts, recueillir	La performance du Programme est une dimension en évolution permanente. Une vigilance constante et une analyse continue sont nécessaires pour permettre au PGDF de réagir, corriger ou améliorer rapidement les aspects qui le nécessitent. Il est important de noter que l'évaluation à mi-parcours n'a pas pleinement pris en compte les mesures de suivi et d'évaluation progressive mises en place par le PGDF. De plus, elle n'a pas favorisé une concertation effective avec les différentes parties prenantes, comme le prévoient les

Principes	Actions spécifiques du projet	Défis rencontrés
	les explications des acteurs et traiter efficacement les doléances. Par ailleurs, les études d'impact socio-environnementales qui seront conduites mettront un accent particulier sur : • les conditions de travail et la main-d'œuvre ; • les mesures sociales à recommander, afin d'assurer le respect des droits des travailleurs et la durabilité sociale des activités du Programme.	bonnes pratiques et procédures internationales d'évaluation de projets. Le PGDF souligne donc la nécessité de renforcer les mécanismes internes de suivi et d'analyse de performance, afin de garantir une gestion adaptative et réactive tout au long de la mise en œuvre.

11. Gestion des risques

10.1 Matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée

Cette section présente les principaux risques identifiés et soulevés lors de la préparation du PGDF et les mesures prises, ou non, pour leur mitigation.

Tableau 18 : Rappel de la matrice des risques identifiés (voir PRODOC)

Catégorie de risque	Risque
▪ Politique et gouvernance	Élevé
▪ Macroéconomique	Élevé
▪ Stratégies et politiques sectorielles	Modéré
▪ Conception technique du programme	Modéré
▪ Capacités institutionnelles pour la mise en œuvre et durabilité	Élevé
▪ Arrangements fiduciaires	Élevé
▪ Environnement et social	Modéré
▪ Parties prenantes	Modéré
GLOBAL	**Élevé**

Tel que présenté dans le tableau du PRODOC du PGDF, plusieurs risques identifiés pour la mise en œuvre du Programme avaient été classés comme « élevés ».

Ces risques devraient avoir été pris en compte et faire l'objet de mesures de mitigation tout au long de l'exécution du Programme.

Les principales mesures préconisées pour le traitement de ces risques incluaient notamment :

- l'élaboration de plans de mitigation spécifiques pour chaque risque identifié ;
- la mise en place de mécanismes de suivi et d'alerte pour détecter rapidement les écarts et incidents;
- la mobilisation des ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre des actions correctives ;
- la promotion d'une communication proactive avec les parties prenantes, pour anticiper et réduire les impacts potentiels.

Le suivi et la mise en œuvre de ces mesures de mitigation étaient essentiels pour assurer la continuité et l'efficacité du Programme, réduire les impacts négatifs et renforcer la résilience des interventions.

Tableau 19 : Mesures de traitement des risques

Identification des risques			***Traitement du risque***		
Description du risque	*Catégorie de risque*	*Évolution du risque (stable, accru, amoindri) lors de l'année de rapportage*	*Action anticipée ou menée par le projet*	*Responsabilité*	*Échéance*
Accident de la route lors des déplacements des agents du PGDF en ville et à l'intérieur du pays	0. Contextuel	Stable	Application stricte des limitations de vitesses connues de tous.	UGP (MEDD	Permanente
			Contrôle régulier de l'état des véhicules	UGP (MEDD	Périodique
			Strict respect du code de la route	UGP (MEDD	Permanente
Accident de navigation avec les agents et les embarcations du PGDF sur le fleuve Congo et ses affluents	0. Contextuel	Stable	Interdiction de la navigation nocturne	UGP (MEDD	Permanente
			Strict respect du code de la navigation	UGP (MEDD	Permanente
			Gilet de sauvetage, sélection de fournisseur d'embarcation ou de transport qui sont qualifiés	UGP (MEDD	A chaque déplacement
Les agents du PGDF fréquentent, dans le cadre de leur mission, des localités, des bâtiments publics susceptibles d'être la cible d'une attaque du groupe terroriste et des conflits intercommunautaires (ADF, M23, conflits Mboles et Walengola) dans les provinces de Tshopo et d'Ituri	1. Institutionnel	Accru	La planification et la mise en œuvre des activités des antennes tiennent compte de ces risques en évitant les contrées considérées comme des zones rouges Les agents du projet suivent les informations locales au mieux, et à travers différents canaux, afin d'avoir un point de vue éclairé. Hormis les conflits connus, d'autres peuvent être ponctuels ou sous-jacents, et ils sont également considérés	UGP (MEDD et autorités politico-administratives ainsi que militaires	Périodique
Les vols à main armée, les braquages, les incursions de malfaiteurs dans les domiciles, et les activités de gangs qui opèrent en plein jour.	0. Contextuel	Amoindri	Éviter les sites considérés comme à risques. La vigilance demeure importante, en particulier à Kinshasa et Kisangani, et évidente à Bunia.	UGP (MEDD	A chaque déplacement
Risque lié aux maladies infectieuses : Épidémie de fièvre hémorragique Ebola L'épidémie a été confirmée à Mbandaka, dans la province de l'Équateur fin avril 2022, La Pandémie de COVID-19 En juillet, le ministère congolais de la Santé publique et l'OMS ont déclaré sa fin. *COVID 19*	0. Contextuel	Amoindri	Strict respect des principes d'hygiène (masque, gants, gel Hydroalcoolique), éviter la consommation des viandes de brousse Le secrétariat technique de l'équipe de riposte contre la Covid-19 en République démocratique du Congo (RDC), a déclaré le 13 octobre 2022, la fin de la pandémie de Covid-19 à travers tout le pays.	Autorité sanitaire	Permanent
Risque de mauvaise gestion et de fraude dans les antennes	2. Programmatique	Stable	Mise en place du logiciel Tompro. Compléter formation des AAF dans les antennes	DNP/ATP/MEDD	Immédiate et permanente

Identification des risques			*Traitement du risque*		
Description du risque	*Catégorie de risque*	*Évolution du risque (stable, accru, amoindri) lors de l'année de rapportage*	*Action anticipée ou menée par le projet*	*Responsabilité*	*Échéance*
			Développer des référentiels (mercuriales des prix des différentes services nécessités) Renforcer le dispositif de contrôle interne dans la gestion financière Renforcer le MPO avec un dispositif d'alerte et de lutte préventive contre la fraude (en complément du mécanisme de gestion des plaintes)		
Risque de générer un incident opérationnel	2. Programmatique	Accru	Demander des avis de l'AFD avant d'engager S'en tenir au MPO	DNP/ATP	Permanente
Risque de contreperformance en rapport avec les indicateurs du programme	1. Institutionnel Et 2. Programmatique	Accru	Concertation franche, active et constructive entre le MEDD, le FONAREDD, le CAFI et l'AFD Mise en œuvre rapide du PTBA 2025	AFD/MEDD UGP/AFD	Immédiat

Lors de la troisième réunion du COPIL en 2025, une synthèse des risques actuels du programme avait été élaborée et présentée aux membres. Ces risques se résument en cinq types.

Tableau 20 : Synthèse des risques actuels du programme

Risques	Mesures
Risque de gouvernance	• Renforcer le MPO: ex. mécanisme de gestion des plaintes (2024) • Dialogue institutionnel, mise en œuvre feuille de route AFD • Réalisation d'une Evaluation à mi-parcours (FONAREDD)
Risque de trésorerie	• Recrutement et relance d'un audit financier (en cours) • Valider le PTBS et PTBA
Risque de non-extension	• Suivi des résolutions du CRP 64 • Formulation nouvelle demande d'extension suite au COPIL 3
Risque de contre performance	• Concertation et collaboration avec les PP • Synergie d'intervention avec le Projet d'appui aux jalons • Recruter le RSE, RAF, Sec, AAT, etc. • Evaluation Mi-Parcours
Risque d'incidents opérationnels	• Tenir les réunions hebdomadaires de coordination UGP/AFD • Appliquer les règles de communication et de transparence • Réviser le MPO, application recommandations audits • Document de réformes opérationnelles (UGP)

10.2 Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Tableau 21 : Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Cas de Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption	Oui (reporter ci-dessous combien de cas allégés, en cours d'investigation et/ou ayant conduit à des sanctions pour la période de rapportage, et une brève description de chacun des cas)	Nom
Allégations	Dénonciation d'une fraude supposée (et d'opération(s) retour(s)) de près de 2000 USD (estimation) par le CA de la Tshopo à l'encontre de personnel /UGP lors d'une mission à Bafwasende.	
Investigations	L'audit Forensique lancé en accord entre l'AFD et le MEDD a été finalisé. Le rapport aurait été transmis à la Ministre du MEDD en octobre 2025. Les conclusions ont été partagées confidentiellement au ministre du MEDD-NEC	
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)	Avertissement, suspension puis licenciement abusif du CA de la Tshopo. Le Ministère a officiellement écrit pour accepter de mettre en œuvre les recommandations issues de cet audit. Les actions seront mises en œuvre dans le cadre d'exécution.	
Cas d'exploitation, abus et harcèlement sexuels	RAS	
Allégations		
Investigations		
Sanctions		

En 2025, un document de réformes opérationnelles a été développé afin d'assurer une mise en œuvre plus efficiente du PGDF en cohérence avec les exigences et procédures internationales. L'UGP a été renforcé avec un dispositif d'alerte et de lutte préventive contre la fraude, notamment avec la mise en place d'un suivi administratif et financier plus important auprès des antennes. Ce dispositif sera étudié et renforcé au besoin au regard des recommandations faites par les deux audits réalisés.

Un code d'éthique et de bonne conduite a été développée et signé par tout le personnel du programme et les prestataires éventuels.

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption : Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous-contractants sur fraude, la mégestion de fonds et la corruption depuis le début du programme		
	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	10 (CA, IF et AAF)	10
Nombre de consultants formés / nombre total	RAS	RAS
Nombre de sous-contractants formés / nombre total	RAS	RAS
Exploitation, abus et harcèlement sexuels		
Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel	Pour la période de rapportage	Depuis le début du programme
Listes de formations suivies	RAS	RAS – prévu en 2025
Nombre de staffs formés /nombre de staff total	RAS	
Nombre de consultants formés / nombre total Nombre de sous-contractants formés / nombre total	RAS	
Aspects environnementaux et sociaux		
Nombre de staffs formés	0	3
Nombre de consultants formés / nombre total Nombre de sous-contractants formés / nombre total	RAS	RAS

Pour rappel, tel que décrit dans les accords-cadres entre les organisations de mise en œuvre et le MPTF-O, dans le cas où le service d'enquête d'un organisme de mise en œuvre détermine qu'une allégation relative à la mise en œuvre des activités dont cet organisation de mise en œuvre est responsable est suffisamment crédible pour justifier une enquête, ladite organisation doit en informer ***rapidement*** *le Conseil d'administration de CAFI et l'Agent administratif du Fonds (MPTF-O), dans la mesure où une telle notification ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, les perspectives de recouvrement des fonds ou la sûreté ou la sécurité des personnes ou des actifs.*

12. Récapitulatif des livrables

Cette section présente le Google Drive PGDF mis en place, comment y accéder et propose qu'un système similaire soit disponible pour le Cabinet du MEDD et chaque direction de l'administration en générale.

L'accès aux différents éléments documentaires du programme et au Google Drive du PGDF est disponible sous le lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1yyFoqXTHptTjTpeE_y4uKg9oD3R7erR5?usp=share_link

Afin d'assurer la durabilité des travaux réalisés, le PGDF a mis en place une bibliothèque virtuelle (voir dans le Drive PGDF) dont le répertoire général est le suivant :

0.1. Documents de base du PGDF
- 0.1.1. Manuel de Procédures et Reformes Opérationnelles
- 0.1.2. Sécurité et Gestion des Risques
- 0.1.3. PRODOC
- 0.1.4. Convention AFD
- 0.1.5. Recours et Plaintes
- 0.1.6. Audits PGDF
- 0.1.7. Suivi des Correspondances
- 0.1.8. Tableau de Suivi et des Livrables

0.2. Rapportage PGDF
- 0.2.1. Suivi et Évaluation
- 0.2.2. Rapport de Démarrage
- 0.2.3. Rapports Mensuels des Antennes
- 0.2.4. Rapports Trimestriels Techniques
- 0.2.5. Rapports FONAREDD_CAFI (annuel, semestriel, Jalons)
- 0.2.6. Rapports Ateliers d'Ouverture du PGDF
- 0.2.7. Rapport Semestriel Cartographique
- 0.2.8. Notes Succinctes Hebdomadaires
- 0.2.9. Rapport final de l'AMO et des antennes

1. Composante 1 : Gouvernance
   - 1.1. États Généraux des Forets
   - 1.2. CCNF
   - 1.3. CCPF
   - 1.4. Observateur indépendant
   - 1.5. PLCEI
2. Composante 2 : Politique et Règlementation
   - 2.1. Travaux Préparatoires CCPFN
   - 2.2. Études Complémentaires PFN
   - 2.3. Diagnostic Secteur Forestier
   - 2.4. PFN
   - 2.5. Diagnostic Institutionnel et des RH
   - 2.6. EIES
   - 2.7. Appuis Unité de Gestion Tourbière
   - 2.8. Forêts Dégradées
   - 2.9. Réformes du Code Forestier et du Cadre Règlementaire
   - 2.10. Zonage Forestier et Programmation Géographique
3. Composante 3 : Secteur Artisanal
   - 3.1. Courrier Administration
   - 3.2. Amélioration de la filière

3.3. Amélioration de la Planification et du Suivi
3.4. Appui à l'Amélioration des performances des Artisans
3.5. Appui Élaboration Accord entre Exploitants Artisanaux et Populations Locales
3.6. Autres
4. Composante 4 : Forêts Communautaires et ETD
4.1. État des Lieux CFCL
4.2. GO Forêts Communautaires
4.3. Planification Activités DFC
4.4. Modèle de Convention de Partenariats PGDF
5. Composante 5 : Secteur Industriel
5.1. État des Lieux des CCF
5.2. Zone de Développement Rural
5.3. Appuis CITES
5.4. Appuis CCV et Missions de Contrôle
5.5. Guides Opérationnels 1 à 26
5.6. Tableau de Bord
5.7. GO HVC-HSC (GO 27)
6. Composante 6 : Renforcement des Capacités
6.1. Équateur
6.2. Ituri
6.3. Maï-Ndombe
6.4. Mongala
6.5. Tshopo
6.6. Formation TOMPRO
6.7. Interaction Centre de Formation Provinciaux
7. COPIL et PTBA
7.1. COPIL 1
7.2. COPIL 2
7.3. COPIL 3
7.4. PTBA 2024
7.5. PTBA 2025
7.6. PTBA, PPM 2025 (validé par AFD)
8. Communication PGDF
8.1. Flyers Promotionnels
8.2. Présentations Diverses
8.3. Photos d'Activités du PGDF
8.4. Films d'Activités du PGDF
8.5. Tableau des liens Médiatiques
9. Bibliothèque thématique
9.1. Foresterie Artisanale – Règlementation
9.2. Foresterie Artisanale – Bibliographie
9.3. CFCL – Règlementation
9.4. CFCL – Bibliographie
10. Livrables des Antennes
10.1. Équateur
10.2. Ituri
10.3. Mongala
10.4. Maï-Ndombe
10.5. Tshopo
10.6. Autres : Synthèses des Livrables des Antennes

Afin d'assurer une pérennité et durabilité des travaux des projets et des programmes, et de faciliter les interactions entre les directions du MEDD, une bibliothèque virtuelle, semblable à celle développée par le PGDF devrait être mise en place et gérée par un service spécialisé, permanent, du Cabinet du MEDD.

Tel que présenté dans le répertoire du Drive PGDF, les principaux rapports du PGDF peuvent être consultés au point 0.2 intitulé Rapportage PGDF et par le lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/13kocGtObJnv_8f1nqMmLDylstj_lCva7?usp=share_link

L'espace collaboratif peut être accédé au lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1nTXnhqRA9t9GLrvxidJZ4G5xMztHbzbm

Une synthèse des principaux livrables du Programme a été préparée et est accessible au point 0.1.8 Tableau de Suivi et des Livrables, disponible au lien suivant :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1JOowuL2n9CoT5cAI2y8KMt62e71Nv2qg/edit?usp=sharing&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true

Aussi, cette synthèse des principaux livrables du PGDF est ici présentée aux pages suivantes. Les références des livrables de la deuxième colonne permettent de documenter les résultats obtenus pour chaque produit attendu du cadre de performance (voir section 4 du rapport) et d'en avoir accès par les hyperliens présentés dans la quatrième colonne du tableau.

Tableau 22 : Principaux livrables techniques du PGDF

Activité PRODOC	Réf. Livrable	Libellé	Lien vers le Drive-PGDF/Commentaires
Divers documents de référence PGDF			
0.00	**L1.n**	Rapport de démarrage	https://drive.google.com/file/d/1l-rQ9iV7g27BqlM9reOsEPKu8mlIV20e/view?usp=share_link
0.00	**L2**	Compte rendu atelier démarrage	https://drive.google.com/file/d/1dfKuanEJy3zTqztNkqrM6F4POxLpEz7u/view?usp=share_link
0.00	**L3-a**	Manuel de procédure Opérationnel	https://drive.google.com/drive/folders/1eBRFyf9CSmJR7iFXFahoW3v9FtPjN_KN?usp=share_link
0.00	**L3-b**	Rapport des Réformes Opérationnelles	https://docs.google.com/document/d/1a-FGdUfPmG8ZzGv4_y8QdSx3h6kATsp5/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
0.00	**L4**	Format type des livrables administratifs	Modèle de rapport adopté selon les orientations des autorités de supervision.
Contractuel	**L1.a**	Procédure de gestion des recours et plaintes	https://drive.google.com/file/d/12rPubO0sRoelGDNtqnP-RAV-lJ-2gcHC/view?usp=share_link
Contractuel	**L1.b**	Audits PGDF	https://drive.google.com/drive/folders/1de2Pb76Jzx1LmRATFDPMY9SRfluwV6cl?usp=share_link
Contractuel	**L1.c**	Tableau de suivi des DANO / ANO et correspondances	https://docs.google.com/spreadsheets/d/1MRF3M_DINSfEbQDqjubvheKpHy3XbBLt/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
Contractuel	**L5.n**	Site web du PGDF (cf site du MEDD)	https://medd.gouv.cd/programme-de-gestion-durable-des-forets-de-la-rdc-pgdf/
Contractuel	**LT3.n**	Rapports Cartographiques semestriels	https://drive.google.com/drive/folders/1OgnAPwAxgHRl43U1pNYY279B-j8jkOGm?usp=share_link
C1 : Gouvernance			
1.1	**LT2.1.a**	Appui à la 5ème session du CCNF	https://drive.google.com/drive/folders/1aoInHw_5lxITBPWF40dHElLh0jR2cOfU?usp=share_link
1.1	**LT2.1.b**	Appui à la 6ème session du CCNF	https://drive.google.com/drive/folders/1RXQFuR48anQPrS2CTxQioWL97AxiAHmQ?usp=share_link

1.1	**LT2.1.c**	Documents d'opérationnalisation du CCNF - CCPF	https://drive.google.com/drive/folders/1TwqzrlMOu1XvXTDXvwsIPGpxkZgOGdms?usp=share_link
1.1	**LT2.1.d**	Préparation à l'appui de 4 CCPF (MND-EQT-TPO-MGL) - 4 TdR prêts à l'emploi	https://drive.google.com/drive/folders/1z0xmcK3H8en_55oe-jxBQLb0g1g51h9k?usp=share_link
1.1	**LT2.1.e**	Décret N°23/11 du 3 mars 2023 portant modifiant et complétant le Décret N°08/03 du 26 janvier 2008 portant composition, organisation et fonctionnement du CCNF	https://drive.google.com/file/d/1zlVjFm0KWNNFTmTiRbZKubos8xuWKZ0t/view?usp=share_link
1.1	**LT2.1.f**	Rapport de diagnostic institutionnel du MEDD et des CCPF.	
1.2	**LC1.1.a**	Rapport d'évaluation et de développement des modalités d'audit de légalité du mandat de l'OI, pour secteurs industriel et artisanal et "cahier des charges "de l'OI	https://docs.google.com/document/d/1aL-gz1x8gbD2j7bEMgEvWYlVBR69AUON/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
1.2	**LC1.1.b**	Guide pour l'Observateur Indépendant (OI) des forêts en République Démocratique du Congo	https://docs.google.com/document/d/1hLLlVLgwUbK4XJv_qc4nbrqFaQxNsTuN/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
1.2	**LC1.1.c**	Feuille de route de l'OI	https://docs.google.com/document/d/13BNlmbpFdBsNBwyL6o0_j5w6pJGxNL-C/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
1.2	**LC1.1.d**	Mandat de l'OI - Cahier des charges de l'Observateur Indépendant	https://docs.google.com/document/d/1Kd1iLV2rlFvh0jySy99PkP6d9N2QissB/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
1.2	**LC1.1.e**	Rapport de l'OI consolidé	https://drive.google.com/file/d/1CpyxoRNtOp4fqRdZjbZa9yKaFxbBCiTw/view?usp=share_link
1.3	**LC1.4.a**	Feuille de route pour élaboration et mise en place Plan de Lutte contre l'Exploitation Illégale (PLCEI)	https://drive.google.com/file/d/1Cpn-bsv_LJ7tXMKUV2n8O-Aby6aFGSRO/view?usp=share_link
1.3	**LC1.4.b**	Projet de Décision portant la mise en place d'un Groupe de Travail pour l'élaboration du Plan de Lutte contre l'Exploitation Illégale (PLCEI)	https://docs.google.com/document/d/1lFWaZ8OXwDncASd_ZOChoqkeldw-AY6r/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true

1.3	**LC1-6.1**	Canevas d'élaboration du PLCEI	https://drive.google.com/file/d/1ReRo-gy5oacd4JiQ_jG4e1YhD_ZzkuKf/view?usp=share_link
C2 : Politique et règlementation			
2.1	**2.1.1.a**	Mise à jour de l'évolution des réflexions sur la politique forestière nationale et proposition de feuille de route	https://drive.google.com/drive/folders/1qaC-VcZ9PaRSZGdKiUerNrxN71Sh93HY?usp=share_link
2.1	**2.1.1.b**	Décision Ministérielle portant création et organisation d'une Cellule de Coordination de l'élaboration de la Politique Forestière Nationale (CCPFN).	https://drive.google.com/file/d/1VrjNtU0HeFk2uArTyRcCFwEPnggu09zh/view?usp=share_link
2.1	**LC2.5**	Analyse économique des filières de production de bois d'œuvre	https://drive.google.com/drive/folders/1s4MFIrHKxDZeZlv2f5IHr0BtScEq10Mc?usp=share_link
2.1	**LC2.4** **LC2.5**	Etude des valeurs de conservation culturelles et traditionnelles de la forêt	https://drive.google.com/drive/folders/1gNx5ETCqH8sjsLqxUVvdGhGqOV5uGu_d?usp=share_link
2.1	**2.1.2.a**	Etat des lieux de la thématique Carbone en RDC, dans la perspective de son intégration dans la Politique Forestière Nationale	https://drive.google.com/drive/folders/1G3uifvUgUqoh9BxHaTXZvxnDV7a2ktuU?usp=share_link
2.1	**2.1.2.b**	Filières des Produits Forestiers Non Ligneux en RDC - Etat des lieux et perspectives	https://drive.google.com/drive/folders/1VQRDapkJuWAoXgm_EDQCxl4Gg6tLQLMz?usp=share_link
2.1	**2.1.2.c**	Etat Généraux des Forêts:	https://drive.google.com/drive/folders/150FP76hVUoSR_Xds23OtjSSc4UniYgjG?usp=share_link
2.1	**2.1.2.d**	Diagnostic du Secteur Forestier	https://drive.google.com/drive/folders/1VLBtimKikEnWih5yDxHHTbW8pRDLVJUX?usp=share_link
2.1	**LC2-3.1.a**	Document de PNF V0.1	https://drive.google.com/file/d/1h4ff3wcuov1xhl7efKnFWosH6vEWph6m/view?usp=share_link
2.1	**LC2-3.1.b**	Lignes directrices de la PNF	https://docs.google.com/document/d/1ohcAF0R4mxk64bKC-PaTBxxu63jgAt5V/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
2.3	**LC2-3.2**	Rapport Diagnostic des Ressources Humaines national du MEDD et institutionnel au niveau des provinces PGDF.	https://docs.google.com/document/d/1TdBcdbBRRfdlxjFRalNt69eIFdp_r9Jt/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true

2.3	**LC2-3.3**	Rapport Diagnostic Institutionnel du MEDD, CCNF et CCPF au niveau des provinces PGDF.	
2.1	**LC2.6n.a**	Atelier de planification de la V0 de la PFN (LEAF)	https://drive.google.com/drive/folders/1UuLsDBq_l0L76j6C-1-RCvWcdQhWWU8x?usp=share_link
2.1	**LC2.6n.b**	Rapport des ateliers avec les OSC sur la PFN	https://drive.google.com/drive/folders/1qW5aoPYr29qyVYho9N1NeOm9gn6GLxQx?usp=share_link
2.1	**LC2-3.1.c**	Rapport de l'atelier de lancement de revue institutionnelle et diagnostic RH du MEDD	https://drive.google.com/drive/folders/1M4jjxd_1FM-JmguJsKTt1nrOPVP_bC5i?usp=share_link
2.1	**LC2-3.1.d**	Rapport provisoire de la revue institutionnelle et diagnostic RH du MEDD	https://docs.google.com/document/d/1TdBcdbBRRfdlxjFRalNt69eIFdp_r9Jt/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
2.1	**LC2-6n**	Compte rendu des ateliers de consultation sur la PFN	https://drive.google.com/drive/folders/1qW5aoPYr29qyVYho9N1NeOm9gn6GLxQx?usp=share_link
2.1	**LC2-6n.c**	Rapport de mission consultation PFN Nord Ubangi	https://docs.google.com/document/d/1-Lf-b08pL-It6lIKBa6bzw1YMPpvHU06/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
2.1	**LC2-6n.d**	Rapport de mission consultation PFN Sud Ubangi	https://docs.google.com/document/d/1Cg4WR3fu9BlPz0pAPy4-vPYOjJkYg_nH/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
2.2 ; 2.3	**LC2-10**	Cadre pour la revue des textes du Code Forestier.	https://docs.google.com/document/d/1Gw0BaEeXE0bBYwoLRxCwRYCmD1Q-86zO/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
2.2	**LC2.15-1**	Projet de texte règlementaire sur l'exploitation artisanale et ses annexes	https://docs.google.com/document/d/1XqTIirsN5jbECTauhWfguqH3NVGvNgm4/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
2.2 ; 2.3	**LC2.12**	Compte rendu des réformes proposées sur le Code Forestier et la réglementation	https://drive.google.com/drive/folders/1AswpQhqJMT2kfN6_38ajXkjuqnjt9IRx?usp=share_link
2.4	**LC2.16.a**	Rapport des missions d'appui à l'Unité de Gestion des Tourbières	https://docs.google.com/document/d/1u4BdpnhCsi1w4bKwaWj1cklZHrcVdkud/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true

2.4	**LC2.16.b**	2023_Projet d'Arrêté Portant modalités de gestion tourbières V0 10-09-2023	https://docs.google.com/document/d/1BWjOMuIVO2eWGCaXhTUqxqUJnsqi_iv2/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
2.4	**LC2.16.c**	Données cartographiques de référence	https://drive.google.com/drive/folders/1H_XZTLe6rpbpT6avJPp_RczQnQUB3gu1?usp=share_link
2.4	**LC2.17**	Cartes de référence par provinces	https://drive.google.com/drive/folders/1mDzEGznDoOBL9zJ1LunizhKvCcYfl-FN?usp=share_link
2.4	**LC2.18**	Liste des indicateurs spatialises d'aide à la décision	https://docs.google.com/document/d/1uPKRau8-WGeOTP8X2_T8UqB3IqhebRG3/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
2.4	**LC2.19.a**	Cartes relatives au processus de programmation géographique	https://drive.google.com/drive/folders/1qctrAAxHnBlFkY7pP6FOJuH1yhQ3npqO?usp=share_link
2.4	**LC2.19.b**	Feuille de route du macro-zonage, micro-zonage et de la programmation géographique	https://docs.google.com/document/d/1vA2DYKkXd1hwzBa47uyOWBOyM96hL0Ja/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
2.4	**LC2.19.c**	Rapports de missions d'installation de CLPZ (Mongala : Bongandanga, Lisala, et Bumba / Tshopo : Bafwasende, Banalia, et Isangi)	https://drive.google.com/drive/folders/1QS94eF_QSr3NjpE7dVdrxzo_FBRwGLXV?usp=share_link
2.4	**LC2.16.d**	Contribution à la définition de la forêt dégradée et au processus de la dégradation forestière	https://drive.google.com/file/d/1ieU-ZbhVi-hNLPi6o78pKRqerCYf3Eqd/view?usp=share_link
2.4	**LT3.f**	Rapport Cartographique final du PGDF	
2.5	**LC2.20**	TDR EESS de la PNF et du PGDF / PEES / EIES préalables des sites pilotes : ((i)TDR des EIES de la PFN, (ii) TDR Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du PGDF, (iii) TDR des EIES de chaque site pilote)	https://drive.google.com/drive/folders/1ef2v2Dr690EnpvuFlQWkXpiGZembzJu4?usp=share_link
2.5	**LC2.21**	Procès-verbal sélection liste restreinte des bureaux d'études pour EIES.	https://drive.google.com/file/d/19YtQh3QARKnXjJ4IhD67XHK5akKodbiz/view?usp=share_link
C3 : Secteur artisanal			
3.1.	**LC3.1**	Rapport d'analyse des démarches et procédures de permis artisanaux - état des lieux de la filière artisanale	https://drive.google.com/file/d/1KGFr1TbJHymtCx8FjBstROp97THCdhnv/view?usp=share_link

3.1	**LC3.2n.a**	Protocole d'accord avec PROFEAAC / Lancement Etudes Provinciales de la filière-bois artisanale, intégrant l'identification des blocages, des leviers et des besoins dans 5 provinces	https://drive.google.com/file/d/136SHsAgqv78mcusVvQygMz0K5RlxIEjA/view?usp=share_link
3.1	**LC3.2n.b**	Etudes provinciales sur les blocages, les leviers, et les besoins de la foresterie artisanale, assortie d'une Stratégie Nationale de contrôle des exploitants artisanaux en Province	https://drive.google.com/drive/folders/1Alb_dMSd7D3gjlckKtckeFIQxg5uD6lb?usp=share_link
3.1	**LC3.2n.c**	Fiche de contrôle exploitants artisanaux "Générale"	https://drive.google.com/file/d/1M-O5WSiPz0XpaHu-GJs9u6DKk_sBenqy/view?usp=sharing
3.1	**LC3.2n.d**	Fiche de contrôle exploitants artisanaux spécifique "Axes"	https://drive.google.com/file/d/1lkYy0IM14NnLoR-tGwx-4Y9PePwNggoH/view?usp=share_link
3.1	**LC3.2n.e**	Fiche de contrôle exploitants artisanaux spécifique "Port national"	https://drive.google.com/file/d/1gRJ1deteot_bX4a3kYrXNfpxMsCmibRn/view?usp=share_link
3.1	**LC3.2n.f**	Fiche de contrôle exploitants artisanaux spécifique "Chantier"	https://drive.google.com/file/d/1H2llHdQwILHTuDCiHWC5f5EjAfp1UnPF/view?usp=share_link
3.1	**LC3.2n.g**	Correspondance de l'administration sur le projet de grille de contrôle	https://drive.google.com/drive/folders/1LckKElZ5DyablsvTUFjPyC2U4M95G1QG?usp=share_link
3.2	**LC3.3**	Rapport de Revue juridique des procédures d'attribution de permis aux exploitants artisanaux	https://drive.google.com/drive/folders/1mrKwDoCJp4pAJlOqEJW4FaB7zv-P7czv?usp=share_link
3.2	**LC3.5**	Rapport sur le système de planification de délivrance des permis artisanaux, selon les textes réglementaires sur l'exploitation	https://drive.google.com/file/d/1cemjstJuoml0Lc8_zpdbaDl0GKknjuxO/view?usp=share_link
3.2	**LC3.6**	Rapport sur le système de suivi des permis délivrés	https://drive.google.com/file/d/1cemjstJuoml0Lc8_zpdbaDl0GKknjuxO/view?usp=share_link
3.2	**LC3.6**	Répertoires des artisanaux	https://drive.google.com/drive/folders/1KDp5r3j7ip3Yn22VO9_stHXu9GnWKAt4?usp=share_link
3.2	**LC3.7**	Plan d'action stratégique et opérationnel de facilitation de retrait de permis d'exploitation artisanal	https://drive.google.com/file/d/1cemjstJuoml0Lc8_zpdbaDl0GKknjuxO/view?usp=share_link

3.3	**LC3.8**	Projet de poster pour la sensibilisation à la procédure de délivrance des permis	https://drive.google.com/drive/folders/1-py2iOwsBFfCfU_NDPTyeOjLbAMyJcyE?usp=share_link
3.3	**LC3.10**	Dépliants de sensibilisation à la règlementation	https://drive.google.com/drive/folders/1yQRdEggyEGj-i59oOOohHV9hzVjl-I1n?usp=share_link
3.3	**LC3.12**	Projet d'accord type pour formaliser la collaboration entre PGDF et des opérateurs artisanaux engagés dans la formalisation	https://drive.google.com/drive/folders/1FQnFh4h8EZL_sJzexnVN21rTiJ0-8voW?usp=share_link
3.3	**LC3.13n**	Plan de mise en conformité des exploitants artisanaux	https://drive.google.com/drive/folders/1XwGFG12IITcOwLJ5QitHZjtSU5bVOpxx?usp=share_link
3.4	**LC3.18**	Projet de convention entre exploitant artisanal / communauté locale	https://drive.google.com/drive/folders/17uKTBvKzf2CB79gCZdVL571ZlxCc8lwe?usp=share_link
C4 : Forêts Communautaires (FC) et ETD			
4.1	**LC4.1**	Grille de critères de sélection des sites pilotes potentiels intégrant une démarche d'identification des communautés	https://drive.google.com/file/d/1W3CYmrPd_09MOqd1SNUCANiTDz6-RPjG/view?usp=share_link
4.2	**LC4.5**	Guide de procédures simplifiées de création de concessions communautaires	https://docs.google.com/document/d/1Nycnd6b2Ans_WDWAesf5iQmJIIQDLJBK/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
4.2	**LC4.8n.a**	Production de GO - CFCL (Procédure d'attribution et Cartographie participative)	https://drive.google.com/drive/folders/1SdbAwTa52kxgqcnYuRhniFCaez1FDXvj?usp=share_link
4.2	**LC4.8n.b**	Mise à jour de GO - CFCL (Elaboration PSG et Gesion / Exploitation)	https://drive.google.com/drive/folders/1SdbAwTa52kxgqcnYuRhniFCaez1FDXvj?usp=share_link
4.3	**LC4.16.a**	Etat des lieux des Concessions Forestières de Communautés Locales	https://drive.google.com/drive/folders/1Yj51WfrnIUoJtyWf7e4W__OjCogEmpUK?usp=share_link
4.3	**LC4.16.b**	MND - Réunion d'état de lieux du processus de CFCL avec les ONG	https://docs.google.com/document/d/1ch9fHBLU3RkNMVciKig0bEj063Wby9rY/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
4.3	**LC4.16.c**	EQT - Session d'échange OSC / FC sur la procédure d'attribution des CFCL	https://docs.google.com/document/d/1bqekGEKw29yVySafPMa_MhIaIubLRfMU/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true

4.3	**LC4.16.d**	Modèle de convention de partenariat entre CFCL et le PGDF	https://docs.google.com/document/d/1pSFrCe8_jOjpYO733rSFlMx1aMxQzPBu/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
C5 : Concessions forestières			
5.2	**LC5-9n.a**	Etat des lieux des Concessions Forestières Industrielles	https://drive.google.com/drive/folders/1nkqsz92frV6yZ1MgOaIP0QRYef6z7bdD?usp=share_link
5.2	**LC5-9n.b**	Carte de suivi du processus d'aménagement	https://drive.google.com/drive/folders/1nkqsz92frV6yZ1MgOaIP0QRYef6z7bdD?usp=share_link
5.2	**LC5-8.a**	Base de données des productions et d'exploitation des bois d'œuvre en RDC	https://docs.google.com/spreadsheets/d/1NeFi20JrhTVfGRJ34_Vb0nTT-sYQ14Rf/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
5.2	**LC5-8.b**	Tableau de bord de suivi du processus d'aménagement des concessions industrielles	https://drive.google.com/drive/folders/1idAAavBv-P0sWwm5xc8-_3IYk7suUj-Z?usp=share_link
5.4	**LC5-19**	Rapport de capitalisation des bonnes pratiques de gestion durable des espaces agricoles intégrant la revue de l'existant sur les solutions d'agroforesterie et de maintien de la fertilité	https://drive.google.com/file/d/1jWoWmiglk1hRcTz6ntApeORw1TqR2YXL/view?usp=share_link
5.4	**LC5-20**	Fiches de vulgarisation	https://drive.google.com/file/d/1MnMawqLw-6unC-40cbwtjyHYuZaV55CS/view?usp=share_link
5.9	**5.9.1.a**	Rapports de mission aux Comités de la CITES	https://drive.google.com/drive/folders/1sfH-Rrqeu_NXuh54mQ13gdKmdOtzkUTV?usp=share_link
5.9	**5.9.1.b**	Appui à la production de 3 nouveaux ACNP	https://drive.google.com/drive/folders/1gEXQ4nwEvf81aqRka3fE1AaGsVG0-zxe?usp=share_link
5.2	**5.9.1.c**	Appui aux missions de contrôle CCV - Mission CCV MGL	https://drive.google.com/drive/folders/1gEXQ4nwEvf81aqRka3fE1AaGsVG0-zxe?usp=share_link
5.9	**5.9.1.d**	Carte aire de répartition de l'Afrormosia	https://docs.google.com/document/d/1rufzZgNpzKSGfZMghWBubEQGIhUx-cLf/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
5.4	**LC5.17**	Production de GO - Délimitation des ZDR/SSA (GO 26)	https://drive.google.com/file/d/1OP_2NlX2u199VaiiJodVQtqJlFltQ9hd/view?usp=share_link

5.6	**LC5.31**	Production de GO - HVC et HSC (GO 27)	https://docs.google.com/document/d/1afYgZ7QaxQrVPuUkuySUMFB-1wy9agZp/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true`
5.6	**LC5.32**	Rapport zones clés de biodiversité en RDC	https://drive.google.com/file/d/1kuzflATR-ckgqtfCHFrlFY5MATYazauv/view?usp=share_link
5.6	**LC5.33**	Carte nationale des zones clés de biodiversité en RDC	https://drive.google.com/file/d/1MByDX-1JiwXLrszwhMnZ-SRi2Xi-L6Hk/view?usp=share_link
C6 : Renforcement des capacités			
3.3	**3.3.8.a**	EQT - Rapport des réunions de sensibilisation des artisanaux à la règlementation EQT - Mai 2024	https://docs.google.com/document/d/1d7nU0BEnz8oC4gK1rifHurHT4Cgk_Fq1/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
3.3	**3.3.8.b**	EQT - Rapport des réunions de sensibilisation des artisanaux à la règlementation EQT - Octobre 2024	https://docs.google.com/document/d/1ghdo-L2gsA562smsTRvtQUrt4tKmsZ3k/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
3.3	**3.3.8.c**	MND - Rapport des réunions de sensibilisation des artisanaux à la règlementation - Mars 2024	https://docs.google.com/document/d/1ka42k1e4iKcmBUCtdpKk1K1olW7XGcOO/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
3.3	**3.3.8.d**	MGL - Rapport des réunions de sensibilisation des artisanaux à la règlementation - Avril 2024	https://docs.google.com/document/d/1kZ3W0LuL5M8blywFX5FqE5hliCsBF1We/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
3.3	**3.3.8.e**	MND - Atelier de renforcement des capacités des acteurs étatiques et OSC du Mai-Ndombe sur les CFCL et la filière artisanale - Juil. 2024	https://docs.google.com/document/d/1cn-1UfPAczaXJLEdmRdU6eBTHhHCkn1v/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
6.1	**6.1.5.a**	MND - Réunion de renforcement de capacités sur les limites d'intervention acteurs impliqués dans l'exploitation artisanale - Avril 2024	https://docs.google.com/document/d/1vYNDpKjBhi93FXeeifmG6BsOPPkwYU6l/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
6.1	**6.1.5.b**	EQT - Réunion avec le CD ai et quelques chefs de bureau - organisation du renforcement capacité - Sept. 2024	https://docs.google.com/document/d/1TzVFEkt8ZBxPn7OSt_kfRAGjMSJi2Tbv/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
6.1	**6.1.5.c**	EQT - Réunion pour la priorisation des thématiques de renforcement de capacité - Sept. 2024	https://docs.google.com/document/d/1cgFuT_alVVvZit5SqLG7O41TeyeqS56k/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true

6.1	**6.1.5.d**	EQT - Réunion avec les OSC sur les besoins en renforcement de capacité - Sept. 2024	https://docs.google.com/document/d/1RlibW1EYdJKeQ5c8LZyojdsoMURTLvrg/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
6.1	**6.1.5.e**	EQT - Réunion avec PGDF-REPALEF-DGPA - Besoins en renforcement des capacités - Sept. 2024	https://docs.google.com/document/d/1s0lQpaa58u8bQRnjaFsWZikpTPgc3ELP/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
6.1	**6.1.5.f**	Distribution GO en Province EQT	https://docs.google.com/document/d/1xTMdbei1rwh-BIKfgqpQnYL0fypRFGAi/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
6.1	**6.1.5.g**	Distribution GO en Province MND	https://docs.google.com/document/d/1w09TREMgIQKB7HkswnDbODCLvPlhXMQa/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
6.1	**6.1.5.h**	Distribution GO en Province MGL	https://docs.google.com/document/d/1vxdwoy5JOErQiK4ZrJl600x14OdyIhF5/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
6.1	**6.1.5.i**	Distribution GO en Province TPO	https://docs.google.com/document/d/188uF6U212HJ6UuLZLrYttfMq3Ysy9bcR/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true
6.1	**6.1.5.j**	Distribution GO en Province ITU	https://drive.google.com/file/d/1tuAYfYiRVl4zxghSlNg3sydA7ghLdoU_/view?usp=share_link
6.2	**6.2.a**	Comptes rendus des échanges avec les institutions de formation	https://drive.google.com/drive/folders/1rJDTCq6PTBLQ6CxXoce2M0UEbAur2APl?usp=share_link
Contractuel	**L6**	Formation utilisation logiciel comptable TOMPRO	https://drive.google.com/file/d/1JjgXRMkwSeWguYCS53V31knC68vddgpI/view?usp=share_link
C7 : Gestion de la mission d'assistance technique			
7.3	**ND**	Rapport trimestriel d'exécution technique et financière d'activités	https://drive.google.com/drive/folders/1rnqFLOalilSm25NEyvM0UmhKugwHQBov?usp=share_link
7.3	**LT1.n**	Rapport trimestriel de mise à jour des jalons du FONAREDD	https://drive.google.com/drive/folders/1urzWAoqN0Ddn91zNSqIJFkRsnBXE5sYe?usp=share_link
7.3	**LT2.n**	Rapport semestriel FONAREDD-CAFI	https://drive.google.com/drive/folders/1C7oewYuPAUETRTTzOEbnT1tpQs5wAN8A?usp=share_link
7.3	**LT3.n**	Rapports semestriels cartographiques	https://drive.google.com/drive/folders/1OgnAPwAxgHRl43U1pNYY279B-j8jkOGm?usp=share_link

7.3	**LT4.n**	Rapport annuel FONAREDD-CAFI	https://drive.google.com/drive/folders/1POHQ0JenJOcxaIu7r46Mxa1K7ygJXD3D?usp=share_link
7.3	**LT6.n.a**	Organisation du COPIL N°1	https://drive.google.com/drive/folders/1kgdWpkPH9P5lvyj2pDuYorZ7bm6bhPEz?usp=share_link
7.3	**LT6.n.b**	Organisation du COPIL N°2	https://drive.google.com/drive/folders/1oR5AxmlQT2ENFc0N-jPGukpLaBBX7BId?usp=share_link
7.3	**LT6.n.c**	Préparation du COPIL N°3	https://drive.google.com/drive/folders/1r2mor56C1_yb_D4Dn_xT8oxHRcMDQFyT?usp=share_link
Ateliers d'ouverture PGDF / communication			
0.2	**L2.a**	Rapport atelier d'ouverture PGDF - National	https://drive.google.com/drive/folders/16W9FYPMfrn4dp9t4sXvQ4Sw6SwEb7XxN?usp=share_link
0.2	**L2.b**	Rapport atelier d'ouverture PGDF - TPO	https://drive.google.com/drive/folders/1KjVX9G7ibeW_FONpzURvKRoNOiILN2Zi?usp=share_link
0.2	**L2.c**	Rapport atelier d'ouverture PGDF - EQT	https://drive.google.com/drive/folders/1ad9LSYk5wykicIxR6PxRY0Fl_GMGqGtP?usp=share_link
0.2	**L2.d**	Rapport atelier d'ouverture PGDF - MND	https://drive.google.com/drive/folders/1Zu0JtcUHl4VHQixjP8p5K8e2YQxn6f1D?usp=share_link
Com	**L7**	Photos des activités	https://drive.google.com/drive/folders/1gcojofTGZshVV2IWSmzexME2QAhpFCVz?usp=share_link
Com	**L8**	Films des activités	https://drive.google.com/drive/folders/1IbC3OkM2Vt8G3KXRWCJuwksqMKgrThbN?usp=share_link
Com	**L9**	Tableau des liens médiatiques sur le PGDF	https://drive.google.com/drive/folders/1iP5w8_W5Fs6RC4dtkvq7BEKzb3WgkbrG?usp=share_link
Com	**L10**	Plaquettes (Flyer) de présentation du PGDF version française et anglaise	https://drive.google.com/drive/folders/192K4fqzDW0_DaJttk4HJXk9jdt_xknP2?usp=share_link
0.4	**L5.n**	Site web du PGDF (cf site du MEDD)	https://medd.gouv.cd/programme-de-gestion-durable-des-forets-de-la-rdc-pgdf/

Annexes

Annexe 1 : Tableaux indicateurs

Voir lien suivant :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1a7lD5qr3JDf0JenQa3-YyPuO5_6hIKP9/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true

Annexe 2 : Annexe financière 3 – Tableau 8.2

Voir lien suivant :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1Pr9rnidipG8Wk0ZmyIDwhRWdmZ8h_F_5/edit?usp=sharing&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true

Annexe 3 : Synthèse globale des avancées du PGDF

Voir lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1ofdLLiwyrGlUcsmhNvX0j23jYERF3gBZ/view?usp=share_link

Annexe 4 : Illustration photos des principales activités

La photothèque PGDF est accessible au lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1gcojofTGZshVV2IWSmzexME2QAhpFCVz?usp=share_link

Annexe 5 : Rapport audits financiers juillet 2025

Voir lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1MtZCEhitck09P-wtHolF93FUr2MQ4nP9?usp=share_link

Annexe 6 : Rapport Cartographique Final

Voir lien suivant :

XXX

Annexe 7 : Synthèse des observations de UGP sur le rapport EMP

Voir la documentation au lien suivant :

https://docs.google.com/document/d/1n4mBfgANkrw6vtvyGvcu3sZiJt1auU2G/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true

Annexe 8 : Note des motifs de désaccord sur le rapport EMP

Voir le document au lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1cZmr4VizXbusJvTaWmj4LVPqyIUme_Ex/view?usp=share_link

Annexe 9 : Lettre au MEDD du 20 juin 2025 sur le risque d'inéligibilité des dépenses de l'AMO.

Voir la documentation au lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1tOl-NAs-RjT8btlTLcKTN2BrYuDx8NNI/view?usp=share_link

Annexe 10 : Projet du nouveau cadre logique.

Voir la documentation au lien suivant :

https://docs.google.com/document/d/1DBw0O2abHjdTm5d7Z0HI60kxXaVnYeyK/edit?usp=sharing&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true

Annexe 11 : Lettre au MEDD du 24 septembre 2025, sur le rappel du besoin d'orientations et la reprise du personnel des antennes.

Voir la documentation au lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1KzzJAcoy86Iy4whp3dne-pYluMGOp7zy/view?usp=share_link

Annexe 12 : Décision du 15 juillet 2025 du COPIL Technique du FONAREDD

Voir la documentation au lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1mR-J4t2CtCNrkzmVB-OXQJIqWgMGuM-V/view?usp=share_link

Annexe 13 : Résolution du CPR 71 du 9-10-2025

Voir la documentation au lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/13K4M-HKMeyFTmAIdTUgKJs4CPHvE5cTr/view?usp=share_link

Annexe 14 : Plan de démobilisation et de clôture de l'AMO

Voir la documentation au lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/16Ypi92MvKTT7AXBu_9YKQ3pYa6ts9ygC/view?usp=share_link

Annexe 15 : Lettre du MEDD du 31-10-2024 à AFD pour demande de facilitation des ANO

Voir la documentation au lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1zmI_MW0U3mmyq72NVsKODZ5uR-n6HvUY/view?usp=share_link

Annexe 16 : Lettre de réponse AFD au MEDD du 5-11-2024

Voir la documentation au lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1VhilGD50xQAgV8hUgYqEANUQaqkW9MDl/view?usp=share_link

Annexe 17 : Compte rendu du COPIL 3 du 25 mars 2025

Voir la documentation au lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1MFuLV8BxUyHGbkJ-ME7kTQ8a32Ea4Pvt/view?usp=share_link

Annexe 18 : Résumé des faits concernant les allégations de fraudes

Voir la documentation au lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1NCOx5hnF92LcxPyFIRW5x_VOAldSB1QI/view?usp=share_link

Annexe 19 : Rapport de formation comptable et financière TOMPRO

Voir la documentation au lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1JjgXRMkwSeWguYCS53V31knC68vddgpI/view?usp=share_link

Annexe 20 : PTBA 2025 et annexes (version de novembre 2025 de l'AFD)

Voir la documentation au lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1Lh9Gla89EeM8Cx4S-WPXl7gehzl3eME1?usp=share_link

Annexe 21 : Rapport évaluation à mi-parcours

Voir la documentation au lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1K9cenzle4D_P7UD9FQqWX7StZiuhLByX/view?usp=share_link

Annexe 22 : Réformes opérationnelles au PGDF en complément du manuel de procédures

Voir la documentation au lien suivant :

https://docs.google.com/document/d/1a-FGdUfPmG8ZzGv4_y8QdSx3h6kATsp5/edit?usp=share_link&ouid=117288137983490768853&rtpof=true&sd=true

Annexe 23 : Rapport final et remise - reprise des antennes

Voir la documentation au lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1rsJNtEYlYgoBABLKviElFhFmuEhwt95i?usp=share_link

Annexe 24 : Bilan global des comptes du PGDF

Voir la documentation au lien suivant :

Annexe 25 : Rapport audits financiers décembre 2024

Voir lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/15T1C6XP4xWVQ4YqGysoUQFEUWnWrldem?usp=share_link

Annexe 26 : Espace de stockage du Google Drive PGDF

Description de l'abonnement mensuel :

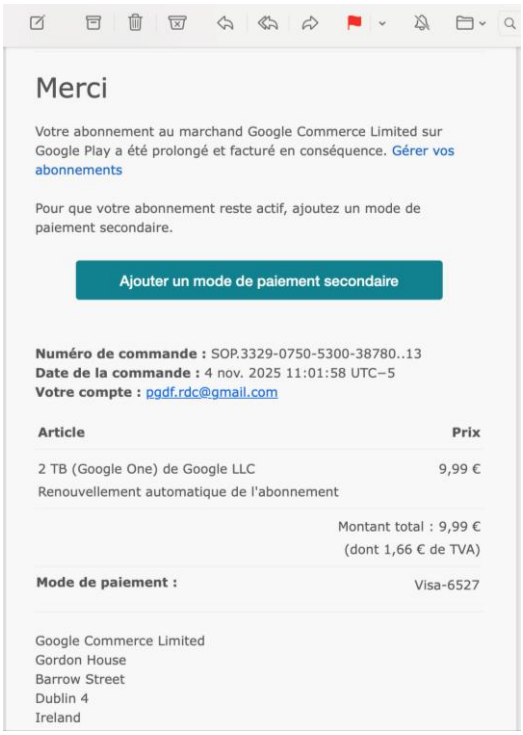

Merci

Votre abonnement au marchand Google Commerce Limited sur Google Play a été prolongé et facturé en conséquence. Gérer vos abonnements

Pour que votre abonnement reste actif, ajoutez un mode de paiement secondaire.

Ajouter un mode de paiement secondaire

Numéro de commande : SOP.3329-0750-5300-38780..13
Date de la commande : 4 nov. 2025 11:01:58 UTC−5
Votre compte : pgdf.rdc@gmail.com

Article	**Prix**
2 TB (Google One) de Google LLC Renouvellement automatique de l'abonnement	9,99 €
	Montant total : 9,99 € (dont 1,66 € de TVA)
Mode de paiement :	Visa-6527

Google Commerce Limited
Gordon House
Barrow Street
Dublin 4
Ireland